

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



Stratégie Nationale de Développement Durable

Mission 2 : Rapport Final
du diagnostic



Sommaire

Introduction	5
Partie I: Diagnostic Strategique	15
Pilier économie	16
I. Introduction	16
I.1. Fragilités structurelles de l'économie	16
I.2. Déficit structurel de la balance commerciale: aggravation du déséquilibre de la balance courante	16
I.3. Des stratégies sectorielles en réponse aux principales problématiques de développement	17
I.4. Politiques volontaristes	17
II. Le secteur primaire	19
II.1. Agriculture et Pêche	19
II.2. Le secteur des mines et des carrières	31
III. Le secteur secondaire	40
III.1. Le tissu industriel	40
III.2. Le secteur énergétique	49
IV. Le secteur tertiaire	59
IV.1. Le transport	59
IV.2. Le tourisme, l'artisanat et le commerce	67
V. Principales conclusions et enjeux	77
Pilier social	80
I. Introduction	80
I.1. Le développement humain est au cœur du développement durable	80
I.2. Les programmes mis en œuvre au Maroc qui participent à un développement humain durable	82
II. Bien-être et cohésion sociale	82
II.1. Santé: enjeux de qualité, solidarité, et d'équité	82
II.2. Lutte contre la pauvreté	86
II.3. La protection des personnes vulnérables, les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées, doit être renforcée	88
II.4. Synthèse SWOT de la thématique bien-être et cohésion sociale	91
III. Emploi: des difficultés structurelles lourdes de conséquences	95
III.1. Le défi de l'éducation: rendre effectif le droit d'accès à un enseignement de qualité	95
III.2. Enseignement supérieur: des enjeux de qualité et de professionnalisation des filières	97
III.3. Recherche scientifique: planification, mobilisation et valorisation sont insuffisantes	102
III.4. Une prédominance structurelle des formes d'emplois informels, précaires et peu qualifiés	105
III.5. Synthèse SWOT thématique accès à l'emploi	110
IV. Principales conclusions et enjeux	113
Pilier environnement	116
I. Introduction	116
I.1. Les effets de la conjonction de l'accroissement de la population et des besoins des secteurs d'activités	116
I.2. ...conduit à adopter l'empreinte écologique comme axe d'analyse du pilier environnemental	117
II. Le milieu atmosphérique	119
II.1. Les changements climatiques: faibles émissions, impacts multiples	119
II.2. La pollution de l'air	122
II.3. Synthèse SWOT milieu atmosphérique	124
III. La légitime priorité de l'eau	128
III.1. Gestion de l'offre et de la demande	128
III.2. Qualité de l'eau et Assainissement	130
III.3. Pour une meilleure gouvernance de l'eau	132
III.4. Analyse croisée de la thématique eau	134
III.5. Synthèse SWOT de la thématique eau et assainissement	136

IV. Biodiversité et politiques de conservation de la nature	139
IV.1. Une biodiversité riche mais menacée et source de nombreux enjeux.....	139
IV.2. Sols et gestion durable des terres.....	140
IV.3. Lutte contre la désertification et protection des oasis	141
IV.4. Les aires protégées et les zones humides.....	142
IV.5. Les Forêts et la lutte contre les incendies.....	143
IV.6. Le littoral et le milieu marin	144
IV.7. Analyse croisée par thématique de la biodiversité.....	146
IV.8. Mesures de protection et de valorisation de la biodiversité: analyse de la durabilité des instruments de protection mis en place	147
IV.9. Synthèse SWOT de la thématique biodiversité et politiques de conservation de la nature	152
V. La gestion des déchets: collecte, traitement et recyclage doivent être développés.....	156
V.1. Les déchets ménagers	156
V.2. Déchets industriels: améliorer le traitement et développer le recyclage	158
V.3. Les déchets dangereux	159
VI. La gestion des risques	165
VI.1. Les substances chimiques: enjeux sectoriels et transversaux	165
VI.2. Stratégie nationale de gestion des produits chimiques	165
VI.3. Synthèse SWOT des produits chimiques	167
VI.4. La prévention des risques naturels et technologiques	170
VII. Principales conclusions et enjeux	172
Pilier gouvernance	176
I. Introduction.....	176
II. Dysfonctionnements identifiés dans la gouvernance sectorielle du développement durable.....	177
III. Les instrumentations de la convergence	186
III.1. Mécanismes de coordination, de cohérence et d'arbitrage.....	186
III.2. Les instruments économiques et financiers	188
IV. La co-construction du développement durable	194
IV.1. Une participation de la société civile encore à construire	194
IV.2. La gouvernance du secteur privé: des initiatives de RSE à développer.....	198
V. Pour une gestion équilibrée des espaces ruraux et urbains	200
V.1. Comment assurer un développement adapté à chaque territoire en fonction de ses potentialités et de ses besoins?	200
V.2. Politiques de la ville	205
VI. Principales conclusions et enjeux.....	213

Partie II: Vision stratégique & axes de développement **215**

Vision stratégique	216
I. Assurer la transition vers une économie verte & inclusive	216
I.1. La vision du CESE sur l'économie verte au Maroc et l'implication de la CGEM	216
I.2. Les nouveaux concepts verts	216
I.3. Définition du PNUÉ sur l'économie verte.....	217
I.4. D'autres organisations développent les concepts de croissance verte ou d'industrie verte	217
I.5. Economie verte et inclusive: concilier développement humain et réduction des impacts environnementaux.....	218
I.6. Le fil rouge de l'économie verte et inclusive dans la SNDD	218
Gouvernance	219
II. Consolider la gouvernance du développement durable	219
II.1. Axe stratégique 1 : Faire de l'exemplarité de l'état un levier pour la mise en œuvre du développement durable	219
II.2. Axe stratégique 2 : Renforcer le cadre institutionnel du développement durable	219
II.3. Axe stratégique 3 : Renforcer le cadre juridique et les mécanismes de contrôle	220
II.4. Axe stratégique 4 : Renforcer les instruments économiques et financiers et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale.....	220

Economie Verte	221
III. Réussir la transition vers une économie verte»	221
III.1. Axe stratégique 1 : Concilier modernisation du secteur agricole et exigences du développement durable	222
III.2. Axe stratégique 2 : Assurer la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques	222
III.3. Axe stratégique 3 : Mieux valoriser les forêts pour en assurer une gestion durable	223
III.4. Axe stratégique 4 : Inscire l'Emergence Industrielle dans une trajectoire d'économie verte	224
III.5. Axe stratégique 5 : Accélérer la mise en œuvre les politiques d'efficacité et de transition énergétique	225
III.6. Axe stratégique 6 : Disposer d'un secteur minier durable	226
III.7. Axe stratégique 7 : Promouvoir un artisanat durable	227
III.8. Axe stratégique 8 : Promouvoir la mobilité durable	229
III.9. Axe stratégique 9 : Concilier développement touristique et protection des milieux	229
III.10. Axe stratégique 10 : Promouvoir une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire	230
III.11. Axe stratégique 11 : Aligner l'urbanisme sur les principes de développement durable	231
Valorisation des ressources naturelles	233
IV. Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité	233
IV.1. Axe stratégique 1 : Sécuriser les besoins et mettre en application la gestion intégrée des ressources en eau	233
IV.2. Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols	234
IV.3. Axe stratégique 3 : Protéger la biodiversité et renforcer les politiques de conservation	235
Lutte contre le changement climatique	236
V. Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique	236
V.1. Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance climat	236
V.2. Axe stratégique 2 : Inscire les territoires dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique	237
V.3. Axe stratégique 3 : Saisir les opportunités de la finance climat	238
Territoires sensibles	238
VI. Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles	238
VI.1. Axe stratégique 1 : Améliorer la gestion et l'aménagement du littoral	239
VI.2. Axe stratégique 2 : Préserver et valoriser les zones Oasiennes et les zones désertiques	239
VI.3. Axe stratégique 3 : Renforcer les politiques de gestion des zones de Montagne	240
Développement humain et inclusion sociale	241
VII. Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales	241
VII.1. Axe stratégique 1 : Capitaliser sur les acquis de l'INDH pour lutter contre la pauvreté	242
VII.2. Axe stratégique 2 : Renforcer les politiques de santé et la veille sanitaire	242
VII.3. Axe stratégique 3 : Résorber le déficit en matière d'éducation	243
Une culture de développement durable	244
VIII. Promouvoir une culture du développement durable	244
VIII.1. Axe stratégique 1 : Renforcer l'écocitoyenneté, à travers les programmes d'éducation de sensibilisation et de communication	244
VIII.2. Axe stratégique 2 : Faire de l'innovation et de la recherche et développement le levier de transition pour la concrétisation du développement durable	245
VIII.3. Axe stratégique 3 : Formation et métiers verts	246
VIII.4. Axe stratégique 4 : Promouvoir la culture comme un levier de changement vers une société durable	246
Conclusion	249
Appendix	253



Introduction

Crises multiples, défis durables

Au lendemain des révolutions arabes, le Maroc est dans une situation paradoxale. En effet, face à la crise et au risque de contagion des troubles du Sud de la Méditerranée, le Maroc s'emploie à réussir sa transition démocratique à laquelle aspire son peuple et qu'aménage le Roi par d'importants infléchissements institutionnels. En pleine mutation sociétale, il est interpellé pour faire face aux aspirations de la jeunesse qui réclame des conditions de vie meilleures et surtout des perspectives concrètes d'avenir, aux revendications et à la vigilance accrue de la société civile et, en contrepoint aux immobilismes qui entravent son développement.

Des vulnérabilités émergent : Le Maroc est touché de plein fouet par les impacts négatifs du réchauffement climatique et les mesures d'adaptation ou de protection de l'environnement ne sont pas encore assez efficaces. **L'eau**, dont la pénurie menace la vie et ralentit l'économie, devient encore plus rare et polluée. **La biodiversité**, tant du domaine terrestre et de ses zones humides ou encore de son littoral que du domaine côtier et marin est soumise à de très fortes pressions à des dégradations, des prédatations, des dysfonctionnements, des régressions et des disparitions et pertes sans précédent, sans que les programmes engagés n'atteignent leurs objectifs. **L'énergie**, importée, est de plus en plus chère et les variations de son coût entravent le développement économique.

La société marocaine, en même temps qu'elle s'ouvre aux innovations démocratiques et économiques, est agitée par des secousses qui sont autant de symptômes de mutations difficiles malgré les avancées importantes. En effet, pour une population qui est passée d'environ 22,5 millions en 1992 à 32 millions en 2012 et dont l'espérance de vie a augmenté de 65 ans à 74,8 ans, le taux de pauvreté a diminué de 16,5 % à moins de 8 % et le taux net de scolarisation a progressé de 52,4 % à 95 % ; le développement humain et la cohésion sociale font encore face à des entraves durables.

Les villes croissent sans que les services urbains ne parviennent à assurer les besoins vitaux des populations urbaines. **La population paysanne**, encore majoritaire, se paupérise. L'amélioration du système éducatif est trop lente et le **taux de chômage** de 9 % en moyenne qui touche notamment les jeunes diplômés, est préoccupant. **Le système de retraite** est un facteur de risque menaçant : le déficit des caisses devrait représenter 4 % du

PIB en 2040 si une réforme n'est pas effectuée. L'emploi est marqué par la prédominance des formes informelles et faiblement qualifiées.

Les structures économiques ont été engagées dans une orientation délibérément libérale qui a permis une croissance appréciable : réduction de la dette publique et observation des équilibres macroéconomiques, création de multiples zones de libre-échange (UE, Accord US, Accord Pays Arabes, Turquie). Cependant et malgré que la mission d'évaluation effectuée par le FMI en décembre 2012 a jugé positivement le pilotage macro-économique du Maroc, l'accent a été mis sur un certain nombre de facteurs d'inquiétude tels :

- **Le fonctionnement de la Caisse de compensation**, dont le niveau des subventions a atteint 5 % du PIB et qui devrait être revu, pour soutenir les populations défavorisées et pour orienter son action vers des aides directes plutôt que par un système indifférencié de subventions.
- **Le déficit public**, qui a atteint plus de 7 % du PIB en 2013 devrait être ramené à 3 % en 2016. Le FMI a néanmoins noté les efforts « *plus importants que prévus* » de maîtrise des comptes publics sur le budget 2013 et juge celui-ci « *compatible* » avec l'objectif de 3 % de déficit en 2016.¹
- **Le déficit de la balance commerciale** de 8 % en 2012 n'est plus compensé par les revenus des marocains résidents à l'étranger, le tourisme ou les investissements directs étrangers. Il s'en suit une perte de compétitivité du pays notamment au niveau des coûts salariaux unitaires. En conséquence, le Maroc prélève sur les liquidités internes déjà moindres pour acquérir les devises nécessaires au règlement de ses importations.

Enfin, une véritable gouvernance économique fait défaut dans la mesure où, le système fiscal national n'est pas encore satisfaisant et reste un chantier ouvert, les régulations publiques ne sont pas adaptées et le secteur informel occupe toujours une place considérable.

Ces distorsions, comme le sentiment de crise exprimé de plus en plus par les Marocains, illustrent la réalité d'un « **Maroc à deux vitesses** » à la fois économiquement performant dans certains secteurs, avec des zones grises très menaçantes pour l'avenir, des inégalités sociales et géographiques encore marquées et une dégradation des ressources naturelles du Royaume, malgré les efforts engagés pour leur protection.

¹ Le gouvernement a décidé la suppression de 15 Mds de DH (1,34 milliard d'euro) de crédits d'investissements sur 2013 (décret n°2-13-285), soit environ 5 % du budget général et 1,85 % du PIB.

Le Maroc semble cependant protégé d'une crise fondamentale des valeurs, car il est ancré dans une tradition, religieuse en particulier, qui a su conjuguer avec la modernité. Mais il s'impatiente de la persistance de la pauvreté et s'indigne du chômage de sa jeunesse. Il s'inquiète des multiples risques de pénurie, de la dégradation de ses ressources naturelles et s'accorde mal de dépendre encore, pour des ressources vitales, du monde extérieur. Les Marocains considèrent indispensable, voire vitale que leur développement permette l'équité des conditions de vie et la durabilité des politiques déployées sur leur territoire. L'aspiration à voir cette direction majeure émerger est réelle et la crise actuelle est autant une crise de l'urgence qu'une crise de projet de société.

La SNDD, volonté royale et projet de société

C'est dans ce contexte mouvant que **Sa Majesté le Roi Mohammed VI** a décidé l'élaboration de la Charte Nationale de Développement Durable. En effet, à l'occasion de la Fête du Trône en 2010, le SM le Roi a insisté sur la **nécessité d'un « modèle de développement et de démocratie que Nous voulons spécifiquement marocain.** *Induisant un développement harmonieux, ce modèle repose sur une croissance économique soutenue, propre à conforter notre politique de solidarité sociale. Il a aussi vocation à favoriser la réalisation d'un développement durable, prenant en compte les impératifs de la protection de l'environnement. C'est également un modèle dont la méthodologie repose sur les règles de bonne gouvernance. »* Le Roi prononcera à cette occasion les mots de « **croissance verte** » et d'« **éco-développement** ». *Extrait du Discours de SM le Roi Mohammed VI.*

Sa Majesté a ainsi appelé le Gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue et des concertations élargies menées pour l'élaboration de la Charte nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD), dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité; et parallèlement, à formaliser ce plan dans une Loi-cadre qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques du pays.

SM Mohammed VI confirmait ainsi sa volonté de développer le Royaume selon les principes du développement durable

D'ailleurs, avant même de devenir Roi du Maroc, SM Mohammed VI était déjà présent en 1992 au Sommet de la Terre à Rio où son discours traduisait son engagement en faveur de l'environnement.² Il était aussi présent à la Tribune de l'ONU pour Rio+5 et, devenu Roi, SM Mohammed VI a participé au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002. Il s'exprimait alors de façon lucide sur les avancées internationales : « *les différentes secousses et les violentes crises que le monde a connues ne constituent-elles pas de puissants arguments pour convaincre les plus sceptiques que la réalisation d'un développement durable est l'affaire de tous, et que c'est une responsabilité partagée ?* ».

Ainsi, la SNDD est la traduction de cet engagement à réaliser le développement durable à l'échelle du Royaume. Elle doit être un projet intégrateur et fédérateur qui réponde aux besoins et aux aspirations des Marocains, en proposant un avenir pour tous et en donnant des outils concrets et rigoureux pour l'atteindre. **La SNDD n'est donc pas une stratégie de plus, mais le fil rouge stratégique qui relie les uns aux autres les plans sectoriels dans une perspective de durabilité et dans l'esprit de participation de tous les Marocains.** Elle doit dessiner ainsi un projet de société, un devenir du Royaume respectueux de la valeur des territoires, de son patrimoine naturel, culturel, des aspirations de sa jeunesse et des droits des générations à venir.

En effet, le Royaume du Maroc s'est engagé résolument depuis plus d'une décennie à relever les défis du XXIème siècle en mettant en œuvre des réformes d'ampleur nationale. Mais elles ne sont pas toujours lisibles pour la population, en particulier défavorisée. L'enjeu de la SNDD est de donner confiance à la population dans les mesures qu'elle propose. Cette confiance ne peut s'incarner que par l'équité des mesures, leur progressivité, et une pédagogie d'ampleur pour les diffuser. Elle est également une manière de conquérir la reconnaissance des bailleurs de fonds et des autorités internationales ce que l'on appelle la communauté internationale pour un pays qui a compris et intégré à la fois les enjeux et complexités de la modernité et les aspirations des peuples à une gouvernance partagée et démocratique.

² Ses premiers mots d'introduction rappelaient à l'assemblée des chefs d'Etats présents de toute la planète que « *pour nous, croyants, l'environnement est un problème de civilisation et de foi et la nature, une créature divine confiée à la garde de l'homme, la seule espèce douée de conscience et de raison* »

La gouvernance démocratique du développement est préalable à l'édification de la gouvernance du développement durable

La gouvernance du développement durable ou plutôt dans le cadre du développement durable a été consacrée pour la première fois au sommet de Johannesburg. Sur le plan international, elle a été beaucoup invoquée mais a peu progressé dans les institutions onusiennes, et elle a prospéré de manière différente suivant les pays.

Le sommet de Rio+20 lui a consacré tout un paragraphe qui ne définit pas la notion mais met l'accent sur son importance: « 76. *Nous reconnaissons qu'une gouvernance efficace aux niveaux locaux, infranational, national, régional et mondial, qui soit représentative du rôle et des intérêts de tous, est essentielle à la promotion du développement durable.* » Si ce paragraphe consiste à définir les directions de la réforme institutionnelle du développement durable dans l'ONU, il est cependant intéressant d'examiner les priorités énumérées ensuite, qui consistent dans ***l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, l'approche pragmatique, l'importance des liens existant entre les principaux problèmes, la participation pleine et effective de tous les pays aux processus de décision, la mobilisation des dirigeants politiques de haut niveau, la participation et le rôle actif de la société civile et d'autres parties prenantes.***

Toutes les composantes d'une bonne gouvernance du développement durable se trouvent ici rassemblées et valent tant pour une gouvernance nationale qu'internationale: les trois piliers du développement durable, son interdisciplinarité, la nécessité qu'elle soit déclinée à tout niveau, qu'elle soit portée par les dirigeants, l'efficacité requise, l'exigence d'échanges scientifiques, la participation du public et enfin l'évaluation périodique de sa mise en œuvre.

Il agit néanmoins dans cette esquisse de définition à la fois de gouvernance en général, et de gouvernance du développement durable. Il nous paraît essentiel de bien distinguer les deux, car tant la bonne gouvernance d'un pays, que la gouvernance efficace du développement durable dans ce même pays, marque une bonne compréhension des exigences induites par le développement durable.

Aujourd'hui, à partir d'un concept historique³, la bonne gouvernance se définit « **comme une allocation et une gestion des ressources nationales qui se caractérisent par la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité.** » Il s'agit d'un processus plutôt « *qu'un prêt-à-porter* », ce qui suppose une « **construction à long terme qui implique un changement plus ou moins lent des structures mentales et organisationnelles de la gouvernance** ».

Compte tenu des bouleversements de perspective requis dans le cadre de l'opérationnalisation du développement durable, la **révision des modes de gouvernance** est considérée comme un préalable indispensable à la participation des citoyens. **Autrement dit le socle efficace de la concrétisation du développement durable se trouve dans l'édification préalable d'une gouvernance démocratique, sans laquelle le développement durable reste un concept technocratique sans rapport avec le développement, qui est la cible visée par des gouvernements et les citoyens, surtout dans les pays où subsistent des îlots importants de pauvreté.**

Toute gouvernance nationale du développement durable s'appuie sur des standards internationaux

Dans l'objectif d'assister les pays dans l'élaboration de leurs stratégies nationales de développement durable, différentes organisations internationales, en se basant sur les expériences des pays et l'analyse des bonnes pratiques, ont élaboré des recommandations pour une « *bonne* » gouvernance nationale du développement durable.

Il est possible de déceler des pratiques efficaces dans les différentes stratégies mises en œuvre par les pays en fonction de leurs caractéristiques propres.

³ « Apparue d'abord au XVI^e siècle, la gouvernance représente un processus de prise de décision politique qui implique le consensus nécessaire à une action collective aux regards d'intérêts particuliers. La notion de gouvernance réapparaît au début des années 1990, avec un contenu visant à réviser les processus classiques de prise de décision politique en tenant compte de la multiplicité croissante des acteurs au sein d'un monde en pleine transformation. Avec la mondialisation des échanges et l'accroissement des flux financiers et commerciaux induits par la déréglementation, il semble que l'État national ait perdu son caractère central dans l'action politique et économique. » Corinne Gendron, Université de Montréal

Ainsi, en intégrant peu à peu les référentiels de la bonne gouvernance, en particulier le processus de démocratisation, le Maroc s'est bien sûr protégé des soubresauts récents de nombreux de ses voisins, mais aussi a construit le socle d'une stratégie de développement intégrant la durabilité.

La SNDD, aboutissement au Maroc d'un engagement résolu pour le développement durable et une gouvernance renouvelée

L'élaboration de la SNDD au Maroc marquera ainsi l'aboutissement d'un engagement résolu pour le développement durable.

Les principales dates suivantes mesurent l'avancement de l'institutionnalisation du développement durable au Maroc.

Le 9 mars 2011, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a prononcé un **Discours** appelant la Nation Marocaine à œuvrer pour un **nouveau texte constitutionnel**. Celui-ci, nationalement élaboré, puis adopté à la majorité du suffrage universel, ouvre une ère nouvelle dans le parachèvement de l'Etat de droit et du Projet de société marocain.

Le 7 février 2011, le **processus d'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable** a été adopté. La Charte publiée en 2011 consacre les grands principes du développement durable.

La Nouvelle Constitution du Maroc promulguée le 18 juin 2011 consacre le développement durable et renove la gouvernance. Le Maroc doit aujourd'hui faire vivre cette nouvelle démocratie et le gouvernement doit favoriser la formation des citoyens pour que le peuple puisse effectivement exercer ses droits et assumer ses nouveaux devoirs.

Principales dispositions en lien avec le Développement Durable de la Nouvelle Constitution

- Le Préambule consacre une **société solidaire** où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté. L'État, arabo-musulman, s'inscrit dans la diversité d'influences africaines, andalouses, hébraïques et méditerranéennes.
- L'Article 1 définit que « *le Maroc est une **monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale (...)** fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative* ».
- L'article 31 reconnaît que « **le développement durable est un droit de tous les citoyens** ». Par ailleurs, les citoyens et les associations disposent du droit de présenter des propositions en matière législative (article 14); de présenter des pétitions aux pouvoirs publics (article 15). Les mécanismes sont aussi étendus à l'échelle régionale et locale dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement (article 139).
- Selon l'article 35, « *l'Etat œuvre à la réalisation d'un **développement humain et durable**, à même de permettre la **consolidation de la justice sociale** et la **préservation des ressources naturelles nationales et des droits des générations futures*** ».
- L'article 135 est consacré à l'organisation territoriale du Royaume selon les principes de libre administration, de coopération et de solidarité. Elle assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable.
- L'article 152 organise l'élargissement du domaine de compétences du CESE : il donne son avis sur **l'économie nationale et sur le développement durable**.
- A l'article 159 sont énumérés la plupart des **droits qui composent les caractéristiques de l'accès aux biens essentiels**: soins de santé, droit à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité, à une éducation moderne, accessible et de qualité, à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique, à un logement décent, au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi, à l'accès à l'eau et à un environnement sain, le développement durable venant en dernier pour couronner l'édifice.

En 2011, la Commission consultative a rendu **son rapport sur la régionalisation avancée**. Elle vise le « *développement intégré et durable sur les plans économique, social, culturel et agro-environnemental* » à travers **la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région**. C'est une « *option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat, et pour la consolidation du développement intégré* » (SM Mohammed VI). Elle prévoit une répartition du pays en 12 régions au lieu de 16. Le principe de subsidiarité est consacré, chaque domaine de compétence (eau, énergie, transport...) est susceptible d'être partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le président du Conseil Régional voit ses pouvoirs renforcés, il sera désormais l'ordonnateur des recettes et des dépenses de fonctionnement du conseil et l'exécutant de ses décisions. Les Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable sont institutionnalisés et un fonds de mise à niveau social dédié à la mise à niveau des régions est prévu.

Enfin, en mars 2013, le Conseil du Gouvernement a adopté la **Loi Cadre pour l'Environnement et le Développement Durable**, issue de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable. Elle aborde de façon élargie le concept de développement durable.

- Article 1 les buts de la loi sont de :
 - ◆ « *Renforcer la protection et la préservation des ressources et des milieux naturels et du patrimoine culturel* » ;
 - ◆ « *Intégrer le développement durable dans les politiques publiques sectorielles et adopter une stratégie nationale de développement durable* » ;
 - ◆ « *Harmoniser le cadre juridique national avec les conventions et les normes internationales* » ;
 - ◆ « *Renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques* » ;
 - ◆ « *Prévoir les réformes d'ordre institutionnel, économique et financier en matière de gouvernance environnementale* » ;
 - ◆ « *Définir les engagements de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et entreprises d'Etat, de l'entreprise privée, des associations de la société civile et des citoyens en matière de protection de l'environnement et de développement durable* »
 - ◆ « *Etablir un régime de responsabilité environnementale et un système de contrôle environnemental* ».
- Article 2 tout acteur intervenant dans les domaines de l'environnement et du développement durable doit respecter **les principes d'intégration, de territorialité, de solidarité, de précaution, de responsabilité et de participation**.

- Article 10 **Le développement durable représente une valeur fondamentale**, une ligne de conduite exigée de tous les intervenants dans le processus de développement économique, social, culturel et environnemental du pays.
- Article 12 Les secteurs et activités relatifs à **l'énergie, à l'eau, à l'agriculture, aux pêches maritimes, aux transports, au tourisme, à l'urbanisme, à la construction et au bâtiment, à la gestion des déchets et à l'industrie** en général, sont considérés comme secteurs et activités disposant d'une **haute potentialité de durabilité** et présentant un caractère prioritaire en termes d'exigence de respect du développement durable.

La SNDD, un engagement international à adapter au Maroc

Le Royaume du Maroc a signé et ratifié les principales Conventions Internationales et Régionales en matière d'environnement et de développement durable. Il participe activement à de nombreux groupes de travail de la communauté internationale. Il a toujours été représenté au niveau royal ou à celui du Premier Ministre dans les grandes conférences liées au développement durable.

Parmi ces engagements internationaux figurent l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable. Lors du Sommet de Rio en 1992, dans le cadre du programme Action 21, les Etats se sont en effet engagés à élaborer une SNDD qui devait « *être inspirée des différents plans et politiques sectoriels (...), les fonder en un ensemble cohérent. (...) et avoir pour objectif d'assurer un progrès économique équitable sur le plan social tout en préservant la base de ressources et l'environnement pour les générations futures* ».

Mais en 2002, lors du Sommet de **Johannesburg**, il a été observé que la conception et la mise en œuvre des stratégies n'avaient pas progressé. Les pays ont alors été appelés à « *prendre des mesures immédiates pour progresser* » dans leur formulation. A la fin des années 2010, une quarantaine pays avait élaboré leur stratégie. La déclaration finale de Rio+20 en 2012 a réaffirmé leur importance en tant « *qu'instruments clefs pour guider la prise de décisions et la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux* ».

Une stratégie nationale de développement durable dessine un projet commun à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les soutenir dans leurs efforts de durabilité, chacun dans leur domaine autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. Elle a aussi vocation à rendre lisibles et cohérents les engagements internationaux d'un pays et les politiques nationales, transversales ou sectorielles.

L'élaboration d'une SNDD diffère selon les pays. Chaque pays doit déterminer, en fonction de sa culture, de son histoire politique et des ses spécificités environnementales, quelle est la meilleure approche pour préparer et mettre en œuvre sa SNDD. La stratégie de développement durable du Maroc doit ainsi bâtir sur les politiques engagées par le Royaume et favoriser la convergence, la complémentarité et la cohérence entre les différents cadres et processus de planification.

La SNDD, instrument de convergence et d'opérationnalisation des politiques engagées

Le Maroc a, depuis son indépendance, mis en place une planification importante qui a visé pendant plus de 40 ans le développement économique et social et lui a donné de vrais atouts pour dessiner son avenir.

Les différents chantiers, lancés dans un premier temps pour faire face aux urgences (économiques, sociales, environnementales, institutionnelles) doivent aujourd'hui être consolidés autour d'un projet de société, voulu par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et porté par toutes les forces vives de la nation marocaine. Les politiques sectorielles volontaristes mises en place aujourd'hui concourent en effet au développement du Maroc, avec des degrés de durabilité différents. Elles ont été élaborées sous la responsabilité des différents responsables ministériels, avec une concertation plus ou moins importante, selon les secteurs, avec les parties prenantes.

Elles constituent de bons guides d'action pour les différents départements ministériels et les secteurs concernés; mais ne sont ni harmonisées ni coordonnées selon un fil conducteur qui traduirait l'inscription du Maroc dans une dynamique de développement humain et de protection de l'environnement susceptible de lui permettre d'affronter les défis du siècle.

Ainsi, « chaque cadre reflète les valeurs, les attributions et les modes de fonctionnement de l'institution qui le gère. Les différents cadres en place ont des mécanismes de financement et horizons de planification différents. (...) La multiplication des stratégies risque d'entraîner des recoupements et une concurrence entre elles, ainsi qu'un gaspillage de ressources administratives et humaines déjà très sollicitées. »⁴.

En outre, la gouvernance publique du développement durable, pour des raisons historiques au Maroc, comme d'ailleurs dans beaucoup de pays, est largement animée par l'administration chargée de l'environnement. Tout l'enjeu de la SNDD est donc d'une part de renforcer durablement la cohérence et d'autre part d'étendre la gouvernance du développement durable à l'ensemble des administrations, afin que la vision du développement soit imprégnée par la durabilité et partagée.



Une SNDD, conçue comme un instrument d'équilibre entre les 3 piliers qui fondent le développement durable

La stratégie nationale de développement durable fixera ainsi les grandes orientations et le cadre stratégique au sein duquel les politiques, les réformes, les plans et les programmes seront intégrés.

⁴ Principes généraux concernant les stratégies nationales de développement durable, OCDE

L'intégration des trois dimensions du développement durable est l'un des équilibres les plus difficiles à respecter lors de la formulation des stratégies nationales. Concrètement, la plupart de ces dernières mettent davantage l'accent sur les questions environnementales et s'efforcent de tenir compte des aspects économiques. Le volet social est le plus négligé. Par conséquent, rares sont celles qui développent la capacité à envisager et à opérer des arbitrages entre les trois domaines dans la conception de l'action des pouvoirs publics en général.

Outre le respect de l'équilibre entre objectifs économiques, environnementaux et sociaux, l'un des principes fondamentaux du développement durable réside dans la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins de la génération actuelle et ceux des générations futures. Cela se reflète dans la définition que donnait du développement durable le rapport Brundtland en 1987, à savoir un développement qui « *répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». ⁵

La SNDD est un instrument pour tous les décideurs marocains, à tous les échelons, ministres, maires, entrepreneurs, responsables d'associations, jusqu'au simple citoyen, qui, dans un contexte de rareté des biens et des ressources, doivent prendre des « *décisions de gestion* » tous les jours.

En outre, lors de la phase de cadrage, les objectifs spécifiques que cette stratégie doit respecter ont été formulés. La SNDD doit être :

- une stratégie **opérationnelle** basée sur la réalité du terrain et des programmes en cours de mise en œuvre ;
- une stratégie qui permette **d'améliorer les synergies** entre les différentes actions gouvernementales, la société civile et les opérateurs économiques.

Pour ce faire, La SNDD doit d'abord se fonder sur un diagnostic partagé et approfondi de l'existant. C'est ce diagnostic qui est proposé dans cette étude, avant d'être partagé avec la population et les responsables marocains et de mieux planifier les actions correctrices à mettre en œuvre.

Le diagnostic de l'état d'avancement du développement durable au Maroc

Le diagnostic doit se fonder sur une analyse des conditions sociales, économiques et environnementales de départ, une analyse des questions clés et de leurs facteurs sous-jacents, ainsi que des effets observés ou potentiels à court et à long terme des politiques suivies ou proposées pour les aborder.

Le cadre institutionnel de l'action gouvernemental et les interactions entre les niveaux local et national - et entre les problèmes d'ordre national et global - doivent également être passés en revue. Un tel diagnostic est indispensable pour identifier les axes de réforme prioritaires et l'action des pouvoirs publics et des institutions. Il doit aussi prendre appui sur de véritables échanges avec les Ministères concernés et les parties prenantes.

Un travail d'analyse rationnel est important pour aider à repérer les arbitrages implicites entre objectifs économiques, environnementaux et sociaux dans le cadre de la définition des priorités et de l'élaboration des politiques à l'appui du développement durable. Par ces évaluations, il s'agit d'obtenir des informations sur les conditions, les pressions et les réponses changeantes sur les plans économique, environnemental et social, et sur leurs corrélations avec les indicateurs et les objectifs des stratégies. Une évaluation de la mise en œuvre des plans sectoriels est également nécessaire.

Par-delà les chantiers classiques du développement durable, à savoir le développement économique, le bien-être social, la protection environnementale et la bonne gouvernance, la qualification de ces **quatre chantiers principaux** a été décidée par les différentes comités.

1. L'instauration d'une **économie verte** fait consensus pour caractériser un essor nouveau du développement qui serait découplé d'une croissance polluante. Pour le PNUE, l'économie verte est une « *économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale.* ».

⁵ Les lignes directrices du CAD. Stratégies de développement durable. OCDE 2001.

Le Maroc a été en pointe sur ce concept lors du Sommet de Rio+20 et doit donc confirmer et décliner cette orientation. Le Conseil Economique, Social et Environnemental a ainsi estimé que « *l'économie verte constitue une grande opportunité à concrétiser* » notamment pour « *les opportunités de création d'emplois et de richesses engendrées par la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires du développement durable, en donnant la priorité aux investissements dans les domaines disposant d'une haute potentialité de durabilité* ».

2. Le pilier social du développement durable a été intitulé « *développement humain et cohésion sociale* » Au sens onusien du terme, le développement humain est « **une stratégie qui place les gens au centre de toutes les activités de développement**. *L'objectif premier est de créer un environnement propice à une vie sans danger et créative pour tous les êtres humains.* » Si le développement humain se mesure surtout au niveau individuel, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer la satisfaction des besoins matériels et immatériels de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.
3. Dans cette phase de diagnostic, l'analyse de la prise en compte de l'environnement par les stratégies, plans et programmes sectoriels du Maroc a été faite sous l'angle de l'empreinte écologique ou l'impact sur l'environnement. **L'empreinte écologique paraît en effet comme l'une des meilleures approches pour appréhender l'état de l'environnement**, la durabilité des ressources naturelles en ce qu'elle se consacre sur l'impact des secteurs d'activités et des populations humaines sur les ressources naturelles en mettant en exergue l'impact cumulatif des activités et les interdépendances entre les milieux.

L'empreinte écologique est « *un indicateur environnemental qui traduit la dépendance d'une population à un espace vital ramenée à son mode de vie, c'est-à-dire la quantité des ressources naturelles qu'elle doit utiliser pour le maintenir. Il calcule la surface nécessaire pour produire les ressources consommées et pour neutraliser les déchets produits* ».

4. Enfin, l'évaluation de la **gouvernance du développement durable** et au-delà d'une « *bonne gouvernance* » est l'élément fédérateur indispensable du diagnostic. Un chantier réglementaire et législatif existe certes depuis quelques années mais tous les changements institutionnels ne touchent pas encore la population dans son ensemble et pas encore les décideurs, surtout régionaux. L'objectif de la gouvernance est d'aboutir, dans la mesure du possible, à des décisions acceptables par la majorité et qui incarnent avec le bien

commun. La SNDD doit permettre aussi d'améliorer la planification, la coordination et la convergence des politiques engagées.

Ces 4 axes ont été déclinés en critères précis formant la grille d'analyse de l'opérationnalité des politiques engagées et validés en phase de cadrage. Cette méthode qui tient compte à la fois des recommandations et des référentiels internationaux, et aussi du bilan tiré des stratégies de développement durable d'autres pays, intègre et mesure les efforts de développement du pays et les obstacles à ce qu'il soit durable.

Les principaux plans et programmes ont été analysés selon cette grille. Le résultat est présenté dans chaque section sous forme d'une synthèse SWOT⁶ des facteurs selon les axes principaux du développement durable : axe gouvernance, axe social, axe économie verte, axe empreinte environnementale.

Dans chaque partie et chaque section, des axes de réflexion (numéroté en rouge), issus de notre diagnostic, propose des pistes de réformes et des bases d'échange pour les plans d'action de la phase 3.

Les stratégies, plans et programmes ont également été regroupés en 11 thématiques clés afin d'analyser les enjeux transversaux de durabilité. Les analyses détaillées de chaque thématique et stratégie ont fait l'objet d'un rapport de travail intermédiaire spécifique. Certaines synthèses de ces analyses thématiques sont présentées dans ce rapport sous forme de tableau.

Le rapport de diagnostic

Le diagnostic ici proposé est organisé en deux grandes parties :

- Une première partie présente les résultats du diagnostic par pilier du développement durable : pilier économique (classés par secteurs économiques), social (présenté par grands enjeux de développement humain et de cohésion sociale) et environnemental (présenté par milieu) et pilier gouvernance.
- Une seconde partie propose une vision stratégique de l'économie verte et inclusive et les objectifs fondamentaux.

⁶ Forces, faiblesses, menaces, opportunités.





Partie I: Diagnostic Strategique

Pilier économie

I. Introduction

I.1. Fragilités structurelles de l'économie

Malgré une conjoncture mondiale et régionale perturbée, marquée par une crise économique profonde, une forte volatilité des prix des matières premières sur les marchés internationaux et une compétitivité plus affirmée des nouvelles puissances économiques, le Royaume du Maroc maintient des performances satisfaisantes comme en atteste son taux de croissance du PIB de 3,4 %⁷ sur 2012 et de 4,5 % pour 2013 selon les prévisions du Ministère des Finances.

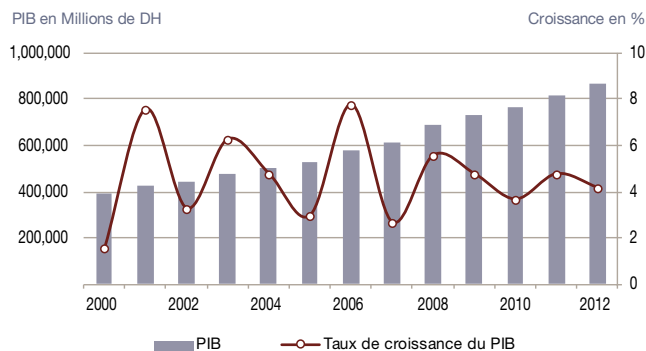


Figure 1 : Évolution du PIB

L'évolution de la structure du PIB montre une stabilisation au cours de la dernière décennie, des grands secteurs productifs en termes de contribution de valeur ajoutée.

Par ailleurs, les stratégies d'industrialisation, ainsi que la tertiarisation de l'économie ont permis d'assurer des performances pérennes, contrastant avec le siècle dernier où les aléas climatiques et les performances agricoles influent fortement sur les performances économiques globales du pays.

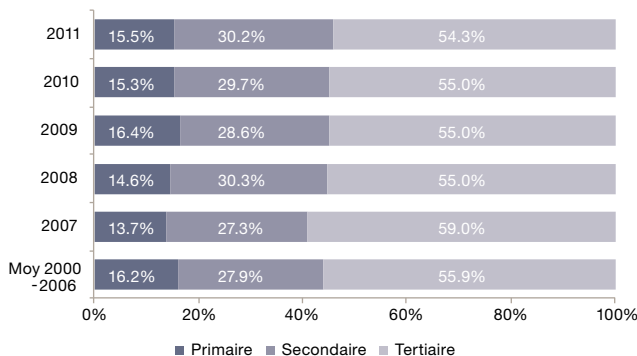


Figure 2 : Évolution de la structure du PIB

I.2. Déficit structurel de la balance commerciale : aggravation du déséquilibre de la balance courante

Pour la quatrième année consécutive, le solde des transactions courantes de la balance des paiements s'est continuellement dégradé pour atteindre 64,6 Mds de DH en 2011, soit une aggravation de près de 30 Mds de DH sur la période. Ainsi, l'alourdissement du déficit commercial (184 Mds de DH en 2011) de 35,6 Mds par rapport à 2010⁸, n'a été que partiellement compensé par la relative bonne tenue des services et des transferts courants.

Le **taux de couverture** n'a cessé de se dégrader au cours des 10 dernières années, et semble s'être stabilisé juste en dessous de la barre des 50 %. Ceci signifie que, quand bien même le Maroc multiplierait par deux le montant de ses exportations, la balance commerciale resterait négative. En dehors de la dépendance énergétique les causes de ce déficit sont nombreuses.

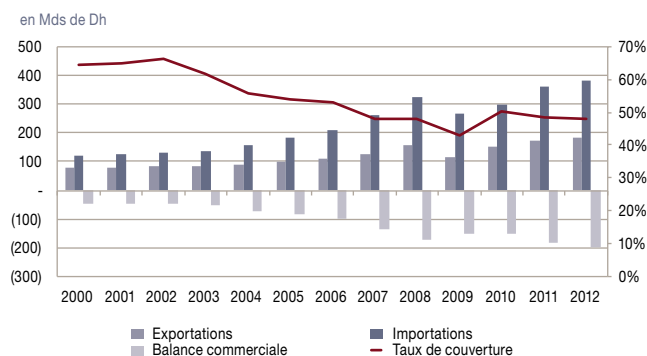


Figure 3 : Évolution de la balance commerciale

⁷ Ministère de l'Économie et des Finances – DEPF – Rapport Économique et Financier 2013

⁸ Office des Changes

Ce **déficit structurel des échanges de biens** est lié, notamment, à une concentration de l'offre exportable sur quelques produits à faible contenu technologique, un faible niveau de diversification des marchés d'exportation d'une part, et, d'autre part à la vulnérabilité de l'économie nationale à la volatilité des cours aussi bien des matières premières que des principales devises de facturation.

Les **accords de libre-échange** ont également largement défavorisé le Maroc. Devant l'absence de normes marocaines (NM) bien définies pouvant protéger le marché intérieur, alors que tous les pays signataires d'accords de libre-échange (ALE) avec le Maroc possèdent un arsenal de normes qui sont des barrières douanières non tarifaires efficaces pour verrouiller voire bloquer le Made In Maroc, les débouchés et les potentiels à l'export se sont réduits tandis que le Maroc se transforme en un « *hypermarché* » où tous peuvent écouler leur marchandise de qualité réduite.

1.3. Des stratégies sectorielles en réponse aux principales problématiques de développement

La première décennie 2000 a marqué un tournant dans l'approche de développement socio-économique du pays. L'approche holistique a laissé place à une approche sectorielle puis décliné par filières. « *Ainsi, l'ensemble des secteurs productifs se sont dotés d'une feuille de route stratégique qui fixe les objectifs chiffrés* », évalue les investissements nécessaires et les principales réformes à entreprendre. Le diagnostic a analysé l'ensemble des stratégies mises en œuvre à travers les critères de durabilité regroupés en 4 grands axes, présentés et validés en phase de cadrage.

Les enjeux de durabilité de chaque secteur sont variables. Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la contribution de chaque secteur en matière d'emplois et de PIB. Agriculture, Industrie et Commerce sont les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois. Ainsi les impacts sociaux sont particulièrement importants dans ces secteurs. D'autres secteurs comme l'énergie ou les mines emploient peu mais sont très capitalistiques et nécessitent d'importants investissements pour assurer leur durabilité.

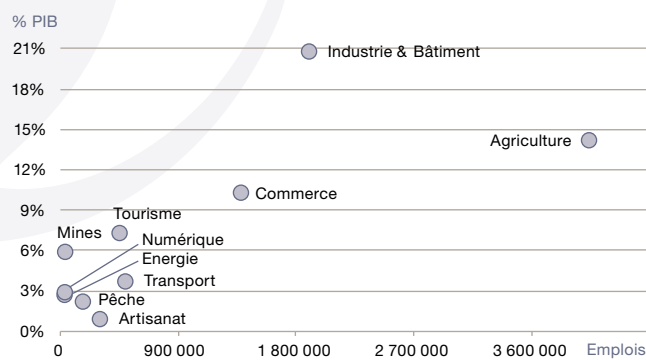


Figure 4: Poids socio-économique de chaque secteur

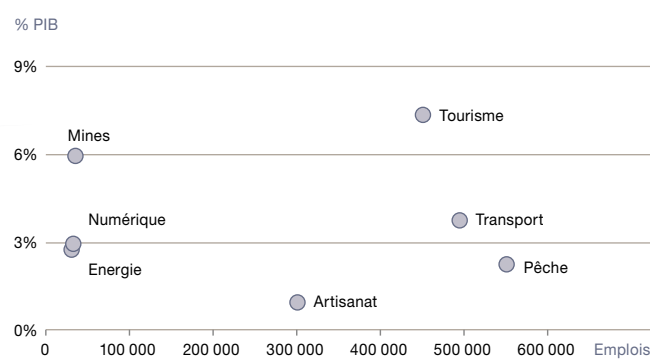


Figure 5: Poids socio-économique hors agriculture/commerce et industrie

L'analyse de durabilité à travers la démarche méthodologique proposée permet de cerner des enjeux spécifiques à chaque secteur qui pourront servir de base à la mise en œuvre de la SNDD, tout en identifiant les grands enjeux transverses à l'ensemble des secteurs qui pourront être agrégés en objectifs fondamentaux.

1.4. Politiques volontaristes

Ramené au PIB, le taux d'investissement continue à s'afficher au-delà de 35 %. Il est à noter que dans l'histoire économique, de tels chiffres n'ont pu être observés que dans les pays d'Asie de l'Est (Corée du Sud, Chine,...). Due en grande partie à une politique volontariste des pouvoirs publics, cette performance remarquable est à soutenir car elle devrait permettre au Royaume d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement socio-économique.

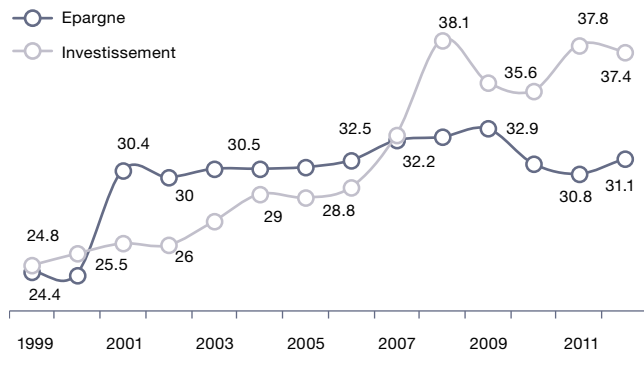


Figure 6: Taux d'investissement brut vs épargne nationale en % du PIB

Toutefois, depuis 2006, le gouvernement doit faire face à un déficit de liquidités qui vient rompre avec la première moitié de la décennie et obligeant l'intervention régulière de la banque centrale sur le marché monétaire. En 2007, le HCP a évalué l'investissement généré par l'informel à 3 Mds de DH par an pour un chiffre d'affaires annuel global de 280 Mds de DH. La masse monétaire ainsi immobilisée par l'informel constitue une réserve importante.

La gestion budgétaire est facteur d'inquiétude malgré la maîtrise de la dette. La dernière décennie a vu une gestion dynamique de la dette, classant le Royaume parmi les bons élèves en matière de dette publique. Ramenée au PIB, la dette publique est passée en dessous des 50 %, avec une dépendance moins marquée au financement extérieur. Elle ne représentait plus que 12 % en 2012.

Si la dette est bien maîtrisée, la gestion budgétaire reste un sujet délicat pour le gouvernement qui s'est accentué depuis la crise de 2008. Les recettes de l'État ont connu une progression moyenne de +5 % par an alors que les dépenses ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 6 % sur la même période, accentuant ainsi le déficit, qui était de 5 % du PIB en 2012⁹. Plusieurs facteurs concomitants peuvent expliquer cette situation :

Baisse des recettes :

- amélioration de la compétitivité et ouverture du marché à l'international malgré une augmentation significative des importations, suite à l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange. Les recettes douanières sont passées de 11,5 % (2000) des recettes globales à 4,3 % (2013),
- baisse des recettes liée à la privatisation,
- réduction des taux d'imposition,

Accroissement des besoins :

- stratégies de développement économique et social volontaristes et renforcement des actions de mise à niveau environnementale,
- lutte contre la pauvreté à travers l'INDH,
- couverture médicale, généralisation de la scolarité
- lutte contre les bidonvilles,
- généralisation de l'accès du monde rural aux équipements de base (eau potable, électrification rurale, routes rurales),
- accompagnement des réformes sectorielles,
- plan National d'Assainissement,
- plan National de Gestion des Déchets Ménagers.

⁹ Ministère de l'Économie et des Finances – DEPF – Rapport Économique et Financier 2013

II. Le secteur primaire

II.1. Agriculture et Pêche

II.1.1. Présentation des secteurs

II.1.1.1. Le secteur agricole

L'agriculture marocaine occupe une place de 1er rang au regard des principaux indicateurs socio-économiques :

- La **valeur ajoutée du secteur agricole** qui a été multipliée par 2,5 en l'espace de 10 ans, atteignant 114 Mds de DH en 2011, et contribuant à hauteur de 15,5 % du PIB. Les investissements effectués en matière de grande hydraulique au cours des 50 dernières années et les efforts en matière de modernisation du secteur productif agricole ont permis de mieux maîtriser les impacts des cycles de sécheresse.
- Les **importations agricoles** qui représentent entre 14 et 24 % des importations globales. Quant aux exportations agricoles, elles représentent entre 15 et 21 % des exportations globales. Il s'agit d'un des rares secteurs où la balance commerciale est équilibrée.
- Le **niveau d'emploi** : avec quatre millions d'emplois, le secteur agricole est l'un des principaux secteurs d'activité au niveau national (43 % de l'ensemble des ménages au niveau national). Dans le milieu rural, l'agriculture emploie près de 80 %¹⁰ de la population active. Le Plan Maroc vert cible 1,4 million d'agriculteurs.

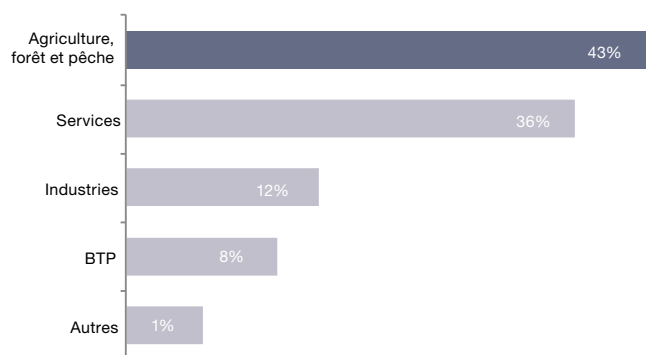


Figure 7 : Structure de l'emploi

Le contexte mondial marqué par la sécurité alimentaire, le changement climatique, la hausse des prix des produits agricoles, la responsabilisation des producteurs, la lutte contre la pauvreté a imposé au Maroc de revoir sa stratégie agricole dans un sens de mise à niveau, de

restructuration et de redéfinition des missions. C'est dans cette perspective que le nouveau Plan Maroc Vert (PMV) a été élaboré.

Cette nouvelle stratégie est articulée autour d'une approche globale qui couvre l'ensemble des acteurs selon leurs objectifs propres. Elle repose d'ailleurs sur deux piliers majeurs : l'agriculture moderne (pilier I) et solidaire (pilier II).

Le pilier I : Une agriculture moderne à forte valeur ajoutée : Il devrait concerner 400 000 exploitants, générer 150 Mds de dirhams d'investissements autour de 900 projets.

Le pilier II : L'agriculture solidaire : Entre 600 000 et 800 000 exploitants sont concernés par cette stratégie. Les investissements prévus se situent entre 15 et 20 Mds de dirhams. Trois millions de ruraux devraient voir leurs conditions de vie améliorées.

Les principaux impacts attendus du PMV à l'horizon 2020 sont :

- Cibler 1,4 million d'agriculteurs.
- Multiplication par 2,5 de la valeur ajoutée agricole.
- Création de 1,5 million d'emplois.
- Augmentation des exportations de 1,35 à 4,6 millions de tonnes (soit + 254 %).
- Mise en place de 1 500 projets dans le cadre de 16 Plans Agricoles Régionaux (PAR).
- Investissement global de 147 milliards de DH dont 66,3 milliards de fonds publics.

Des effets très importants sur la croissance du PIB agricole et sur la lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015, sont attendus. En effet, si les moyens financiers, institutionnels et managériaux sont actionnés et les réformes adéquates entreprises, les estimations d'impact sont importantes :

- Une amélioration importante du PIB agricole, des exports et des investissements privés.
- Une lutte contre la pauvreté efficace et à plus grande échelle à la fois dans les campagnes, mais aussi dans le périurbain défavorisé.
- Une nette amélioration du pouvoir d'achat et du rapport qualité/prix pour le consommateur marocain sur le marché national.

Lancé en avril 2008, le Plan Maroc Vert s'est fixé pour objectif d'ériger le secteur agricole en levier de développement socio-économique en harmonie avec la protection de l'environnement et de la biodiversité.

¹⁰ MAPM – L'agriculture en chiffres (2010)

Une vulnérabilité aux aléas climatiques

Le Royaume du Maroc s'étend sur une superficie de 70 millions d'Ha, dont 13 % (soit 9 millions d'Ha) constituent la surface agricole utile (SAU). L'agriculture est encore largement dominée par des cultures en bour (81 % de la SAU) et donc tributaire d'eaux pluviales. Cette situation influe directement sur les performances du secteur qui reste vulnérable aux aléas climatiques comme le montre la figure 8 : Évolution du PIB Agricole.

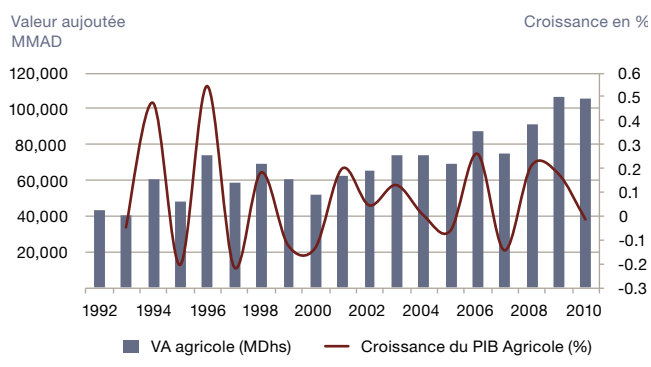


Figure 8 : Évolution du PIB Agricole

Par ailleurs, les chiffres concernant la contribution des périmètres irrigués à la valeur ajoutée du secteur soulignent bien l'importance de la gestion de l'eau :

- 45 % de la valeur ajoutée en moyenne.
- 35 % durant une année de bonne pluviométrie.
- 70 % durant une année de mauvaise pluviométrie.
- 75 % des exportations agricoles.



Axe de réflexion 1.1 : Augmenter le périmètre irrigué

Axe de réflexion 1.2 : Augmenter les investissements dans les solutions de récupération des eaux de pluies

L'agriculture, 1er consommateur d'eau

Les prélèvements d'eau sont fortement dédiés à l'agriculture. La part allouée à l'irrigation dans l'eau prélevée au secteur public était en effet de 85 % en 2012¹¹.

La baisse continue des ressources en eau ainsi que l'augmentation des besoins notamment dans le secteur agricole a conduit la stratégie de l'eau à fixer des objectifs ambitieux : elle vise une économie d'eau de 2,5 Mds de m³ à horizon 2030 dont 2 Mds m³ pour l'agriculture seule.

Selon les modes d'irrigation et la maîtrise de la distribution de l'eau, **l'efficacité des réseaux d'irrigation varie entre 40 et 80 %**. Dans le cadre du PMV, un programme d'économie d'eau est en cours de réalisation et est conçu autour des trois composantes suivantes :

- La modernisation des réseaux collectifs d'irrigation pour qu'ils puissent répondre aux exigences de la reconversion à l'irrigation localisée.
- La reconversion à l'irrigation localisée à la parcelle pour améliorer l'efficacité d'application de l'eau à la parcelle.
- L'amélioration de la valorisation agricole.

Ce programme d'économie d'eau lancé dans le cadre du PMV se concrétise par un ensemble d'actions, dont on peut citer :

- Le Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI) qui a pour objectif principal la conversion massive de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée sur une superficie de l'ordre de 550 000 Ha durant 15 ans, soit un rythme d'équipement de près de 37 000 Ha/an.
- L'étude de la demande en eau d'irrigation afin d'émettre des propositions concrètes pour la rationalisation de l'usage de la ressource en eau sur l'ensemble des superficies irriguées en grande, moyenne et petite hydraulique (y compris l'irrigation privée) ; l'objectif à terme est de mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau.
- Un effort budgétaire important puisque les subventions représentent 80 % pour l'ensemble des agriculteurs et 100 % pour les petits agriculteurs (>5 Ha) ou les projets collectifs (réalisés dans le cadre de groupements d'agriculteurs ou des associations d'usagers).

La réalisation de ce programme devrait aboutir à une économie d'eau de près de 1,4 milliard de m³/an.

¹¹ Département de l'eau - MEMEE

En matière d'amélioration de la productivité de l'eau et sa valorisation, la productivité par hectare irrigué n'atteint pas encore le potentiel pour certaines cultures et le m³ d'eau n'est pas suffisamment valorisé par des cultures à haute valeur ajoutée. Les incitations à la gestion efficace et économe de l'eau ont encore une portée limitée et le prix de l'eau ne reflète pas sa rareté.

Axe de réflexion 1.3: Identifier les mesures prises pour améliorer la productivité par hectare irrigué.

Axe de réflexion 1.4: Évaluer le niveau d'avancement du rattrapage tarifaire de l'eau d'irrigation. Est-ce que cette nouvelle tarification permettra d'inciter à l'économie et à la valorisation de l'eau? Quels sont les indicateurs de suivi prévus?

Axe de réflexion 1.5: Élaborer une stratégie globale de réutilisation des eaux usées.

L'enjeu de la valorisation

Le Royaume dispose d'importantes opportunités à l'export sur le marché agroalimentaire. La politique adoptée d'ouverture sur de nouveaux marchés potentiels (USA, Turquie, Canada, pays arabes Méditerranéens, pays de l'UMA, pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine UEMOA...) et de renforcement de sa compétitivité sur les marchés traditionnels (Nouvel Accord de libre-échange avec l'UE) devrait accélérer la mise en œuvre du cadre concessionnel de ses échanges et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UE, son principal partenaire commercial.

Dans ce contexte marqué par une intégration grandissante du marché international, le Maroc a amélioré son autosuffisance concernant certaines denrées alimentaires. Il assure 100 % de ses besoins en viandes, fruits et légumes, 82 % de ses besoins en lait, 50 % de ses besoins en sucre, 60 % de ses besoins en céréales et 20 % de ses besoins en huile. Cette situation est plutôt positive. Toutefois l'agriculture marocaine doit faire face à une meilleure valorisation de sa production: elle est très insuffisante 770 USD de PIBA/Ha de surface agricole utile contre 1 400 pour l'Espagne.

Cette situation est liée à la **structure du tissu productif marocain, très largement dominée par la petite agriculture** (moins de 3 Ha pour 70 % des exploitations), caractérisée par:

- des performances très faibles (ex: CA par Ha jusqu'à 5 fois plus faible que les grandes exploitations) résultant de rendements agricoles et de capacités de valorisation largement en retrait ;

- une pratique très extensive de l'agriculture, faisant peu appel à la mécanisation (ex: mécanisation des travaux du sol dans 20 % des très petites exploitations) et aux intrants (ex: semences sélectionnées dans 6 % des très petites exploitations), cause directe des faibles rendements agricoles ;
- un accès très limité au marché ainsi qu'un faible pouvoir de négociation pénalisant fortement la capacité de valorisation des récoltes.

Un des axes majeurs de la stratégie agricole est de renforcer la valorisation via des investissements importants **qui pourraient renforcer la compétitivité des produits**, en particulier à l'export.

L'analyse du budget d'investissement du Ministère de l'Agriculture et son évolution depuis la mise en œuvre du PMV montrent bien toute l'ambition du Royaume de faire de l'agriculture le principal levier de développement socio-économique.

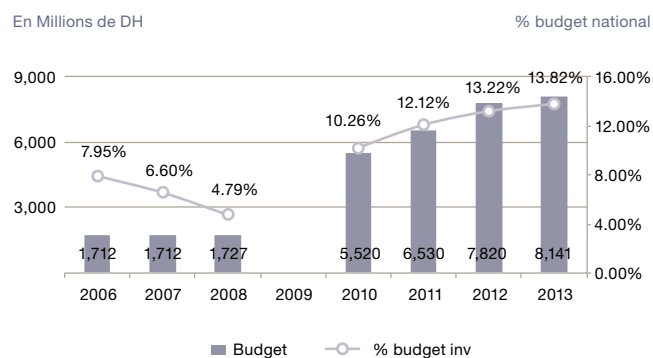


Figure 9: Évolution du budget d'investissement du MAPM

II.1.1.2. Le secteur des pêches

Situé à la pointe nord-ouest de l'Afrique, délimité sur deux côtés par la Mer, riverain du Détroit stratégique de Gibraltar et bénéficiant de conditions hydro climatiques très favorables, le Maroc est un pays dont la **vocation maritime est naturellement forte**:

- 3 500 km de côtes, dont 3 000 km sur l'Océan Atlantique et 500 km sur la Mer Méditerranée ;
- Conditions hydro climatiques très favorables ;
- Potentiel halieutique important et diversifié (~1.6 MT de produits halieutiques/An).

Le Maroc dispose d'un **patrimoine halieutique important** qui lui confère le statut de puissance halieutique. Depuis longtemps le secteur a bénéficié d'investissements conséquents aussi bien publics (ports) que privés (flottes de pêche, industries de transformation). La diversité

biologique marine est riche en nombre d'espèces (plus de 7 830 espèces) et en stocks et permet au Royaume de se positionner comme premier exportateur de poissons en Afrique et premier producteur de sardines au monde.

Le secteur de la pêche contribue donc de manière significative à l'économie nationale : (2,3 % du PIB) et jouit d'un positionnement historique à l'export. Il contribue :

- **au PIB** : 2 à 3 % en moyenne durant les 10 dernières années. La stratégie Halieutis ambitionne d'atteindre un PIB de 21,9 Mds de DH en 2020 contre 8,3 Mds de DH en 2007.
- **à la balance commerciale** : avec un chiffre d'affaires à l'export de 13,2 Md DHS, le secteur de la pêche assure 10 % des exportations totales et 50 % des exportations agroalimentaires (1,2 Mds de DH en 2007 et objectifs de 3,1 Mds de DH en 2020. Le Maroc occupait en 2007 3,3 % du marché mondial et ambitionne de passer à 5,4 % en 2020).
- **à l'emploi** : 170 000 emplois directs (dont environ 61 650 dans l'industrie et l'aquaculture) ; 490 000 emplois indirects ; 3 millions de personnes vivent du secteur.

Les écosystèmes côtiers et marins font l'objet de plusieurs problématiques liées à la surpêche, l'urbanisation et littoralisation, les rejets des eaux usées industrielles (environ 988 millions de m³), des eaux usées domestiques des villes rejetées directement en mer sans traitement préalable (environ 450 millions de m³/an), les déchets solides des navires, les pollutions accidentelles et les dégazages des navires en haute mer. Les principaux impacts sont la réduction qualitative et quantitative des ressources halieutiques, notamment les crustacés, les coquillés, les mollusques et les espèces benthiques.

La **stratégie Halieutis** prévoit des mesures pour garantir une **gestion durable des ressources marines** et une réduction de l'empreinte écologique exercée. Le Royaume s'inscrit dans une dynamique portant sur trois axes :

- **La durabilité des ressources** : toutes les pêcheries, à intérêt commercial, seront aménagées sur la base de quotas. Des interdictions temporaires de pêche sont régulièrement instituées et publiées en vue de protéger une ou plusieurs espèces de la faune et de la flore marines. Des zones spéciales sont décrétées comme espaces interdits à certaines pratiques humaines. (Une analyse plus détaillée de la protection des ressources marines est effectuée dans la section consacrée au pilier environnement).
- **Le développement d'une pêche performante et de qualité** : des flux contrôlés tout au long de la chaîne de valeur avec un système de contrôle efficace en mer et à terre.

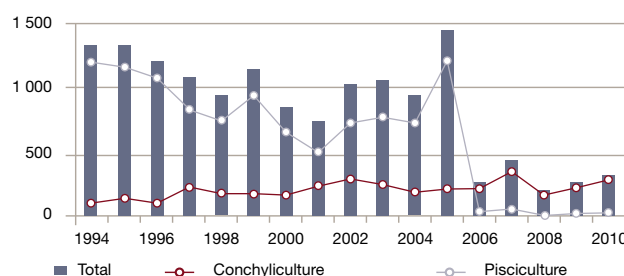
- **Le renforcement de la compétitivité** pour capter de nouvelles parts de marché. Le gouvernement prévoit d'investir 9 Mds de DH pour la mise en place des sections industrielles à Tanger, ainsi que dans les ports d'Agadir, de Laâyoune et Dakhla. L'aquaculture est par ailleurs présentée comme un relais de croissance fort.

L'aquaculture

Deux formes d'aquaculture marine existent actuellement au Maroc : en milieu marin protégé, lagune ou estuaire ; en cages en mer ouverte. Le Maroc a produit en moyenne 700 tonnes/an jusqu'en 2005, essentiellement de loup et de dorade. La production est en déclin après la fermeture d'une société aquacole mais aussi en raison du marché international et d'enjeux environnementaux ainsi que l'illustre la figure suivante (tableau publié par l'ANDA).

Evolution en volume

Quantité (en tonnes)



Evolution en valeur

Valeur (en KDH)

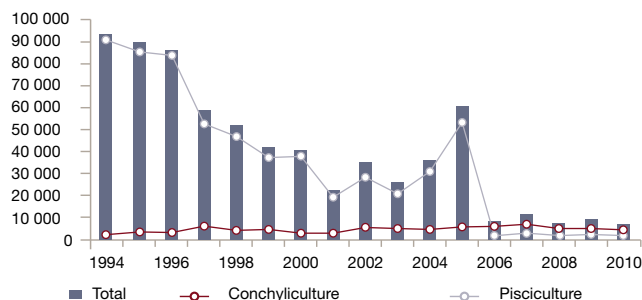


Figure 10 : Évolution des performances du secteur aquacole au Maroc

L'objectif du Plan Halieutis est d'atteindre 200 000 tonnes de produits d'aquaculture à l'horizon 2020 qui représenteront alors 11 % de la production halieutique totale du Maroc (1,75 M de T.). Quatre zones de production ont été désignées : M'diq, lagune de Oualidia, baie d'Agadir et baie de Dakhla. Par ailleurs, le secteur a bénéficié de transferts technologiques et de savoir-faire professionnel, d'assistance au renforcement des compétences et des capacités dans le cadre de programmes internationaux (FAO, promotion de l'aquaculture en Méditerranée et coopération japonaise).

La transformation des produits de la pêche

Le secteur des industries de la pêche au Maroc comprend **6 principales branches d'activité** :

- traitement et mise en conserve des petits pélagiques (essentiellement la sardine) ;
- filetage, salaison et conditionnement des anchois ; fabrication de marinades à base des produits de la mer ;
- conservation des captures par la technique de congélation et surgélation (essentiellement le poulpe et la sardine) ;
- préparation et conservation des produits de la mer par la technique de réfrigération (essentiellement le poisson blanc) ;
- transformation des petits pélagiques en farine de poisson, largement utilisée en aviculture, et en huile de poisson, à la base de nombreux produits cosmétiques et diététiques ;
- traitement des algues pour extraction de l'agar-agar, utilisé dans le secteur alimentaire et l'industrie cosmétique.

Le rapport économique et financier de la loi de finances 2013 met en exergue les enjeux suivants liés à une **meilleure valorisation des produits de la pêche** agricole sur le marché mondial ou les opportunités d'expansion sont considérables :

- Malgré la noblesse des espèces exportées, « **les produits marocains sont présentés au niveau des marchés à l'export dans des conditions de qualité moyenne alors que les normes de qualité sont de plus en plus exigeantes.** L'ouverture des marchés mondiaux, combinée à la richesse des côtes marocaines en poissons, donne au Maroc un avantage compétitif certain à condition de répondre aux exigences des marchés en termes de régularité de l'offre, de qualité et de traçabilité des produits ».
- Par ailleurs, les exportations marocaines sont concentrées sur le marché de l'UE et quelques pays d'Asie et d'Afrique alors que des marchés à forte demande comme les USA, la Russie et d'autres pays d'Asie et d'Afrique, restent peu explorés.



II.1.2. Résultats de l'analyse SWOT

Axe Gouvernance

FORCES	AGRICULTURE
	Cadre institutionnel
	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une agence pour la mise en œuvre ADA (Loi 42 -08, 2009). • Création de l'ONSSA (Loi 25-08, 2009). • Institutionnalisation du secteur par filière.
	Cadre réglementaire
	<p>Mise en place d'un cadre qui doit être néanmoins renforcé et complété :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi N°42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole. • Loi N°2-84 sur les Associations des Usagers de l'Eau Agricole. • Loi N°11-02 sur les coopératives. • Loi N°10-39 sur l'agrégation. • Loi N°38-10 sur l'interprofession. • Loi N°29-10 sur l'agriculture biologique.
	Financement
	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement important (13,8 % du budget d'investissement national) à la hauteur des ambitions du PMV. • Le PMV applique une politique de subvention élevée. Le Fonds de Développement Agricole (FDA) subventionne jusqu'à 100 % des équipements d'irrigation goutte à goutte.
	Processus de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement du partenariat public-privé. • Décentralisation des pouvoirs de décision en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des projets agricoles: 16 PAR. • Forte implication de la coopération internationale notamment à travers le Programme d'Appui au PMV.
	PECHE
	<ul style="list-style-type: none"> • Financement assuré par le Fonds de développement de la pêche. • Statut des chambres des pêches maritimes défini par Dahir N°1-97-88 du 23 kaada 1417. • Investissement de 9 Mds de dirhams de la part du gouvernement pour la mise en place des sections industrielles à Tanger, Agadir, Laâyoune et Dakhla. • Prise en considération du processus de régionalisation dans la stratégie Halieutis. • Transferts technologiques et de savoir-faire professionnel, d'assistance au renforcement des compétences et des capacités dans le cadre de programmes internationaux (FAO pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée et coopération japonaise).

FAIBLESSES	AGRICULTURE
	Cadre institutionnel
	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle des ORMVA à clarifier et renforcer notamment dans la gestion de l'eau, la sensibilisation des acteurs et l'élaboration de contrats de nappe. • Professionnaliser les Associations des Usagers de l'Eau Agricole.
	Cadre réglementaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application des principales Lois. • Difficultés rencontrées notamment pour opérationnaliser la loi sur l'agrégation et la gestion du foncier.
	Processus de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'encadrement des projets au niveau local. • Pilotage de mise en œuvre du PMV.
	PECHE
	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut d'approbation: un projet de loi N°15-10 relative à la préservation des écosystèmes halieutiques et à la protection du milieu marin contre la pollution est en cours d'approbation depuis 2010.

OPPORTUNITES

AGRICULTURE/PECHE

Cadre réglementaire

- Réformes structurelles en cours :
- Loi Cadre sur l'Environnement et le Développement Durable.
- Parachèvement de la Loi 10-95 sur l'eau.
- Textes d'application de la Loi 13-09 sur l'énergie (production décentralisée en MT & BT).
- Projet de loi sur le Foncier (agrégation, domaines public).
- Projet de loi sur le littoral.
- la reformulation de la Loi 11-02 sur les coopératives.
- l'adoption du projet de Loi 10-39 relative à l'agrégation.
- l'adoption de la loi portant sur l'interprofession N°38-10.
- Amélioration du taux d'encadrement des projets au niveau local et ce à travers le renforcement de l'ONCA, de l'ONDZOA et de la DDERZM.

Processus de mise en œuvre

- Forte mobilisation des bailleurs de fonds internationaux pour l'accompagnement technique et le soutien financier du PMV.
- Dynamisme de la société civile.
- Renforcement de la territorialisation, régionalisation avancée.
- Octroi de subvention, dans le cadre du FDA, à l'utilisation de l'énergie solaire en association avec les équipements de goutte à goutte.

PECHE

- Existence de coopérations bilatérales et régionales.
- Le Maroc est partie à la plupart des conventions internationales globales de protection de l'environnement marin ainsi qu'à un certain nombre de conventions régionales.

MENACES

AGRICULTURE/PECHE

Financement

- Conjoncture économique défavorable pour maintenir le niveau d'investissement.
- La structure de la Loi de Finances actuelle peut déstabiliser les investissements à moyen/long terme.
- La défiscalisation du secteur n'est pas une solution durable : retour sur investissement nécessaire pour l'Etat.
- Poids de la caisse de compensation dans le budget de l'Etat.
- Effets pervers des subventions.
- Processus de mise en œuvre.
- L'adoption de l'approche filière dans l'élaboration de projets entraîne la négligence de l'approche intégrée en particulier pour les zones marginales et les exploitations familiales.
- Absence d'aménagement intégré du milieu rural (équipements, infrastructures de bases,...).
- Décalage entre la mobilisation des ressources en eau et l'aménagement hydro-agricole.
- Instruments de convergence des différentes stratégies (industrielles, énergétiques, eau, aménagement du territoire).



Axe Social

FORCES

AGRICULTURE

Développement rural

- les projets du pilier 2 considéré comme de l'agriculture solidaire, ciblent 600 000 à 800 000 exploitations plus marginales et isolées, principalement en agriculture pluviale, le mécanisme de priorisation donne la priorité aux plus pauvres.
- le PPP dans le secteur foncier prévoit l'attribution d'une partie des parcelles (> 20 Ha) aux petits exploitants.
- le PMV lutte contre la précarité liée au morcellement des terres et à la domination céréalière en introduisant de nouvelles filières à forte valeur ajoutée (70 % des exploitations agricoles au Maroc on moins 2,1 Ha) via l'agrégation.

Emplois & Employabilité

- Principal pourvoyeur d'emploi au niveau national (43 % pop).

Cohésion sociale

- assurances agricoles, (100 %) subventionnées pour les petits agriculteurs.
- conventions spécifiques entre le MAPM, l'ADA et la Société de Financement pour le Développement Agricole « *Tamwil el Fellah* » pour l'amélioration de l'accès au financement des petits producteurs.

PECHE

- Alphabétisation fonctionnelle : 2000 marins bénéficient en moyenne chaque année.
- Centre National de Vulgarisation de la pêche : 10000 marins pêcheurs en moyenne par année.
- Emplois directs créés : 61 650 en 2007, 115 000 en 2020.
- Emplois indirects créés : 488 500 en 2007 et 510 200 en 2020.
- Construction de 29 points de débarquement aménagés et villages de pêcheurs, pour un investissement global de 1,8 Mds de DH.
- **Projet d'aménagement de la lagune de Nador** : création d'une station balnéaire géante au niveau des lagunes de Nador (création de 15 000 emplois durant la phase de construction et 65 000 emplois en exploitation).
- Réalisation de projets pilotes d'aménagement de 3 AMP aux fins de la pêche au profit des associations locales de la pêche artisanale, dans la perspective de création d'autres AMP.

FAIBLESSES

AGRICULTURE

Développement rural

- Creusement des déséquilibres territoriaux, notamment dans certaines zones sensibles (montagne, oasis).
- Emplois & Employabilité.
- Formation-accompagnement des exploitants du pilier II insuffisant.

Cohésion sociale

- Le manuel de ciblage ne décrit pas la démarche concernant l'intégration du genre. Alors que les femmes constituent encore, une catégorie sociale pauvre et vulnérable surtout dans le rural (mobilité réduite, accès aux ressources très limitées, une faible représentation dans les organes de décision).

Santé

- Disproportion des moyens financiers et d'incitations accordés aux deux secteurs modernes et traditionnels (Pilier I et Pilier II).

PECHE

- Part de l'informel (% du CA du secteur) : >30% en 2007 et <15% en 2020.
- Statut des femmes :
 - 4 000 femmes actives (ramassage des algues, des coquillages et autres produits halieutiques)
 - Les femmes et filles de marins pêcheurs (nombre exacte inconnu mais estimé à plus de 300 000 individus) : catégorie la plus défavorisée du secteur.
 - ouvrières des industries de transformation des produits de la pêche. : nombre estimé à plus de 28 000 femmes (67 % de l'effectif total de cette filière).

OPPORTUNITES

AGRICULTURE**Développement rural**

- Prise en compte des problématiques de développement du monde rural pour ralentir l'exode.
- 13,5 millions de ruraux vivent de l'agriculture.
- Emploi 80 % de la population rurale.

Emplois & Employabilité

- Amélioration de la participation des femmes et des jeunes dans l'économie agricole.

Cohésion sociale

- Implication des femmes dans les processus de décision.

Santé

- Impacts de l'utilisation des pesticides sur les agriculteurs.

PECHE

- Le gasoil de pêche est exonéré.
- Amélioration de la participation des femmes et des jeunes.

MENACES

AGRICULTURE**Développement rural**

- Creusement des déséquilibres territoriaux, notamment dans certaines zones sensibles (montagne, oasis).

Emplois & Employabilité

- Formation-accompagnement des exploitants du pilier II insuffisant.

Cohésion sociale

- résistances socioculturelles peuvent constituer des freins à l'implantation d'un Plan d'Action sur le genre.

Santé

- Impacts de l'utilisation des pesticides sur les agriculteurs.

PECHE

- Les diverses activités de la population sont incompatibles avec la préservation de l'environnement littoral, en l'absence d'un plan d'aménagement.
- Sur-densification et urbanisation rapide du littoral entraîne l'accentuation des déséquilibres spatiaux, la dégradation des milieux naturels sensibles et la dégradation de l'environnement socio-économique.



Axe *Économie Verte*

FORCES

AGRICULTURE

Découplage:

- Prise en compte des enjeux d'économie de l'eau dans l'irrigation (PNEEI ~1,4 Milliards de m³/an).
- Convention entre le MAPM et le MEMEE pour l'équipement en kit solaire pour les projets d'irrigation localisée (400 millions de MAD).
- Amélioration des rendements par Ha et orientation des cultures en fonction de la nature des sols.

Recherche & Innovation

- La réforme de la formation et de la recherche agricole est considérée parmi les priorités des années à venir.
- Renforcement de l'INRA :
 - Budget d'investissement est passé de 72,9 en 2008 à 109,6 MDh en 2010.
 - Nombre de chercheurs est passé de 168 à 198.

FAIBLESSES

AGRICULTURE

Découplage:

- la gestion d'une demande en eau trop élevée compte tenue des modes d'irrigation (gravitaire et aspersion), et de la faible efficacité des réseaux d'irrigation.
- Faible organisation des acteurs (les AUEA) qui doivent prendre en charge la gestion des périmètres irrigués dans le cadre de PPP et en assurer l'entretien.
- Faible recouvrement de la facturation de l'eau qui n'incite pas à l'économie et la faible volonté à payer.
- la difficulté des ABH à régulariser les points d'eau clandestins.
- Structure de la consommation énergétique (entre 13 et 18,7 %, selon les sources de la consommation nationale et majoritairement butane + produits pétroliers).
- Augmentation importante des besoins en énergie avec la mise en œuvre du PNEEI.

Mécanisme de production propre:

- Pas ou peu de réflexion quant à l'utilisation de matériaux recyclables ou valorisables.
- Pas de prise en compte de la gestion des déchets
 - PNEEI: 550 000 Ha de goutte à goutte * 8 km de tubes = 4,4 millions de km de tubes à changer tous les 2 voire 4 ans.
 - Margines & grignons.
 - Films agricoles plastiques.

PECHE

- La consommation d'énergie dans le secteur de pêche ainsi que le potentiel et opportunités de développement des EnR ne sont pas abordés dans le document de la stratégie Halieutis.

OPPORTUNITES

AGRICULTURE

Découplage

- Stratégie énergétique favorise l'émergence des EnR.
- Potentiel d'absorption des EnR en particulier solaire en production décentralisée.
- Mise en œuvre de la stratégie nationale logistique (plateformes dédiées céréales).
- Réforme de l'eau et notamment.
- L'application de la GIRE, à travers les contrats nappes, ce qui entraîne un meilleur suivi des prélèvements.
- La mise à disposition à moyen terme, de nouvelles sources d'eau non conventionnelle, avec l'étude et la concertation sur les eaux usées.

Recherche & Innovation

- Intéresser la recherche/développement au problème des margines comme source de fertilisant ou d'énergie.

Mécanismes de production propre

- Mise en œuvre du programme d'Agropoles.
- Mise en œuvre de filières de gestion de déchets.
- Généraliser la gestion intégrée des pesticides.

MENACES

AGRICULTURE

Découplage

- L'extension des superficies irriguées en goutte à goutte au-delà des capacités des nappes phréatiques malgré les dispositions prévues par la loi sur l'eau et au niveau du FDA.
- Coûts importants de mobilisation et de transfert de l'eau.
- Surexploitation des ressources naturelles des produits du terroir, (ex Pêche de Messour, abeille du Sahara).
- Utilisation intensive des intrants et pesticides dans la promotion de certaines filières comme la production des primeurs qui peut polluer les eaux et les sols.
- Surcoût des EnR vs produits énergétiques subventionnés.

Mécanismes de production propre & industrialisation

- Passage vers une agriculture moderne intensive augmente les consommations en énergie, eau et augmente la pression sur les sols.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

AGRICULTURE

- Prise en compte des enjeux de l'eau (PNEEI) qui vise une réduction de 1,4 Mds de m³/an.
- Prise en compte du potentiel d'absorption du secteur agricole des énergies d'origine renouvelables (convention pour équiper le pompage en irrigation de panneaux photovoltaïques).

PECHE

- Aménagement des pêcheries à intérêt commercial sur la base de quotas.
- Interdictions temporaires de pêche pour protéger une ou plusieurs espèces de la faune et de la flore marines.
- Zones spéciales décrétées comme espaces interdits à certaines pratiques humaines.
- **Protection de la lagune de Oualidia**: plan intégré de mise à niveau de Oualidia et de préservation de sa lagune (site écologique et zone humide d'intérêt international inscrit sur la liste Ramsar).
- **Protection de la baie de Dakhla** plusieurs projets de protection de l'environnement ont été réalisés.
- L'arrêt du premier ministre n° 3-3-00 du 16 Juillet 2013, portant application du décret n° 2-95-717 du 22 Novembre 1996 relatif à la lutte contre les pollutions marines accidentelles.

FAIBLESSES

AGRICULTURE

- Secteur qui consomme 80 % des ressources en eau.
- Pollution des nappes et des sols par usage des pesticides.
- Secteur fortement consommateur en énergie (butane + produits pétroliers) avec un impact sur la caisse de compensation.
- Gestion des déchets non pris en compte:
 - Gaine à changer chaque année.
 - Tuyaux en polyéthylène à changer tous les 2 ou 4 ans.
 - Génération d'algues dans les tuyaux.
 - Films plastiques agricoles.
- Transformation de zones de forêts en zones agricoles (ex culture du cannabis dans le RIF).

PECHE

- Surpêche et diminution des stocks.
- Augmentation des flottes de pêcheurs.
- Déchets solides des navires, pollutions accidentelles et dégazages des navires en haute mer.
- Réduction qualitative et quantitative des ressources halieutiques, notamment les crustacés, les coquillés, les mollusques et les espèces benthiques.
- Insuffisance des moyens matériels adéquats de lutte contre la pollution accidentelle par les hydrocarbures.
- Rejets des eaux usées industrielles (environ 988 millions de m³), et des eaux usées domestiques des villes rejetées, directement en mer sans traitement préalable.

OPPORTUNITES

AGRICULTURE

- Mise en œuvre d'une filière de valorisation des déchets agricoles.
- Renforcement de la coopération entre le MEMEE et le MAPM (production décentralisée en BT et MT).

PECHE

- Les eaux du milieu marin Marocain sont très fertiles car situées dans des zones d'Upwelling (remontées d'eaux froides profondes riches en sels nutritifs). Les côtes représentent un chemin de migration pour de nombreuses espèces d'intérêt écologique et économique.
- Projet de loi relative aux rejets illicites de matières polluantes dans le milieu marin et de création d'un fonds national pour surveillance et la sécurité de la navigation maritime (Ministère de l'Équipement et du Transport).

MENACES

AGRICULTURE/PECHE

- Impact des changements climatiques.
- Développement non soucieux de l'environnement et de la durabilité; dégradation des écosystèmes, aggravation des inégalités sociales et risques de pertes de capacité de production (alimentation, services environnementaux).
- Etalement urbain, perte importante de SAU péri-urbain.
- Envasement des barrages.
- Gestion des engrais/pesticides: pollutions des nappes.
- Risque de perte de fertilité des sols.

PECHE

- La lagune de Nador et de Oualidia sont des milieux potentiellement menacés par la pollution.
- Le littoral subit en effet des pressions (constructions sur les cordons dunaires, pollutions de tout genre, surexploitation des ressources du littoral...).
- Rejets des eaux usées industrielles (environ 988 millions de m³), des eaux usées domestiques des villes rejetées directement en mer sans traitement préalable (environ 450 millions de m³/an).

II.1.3. Synthèse des enjeux de durabilité

Secteur agricole

- PIB : 14 et 16%
- Emplois : 43% population active
- Principaux impacts :
 - Sols,
 - Eau,
 - Biodiversité
 - Santé,
 - Emplois
 - Lutte contre la pauvreté



Pilier	Enjeux
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et renforcer le dynamisme du secteur • Réduire les vulnérabilités aux changements climatiques : conversion du bour à l'irrigué • Augmenter la valorisation de l'eau agricole • Assurer le découplage entre la croissance du secteur et la pression sur les ressources
Social	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi 43% de la population active, 80% de la population rurale • Renforcer la protection sociale, la lutte contre la pauvreté et l'équité genre. • PMV ambitionne de créer 1,5 millions d'emplois supplémentaires
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire et rationaliser les consommations en eau et en énergie. • Evaluer les pressions sur les sols, et accorder une vigilance sur l'utilisation aux intrants • Valoriser les déchets générés en en grande quantité
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'approche territoriale et les déclinaisons régionale du PMV • Sécuriser les financements (14% du budget d'investissement) et veiller à la convergence des efforts • Parachever les Lois nécessaires à l'opérationnalisation du PMV (agrégation, interprofession, ONSSA,...) • Introduire la lutte contre les changements climatiques en tant que priorité

Le PMV a placé le secteur agricole comme principal levier de développement du Royaume par des politiques d'investissement et de subventions importantes.

- Les points de vigilance sont :
 - La pression sur les ressources, la génération / valorisation des déchets,
 - Les retombées effectives de l'agrégation sur les populations les plus vulnérables
 - L'encadrement des projets au niveau local

Secteur des pêches

- PIB : 2,3%
- Emplois : 550 000
- Principaux impacts :
 - Littoral,
 - Ressources halieutiques,
 - Biodiversité marine
 - Emplois
- Export : 10 MM Dh à l'export



Pilier	Enjeux
Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le dynamisme du secteur et renforcer l'avantage concurrentiel • Renforcer l'attractivité du Maroc pour sécuriser les investissements nécessaires 4 MM Dh • Améliorer la valorisation (transformation, logistique et chaîne du froid) • Atteindre les objectifs fixés par la stratégie halieutis en matière de recherche
Social	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de travail des pêcheurs (flotte de pêche, couverture sociale, risques,...) • Renforcer la lutte contre l'informel (>30%) • Renforcer les contrôles sanitaires (aquaculture) • Objectifs de création d'emplois à terre en 2020 : 11.500 directs, 510.200 indirects.
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les objectifs en matière de veille et de gestion de la ressource halieutique • Respecter le repos biologique et contrôler le bon respect des quotas dans le cadre des accords de pêche. • Evaluer les impacts des changements climatiques sur le secteur • Evaluer les process industriels actuels en matière d'aquaculture
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la promulgation de la Loi sur le Littoral • Finaliser la délimitation du domaine public maritime • Renforcer les contrôles et les sanctions • Renforcer les actions de communication et de sensibilisation

La stratégie Halieutis a été conçue dans un souci de durabilité et de gestion de la ressource.

- Les atteintes des objectifs de la stratégie passent par la sécurisation des investissements nécessaires, la sensibilisation des acteurs et le contrôle des engagements (accords de pêche, respect du repos biologique)
- Les impacts et les risques liés aux changements climatiques doivent être évalués.

II.2. Le secteur des mines et des carrières

II.2.1. Présentation du secteur

Mines

Le secteur minier¹² a toujours constitué une composante essentielle dans l'économie nationale notamment pour les phosphates. Le contexte géologique favorable a permis depuis plusieurs siècles le développement d'une activité minière dans de nombreuses régions du Royaume. Son poids peut être apprécié à travers :

- sa contribution à hauteur de 10 % dans le PIB (y inclus l'industrie de transformation) ;
- les recettes importantes qu'il génère au niveau des exportations (30 % en valeur et 75 % en volume) et ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural (13,6 Mds de DH d'investissements réalisés ; 40 175 employés). L'industrie minière est parfois l'activité économique majeure dans des zones enclavées.
- La production minière a atteint 29,1 millions de tonnes en 2007 (dont 27, 1 millions tonnes de phosphates bruts), contre 23,3 millions tonnes en 1999 enregistrant une hausse de 26 % ;
- et le chiffre d'affaires du secteur a atteint 72.6 Mds DH (dont 53,8 Mds de DH réalisés à l'exportation), contre 19,7 Mds de DH en 1999.

Ce secteur est aujourd'hui confronté à plusieurs **défis** notamment la nécessité de découvrir de nouveaux gisements miniers, l'optimisation de la valeur ajoutée des substances minérales exploitées et le développement durable. Il s'agit de concilier valorisation minière et réduction de l'empreinte écologique de ces activités. À ces défis endogènes viennent s'ajouter ceux liés à la mondialisation de l'économie, à la globalisation de la concurrence à la compétitivité et à l'instabilité du marché des matières premières.

Compte tenu de ces considérations, le Ministère de l'Énergie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement a adopté une **stratégie minière nationale** englobant toutes les activités situées aussi bien en amont qu'en aval de la mine. Cette stratégie a fait l'objet d'une présentation au Conseil du Gouvernement le 11 juillet 2013 suivie d'une conférence de presse le 12 juillet 2013.

A la lumière d'un diagnostic du secteur minier soulignant ses forces et ses faiblesses ainsi que les opportunités et menaces auxquelles il fait face, la stratégie de

développement du secteur minier, arrêtée en concertation avec la profession, repose sur des objectifs ambitieux à l'horizon 2025 visant près du triplement du Chiffre d'affaires du secteur à plus de 15 Milliards de Dirham, la multiplication par 10 du volume d'investissement dans l'exploration et la recherche minière à près de 4 Milliards de Dirhams et le doublement des emplois générés par le secteur à plus de 30 000 emplois directs.

La stratégie prévoit la mise en œuvre de plusieurs piliers structurants touchant l'ensemble de la chaîne de l'activité minière ; l'exploration, la recherche, l'exploitation, la valorisation et à la transformation des minerais.

Au niveau de la trajectoire de mise en œuvre de cette stratégie la priorité est accordée à la redynamisation de l'exploration et la recherche. Ceci permettra la découverte de nouveaux gisements et l'augmentation de la durée de vie des mines actuelles.

Les principaux chantiers ouverts la modernisation du cadre législatif et réglementaire, la mise à niveau du patrimoine minier national visant à libérer les permis miniers dont les travaux ne sont pas menés de manière optimale, la redynamisation de la production de la cartographie géologique et l'amélioration de son accessibilité, la mise en place de mesures incitant à l'investissement dans la recherche minière-activité fortement risquée et capitalistique, la professionnalisation de la promotion minière afin de capter un grand nombre d'opérateurs au niveau de la phase amont d'exploration et de recherche, et le développement de l'offre de formation dans les métiers de la géologie et de la mine.

Concernant l'implémentation de cette stratégie, il y a lieu de préciser que le Département de l'Énergie et des Mines a mis en place un Project Management Office (PMO) avec des instances de gouvernance associées et des personnes responsabilisées pour le pilotage des différents chantiers. Un échange continu a eu lieu avec la profession minière dans l'implémentation de cette stratégie nationale.

Pour l'industrie des phosphates : Le Maroc compte conforter sa position de leader sur le marché des phosphates et dérivés grâce à ses projets de développement à court, moyen et long termes. La satisfaction des futurs besoins du Groupe OCP SA nécessitera le renforcement de la capacité de production de phosphate par l'ouverture de nouvelles mines équipées d'infrastructures et d'installations adéquates pour l'extraction et le traitement des phosphates au moindre coût.

¹² Stratégie minière nationale

La stratégie de relance industrielle à grande échelle table sur un programme d'investissements de 115 milliards de dirhams à l'horizon 2020 dont :

- 30% pour des projets miniers (nouvelles mines et laveries) : le groupe doublera sa production en passant de 28 à 45-55 millions de tonnes de phosphate par an ;
- 46% pour la transformation chimique (acide phosphorique et engrais) : le groupe triplera sa production des engrais pour atteindre 10 millions de tonnes par an en 2020 ;
- 16% pour le Jorf Phosphate Hub ;
- 6% pour les infrastructures (pipelines, installations portuaires, etc.) pour la réduction sur les coûts de transport du phosphate brut.

S'agissant du volet commercialisation, l'OCP poursuit sa stratégie de diversification des marchés qui vise à renforcer sa position au niveau des pays émergents (la part du Brésil et de l'Inde dans les exportations marocaines des engrais est passée de seulement 22% en 2000 à près de 52% en 2011) et à se repositionner sur des marchés à fort potentiel, notamment en Afrique.

Au niveau de l'emploi, l'OCP SA, conscient de ses responsabilités historiques, nationales et internationales, a pris des décisions structurantes pour pérenniser son devenir et impulser un nouveau souffle de développement dans les régions où il est présent. Ainsi, l'OCP a lancé en 2011 «OCP SKILLS » un vaste programme de recrutement de 5800 collaborateurs et de formation de 15000 jeunes pour améliorer leur employabilité dans tous les secteurs de l'économie marocaine. Le troisième axe concerne l'accompagnement à la création d'entreprises génératrices d'emplois et de revenus.

Pour l'industrie Minière (Hors Phosphates) : Les principaux projets entrepris par les opérateurs miniers visant le développement de la capacité de production, la préparation de nouveaux projets et l'amélioration de la valeur marchande des substances produites sont comme suit :

- La poursuite du projet d'extension de la mine d'Imiter, ayant pour objectif d'augmenter de 50% la capacité actuelle de production à l'horizon 2013 ;
- La réalisation des premières études d'orientation sur les gisements du cuivre au Maroc ;
- La poursuite des travaux de recherche pour la mise en valeur des gisements de cuivre à Tabaroucht et Midelt,
- La poursuite des travaux de recherche et de développement pour la mise en valeur de prospectifs aurifères à Tighza.

D'autres projets de développement à l'international ont été également réalisés et portant essentiellement sur :

- Le projet aurifère Bakoudou au Gabon, dont la convention minière avec l'Etat Gabonais a été signée et les commandes stratégiques pour la construction ont été lancées ;
- Le projet de construction des fours de production des alliages de cobalt en République Démocratique du Congo ;
- Le projet Pumpi en République Démocratique du Congo pour l'exploitation d'un gisement Cobalt/Cuivre.

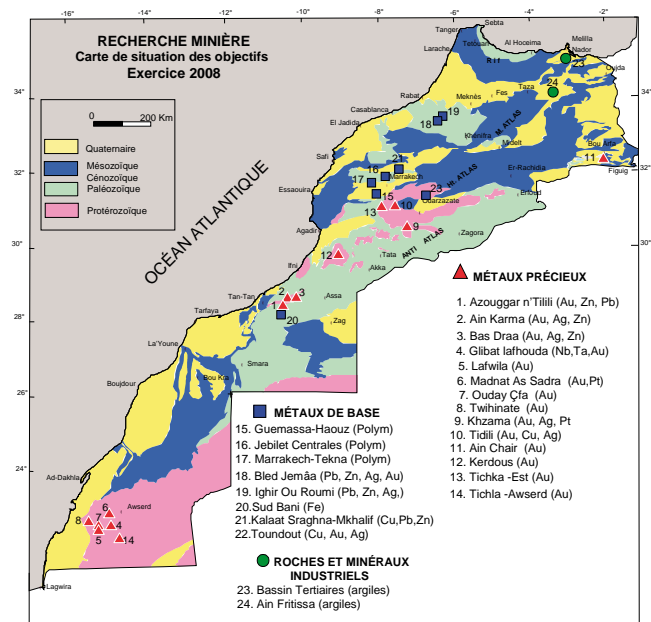


Figure 11 : Localisation du potentiel minier du Royaume

Carrières

Le développement économique du pays, notamment le secteur du bâtiment et des BTP, a besoin de grandes quantités de matériaux qui sont extraits de carrières à ciel ouvert.

Les carrières sont dispersées sur l'ensemble du Royaume. Elles sont gérées par différentes sociétés privées. Les carrières de sable sont localisées entre Kénitra et Moulay Bouselham. Les carrières de calcaires longent l'oued Cherrat et la région de Ben Ahmed et celles de la gravette exploitent les principaux lits des oueds (Tensift, Tassaout, Souss, etc.).

Pour une prise en compte de l'empreinte écologique en phase d'exploration, d'exploitation et de cessation d'activités

Responsabilité sociale des entreprises minières

L'exploitation des ressources minières et des carrières est liée à des enjeux cruciaux de développement durable. Ces activités génèrent en effet des impacts à la fois positifs et négatifs au niveau local ou national, soulevant notamment le problème d'une (in) équitable répartition des coûts et des bénéfices entre les parties prenantes.

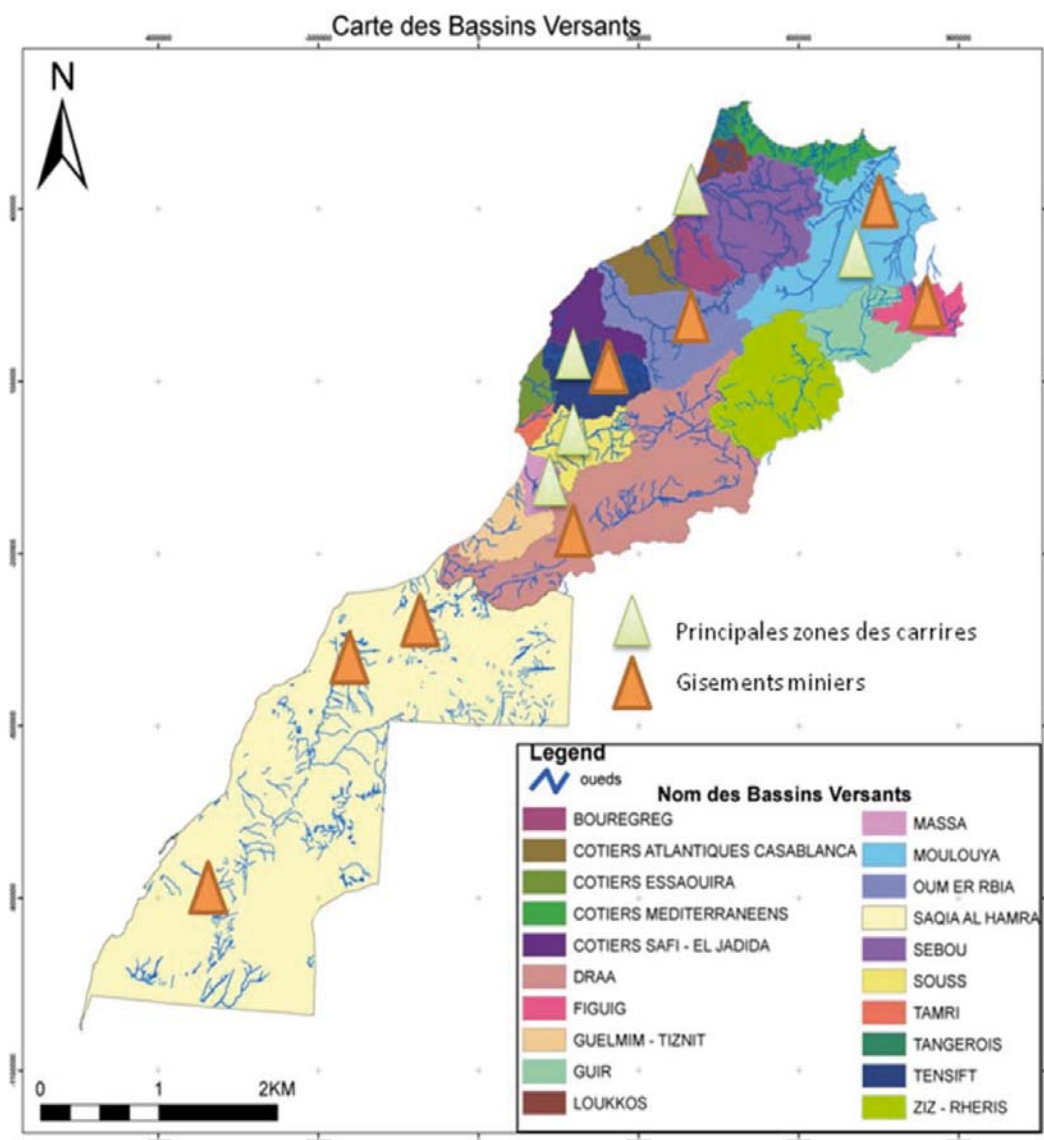


Figure 12: Localisation des principales activités minières et de carrières par bassins hydrographiques.¹³

¹³ Programme national de prévention de la pollution industrielle, synthèse.

À ce titre, il est important que la protection de l'environnement, la réduction de l'empreinte écologique et la prise en compte des parties prenantes (information, retombées économiques et sociales, activités sociétales) se fassent tout au long du cycle de vie des projets depuis les phases d'exploration jusqu'aux phases de fermeture et que la cessation d'activités et la réhabilitation des sites soient planifiées dès les phases initiales. À l'exception des phosphates dont les réserves permettent d'envisager une exploitation sur plusieurs décennies, les sociétés minières sont obligées d'arrêter leur activité dans au moins deux cas : l'épuisement des réserves et l'existence de conditions économiques défavorables.

Initiatives de RSE du groupe OCP

- Rationalisation de la consommation d'eau (transport du minerai, dessalement de l'eau de mer, recyclage des eaux des boues de lavage et des eaux urbaines épurées, et récupération des eaux pluviales).
- Stratégie « *Energie* » du groupe OCP : réduction de la consommation d'énergie et recours aux énergies renouvelables pour les installations propres du groupe et dans les projets de pôles urbains écologiques, Ville Verte Mohammed VI et Mine Verte.
- Création par l'OCP d'un fonds d'investissement destiné à financer des projets agricoles innovants
- Les riverains des cinq sites d'implantation bénéficient de programmes de recrutement, de formation et d'incitations à la création d'entreprises. 20 000 collaborateurs du Groupe, le plus grand employeur industriel du Royaume.
- Projet de Mines verte au Khouribga: 300 hectares d'anciennes installations minières qui donneront naissance à un vaste complexe résidentiel et touristique, conçu et construit selon des normes où l'environnement occupe une place primordiale.

Axe de réflexion 1.6: Renforcer le cadre juridique et réglementaire par l'amélioration des pratiques régissant le secteur minier, qui apportent des bienfaits économiques et sociaux et comportent des garanties concrètes visant à réduire les incidences négatives sur la société et l'environnement

Contrôle et prévention des risques

Au Maroc, les projets de Mines et de carrières sont soumis à la réalisation d'études d'impact sur l'environnement. Les activités de **contrôle et de prévention des risques** dans les secteurs de l'énergie et des mines sont assurées par le Département chargé des Mines. Pour renforcer le contrôle, la sécurité, la prévention des risques et la protection de

l'environnement dans ce secteur, ce Département chargé des Mines mène des actions de réglementation sur le contrôle et la prévention des risques, d'organisation de missions de contrôle, octroi de diverses autorisations, des audits de sécurité et d'évaluation des risques liés aux installations énergétiques et minières, l'instruction des dossiers relatifs à la protection de l'environnement et à la normalisation. En 2008, les principales difficultés étaient liées à l'insuffisance des moyens humains et financiers pour assurer une formation de mise à niveau des personnels et développer les capacités du laboratoire National. Le renforcement des moyens alloués à ce secteur est indispensable à une réduction de l'empreinte écologique de ces activités.

Axe de réflexion 1.7: Renforcer les moyens alloués au contrôle, à la prévention des risques et à la formation dans le domaine des mines et des carrières.

Impacts des mines et réformes du droit minier

Les principaux impacts des activités minières sont les suivants :

- Impacts négatifs sur la biodiversité.
- Déchets solides, souvent mélangés aux rejets liquides et stockés sous forme de boue.
- Charge polluante très toxique des déchets: les rejets contiennent des métaux lourds, des acides, des adjuvants de complexation des métaux, etc...

La quantification et la répartition géographique de ces rejets n'est pas connue avec précision. Le sujet émerge généralement lors de conflits entre la population et les sociétés minières autour de l'utilisation de l'eau ou de l'intoxication du bétail à l'aval des mines. Mais au nombre de mines, notamment métallifères, on estime que cette pollution se chiffre en centaines de milliers de tonnes par an.

La législation minière actuellement en vigueur au Maroc est consacrée par le dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier. Ce texte rencontrait différentes limites :

- non applicabilité à de nombreuses substances minérales similaires à des produits de mines (genèse, usage dans l'industrie), mais non listées dans la liste des produits de mines ;
- impossibilité des projets sur de grandes superficies (superficie maximum de 25 000 Ha., sauf autorisation par décret) ;
- opacité de certaines dispositions du règlement minier, rendant possible l'exercice du pouvoir discrétionnaire de l'Administration (contrôle de l'exécution des programmes ; décision de renouvellement des titres).



Le Département des Mines a soumis un nouveau **projet de loi n°33-13**. L'objectif visé est d'assurer un développement durable de l'industrie minière en la dotant d'un cadre juridique moderne, qui tout en s'inspirant des pratiques internationales en la matière, est censé tenir compte à la fois des potentialités en ressources minérales du pays, des traditions ancestrales en la matière, du degré de savoir faire des acteurs intervenant dans le secteur et de l'ouverture de notre pays vers l'extérieur moyennant l'assouplissement des procédures. Il est incontestable que la mise en œuvre de telles mesures attrayantes est de nature à redynamiser l'exploration et la recherche minières dans le but de mettre en évidence de nouveaux gisements tout en assurant un développement durable de l'industrie minière nationale. Les principes du règlement minier sont reconduits : domanialité publique des mines ; le caractère de droit immobilier (de durée limitée et distinct de la propriété du sol, attribué aux permis de recherche et aux licences d'exploitation) ; l'attribution des autorisations d'exploration, des permis de recherche, selon le principe de la priorité à la demande. Ce projet de texte consiste en l'extension du champ d'application de la législation minière aux zones maritimes, ainsi

qu'à toutes les substances minérales à usage industriel à l'exception des matériaux de construction et de génie civil et des marbres et granites destinés au revêtement qui demeurent régis par le texte sur les carrières.

Ledit projet de texte a également institué de nouveaux titres miniers, en l'occurrence l'autorisation d'exploration offrant la possibilité aux permissionnaires de développer des programmes de prospection sur de grandes superficies, ainsi que l'autorisation d'exploitation des haldes et terrils, prévue pour l'enrichissement et/ou la valorisation des masses constituées de rejets et déchets de produits de mines provenant des opérations d'extraction ou de traitement ou de valorisation de ces produits, des dispositions relatives aux cavités naturelles ou artificielles destinées au stockage souterrain du gaz naturel, des hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux, ou de produits chimiques à usage industriel.

En matière environnementale, ce projet de texte a prévu des dispositions concernant l'étude d'impact sur l'environnement et le plan d'abandon.

Par ailleurs, la **réhabilitation des mines et des carrières** après exploitation contribue à la préservation du sol, des ressources en eaux et du cadre de vie de la population locale. Elle permet aussi de diminuer les risques de glissement de terrain qui peuvent survenir dans ces sites et représentent une menace pour l'environnement, la population et les équipements. Elle est indispensable pour réduire l'impact environnemental. Sur le plan réglementaire, toutes les mines fermées ont cessé leur activité conformément aux textes en vigueur. Cependant, cette réglementation ne comprend pas une obligation d'effectuer une réhabilitation environnementale après la fin de l'exploitation. Elle contient uniquement quelques obligations globales liées à la fin de l'exploitation. Certaines actions de réhabilitation environnementale des anciennes mines et carrières sont néanmoins observées (remblayage cimenté des mines souterraines, projet de Mine verte de Khouribga par le groupe OCP, programme national de gestion des carrières...).¹⁴

Axe de réflexion 1.8: Rendre la réhabilitation des mines après fermeture obligatoire.

Impact des carrières et projets de réformes

Les principaux impacts des carrières sont les suivants :

- déchets solides, déchets huiles usées (à l'échelle nationale, aucune donnée n'a pu être collectée sur l'inventaire des déchets des carrières);
- rejets de poussière;
- dégradation paysagère et littorale et consommation de ressources comme le sable de mer, cicatrice permanente sur le milieu naturel (exploitations de sablières sur la côte ou les lits de rivières);
- fragilisation du littoral ou modification des cours d'eau des sablières;
- gaz de combustion et déchets d'huiles usées.

Axe de réflexion 1.9: Améliorer la connaissance des rejets liquides et des déchets des mines et des carrières.

L'exploitation et la fermeture d'une carrière sont régies par la loi n°08-0175 sur l'exploitation des carrières. Cette loi n'est jamais entrée en vigueur faute de décret d'application.

Un projet de loi n°27-13 sur les carrières a été préparé par le Département de l'Équipement et du Transport et transmis au SGG en vue de suivre la procédure d'adoption. Elle repose sur trois principes fondamentaux : faciliter les procédures en vue de l'octroi des récépissés de déclarations d'exploitation des carrières; préserver l'environnement; renforcer le contrôle.

Les **principales dispositions novatrices** de ce projet de loi sont les suivantes :

- Définition précise des différents types de carrières;
- Institution des schémas de gestion des carrières dans le but de définir, pour chaque zone sensible du point de vue approvisionnement en matériaux de carrières, les ressources à préserver tout en tenant compte des contraintes liées. Ces schémas doivent satisfaire aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'urbanisme, d'environnement.
- Dispense les exploitants de carrières temporaires et en phase d'échantillonnage de la présentation de la décision d'acceptabilité environnementale avec obligation pour les exploitants de carrières temporaires de présenter une étude d'impact sur l'environnement réalisée par un bureau d'étude agréé;
- Maintien du système déclaratif pour l'ouverture et l'exploitation des carrières;
- Institution de garanties financières sous forme de caution, destinées à assurer le réaménagement du site en cours ou après fermeture de la carrière, en cas de défaillance de l'exploitant après mise en demeure restée infructueuse;
- Mise en place d'une redevance (par m³ de matériaux commercialisés) à verser dans un fonds destiné à renforcer les moyens pour améliorer la gestion et le contrôle du secteur des carrières;
- Instauration de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des dispositions de la nouvelle loi et les conditions d'exploitation.

Axe de réflexion 1.10: Accélérer l'adoption et la mise en œuvre des réformes prévues sur la gestion des carrières et notamment les schémas de gestion des carrières

¹⁴ Indicateurs Nationaux de développement durable. Rapport National 2011.

II.2.2. Résultats de l'analyse SWOT

Axe Gouvernance

FORCES

MINES

- **Nouvelle stratégie minière nationale** englobant toutes les activités situées aussi bien en amont qu'en aval de la mine.
- **Stratégie industrielle de l'ONEP** visant à assister les industriels dans la prévention de la pollution de leurs rejets.
- Réforme du droit minier, nouveau projet de loi n°33-13: Extension du champ d'application de la législation minière à toutes les substances minérales à usage industriel et aux zones maritimes; possibilité de développer des programmes d'exploration sur de vastes zones; création d'une entité ayant pour mission de porter le développement et la promotion du secteur minier.
- Repositionnement stratégique de l'ONHYM en vue d'optimiser son organisation et ses moyens pour lui permettre d'assurer la meilleure valorisation du patrimoine minier (hors phosphate) et pétrolier.

FAIBLESSES

MINES

- Faiblesse des moyens dédiés à l'infrastructure géologique et à la promotion du secteur.
- Inadéquation de la réglementation actuelle pour le secteur minier.
- Absence d'un service géologique national.
- Nécessité de restructurer l'activité artisanale.

OPPORTUNITES

- Contribution active et responsable du secteur privé dans le processus de développement minier tout en consolidant le rôle de l'Etat.
- Contribution de l'État entre 50 % et 70 % dans les infrastructures d'installation (incluant routes, eau et électricité).

MENACES

- Mondialisation de l'économie, globalisation de la concurrence et à la compétitivité et l'instabilité du marché des matières premières.

Axe Social

FORCES

MINES

- Secteur contribuant au développement économique et social des zones reculées.
- Retombées bénéfiques sur le développement régional et rural (13,6 Mds de DH d'investissement réalisés en 2012 ; 40175 employés dont 25114 OCP SA).

OCP

- Programmes de recrutement, de formation et d'incitations à la création d'entreprises.
- Actions de citoyennetés entreprises par les sociétés minières sur leurs sites d'activités.

FAIBLESSES

- Manque de mécanismes fiscaux visant une allocation aux profits de riverains des recettes générées par les ressources minières.
- Forte dépendance des populations vivant près des mines et vulnérabilité en cas de fermeture des sites.

OPPORTUNITES

- Opportunité de mettre en œuvre une gestion durable des ressources minières qui permette de faire bénéficier de ces activités aux populations riveraines et à tous les Marocains (Formation, santé, impact territorial...).

MENACES

- Mondialisation de l'économie, globalisation de la concurrence ; compétitivité et l'instabilité du marché des matières premières.
- Rareté des ressources humaines et des compétences liées aux métiers de la mine et de la géologie.

Axe Économie Verte

FORCES

- Existence d'un contexte géologique favorable.
- Effort déployé par les opérateurs miniers pour la rationalisation de la consommation d'eau et de l'énergie.
- Recours aux énergies renouvelables.
- Création par l'OCP d'un fonds d'investissement destiné à financer des projets agricoles innovants.
- Maintien et contrôle des rejets solides, liquides et gazeux.

FAIBLESSES

- Nécessité de découvrir de nouveaux gisements miniers, d'optimiser la valeur ajoutée des substances minérales exploitées et le développement durable.

OPPORTUNITES

- Potentiel de développement d'une agriculture verte ou raisonnée au Maroc dans lequel la valorisation du phosphate peut avoir sa place.
- Développer des filières vertes pour lesquels le Maroc dispose des ressources nécessaires.

MENACES

- En dehors des phosphates, la transformation locale reste limitée à certains produits miniers (Argent, Cobalt, Plomb, oxyde de Zinc, Sel,...)

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Les projets miniers sont soumis à la réalisation d'études d'impacts sur l'environnement.
- Surveillance administrative exercée sur l'activité en matière de contrôle, de sécurité et de prévention des risques.
- Outre l'adoption de techniques industrielles respectueuses de l'environnement, OCP s'est doté de stratégies ambitieuses en matière d'efficacité énergétique et de sauvegarde des ressources hydriques.

FAIBLESSES

MINES

- L'après mine reste insuffisamment encadré sur le plan réglementaire.
- Impact des Mines sur le sol, l'eau, l'air, la biodiversité.
- Charge polluante très toxique, les rejets contiennent des métaux lourds, des acides...

OPPORTUNITES

- Encouragement de la culture environnementale déjà adoptée par les opérateurs en matière de reboisements et la re-végétation des sites miniers.
- Prise en considération de la dimension environnementale par le projet de loi n°33-13 relative aux mines.

MENACES

- Faible disponibilité des ressources en eau.
- Accélération du changement climatique, ce qui augmente les vulnérabilités et rend indispensable les programmes d'adaptation prévus.

II.2.3. Synthèse des enjeux de durabilité

- PIB : 10%
- Emplois : 34 575
- Principaux impacts : Sol, Eau, Air, Biodiversité, Santé, Lutte contre la pauvreté
- CA: 34 Mds DH (2007)
- Exports : 22% en valeur, 75% en volume niveau nat.



Pilier

Enjeux

Economie

- Privilégier l'exploration pour découvrir de nouveaux gisements
- Améliorer la valeur ajoutée des substances minérales exploitées.
- Faire face à la globalisation de la concurrence, l'instabilité des matières premières.
- Renforcer les investissements dans les infrastructures de bases
- Privilégier l'utilisation de procédés industriels propres

Social

- Optimiser les retombées en terme de développement régional et local (surtout zones enclavées)
- Prendre en compte les parties prenantes durant toutes les phases (exploration, exploitation, cessation)
- Renforcer la sécurité et la santé (pollution eau, air, sol, substances chimiques) sur site et pour les riverains

Environnement

- Rendre la réhabilitation des sites après fermeture obligatoire
- Réduire les pollutions, notamment en métaux lourds constatés aux abords de certains sites
- Maîtriser et valoriser les déchets générés
- Privilégier la re-végétation
- Améliorer la connaissance du sol au niveau national pour mieux le protéger.

Gouvernance

- Revoir le cadre réglementaire (obsolescence du code minier 1951)
- Renforcer les moyens humains et financiers dédiés au contrôle et à la prévention.
- Améliorer la gestion des carrières (processus de concertation, carrières abandonnées)
- Planifier les cessations d'activités dès les phases exploratoires

Le secteur minier joue un rôle socio-économique de premier plan. Il participe à l'amélioration de la balance commerciale, et représente dans certaines zones les seules perspectives d'emplois. Plusieurs défis à surmonter :

- Renforcer les mesures de protection de l'environnement à tous les niveaux (étude d'impacts, déchets, produits chimiques)
- Systématiser la planification de cessation d'activité dans une logique sociale.

III. Le secteur secondaire

III.1. Le tissu industriel

III.1.1. Présentation de l'industrie marocaine

Depuis l'indépendance, le Maroc s'est lancé dans d'importants investissements pour développer et doter le pays d'infrastructures industrielles de base. Le secteur industriel représente près de 28 % du PIB. Longtemps dominé par les industries agro-alimentaires, du textile et du cuir, le secteur industriel s'est diversifié rapidement grâce à une vision stratégique reposant sur des investissements ciblés qui ont permis l'essor de nouveaux secteurs.

Le développement industriel du Royaume du Maroc repose sur une stratégie appelée « *Pacte National Pour l'Emergence Industrielle* », qui est conçue autour de trois idées fondamentales et déclinée en contrat programme :

- La nécessité absolue de focaliser les efforts de relance industrielle sur les filières pour lesquelles le Maroc possède des avantages compétitifs clairs et exploitables (les « *Métiers Mondiaux du Maroc* »), à travers des programmes de développement dédiés ;
- La nécessité de traiter l'ensemble du tissu des entreprises, sans exclusives, à travers 4 « *Chantiers transversaux* » majeurs, déclinés en un chantier de renforcement de la Compétitivité des PME, un chantier Amélioration du climat des affaires, un chantier Formation et un plan de développement de parcs industriels de nouvelle génération, dits « *P2I-Plateformes Industrielles Intégrées* » ;
- La nécessité de mettre en place une organisation institutionnelle à même de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes.

La stratégie Pacte National pour l'Emergence Industrielle comprend de nombreux objectifs chiffrés à horizon 2015, en termes d'emplois, de contribution au PIB, d'exportations et d'investissement tels que :

- La création d'emplois industriels pérennes et la réduction du chômage urbain, avec un objectif de création de 220 000 emplois d'ici 2015, ce qui passe par la formation de 220 000 personnes d'ici 2015.
- L'augmentation du PIB industriel avec un objectif de 50 Mds de DH additionnels d'ici à 2015 ;
- La réduction du déficit commercial, avec la génération d'un volume supplémentaire d'exportations de 95 Mds de DH ;
- L'appui à l'investissement industriel, tant national qu'étranger, avec un objectif de 50 Mds de DH d'investissements privés dans l'activité industrielle.

Des résultats encourageants

Les résultats sont encourageants puisque depuis la mise en œuvre de la première stratégie Emergence en 2004, le taux de croissance de la valeur ajoutée générée par le secteur industriel est passé d'une moyenne annuelle de 5 % à 8 %.

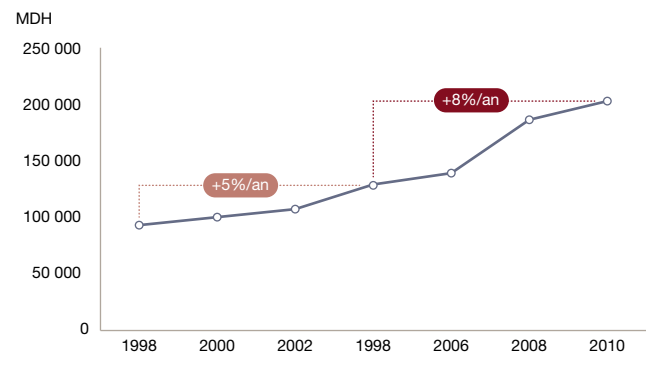


Figure 13: VA du secteur secondaire en MDH

La stratégie qui repose sur la promotion de « *l'offre industrielle Maroc* » à travers la définition de contrats programmes ciblant des secteurs clés, et la création de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements, a permis d'améliorer la visibilité des investisseurs étrangers ce qui s'est traduit par des flux d'investissement moyen de 3 Mds de DH par an.

De grands groupes internationaux comme Renault dans l'automobile ou Bombardier dans l'aéronautique jouent le rôle de locomotive structurant les secteurs avec leurs niveaux d'exigences conformes aux standards internationaux.

III.1.2. Les P2I et l'économie circulaire – une opportunité à saisir

A l'heure où les pays développés payent le prix de choix industriels souvent faits avec une méconnaissance des impacts environnementaux, et doivent ainsi supporter des coûts de mise à niveau significatifs, le Maroc peut éviter les erreurs commises en particulier au niveau de l'aménagement des plateformes industrielles intégrées en privilégiant l'économie circulaire, les synergies et la réduction des impacts dès la planification initiale des développements.

Les Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) représentent l'un des principaux outils de mise en œuvre du programme. Il s'agit de mettre à la disposition des investisseurs les meilleurs espaces d'accueil pour l'exercice de leurs activités.

L'Etat s'engage à :

- Mobiliser le foncier nécessaire à la mise en place des P2I ;
- Octroyer le label P2I sur la base d'un cahier des charges définissant la proposition de valeurs des plateformes planifiées ;
- Contribuer si nécessaire au financement des P2I sur la base d'un business plan ;
- Créer des antennes ou déléguer du personnel des administrations nécessaires au guichet unique sur zone ;
- Intégrer au mieux la zone dans la ville, notamment par la mise en place de transport en commun public.

L'Etat développera 3 types de plateformes :

- Les P2I Généralistes
- Les P2I sectorielles
- Les p2I Quartiers Régionaux/Nationaux

L'Etat s'engage à développer des zones d'activités économiques et à réhabiliter des zones industrielles avec un rythme soutenu et un niveau d'exigence élevé à travers un plan de développement et d'amélioration des zones industrielles locales.

Les grands projets d'aménagement font intervenir de nombreuses entreprises et sont l'occasion de mettre en place une démarche d'optimisation des performances économiques, sociales et environnementales fondées sur l'identification et la réalisation d'opportunités de partenariats.

De telles situations sont l'occasion de développer une approche « **d'économie circulaire** » qui permet de favoriser des synergies au sein d'une communauté d'acteurs (collectivités, partenaires, fournisseurs, entreprises, etc.) pour limiter les impacts environnementaux (par exemple utilisation de déchets comme une ressource) ainsi que les coûts économiques. Elle permet aussi de renforcer la cohésion entre les diverses parties prenantes (compétitivité, dialogue) et l'attractivité d'un territoire.

En effet, l'économie circulaire vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système : site de production, zone d'activités, bassin d'emploi ou économie nationale. La prévention des consommations et des rejets est couplée à l'idée d'un fonctionnement quasi cyclique comme celui des écosystèmes. A la différence de l'économie actuelle dite linéaire, l'économie circulaire s'efforce de ne pas épuiser les ressources et permet de contrôler ses rejets et déchets. Très souvent, seule une fraction limitée de la consommation de matière première ou d'énergie est utilisée directement dans le produit

fini. Le reste est soit perdu (par exemple l'énergie sous forme de chaleur dissipée ou d'effluent), soit transformé en sous-produit à faible valeur ajoutée voire en déchet. Or, ce déchet ou ce sous-produit constitue peut-être une ressource indispensable ou à forte valeur ajoutée pour une autre industrie située à proximité.

La conception de P2I à travers une approche d'économie circulaire constitue donc un quick-win.

Axe de réflexion 1.11 : Définir une stratégie d'économie circulaire concertée avec les acteurs concernés par la conception l'aménagement, la promotion et la gestion des P2I mais également les industriels et les fédérations professionnelles. Cette stratégie doit être basée sur :

- La situation géographique, la vocation de la P2I et les acteurs qui investissent
- La nature des déchets et des sous-produits qui pourraient être valorisés
- Le cadre institutionnel, réglementaire et fiscal du recyclage

III.1.3. Des filières vertes à structurer

Le marché mondial des biens et des services pour la protection de l'environnement a représenté près de 650 Mds d'euros de chiffre d'affaires en 2010, avec une croissance annuelle prévue de 5 à 10 % jusqu'en 2020¹⁵

Ces chiffres avancés par l'ADEME contrastent avec la croissance affichée au sein de secteurs classiques, qui peinent à retrouver un réel dynamisme depuis 2008. L'opportunité d'investir dans les filières vertes est réelle, et l'avantage concurrentiel que peut développer le Maroc sur ces filières lui confèrera un statut de leader régional, voire continental.

Un des enjeux majeurs de la SNDD est donc de contribuer à l'émergence de nouvelles filières vertes. Le développement des filières vertes passe par un diagnostic stratégique pour identifier les nouvelles filières industrielles adaptées aux potentiels naturels et humains du Maroc et le développement d'un programme d'actions pour le développement des PME nationales dans les filières industrielles stratégiques identifiées.

¹⁵ ADEME : Donnez du souffle à l'économie verte

A ce stade, les filières vertes identifiées par le gouvernement, et reprises dans le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental sont

- La filière des énergies renouvelables.
- La filière de l'efficacité énergétique.
- La filière de l'assainissement et l'épuration des rejets liquides.
- La filière des déchets solides ménagers.

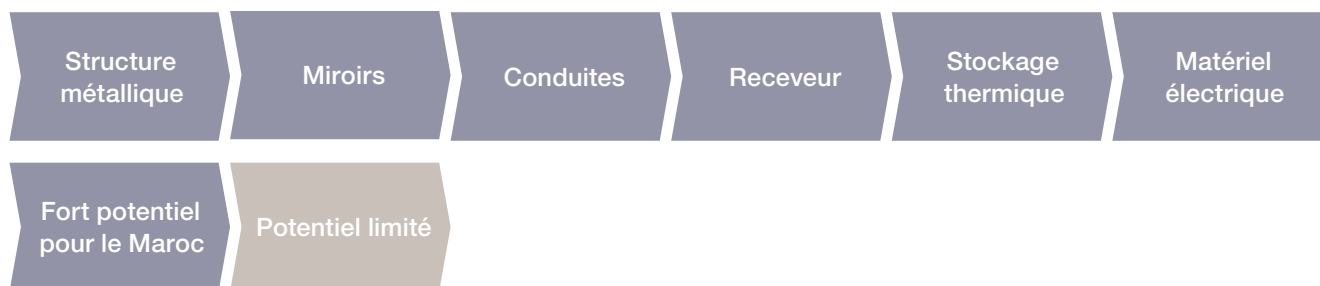
A ces secteurs nous proposons de rajouter :

- La filière bois qui a un impact sur la gestion et la valorisation du patrimoine forestier ;
- La filière des plantes aromatiques et médicinales qui a un impact sur la gestion et la valorisation de la biodiversité florale, et qui peut contribuer à la mise en application du protocole de Nagoya

Ainsi, la démarche proposée pour opérationnaliser l'émergence de ces filières repose sur :

- la validation en comité stratégique des filières vertes prioritaires ;
- la formalisation des chaînes de valeurs des différentes filières et l'identification des opportunités pour le Maroc ;
- l'analyse des contraintes institutionnelles, réglementaires et fiscales à lever ;
- l'évaluation de la maturité technologique des filières ;
- l'évaluation des besoins en compétences ;
- l'élaboration d'un plan d'actions.

Exemple : Chaîne de valeurs pour la filière solaire reposant sur la technologie CSP, retenue pour la station d'Ouarzazate :



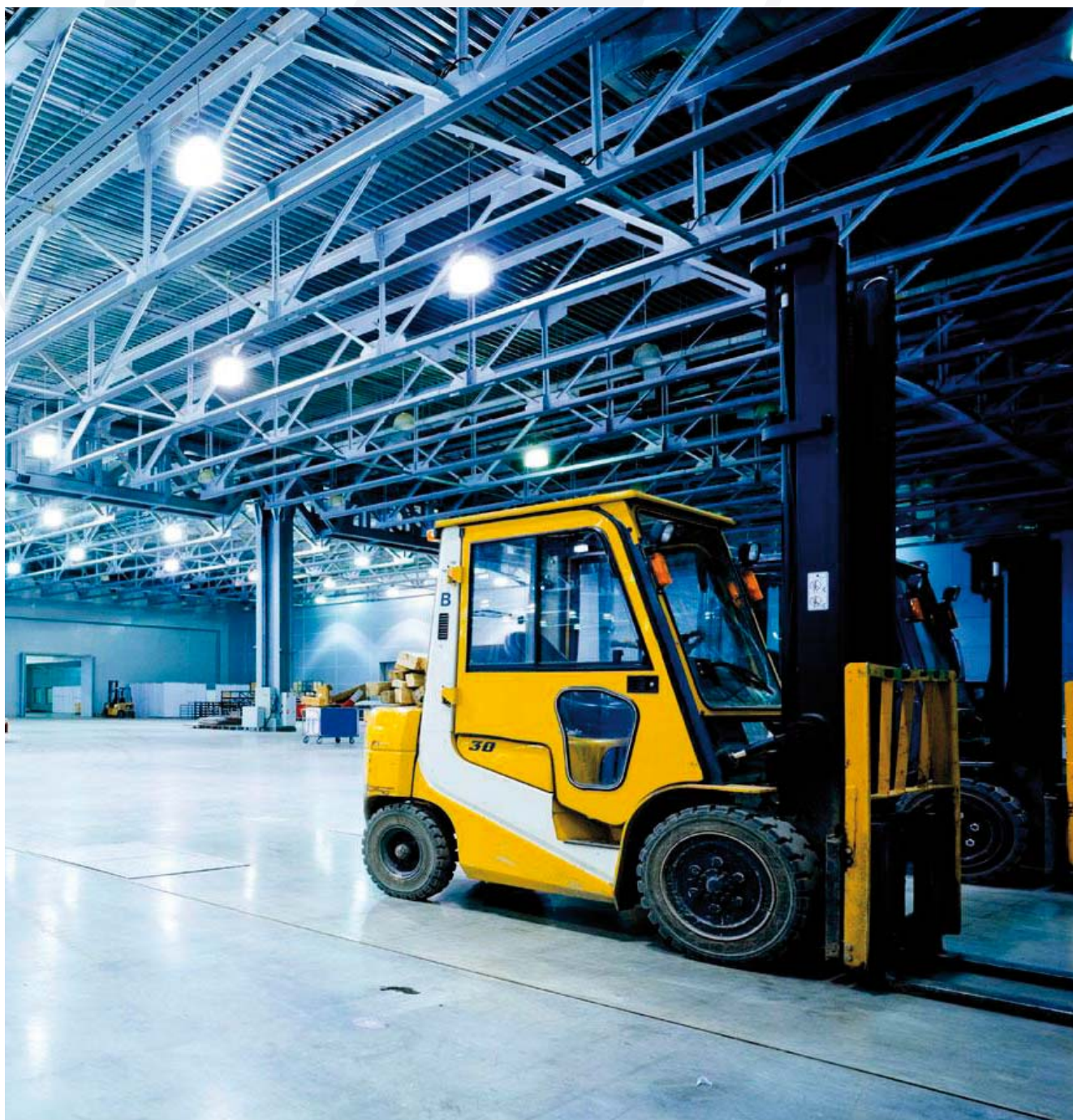
Axe de réflexion 1.12 : Profiter de la Stratégie Nationale de Développement Durable pour accélérer l'émergence des filières vertes.

III.1.4. Concilier émergence des filières et réduction des impacts environnementaux

L'enjeu majeur dans le secteur industriel est de parvenir à concilier l'atteinte de ces objectifs de développement et la réduction de l'empreinte écologique de ces activités.

La **pollution industrielle** est concentrée en milieu urbain et sur la côte atlantique. Le bassin côtier atlantique arrive en tête avec près de 35 % du total des charges de pollution rejetées, suivi par le Sebou avec 28 % et, loin derrière, par le Tangérois, le Drâa, l'axe Safi-El Jadida et le Souss avec des contributions respectives de 11 %, 5,5 %, 5 % et 4 % du total des rejets toxiques.

Une étude publiée en 2004 par le ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement sur 220 activités industrielles et 6287 unités de production montrait que 81 activités étaient « *significativement polluantes* » et de plus structurelles. Les industries de l'agroalimentaire représentaient 68 % des rejets toxiques et organiques, suivies de loin par la chimie-parachimie avec 20 %. Les industries du textile et cuir arrivent en troisième position avec près de 10 %.



Des secteurs industriels ont évolué en matière de respect des normes environnementales, ainsi les cimenteries qui ont quasiment toutes initié des projets de dépollution. La plasturgie est aussi très polluante. Elle est issue souvent du secteur informel et les matières sont fabriquées à hauteur de 70 % à base de déchets recyclés.

Ces industries primaires, secondaires, tertiaires consomment en effet de l'espace et des ressources (énergie, eau, matières premières), produisent des déchets et émettent

des rejets dans l'air, l'eau, le sol qui sont classés dans les indicateurs nationaux de développement durable comme des forces motrices pour le développement ou des pressions sur l'environnement. Certaines données ne sont pas actualisées en l'absence d'informations disponibles à ce stade de l'élaboration de la SNDD, elles sont néanmoins intéressantes à titre indicatif pour présenter les principaux impacts de l'industrie et l'empreinte écologique de ces activités dans le tableau suivant.

Indicateurs

Force motrice	Le secteur industriel représentait en 2006 45 % de l'électricité consommée par les clients de l'ONE ¹⁷ . En 2009, la part de l'électricité consommée par le secteur industriel était de 38 % ¹⁸ .			
Consommation d'énergie	La consommation d'électricité du secteur a cru de 7.8 % en moyenne par an entre 2001 et 2007.			
Force motrice Part de la Consommation des ressources énergétiques renouvelables	Si la part de l'électricité d'origine renouvelable ne cesse de croître dans le mix électrique marocain, peu d'informations existent sur les efforts du secteur industriel pour stimuler les énergies renouvelables dans la production d'énergie thermique (ex cimenteries, papeteries).			
Pression	<p>L'industrie est un gros consommateur d'eau (81 % de la consommation d'eau de mer, 14 % de la consommation d'eau superficielle), 72 % du volume d'eau non salé utilisé.</p> <p>Les rejets d'eau industriels sont en hausse sur toutes les industries avec l'augmentation de l'activité industrielle. L'industrie des phosphates génère des rejets supérieurs à ceux des autres activités industrielles.</p> <p>La charge polluante des rejets varie en fonction de l'industrie source de l'émission</p> <p>Des valeurs limites d'émissions polluantes commencent à être imposées (industries de la pâte à papier et du carton, sucre, ciment, galvanisation à chaud et traitement de surface).</p> <p>Les rejets liquides doivent être quantifiés dans les évaluations d'impact environnemental.</p>			
Rejets industriels dans l'eau (m³/an)		Rejets industriels dans l'eau		Nature des rejets par industries¹⁹
	Industrie	1993	1999	
	Agro alimentaire	21 500 000	29 596 000	Importantes charges en matières organiques
	Textile et cuir	10 000 000	11 941 000	Faible émission en volume (10 millions m ³ /an) mais rejets riches en produits polluants (tanneries: chrome et sulfure) 20 % des rejets 10 % de la DCO ~40 % des émissions de métaux lourds
	Chimie et parachimie notamment phosphates	13 000 000	16 536 000	Forte émission en volume (931 millions m ³ /an) 28 % des rejets (hors phosphates), 48 % yc phosphates ~100 % des émissions de MES (phosphates) 70 % des émissions de DCO
	Mécanique, Métallurgie et Electrique	2 000 000	2 580 000	Très faibles émissions en volume (<2 millions m ³ /an), rejets peu chargés (hormis émissions de cyanures) ~40 % des émissions de métaux lourds
	Total	46 000 000	60 653 000	
Pression Emissions de gaz à effet de serre	<p>Les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie ont augmenté de 58 % sur 10 ans (période 1994-2004). Cependant, l'industrie marocaine n'est pas un gros contributeur aux émissions de gaz à effet de serre du pays (7 % du total en 2004). Ce sont les secteurs de l'énergie et de l'agriculture qui sont les plus gros émetteurs.</p>			
Pression Emissions de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote	<p>Les émissions de SO₂ et de NO_x contribuent à l'acidification de l'air et des eaux.</p> <p>Le secteur industriel est le principal contributeur aux émissions marocaines de SO₂, à travers la production d'acide sulfurique (29 % des émissions nationales en 2000²⁰) et le reste de l'industrie manufacturière et de construction (25 %).</p> <p>Le secteur industriel est un contributeur secondaire aux émissions marocaines de NO, à travers (6.3 % des émissions nationales en 2000²¹) loin derrière les transports (33 %) et l'agriculture et la pêche (30 %).</p>			

¹⁶ Source: Tableaux de bord de l'économie marocaine, 2007

¹⁷ Agence internationale de l'Energie, http://www.iea.org/stats/electricitydata.asp?COUNTRY_CODE=MA

¹⁸ Rapport sur les indicateurs du Développement Durable 2011, 2006

¹⁹ Source Département de l'Environnement 2010.

²⁰ Source Département de l'Environnement 2010.

Dans le secteur industriel, les principaux dispositifs qui s'imposent en matière de protection et de gestion de l'environnement sont les suivants :

- Etude d'impact sur l'environnement ;
- Loi 10-95 sur l'eau ;
- Loi Cadre relative à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement et lois relatives à l'environnement ;
- Décret 2-09-631 du 6 juillet 2010 fixant les valeurs limites des émissions polluantes dans l'air émanant de sources de pollution fixes et les modalités de contrôle de ces émissions. Par ailleurs, certaines installations, comme les cimenteries et le traitement des phosphates sont soumises à des valeurs limites sectorielles, fixées par arrêtés conjoints du Ministre chargé de l'environnement et du Ministre dont relève le secteur d'activité concerné ;
- Dispositions de la loi n°28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination, directives techniques concernant l'élimination dans le respect de l'environnement des déchets industriels (non dangereux) qui doivent être définies par des plans directeurs régionaux de gestion ;
- Le Plan d'action national de lutte contre la pollution industrielle vise à mettre en place les solutions adéquates pour la prévention de la pollution, par la voie des normes et réglementations, la sensibilisation et l'information des opérateurs.
- Initiatives concernant la génération de déchets par le secteur industriel comme la mise en place de la Bourse de déchets industriels, initiée par la CGEM ;
- Le FODEP intervient dans le financement de projets de dépollution à travers des subventions, jumelées à des crédits bancaires, de 20 % pour les projets intégrés au procédé industriel qui visent en plus de la dépollution industrielle des économies de ressources (eau, énergie,

etc.), ou 40 % pour les projets en aval du procédé industriel qui permettent de réduire la pollution à travers la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination des rejets liquides et gazeux et des déchets solides

- Ratification de protocoles internationaux, comme le Protocole de Montréal, en vue de l'élimination des substances dangereuses émises par l'industrie.
- Inventaire sur la consommation et les utilisations des HCFC au Maroc, en vue de la préparation de la stratégie d'élimination des HCFC.

Pour la réduction de l'empreinte écologique des activités industrielles, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 1.13 : Réaliser un état des lieux des initiatives en vue d'augmenter l'énergie renouvelable dans l'industrie

Axe de réflexion 1.14 : Mettre en place un ensemble de mesures incitatives ou un cadre réglementaire pour augmenter le taux d'emploi de matières recyclable dans les secteurs

Axe de réflexion 1.15 : Réaliser un benchmark des bonnes pratiques industrielles par métier

Axe de réflexion 1.16 : Renforcer les normes marocaines en termes de rejets et d'émissions autorisées par activité

Axe de réflexion 1.17 : Etudier pour les P2I l'impact environnemental de la construction et de l'exploitation des bâtiments (cf. norme HQE en France), logistique des transports associés.

III.1.5. Résultats de l'analyse SWOT

Axe Gouvernance

FORCES

Cadre institutionnel

- Création de l'Agence Marocaine des Investissements pour dynamiser les investissements directs étrangers.

Processus de mise en œuvre

- Approche contractuelle entre parties prenantes fixant les engagements de chacun.
- Approche territoriale par filière selon les spécificités et les forces de chaque région.
- Mise en place d'un PMO (Project Management Office) pour suivre la mise en œuvre de la stratégie et pilotage à haut niveau (Premier Ministre).

FAIBLESSES

Cadre réglementaire

- Certains textes réglementaires sur les émissions, notamment pour les rejets hydriques sont absents.
- Absence de Loi sur le Littoral.
- Enjeu de la mise en place d'un plan de dépollution industrielle à l'échelle nationale.

Processus de mise en œuvre

- Mobilisation du foncier industriel.

OPPORTUNITES

- Profiter de la SNDD pour favoriser l'émergence des filières vertes et améliorer la protection de l'environnement au Maroc.
- Les autres programmes qui sont en cours de réalisation (PNA, PNDM, CNEDS...) présentent des opportunités de synergies.

MENACES

- La loi sur l'eau, promulguée depuis 1995, n'est que partiellement mise en œuvre. Le principe pollueur-payeur, principal levier de cette loi, pour la prévention de la pollution, n'est pas mis en œuvre et les normes de rejets non plus.
- De nombreuses lois, promulguées, ne disposent pas de décrets d'application. Ce qui les rend obsolètes.

Axe Social

FORCES

Emplois & Employabilité

- Objectif de création de 220 000 emplois d'ici 2015, ce qui passe par la formation de 220 000 personnes d'ici 2015.

FAIBLESSES

Santé

- Impact sur la santé des pollutions industrielles.
- Concentration de la pollution de l'air au niveau des grandes zones industrielles où sont localisées les unités d'énergie et de la chimie lourde.

Emplois & Employabilité

- Emploi informel important dans certains secteurs (BTP, artisanat, textile, plasturgie,...).
- Manque de personnel formé pour certains secteurs et inadéquation entre les besoins du marché et l'offre de formation.

OPPORTUNITES

- **Existence d'un potentiel important d'employabilité et d'entrepreneuriat vert** démontré par les Etudes de cartographie des opportunités d'emploi et entrepreneuriat verts au Maroc (DE, PNUD, Projet YES GREEN) notamment les « *petits* » métiers verts.
- **Concept de l'économie verte** incarne une croissance durable et de création d'emplois et consiste en une nouvelle approche de développement économique et humain durable.
- Renforcer l'intégration de projets industriels dans le programme INDH.

MENACES

- **Faible employabilité** des métiers relevant de l'ingénierie pointue.
- Quasi-absence de mécanismes adéquats de coordination de synergies et de partenariat entre les acteurs concernés pour mieux cibler les besoins et augmenter l'employabilité et l'insertion des jeunes.
- La **pollution industrielle** est concentrée en milieu urbain et sur la côte atlantique. Le bassin côtier atlantique arrive en tête avec près de 35 % du total des charges de pollution rejetées.

Axe Economie Verte

FORCES

- **Le potentiel économique de la gestion des déchets et du recyclage va croissant** avec des possibilités d'emplois et des débouchés commerciaux. Le gisement de déchets industriels dangereux devrait augmenter de 22 % entre 2008 et 2028.

PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION INDUSTRIELLE (PNPPI)

- Un nombre important d'entreprises (30-50) auront gratuitement les recommandations d'un expert et pourront disposer d'un plan de prévention qu'elles pourront mettre en place selon leur planning et leurs moyens.

FAIBLESSES

- En 1998 **23 % du volume total des déchets industriels étaient réutilisés** dans les procédés de fabrication ou cédés à des tiers en vue d'une réutilisation ou revalorisation alors que le gisement devrait représenter 329 419 tonnes en 2028.
- En 2009, la part de l'électricité consommée par le secteur industriel était de 38 % (augmentation de 7.8 % en moyenne par an entre 2001 et 2007).
- **L'intensité énergétique** finale du secteur industriel est de 19,993 au Maroc.
- **La part de l'électricité d'origine renouvelable ne cesse de croître** dans le mix électrique marocain, peu d'informations existent sur les efforts du secteur industriel pour stimuler les énergies renouvelables dans la production d'énergie thermique.
- **L'industrie est un consommateur d'eau** (81 % de la consommation d'eau de mer, 14 % de la consommation d'eau superficielle), 72 % du volume d'eau non salé utilisé.
- Les enjeux propres à ce secteur par rapport à l'eau sont liés à :
 - la croissance rapide de la demande en eau et sa concentration dans les zones à ressources déficitaires
 - l'accompagnement des filières industrielles d'assainissement (STEP).

OPPORTUNITES

- **Opportunité de promotion de l'entrepreneuriat vert** dans les programmes INDH, Moukawalati, Moubadara, (coopératives) et Tatmine qui intègrent des préoccupations liées à la protection de l'environnement.
- **Intégrer le concept d'économie circulaire dans l'aménagement des plateformes industrielles intégrées (P2I)** dès la planification initiale pour mettre en place d'une démarche d'optimisation des performances économiques, sociales et environnementales fondées sur l'identification et la réalisation d'opportunités de partenariats.

MENACES

- **L'eau se raréfie** : de 2000 m³/hab/an en 1960, les ressources disponibles sont évaluées à 730 m³/hab/an en 2010. Le déficit actuel est estimé à 2,5 milliards de m³ et est évalué à 5 milliards de m³ à l'horizon 2030.
- **La forte dépendance énergétique** dont la facture représente : 11,3 % du PIB en 2012 et 52,1 % des importations globales.
- Volonté politique d'initier la **recherche scientifique** dans les projets d'économie verte mais manque de planification, coordination, mobilisation et financement de la recherche scientifique.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Plan national de lutte contre la pollution industrielle et Initiatives de lutte contre la pollution ou de dépollution dans certains secteurs.
- Etude d'impact.

FAIBLESSES

- Les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie ont augmenté de 58 % sur 10 ans (période 1994-2004) mais l'industrie marocaine n'est pas un gros contributeur (7 % du total en 2004).
- Pollution de l'air par les dioxines et furannes issus de la combustion non contrôlée et de processus industriels.

OPPORTUNITES

PNPPI


- Conscience des entreprises des enjeux environnementaux et leur disposition à atténuer l'impact de leurs établissements (actions suivies par la sous commission économie verte de la CGEM).

MENACES

- En 2004 sur 220 activités industrielles et 6287 unités de production, 81 activités étaient « *significativement polluantes* ». Les industries de l'agroalimentaire représentaient 68 % des rejets toxiques et organiques, la chimie-parachimie (20 %), le textile et le cuir 10 %.
- En recevant 948 millions de m3/an soit 98 % des rejets, **la mer constitue la principale décharge**, suivie des cours d'eau avec 14 millions de m3/an soit 1.45 % des rejets.
- Les industries dont celles à fort degré de pollution (air, sols, milieu marin, Oueds et rivières ou cours d'eau...) génèrent des dégâts considérables en termes d'**impacts négatifs et durables sur la biodiversité globale** (Complexes industriels de Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi..., Sucreries, Tanneries, Cellulose, Huileries...).

III.1.6. Synthèse des principaux enjeux de durabilité

- PIB : 20,9%
- Emplois : 1 896 381
- Principaux impacts :
 - Air,
 - Eau,
 - Biodiversité,
 - Santé,
 - Emplois
 - Déchets
 - Substances chimiques



Pilier	Enjeux
Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la compétitivité sur les métiers mondiaux identifiés pour créer un avantage concurrentiel durable • Développer les filières à forte valeur ajoutée : solaire, éolien, assainissement, ...et renforcer les approches de compensation industrielle • Valoriser les déchets et le recyclage • Réduire les consommations en eau et en énergie
Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'adéquation entre les besoins et l'offre en formation • Poursuivre les mesures de lutte contre l'informel • Objectifs de créer 220.000 emplois d'ici 2015
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de dépollution industrielle • Elaborer un plan de gestion et de valorisation des boues • Réduire les pollutions : en 2004, sur 220 activités industrielles et 6 287 unités de production, 81 activités étaient «significativement polluantes». • Accélérer les mesures de gestion des produits chimiques
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les réformes sur le foncier • Profiter de l'approche de développement par P2I pour développer des concepts durables • Parachever la Loi 10-95

Le secteur industriel contribue fortement aux pollutions. C'est également un des secteurs qui comprend des gisements importants en matière de durabilité, à savoir :

- Une excellente gouvernance pour la mise en œuvre du PNEI
- La structuration de filières industrielles à forte valeur ajoutée
- La réduction des pollutions

III.2. Le secteur énergétique

III.2.1. Présentation du secteur énergétique

III.2.1.1. La structure énergétique n'est pas durable

L'énergie est une problématique majeure du développement d'un pays: sans énergie, pas de possibilité de développement économique et social et le rythme de développement d'un pays est conditionné par ses ressources énergétiques naturelles ou acquises.

Le secteur de l'énergie qui contribue à hauteur de 3 % du PIB est avant tout un secteur hautement capitalistique. La pérennisation du secteur et des stratégies qui y sont déployées dépend essentiellement de la capacité du pays à sécuriser les investissements nécessaires.

La demande: un trend haussier continu

Sur la base d'un historique de consommations montrant une croissance annuelle de 8 % sur 2003-2007, deux scénarios de prospective ont été établis :

- un scénario de base avec une croissance de la demande de 7 %, puis de 6 % à partir de 2017,
- un scénario de rupture avec une croissance de 9 % jusqu'en 2012 puis 8 % ensuite.

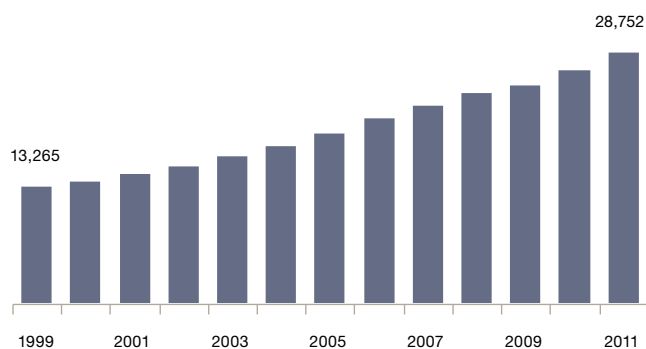


Figure 14: Croissance de la demande en électricité 1999-2011

Dans les deux scénarii, les besoins en énergie augmentent fortement et la mobilisation de ressources supplémentaires est nécessaire

Structure du secteur énergétique: des déséquilibres qui impactent toute l'économie

Pour le Maroc, pays en développement, qui plus est dépourvu de ressources propres (dépendante à 96 % des importations), la problématique énergie est critique car le coût de la facture énergétique perturbe la compétitivité

nationale et aggrave la balance des paiements. La facture énergétique représente jusque 11 % du PIB (2011) et 52,6 % des exportations.

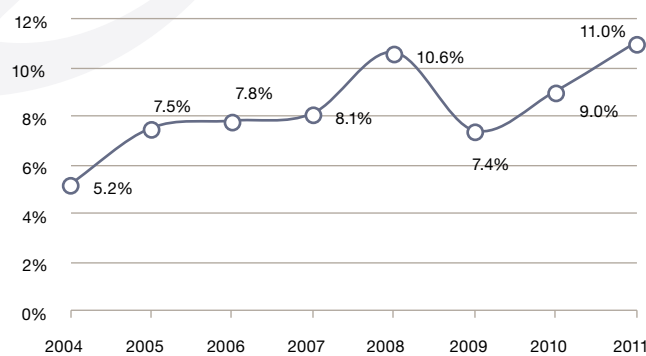


Figure 15: Evolution de la facture énergétique en % du PIB

L'offre est dominée par les produits pétroliers

En 2010 et 2011, on enregistre les données suivantes²¹

La répartition des sources d'énergie :

- 2010 : Pétrole 66 %, gaz naturel 4 %, charbon 23 %, renouvelable 7 %
- 2011 : Pétrole 61,8 %, gaz naturel 4,6 %, charbon 22,4 %, renouvelable 4,4 %

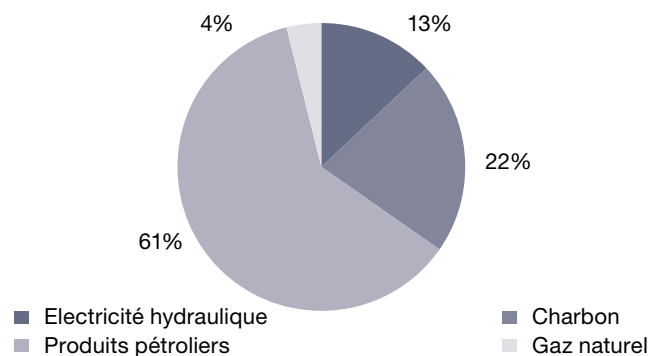


Figure 16: Origine de l'énergie consommée

Pétrole et charbon constituent 90 % de l'énergie consommée, ce qui est une structure peu durable tant en termes de pollution et émissions de CO₂, que sur un plan économique puisque ces produits énergétiques sont subventionnés par la caisse de compensation.

²¹ Statistiques 2010 et 2011 produites par la Direction de l'Observation et de la Programmation du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et l'Environnement

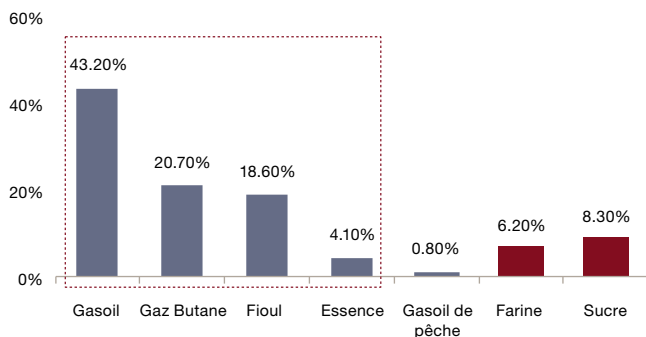


Figure 17 : Répartition des subventions de la caisse de compensation par produits (2011)

Ainsi, l'énergie consomme près de 90 % de l'enveloppe de compensation soit 43 MM Dh en 2011

Axe de réflexion 1.18 : Accélérer la réforme de la caisse de compensation qui perturbe l'équilibre budgétaire et ne renforce pas la compétitivité de la production d'énergie d'origine renouvelable.

III.2.1.2. Les énergies renouvelables au cœur de la nouvelle stratégie énergétique

Afin d'accompagner d'une manière durable le développement socio-économique du pays, le Maroc a défini une Nouvelle Stratégie Énergétique (NSE). La nouvelle stratégie énergétique présentée en 2008 par le Ministère de l'Énergie devant Sa Majesté, est une stratégie énergétique tout-à-fait complète, puisqu'elle a été renforcée par la composante énergie renouvelables (Plan Solaire et Plan Éolien). Un premier bilan de cette stratégie et de ces plans a été présenté en mai 2011 aux 2èmes Assises de l'Énergie.

Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- Garantir la sécurité énergétique du pays, (93 % de combustibles importés pour la production de l'électricité)
- Diversifier les sources d'énergie
- Rationaliser les usages
- Être compétitif en prix
- Respecter l'environnement

La stratégie inclue une pénétration conséquente des énergies renouvelables en production centralisée (42 % du mix électrique à l'horizon 2020) mais n'avance pas d'objectif pour leur pénétration en production décentralisée.

L'évolution du mix électrique prévu par la stratégie énergétique devrait impacter l'émission nationale des gaz à effet de serre par une diminution estimée à 9 millions de tonnes CO₂/an à rapprocher des émissions annuelles de CO₂ voisines de 75 millions de tonnes CO₂.

Le **plan solaire Maroc** permettra de produire 4 500 GWh/an, d'économiser 1 million de tep et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂ par an.

Principaux critères	Valeurs
Puissance installée	2 000 MW
Production électrique	4 500 GWh
Investissement	9 Mds USD
Emission de CO ₂ évitées	3,5 millions de Tonnes/an
Economie annuelle	1 million TEP ~ 500 millions \$

Tableau 1 : Objectifs du plan solaire Maroc

Le **programme éolien** intégré, pour sa part, produira 6 600 GWh/an et permettra d'économiser 1,5 millions de tep et d'éviter l'émission de 5,6 millions de tonnes de CO₂ par an.

Principaux critères	Valeurs
Puissance installée	2 000 MW
Production électrique	6 600 GWh
Investissement	3,5 Mds USD
Emission de CO ₂ évitées	5,6 millions de Tonnes/an
Economie annuelle	1,5 million TEP ~ 750 millions \$

Tableau 2 : Objectifs du programme éolien

Afin de tirer tous les bénéfices de la stratégie énergétique nationale en matière d'énergie renouvelable, du potentiel de développement de nouvelles activités industrielles et de développement socioéconomique et humain par la création d'emplois, les mesures opérationnelles prises concernent les volets suivants :

- renforcer la stratégie nationale de développement des filières Énergies Renouvelables ;
- développer et structurer la chaîne de valeur pour une intégration industrielle forte et durable ;
- renforcer les dispositifs financiers et fiscaux existants liés aux Énergies Renouvelables ;
- rendre effectives les nouvelles modalités fixées par la loi 13.09 et développer la normalisation ;
- renforcer les mécanismes de veille opérationnelle, de suivi et d'évaluation d'impact

- mettre en place un plan de formation et de R&D pour l'accompagnement des initiatives engagées et une meilleure anticipation de la croissance des filières des Energies Renouvelables.

Les résultats escomptés sont :

- réduction de la facture énergétique de 750 Mil \$/ an (éolien) + 500 Mil \$/ an (solaire);
- création d'emplois (38000);
- réduction des GES (9,1 million Tonne/an);
- et maîtrise et exportation de technologies.

La mise en œuvre de cette stratégie et de ces programmes est nécessaire dans le sens où elle contribue fortement à assurer un développement durable du Royaume. Le financement de la stratégie doit être bouclé dans les meilleurs délais, le Ministère de l'Industrie de concert avec les opérateurs privés doivent s'organiser pour jouer leur rôle dans l'émergence des filières industrielles concernées.

III.2.2. Accélérer l'efficacité énergétique

Structure de consommation de l'énergie au Maroc : principaux secteurs consommateurs et intensité finale

Concernant les principaux secteurs consommateurs, le secteur des transports, de l'industrie et de l'immobilier sont les principaux secteurs consommateurs d'énergie, totalisant près de 80 % à l'instar de nombreux pays.

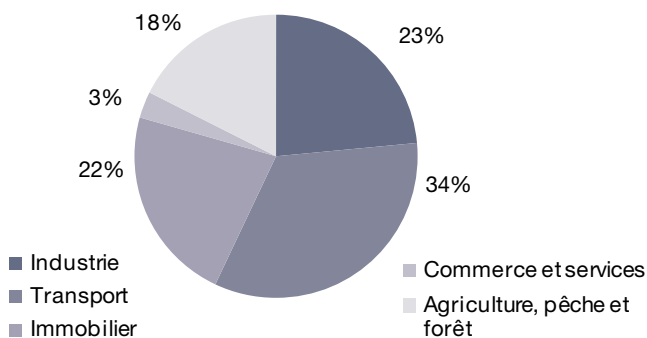


Figure 18: Structure de la consommation de l'énergie au Maroc

En analysant les principaux secteurs consommateurs de l'énergie, le transport et l'industrie représentent respectivement 34 % et 23 %, ce qui correspond aux valeurs observées dans des pays plus développés. Les principales différences sont à noter :

- Sur la consommation des ménages (immobilier) qui a encore une très large marge de progression, d'où la nécessité d'accélérer les mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment ainsi que la sensibilisation de la population
- Sur le poids encore très important du secteur agricole et qui devrait encore augmenter avec la mise en œuvre du PNEE
- Et enfin, la marge de progression du secteur tertiaire.

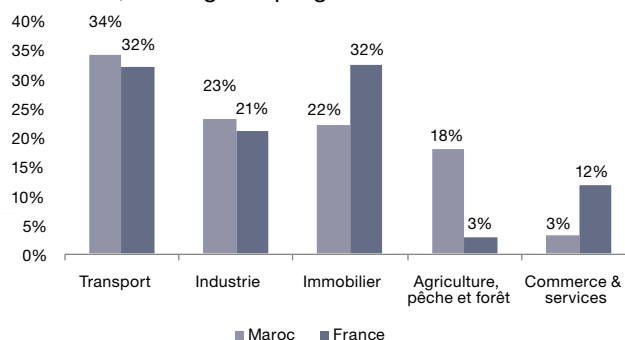


Figure 19: Structure de la demande en énergie au Maroc et en France

Au-delà, de la structure de la consommation, d'un point de vue efficacité il est intéressant de regarder le ratio de l'intensité finale de chaque secteur. Ce ratio est calculé par le rapport entre la consommation finale de chaque secteur sur la valeur ajoutée du secteur :

$$\text{Intensité finale secteur} = \frac{\text{consommation finale secteur}}{\text{Valeur ajoutée du secteur}}$$

Un tel indicateur est particulièrement intéressant, dans la mesure où il est comparable à d'autres pays, et qu'il permet d'évaluer la capacité des secteurs à découpler leur croissance de la consommation en énergie. Induire une tendance baissière de ce ratio est souhaité et peut se faire selon deux leviers :

- l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur ;
- une meilleure efficacité dans la consommation en énergie.

Secteur	France	Maroc
IEF Global	7,91	18,5
IEF Industrie	8,92	19,993
IEF Tertiaire	1,26	1,780
IEF Transport	54,00	7,974
IEF Agriculture	11,86	16,000
CUEM	1,82	0,311

Tableau 3: Intensité énergétique finale par secteur en France et au Maroc

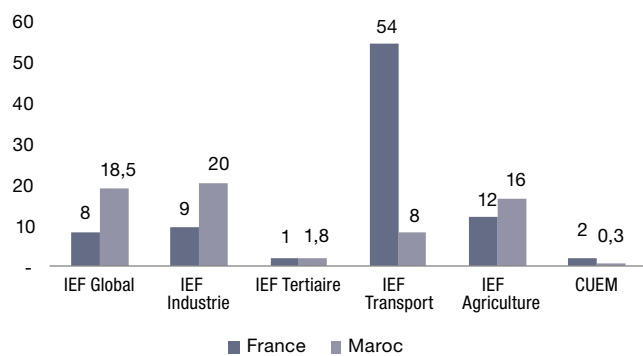


Figure 20: Intensité énergétique finale par secteur en France et au Maroc

La comparaison avec la France traduit plusieurs enseignements:

Globalement, l'intensité énergétique finale du Maroc est 2 fois supérieure, ce qui s'explique par le fait que l'économie est en développement et nécessite plus d'énergie, que la maîtrise des procédés de production moins énergivore n'est pas encore optimale et que la valeur ajoutée de certains secteurs comme l'industrie ou l'agriculture pourrait s'améliorer.

Ensuite, cette comparaison permet d'anticiper les enjeux qu'il faut anticiper:

- une montée en puissance du secteur des transports, liée à l'augmentation du parc automobile, la mise en œuvre de grands programmes ;
- une montée en puissance du secteur résidentiel, porté par la consommation des ménages et de leur équipement.

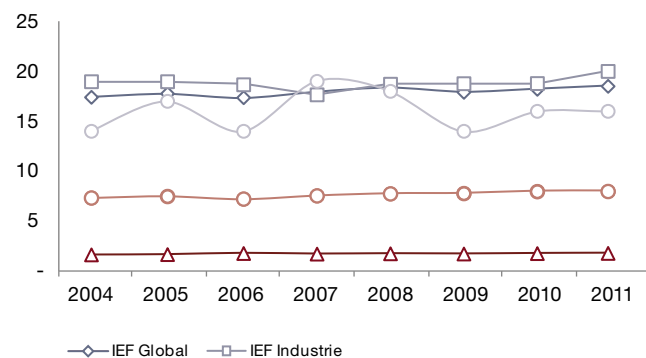


Figure 21: Evolution de l'intensité finale par secteurs

L'évolution depuis 2004 de l'IEF par secteur montre que tous les secteurs suivent une tendance haussière. Tous les secteurs doivent renforcer leur mobilisation pour assurer un vrai découplage.

Les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique peuvent être réalisées en **changeant les comportements ou en améliorant les technologies et les matériaux**. Le premier objectif demande une prise de conscience de la population sur ces enjeux ainsi qu'une réflexion sur les modes de vie et les usages. Concernant le second axe d'amélioration, il peut être développé prioritairement dans les domaines des transports, de la construction et des industries.

L'efficacité énergétique est un point fondamental de la stratégie énergétique du Maroc. A ce titre, il est important d'assurer sa mise en œuvre dans toutes les thématiques de la SNDD et en priorité dans le plan Emergence pour l'industrie, les transports, les politiques urbaines et le Plan Maroc Vert.

Axe de réflexion 1.19: Accélérer la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs en appuyant la création des sociétés de services énergétiques (ESCO).

Axe de réflexion 1.20: Renforcer les campagnes de sensibilisation de la population sur les mesures d'économie d'énergie.

Analyse du potentiel de découplage par secteurs

Les transports représentent 34 % des consommations d'énergie. Cette consommation est passée de 3 558 Ktep en 2004 à 5 325 Ktep en 2011, soit un accroissement de 49,66 % sur l'ensemble de la période (taux de croissance annuelle moyen de 5,9 %). L'augmentation des besoins en transport devraient confirmer cette tendance. La mise en œuvre de modes de transports propres est un levier fondamental pour réduire ces consommations et la facture énergétique du Maroc. La mobilité durable est définie comme « une politique des transports qui cherche

à concilier l'accessibilité, le progrès économique et la réduction des impacts environnementaux des transports sélectionnés ». Concernant les marchandises, la clé se trouve dans l'optimisation des réseaux existants et dans l'amélioration des plateformes d'échange réellement efficaces permettant des transferts efficaces entre les différents modes de transport.²² Pour les particuliers, elle doit s'adapter à chaque besoin de mobilité notamment en proposant une offre multimodale.

Plusieurs initiatives visent à promouvoir les transports propres et l'efficacité énergétique au Maroc :

La stratégie pour le développement de la compétitivité logistique d'abord accompagne les autres stratégies sectorielles (Émergence, Maroc Vert, Halieutis, etc.). Elle vise à promouvoir une gestion optimisée des flux de marchandises, à réduire les émissions de GES du secteur et à décongestionner les routes et les villes. Plusieurs programmes de développement du transport ferroviaire (LGV, doublement de lignes ferroviaires, augmentation de capacité, construction de nouvelles lignes) ont été initiés mais ils demeurent insuffisants pour faire face aux besoins et concurrencer l'expansion du transport routier.

Concernant les transports en commun, une généralisation de l'option « tramway » adoptée au niveau de Rabat-Salé depuis 2010 à toutes les grandes agglomérations de plus de 500 000 habitants a par exemple été adoptée. Le développement des transports en commun doit permettre de concilier aménagement urbain, lutte contre la pollution de l'air et accessibilité.

Enfin l'efficacité énergétique a été intégrée notamment dans le secteur des infrastructures de base et des transports (terrestre, ferroviaire et aérien) ainsi que dans les programmes de formation des conducteurs professionnels de transport de voyageurs et de marchandises.

Ces initiatives de développement de transports propres, qui présentent également l'opportunité de promouvoir les transports durables auprès des opérateurs du tourisme et des industriels et de développer des emplois liés à l'efficacité énergétique, doivent être poursuivies et rationalisées.

L'industrie représente 23 % des consommations d'énergie. Parmi les solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique applicables à l'industrie, on trouve d'une part les solutions « passives » qui consistent à réduire la consommation d'énergie des équipements et des matériaux grâce à une meilleure performance intrinsèque et d'autre part des

solutions « actives » qui visent à optimiser les flux et les ressources. Le développement industriel impacte l'énergie en termes de localisation de la demande énergétique sur le territoire et donc de localisation des infrastructures énergétiques nouvelles. Pour chaque industriel, l'efficacité énergétique est également source d'amélioration des coûts de production. Plusieurs mesures ont été prévues pour améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie mais ces mesures n'ont pas été généralisées : réalisation d'audits énergétiques, formation des auditeurs, intégration des normes de qualité de performances énergétiques dans les équipements (labellisation, étiquetage).

Le secteur de l'immobilier représente 22 % des consommations d'énergie alors qu'au niveau mondial un tiers de l'utilisation finale de l'énergie mondiale s'effectue dans les bâtiments. Les villes, qui ne représentent que 2 % de la surface de la Terre mais regroupent plus de 50 % des humains, sont responsables de plus de 80 % des émissions de GES et consomment 75 % de l'énergie produite sur Terre. Elles se révèlent être la bonne échelle et le bon niveau de décision pour prendre des mesures concrètes et tester leur efficacité.

Au Maroc, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments est un enjeu fondamental compte tenu de l'urbanisation croissante (La population urbaine constituera les 2/3 de la population totale en 2020) et des besoins en logement estimé à 125 000 nouveaux logements/an (le déficit global en logement a diminué de 1,24 million à 840 000 unités entre 2002 et 2011). Une construction durable est une façon de construire, en créant, restaurant, rénovant ou réhabilitant un habitat, qui permet d'épargner les ressources non-renouvelables et de générer le moins possible de pollutions et de déchets ainsi que de prévoir une utilisation ultérieure du bâtiment, la plus économe possible en consommation de ressources (consommation d'énergie, organisation de divers flux : eau, déchets...).

Plusieurs initiatives ont été prises pour encourager le développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments : élaboration d'un code d'efficacité énergétique, développement des chauffe-eaux solaires, généralisation de LBC et CES dans le secteur public, équipements adaptés pour l'éclairage public (cf. stratégie du MHUAE, Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace), programme de généralisation de l'utilisation des lampes à basse consommation. Mais ces mesures peinent à être généralisées et à être appliquées ce qui freine d'autant la mise en œuvre des bonnes pratiques par les opérateurs économiques (ex tourisme). L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments devrait par ailleurs être intégrée comme objectif prioritaire dans les programmes d'habitat social, de rénovation urbaine ainsi que dans les réformes de l'urbanisme.

²² PwC. « Développement durable, aspects stratégiques et opérationnels ». Editions Francis Lefebvre.

L'agriculture reste un secteur énergivore par rapport aux pays développés, notamment la France, l'Italie, l'Espagne, etc. où le secteur agricole représente une moyenne de 3 % de la consommation énergétique finale avec parfois des parts qui tendent vers zéro comme en Allemagne où l'agriculture ne consomme que 1,1 % de l'énergie totale. (Eurostat, 2009).²³

L'agriculture représente 18,7 %²⁴ de la consommation énergétique finale du pays (soit 2 204 milles tep). Les besoins énergétiques de ce secteur sont assurés en majorité par les énergies fossiles (gasoil et l'essence pour 57 %, le butane et le propane pour 28 %) et en dernier lieu l'électricité pour 15 % des besoins

La consommation énergétique dans le secteur agricole a connu une croissance de 17 % entre 2007 et 2010, soit une hausse de 6 % par an après seulement 2 ans de démarrage du PMV. C'est un taux qui reste alarmant, surtout que les directives de la nouvelle stratégie agricole prévoient notamment une augmentation de 53 % de la mécanisation, de 350 % d'irrigation localisée, de 78 % d'usage d'engrais, etc. Ainsi, les besoins énergétiques agricoles auront tendance à augmenter tout en engendrant des impacts négatifs sur la facture énergétique nationale (chiffrée à 19 millions de DH en fin mars 2011).

Le programme d'efficacité d'eau d'irrigation accroît la demande en énergie par le secteur de l'agriculture. Mais cela a été pris en compte dans les scénarios énergétiques.

L'amélioration des performances énergétiques des matériels agricoles et la certification pour l'environnement des exploitations agricoles sont préconisées mais pas encore très suivies au niveau du Plan Maroc Vert.

Agriculture et biomasse

Comme montré précédemment, l'agriculture est un secteur très énergivore. Dans ce cadre, il convient d'envisager de nouvelles sources d'approvisionnements plus durables que les énergies fossiles.

La biomasse: un potentiel global très important à mobiliser et priorité à la préservation de la ressource bois de feu

La biomasse présente, au Maroc, un potentiel de valorisation considérable grâce à un domaine forestier de plus de 5 350 000 Ha, d'étendues de Halfa de près de 3 300 000 Ha,

d'une surface agricole de près de 9 000 000 Ha et d'un cheptel (Bovins, ovins, caprins...) très diversifié avoisinant 7 000 000 d'unités grand bétail (UGB).

En termes de valorisation énergétique de la biomasse, seule la ressource bois est aujourd'hui mobilisée. La consommation afférente correspond à 25 % de la consommation énergétique commerciale primaire, l'équivalent de 30 000 Ha par an, bien au-delà du productible renouvelable.

Ainsi l'approvisionnement énergétique en milieu rural pour les besoins de cuisson du pain et des repas, de chauffage d'eau et des locaux reste assuré très fortement par le bois de feu. Cet usage représente 88 % de la consommation totale de bois de feu. En milieu urbain, la consommation de bois de feu est réservée aux établissements socio-économiques tels que les Hammams, les fours à pain collectifs traditionnels et les fours de poteries. Cet usage se caractérise par un recours à des technologies parfois ancestrales ayant des rendements de combustion très faibles (15 % à 28 %).

Les efforts consentis par le Maroc dans ce domaine ont visé essentiellement la prospection de possibilités de substitution du bois de feu par d'autres ressources et l'introduction de technologies améliorées permettant de réduire drastiquement les consommations initiales.

Les autres formes de valorisation de la biomasse ne connaissent pas encore de développement significatif au Maroc. La production de biogaz à grande échelle, tout comme celle de biofuel restent au stade d'études d'approche, en particulier de la part d'investisseurs privés.



²³ Source: <http://www.massolia.com/energie-2/mise-a-niveau-de-lagriculture-marocaine-quelles-pratiques-energetiques>

²⁴ Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement – Département de l'Énergie

Contraintes au développement de la filière biomasse

Les contraintes au développement de la filière restent nombreuses et diverses :

- Réduction de la ressource hydrique
- Faible dynamique de mise en place des nouvelles technologies de la biomasse
- Offre d'équipements et de services encore très limitée
- Absence d'incitations à l'auto production d'énergie électrique
- Retard dans l'expérimentation des cultures énergétiques, manque en expertise de proximité
- Expérience malheureuse avec le biogaz familial
- Nombre très limité des stations d'épuration d'eaux usées lié aux délais de mise en œuvre du programme national d'assainissement liquide
- Délais de mise en œuvre réelle du programme national des déchets ménagers en application de la loi sur les déchets et le développement des décharges contrôlées
- Faible mobilisation d'acteurs et partenaires locaux dans le domaine
- Coûts d'investissements encore élevés

Axe de réflexion 1.21 : Evaluer les opportunités que représenteraient les nouvelles formes de valorisation de la biomasse (biogaz, biofuel) pour répondre à certains besoins dans le secteur agricole.



Conclusions

La récente stratégie énergétique avec ses deux programmes solaire et éolien ont positionné le Maroc sur la scène internationale comme un futur leader en matière d'énergies renouvelables. L'essai doit désormais être transformé, ce qui passe par une accélération dans la mise en œuvre des programmes :

- la finalisation des différents textes d'application des lois 13-09 et 47-09 ;
- la mise en place d'incitations favorisant l'émergence d'un tissu industriel national compétitif ;
- le renforcement des capacités, notamment au niveau local pour opérationnaliser les programmes ;
- le renforcement des campagnes de sensibilisation et de communication autour de l'efficacité énergétique et l'optimisation de la consommation.

Les besoins en investissements annuels sont estimés aux alentours de 9 MM DH. Dans un contexte de trouble budgétaire, le pays s'oriente vers la communauté financière internationale ce qui pourrait à terme aggraver la dette, d'autant que les projets en énergies renouvelables ont des cycles de retour sur investissements souvent plus longs. Toutefois, la stratégie déployée semble porter ses fruits puisque les ambitions affichées sur les énergies renouvelables et le solaire en particulier ainsi que sur l'efficacité énergétique suscitent l'intérêt de nombreuses entreprises internationales (financement, opérateurs et industriels, sociétés de services : ESCO,...). L'enjeu est double : tenir les objectifs tout en faisant émerger des filières nationales à grande valeur ajoutée.

III.2.3. Résultats de l'analyse SWOT

Les tableaux suivants synthétisent les principales conclusions de ce Diagnostic en matière d'énergie. Elles sont présentées sous l'analyse des facteurs internes (forces et faiblesses) et des facteurs externes (opportunités menaces) de ces enjeux.

Axe Gouvernance

FORCES

Cadre institutionnel

- Création des agences nécessaires à l'exécution de la nouvelle stratégie énergétique (ADEREE, SIE, MASEN, IRESEN).

Cadre réglementaire

- Mise en place d'un cadre réglementaire (Loi 13-09 et Loi 47-09).

Processus de mise en œuvre

- Chiffrage des besoins à 75 MM Dh.
- Approche territoriale via Jiha Tinou.
- Appui de la communauté internationale (technique et financière).

FAIBLESSES

Cadre règlementaire

- Absence de régulateur électrique (prévu pour 2013-2014).
- Pas de décrets de la Loi 13-09 pour la production d'électricité renouvelable décentralisée en moyenne et basse tension et pour la définition des zones solaires.
- Non-respect de la réglementation sur l'efficacité énergétique et absence de sanctions.

Processus de mise en œuvre

- Financements non sécurisés.
- Absence de convergence des efforts et de planification intégrée (station de dessalement,...).
- Difficultés dans la planification budgétaire.

OPPORTUNITES

Cadre institutionnel

- Statut avancé du Maroc par rapport à l'UE => régulation des marchés de l'énergie.
- Accès au marché européen – projet DII + PSM et projet MedGrid.

Processus de mise en œuvre

- Renforcer les dispositifs financiers et fiscaux existants, liés aux Energies Renouvelables.
- Réduction de la facture énergétique de 1250 millions de dollars par an grâce aux plans solaire et éolien.

MENACES

Processus de mise en œuvre

- Coût de la facture énergétique et poids de la caisse de compensation.
- Non sécurisation des investissements – les projets EnR ont des ROI plus longs et des TRI plus faibles.
- Les subventions actuelles des produits pétroliers + butane perturbent le business model global quant à la compétitivité du kWh d'origine renouvelable.
- Compétitivité des énergies renouvelables – qui porterait les éventuels surcoûts ?

Axe Social

FORCES

Développement rural

- Généralisation de l'accès à l'électricité (PERG).

Santé

- L'électrification du monde rural a permis d'augmenter le nombre de centres de soins connectés.

Lutte contre la pauvreté et cohésion sociale

- Une tarification sociale a été mise en place pour les foyers ne consommant pas plus de 200 kWh/mois.
- La continuité de la fourniture en électricité est un facteur de bien-être social.
- PERG a permis d'augmenter le taux d'équipement et les AGR dans le monde rural.

FAIBLESSES

Emplois & Employabilité

- Secteur capitalistique/peu d'emplois.

Santé

- Effets nocifs sur la santé de la pollution de l'air de certaines centrales.

OPPORTUNITES

Emplois & Employabilité

- Potentiel de création d'emplois dans ce secteur, estimé aujourd'hui à plus de 47000 emplois.

MENACES

Emplois & Employabilité

- Formation en adéquation avec les besoins futurs. Visibilité nécessaire sur la structuration des filières industrielles.

Santé

- Pollution de l'air en augmentation dans les villes liée à l'augmentation des transports. Pas encore d'état des lieux de la santé « respiratoire » de la population pour faire le suivi de l'échantillon et vérifier les améliorations.

Axe Economie Verte

FORCES

Découplage

- La stratégie inclue une pénétration conséquente des énergies renouvelables en production centralisée **42 % du mix électrique à l'horizon 2020**.
- La stratégie nationale de l'Efficacité Energétique dans le bâtiment, l'industrie et le transport prévoit de :
- Réduire la facture énergétique de 15 % à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2008.
- Convention entre le MEMEE et le MAPM pour équiper l'irrigation localisée kit photovoltaïques.

Recherche & Innovation

- Renforcement des compétences nationales en matière de formation et les capacités de R&D avec la création de l'IRESSEN.

FAIBLESSES

Découplage

- Transport d'électricité liée au transport de 10,5 %.
- 23 % de pertes liées à la transformation : amélioration des processus de transformation, surtout les rendements de la raffinerie (3 % de pertes) et des centrales thermiques (65 % de pertes).
- L'énergie solaire par concentration induit des consommations d'eau non encore évaluées.

Mécanismes de production propre & industrialisation

- Absence de cadre législatif et incitatif pour le recyclage de composants (panneau, pales,...).
- Pas de stratégie d'industrialisation ou de compensation industrielle claire des nouvelles filières.

OPPORTUNITES

- Développer les filières Energies Renouvelables et EE.
- Structurer la chaîne de valeur pour une intégration industrielle durable et forte.
- Développer l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les transports (stratégie logistique) et l'industrie.
- Développer l'efficacité énergétique dans l'éclairage public.
- Améliorer les performances énergétiques des matériels agricoles.
- La valorisation énergétique des déchets.

MENACES

- Le programme d'efficacité d'eau d'irrigation accroît la demande en énergie, mais cela a été pris en compte dans les scénarios énergétiques.
- La forte consommation de butane dans les serres pose un problème d'équité quant à la compensation sur le butane.
- Absence d'audit énergétique dans le secteur industriel.
- L'étalement urbain très fréquent est un facteur défavorable à l'efficacité énergétique.
- La congestion des centres villes entraîne des hausses de consommation en énergie.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- L'installation de toutes les infrastructures liées à la mise en œuvre de la NSE font l'objet d'études d'impacts.
- Les projets d'énergies renouvelables utilisent des sols qui sont des terres de parcours en montagne pour l'éolien onshore, et non des surfaces cultivables, et pour le solaire, il s'agit de foncier désertique.

FAIBLESSES

- Choix du charbon au lieu du gaz naturel pour la production d'électricité.
- Dans les centrales au charbon, la technologie de traitement du charbon n'est pas « propre » au sens où il n'est pas prévu de procédé de séquestration du CO₂.
- Les centrales au charbon émettent des particules de métaux lourds, de mercure.
- Le développement de l'énergie solaire a besoin de ressources en eau.

OPPORTUNITES

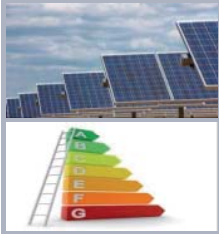
- Concilier lutte contre le réchauffement climatique et réduction de la facture énergétique en améliorant l'efficacité énergétique et en développant les ENR.
- Potentiel atténuation de l'énergie (production et consommation) : 40,7 millions te CO₂/an.

MENACES

- Manque de suivi des mesures recommandées dans les études d'impact.
- Manque d'infrastructures de gestion des déchets spéciaux dont potentiellement déchets issus des ENR.
- La découverte de sources énergétiques polluantes (hydrocarbures, gaz et pétrole de schistes).

III.2.4. Synthèse des principaux enjeux de durabilité

- PIB : 3 %
- Emplois : ~ 35 000
- Principaux impacts :
 - Air / Climat,
 - Eau,
 - Lutte contre la pauvreté
- Coût de la facture : 52,6% des exportations – 11% PIB



Pilier

Enjeux

Economique

- Réduire le poids de la facture énergétique (11% PIB, 52,6%)
- Accélérer les mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs
- Structurer les filières EnR et EE

Sociaux

- Renforcer la formation aux métiers verts et structurer une offre de formation « World Class » dans les EnR
- Revoir les mécanismes de tarification et la caisse de compensation
- Création de 38.000 emplois à l'horizon 2020.

Environnementaux

- Atteindre les objectifs de 42% d'énergie d'origine renouvelable
- Etudier les mécanismes de réduction de la consommation en eau et évaluer les besoins des stations solaires
- Maîtriser les déchets générés (valorisation énergétique des déchets ?)

Gouvernance

- Accélérer la mise en place d'un régulateur
- Renforcer les dispositifs financiers et fiscaux existants liés aux énergies renouvelables

La nouvelle stratégie énergétique est une stratégie énergétique complète, puisqu'elle a été renforcée par la composante énergie renouvelables (Plan Solaire et Plan Eolien).

- Les principaux enjeux sont :
 - Finaliser les textes réglementaires et renforcer le dispositif institutionnel
 - Sécuriser les financements nécessaires à la mise en œuvre de la NSE
 - Sensibiliser l'ensemble des secteurs à l'efficacité énergétique



IV. Le secteur tertiaire

La tertiarisation du Maroc se mesure par la tendance à l'augmentation et à la prédominance de la part des activités tertiaires dans l'économie à travers la production de richesses (PIB) ainsi que dans l'emploi de la population active. Le secteur tertiaire au Maroc (hors administration) représente 55,1 % du PIB. La participation du secteur dans le total de la valeur ajoutée est stable variant entre 54 % et 56 % du PIB.

Selon la stratégie de recherche scientifique à l'horizon 2025, les secteurs du tourisme et des services sont classés comme des **secteurs compétitifs**. L'artisanat a été traité dans cette partie car très liée aux problématiques du tourisme d'une part et du commerce/mise en valeur d'autre part.

« Le tourisme devra continuer à développer ses atouts : proximité du grand marché mondial et diversité (tourisme rural, tourisme de niche, tourisme interne), favoriser l'investissement public et privé, et améliorer la formation des ressources humaines. »

« Le commerce et les services continueront à créer des emplois, notamment grâce au développement de la grande distribution et du commerce de proximité et de luxe. »

« L'artisanat devra adopter des mesures énergiques de relance, améliorer sa compétitivité, chercher de nouveaux mécanismes de structuration financière et renforcer la formation et la créativité. »

IV.1. Le transport

IV.1.1. Présentation du secteur des transports

L'importance de la branche du transport peut être appréciée par la place qu'elle occupe au plan économique et social :

- elle représente 6 % du PIB et 9 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire ;
- tous modes confondus, le transport absorbe 34 % de la consommation nationale de l'énergie ;
- elle emploie 10 % de la population active urbaine ;
- le produit de sa fiscalité contribue aux recettes du Budget Général de l'Etat à hauteur de 15 %.

IV.1.1.1. Le transport routier domine largement

Le développement des routes rurales a eu des effets socio-économiques bénéfiques

Le premier **Programme National des Routes Rurales (PNRR1)** lancé en 1995 visait la construction et l'aménagement de 11,236 km de routes jugées prioritaires sur 7 à 9 ans. L'achèvement de ce programme a permis de porter le taux des populations desservies par une route à 54 % contre 36 % enregistré en 1995. Le PNRR2 a permis d'augmenter le rythme de réalisation de 1 000 km/an à 2 000 km/an et a porté le taux de desserte à 74 % en 2012.

Les projets routiers ont :

- transformé l'économie agricole dans les zones desservies : augmentation de la production fruitière de 31 % entre 1985 et 1995, augmentation de l'investissement dans le cheptel de race, dans l'utilisation d'engrais, multiplication par six du nombre d'emplois non agricoles,
- désenclavé le monde rural : amélioration de la fréquentation des centres médicaux, meilleure accessibilité des zones sensibles pour le travail, effets bénéfiques sur le taux de scolarisation du primaire, notamment des filles, changements des habitudes alimentaires (meilleure consommation des fruits, légumes et poissons).

Le secteur du transport routier de marchandises :

- représente entre 65 et 80 millions de tonnes (~13 Mds de T. km annuellement) soit 90 % du flux fret national,
- assure 80 % des emplois du transport fret au Maroc.

Les projets autoroutiers :

- sont concentrés dans le quart Nord-Ouest du pays.
- vont permettre de mieux connecter les centres de production économique et les grandes villes du Royaume.

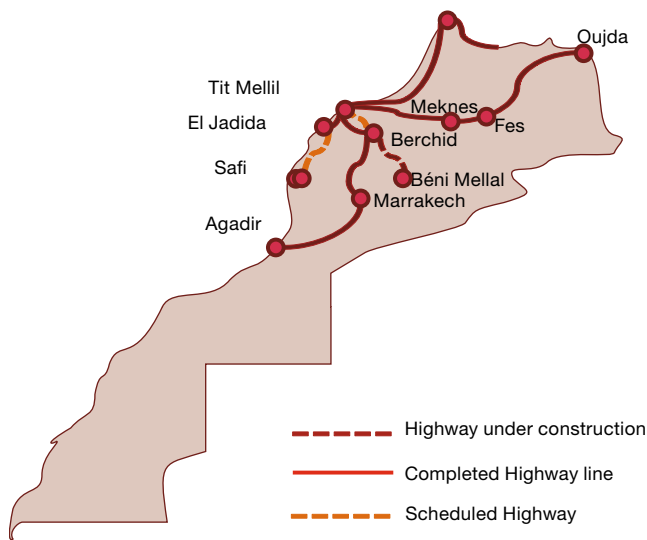


Figure 22: Carte du réseau autoroutier au Maroc - 1 416 km (1 800 en 2015)

Mais la prépondérance du transport routier cause des dommages sociaux et environnementaux importants

- Avec une moyenne de 10 morts et de 114 blessés par jour et un coût équivalent à 2 % du PIB, soit environ 11 Mds de DH par an, **les accidents de la circulation constituent un vrai fléau**. L'analyse des statistiques enregistrées entre 1996 et 2003 fait ressortir une forte progression d'année en année variant de 3 à 5 % par an.

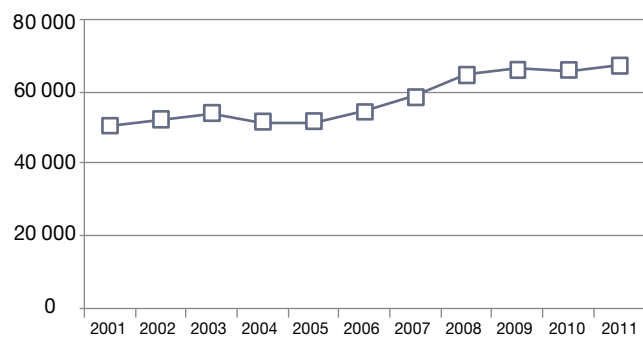


Figure 23: Evolution des accidents de routes²⁵

Le Gouvernement a élaboré une **Stratégie Nationale Intégrée de la Sécurité Routière**, étalée sur 10 ans, ayant comme objectifs: d'inverser la tendance à la hausse du nombre annuel des tués et blessés graves; de réduire par la suite, d'une manière durable et continue, le nombre de tués et blessés graves.

Parmi les mesures prévues par le plan national de prévention de la sécurité routière, on peut citer: de l'approbation du nouveau code de la route, le renforcement des actions de contrôle et des sanctions, la mise à niveau de la conduite professionnelle, les aménagements en zones rurales et urbaines.

En outre, les transports routiers contribuent fortement à la **pollution de l'air** au vu de l'état vieillissant du parc automobile et de l'augmentation du nombre de camions. Le problème de la qualité de l'air figure parmi les priorités environnementales du Maroc, étant donné son impact sur la santé des citoyens (prévalence des maladies pulmonaires) et sur le cadre de vie, notamment dans les grandes villes. Le coût de la dégradation de la qualité de l'air et des conséquences a été évalué à 3,6 Mds de DH par an, ce qui représente environ 1,03 % du PIB. Parmi les mesures prévues figure l'amélioration de la qualité des carburants (interdiction de l'essence au plomb; introduction du gasoil 50 ppm). D'autres mesures permettent de réduire la pollution de l'air dans les villes notamment une meilleure planification des transports (en commun, plan de déplacement urbain...).

Par ailleurs, le transport routier représente 88 % de la consommation de produits pétroliers des transports, tous modes confondus. Il est responsable d'une part importante de **l'accroissement des émissions totales de GES** au Maroc sur la période 2004-2011 (les transports représentent 42 % des émissions de GES en 2011). L'augmentation des émissions de ce secteur est directement corrélée à l'évolution du trafic routier.

Deux facteurs doivent être pris en compte dans ce domaine:

une **augmentation du parc de camions dédiés au secteur de la sous-traitance** dans le cadre de sa libéralisation du secteur: de ~6.100 camions en 2003 à ~30.850 en 2007, avec une meilleure intégration de l'informel dont le taux a baissé de 75 % à 45 % entre 2003 et 2007.

Une **structure de l'industrie de la sous-traitance qui reste encore immature et atomisée** (plus de 20 000 acteurs): le formel structuré avec une offre logistique moderne (~200 unités), le formel non structuré (~20.000 unités inscrits aux registres mais ne respectant pas toutes les normes), l'informel ~20-30.000 unités créant une situation de concurrence déloyale.

²⁵ Recueil des Statistiques des Accidents Corporels de la Circulation 2012.

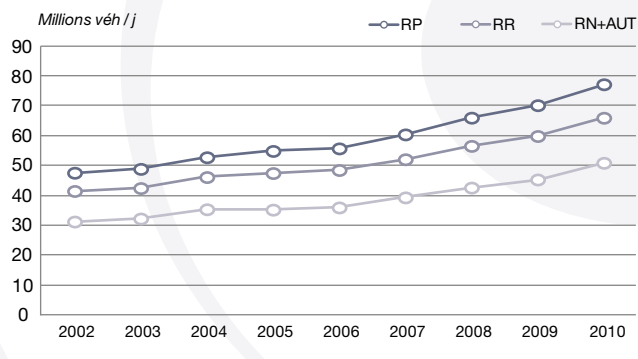


Figure 24 : Évolution du trafic routier en million de véhicules/jour

La stratégie logistique pour une gestion optimisée et massifiée des marchandises

La **stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique** (contrat-programme 2010-2015) accompagne les autres stratégies sectorielles (Emergence, Maroc Vert, Halieutis, etc.).

Elle ambitionne de :

- réduire les coûts logistiques par rapport au PIB de 20 % actuellement à 15 % à l'horizon 2015 à travers une gestion optimisée, sécurisée et massifiée des flux de marchandises ;
- accélérer la croissance du PIB par l'augmentation de la valeur ajoutée induite (baisse des coûts logistiques notamment à travers l'émergence d'un secteur logistique compétitif) : + 3 à 5 points du PIB à l'horizon 2015 en impact direct, représentant une valeur ajoutée additionnelle de 15 à 20 Mds de DH (+ 0.5 à 0.7 point de PIB par an) ;
- réduire les nuisances (baisse du nombre de T/Kms de 30 % à l'horizon 2015, réduction des émissions CO₂ de 35 % à l'horizon 2015, décongestion des routes et des villes).

Et ce à travers la mise en place :

- d'un réseau national intégré de **zones logistiques** à proximité des grands bassins de consommation, des zones de production et des principaux points d'échanges et grandes infrastructures de transport (ports, autoroutes, chemins de fer,...) sur une superficie de 3,300 Ha dont 2,080 Ha à l'horizon 2015.
- d'un réseau de plateformes de services logistiques de type « **distribution et sous-traitance logistique** » sur une superficie de 720 Ha à l'horizon 2015 et 1 338 Ha à l'horizon 2030 : mise en place de 10 à 20 plateformes à proximité des bassins de consommation.

- Le déplacement des entrepôts des centres villes vers les nouvelles plateformes de « **distribution et sous-traitance logistique** »

La stratégie nationale de logistique prévoit la mise en œuvre de plateformes logistiques qui reposent sur deux principes : un maillage spatial et une spécialisation par type de flux.

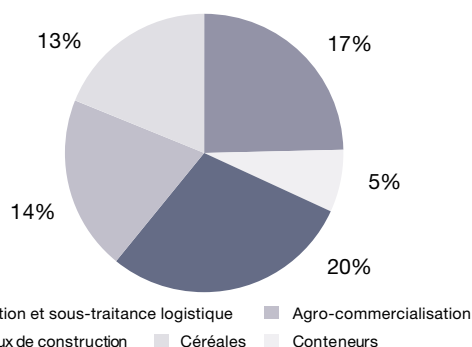


Figure 25 : 70 plateformes logistiques prévues (2080 Ha d'ici 2015)

Dans un rapport de 2008, l'institut national sur les transports et leur sécurité (INTS)²⁶ retient plusieurs **facteurs comme favorisant la massification** « la conteneurisation qui permet d'importantes économies d'échelle et la réduction du coût à l'EVP transporté (Brooks, 2000). Sur mer, cela est possible grâce à l'utilisation de navires aux capacités de plus en plus importantes (Cullinane et alii, 2000). A terre, la massification repose sur les transports combinés rail-route ou fleuve-route. »

L'INTS explique par ailleurs que la capacité des opérateurs de transport à drainer des marchandises en provenance de l'hinterland au plus bas coût, avec une offre de service fiable, est une condition essentielle à leur compétitivité. Le report modal vers les modes combinés ferroviaires est l'une des solutions pour réduire l'impact environnemental des transports. Il repose sur un développement adapté des infrastructures de transports et sur une bonne connexion des réseaux. Ces enjeux sont liés au Maroc aux projets portuaires, ferroviaires et aériens.

IV.1.1.2. Transports maritimes

L'évolution de la demande portuaire (flux de trafics transitant au travers des terminaux portuaires) a été marquée par une forte croissance (+6 % par an en moyenne sur les 10 dernières années) sous l'effet à la fois de la politique nationale de développement économique et d'intégration dans

²⁶ Frémont Antoine et Franc Pierre. « Massifier les flux pour intégrer le transport fluvial dans les chaînes logistiques portuaires : étude des impacts économiques et environnementaux. Le cas du transport fluvial conteneurisé. » Institut national sur les transports et leur sécurité. Rapport final juin 2008.

les marchés régionaux et internationaux. Cette évolution est positive pour l'impact environnemental des transports car la voie maritime est l'une des moins polluantes.

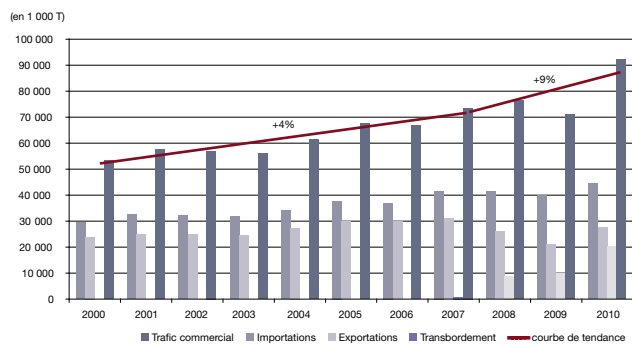


Figure 26: Evolution du trafic national import et export de 2000 à 2010.

Le Ministère de l'Équipement et des Transports a élaboré en 2011 une **nouvelle Stratégie Portuaire Nationale** à l'horizon 2030 qui permettra d'accompagner l'évolution de l'économie et d'intégrer davantage le Maroc à la compétitivité mondiale.

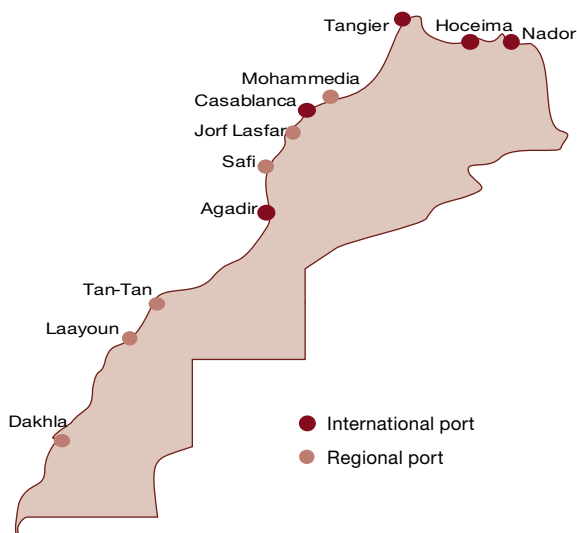


Figure 27: Carte des principaux ports (32)

Les axes de cette stratégie sont les suivants :

- **Rechercher la performance portuaire grâce notamment à l'incitation à l'innovation** : spécialiser les ports, améliorer la qualité et la pérennité des services, inciter et faciliter l'investissement privé, maintenir l'équilibre entre concurrence et complémentarité portuaires.
- **Favoriser la performance logistique** : intégrer le réseau portuaire aux chaînes logistiques internationales ; coordonner la réalisation des investissements portuaires et logistiques extra-portuaires ; former une main d'œuvre adaptée aux besoins de la logistique.

- **Optimiser la valorisation des infrastructures portuaires et de connexion existantes** : partage des infrastructures lourdes et limiter les coûts d'exploitation.
- Se positionner dans le contexte national, régional et international.
- **Tirer parti du rôle structurant des ports** : contribuer aux politiques et programmes d'aménagement du territoire et tenir compte des objectifs de répartition spatiale des activités économiques, structurer le paysage portuaire national en six pôles régionaux ; tirer parti du rôle moteur de l'activité portuaire et du rôle structurant des grands chantiers lorsque de nouvelles infrastructures portuaires sont créées.
- **Intégrer les objectifs environnementaux et urbains dès la phase de conception des projets d'investissement** : minimiser l'impact environnemental global des ports, notamment en externalisant certains flux et trafics sur des ports hors milieu urbain (Nador, Tanger, Casablanca, Safi, Dakhla) ; ouvrir les ports sur la ville et permettre une mutation des vocations de certains ports hyper-urbains comme Tanger, Kénitra, Casablanca, Safi.

Axe de réflexion 1.22 : Intégrer les projets portuaires dans échanges prévus pour l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire.

Axe de réflexion 1.23 : Initier une réflexion sur l'aménagement et le développement dans les villes portuaires pour concilier urbanisme durable et développement portuaire.

IV.1.1.3. Ferroviaire

Le transport des voyageurs par le réseau ferré connaît un fort accroissement.

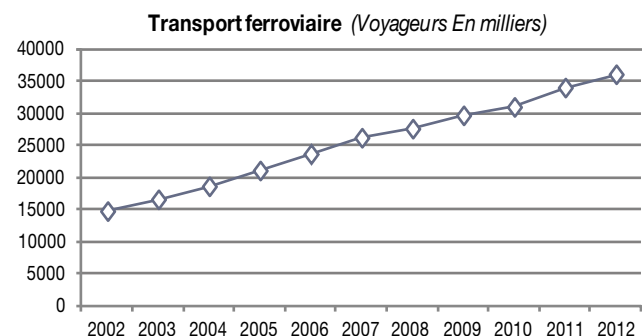


Figure 28: Évolution du nombre de voyageurs par train²⁷

²⁷ Recueil des Statistiques des Accidents Corporels de la Circulation 2011.

Pour faire face à cette demande, le **Contrat Programme 2010-2015 de l'ONCF** s'articule autour de trois types d'opérations à savoir :

- des grands chantiers structurants : construction du TGVM Casablanca-Tanger, augmentation de la capacité de la ligne entre Casablanca-Kénitra, doublement partiel de la voie entre Settat-Marrakech, mise à niveau de la ligne de l'Oriental et l'acquisition de matériel roulant ;
- des projets de compétitivité logistique (gares Fret, embranchements, acquisition du matériel roulant).
- des projets de mobilité et de transport durable : mise à niveau de l'infrastructure, modernisation des gares.

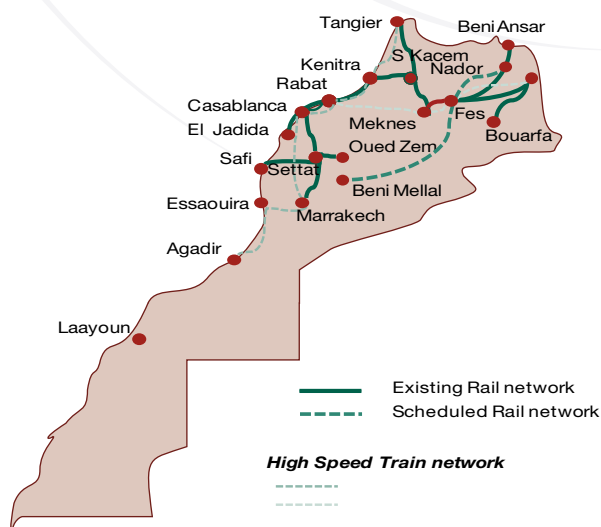


Figure 29: Transports ferroviaires (1 900 km)

- Le réseau ferroviaire marocain est de 2110 Km dont 600 Km à voie double
- 61 % du linéaire étant électrifié et 826 km sont exploités en traction diesel

IV.1.1.4. Aérien

Le transport aérien s'inscrit dans le cadre d'une vision globale intégrant les orientations générales du développement du pays. Parmi les principaux objectifs, existent :

- la préparation de l'intégration à l'espace aéronautique européen,
- l'intégration aux futurs systèmes de navigation aérienne,
- la conformité avec les nouvelles exigences en matière de sûreté du transport aérien.

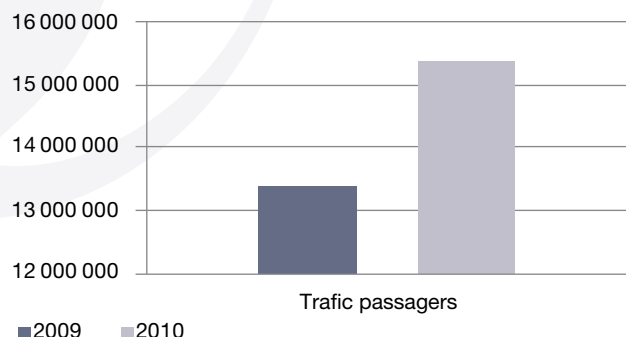


Figure 30: Évolution du trafic aérien ²⁸

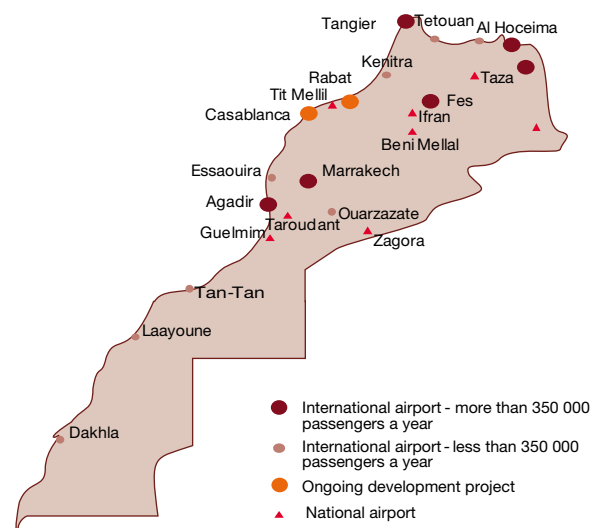


Figure 31: Transports aéroportuaire

IV.1.1.5. Mettre en œuvre une mobilité durable

La mobilité durable est définie comme « une politique des transports qui cherche à concilier l'accessibilité, le progrès économique et la réduction des impacts environnementaux des transports sélectionnés ». Concernant les marchandises, la clé se trouve dans l'optimisation des réseaux existants et dans l'amélioration des plateformes d'échange permettant des transferts efficaces entre les différents modes de transport.²⁹ Pour les particuliers, elle doit s'adapter à chaque besoin de mobilité notamment en proposant une offre multimodale.

Les transports représentent **34 % des consommations d'énergie**. Cette consommation est passée de 3 558 Ktep en 2004 à 5 325 Ktep en 2011, soit un accroissement de 49,66 % sur l'ensemble de la période (taux de croissance

²⁸ Recueil des Statistiques des Accidents Corporels de la Circulation 2011.

²⁹ PwC. « Développement durable, aspects stratégiques et opérationnels ». Editions Francis Lefebvre.

annuelle moyen de 5,9 %). L'augmentation des besoins en transport devraient confirmer cette tendance. La mise en œuvre de modes de transports propres est un levier fondamental pour réduire ces consommations et la facture énergétique du Maroc :

- La stratégie logistique ambitionne de réduire le nombre de T/Kms (30 % à l'horizon 2015), de réduire les émissions de CO₂ (35 % à l'horizon 2015) et de décongestion les routes et les villes.
- L'efficacité énergétique a été intégrée notamment dans le secteur des infrastructures de base et des transports (terrestre, ferroviaire et aérien) ainsi que dans les programmes de formation des conducteurs professionnels de transport de voyageurs et de marchandises.

- Concernant les transports en commun, une généralisation de l'option « tramway » adoptée au niveau de Rabat-Salé depuis 2010 à toutes les grandes agglomérations de plus de 500 000 habitants a par exemple été adoptée. Le développement des transports en commun doit permettre de concilier aménagement urbain, lutte contre la pollution de l'air et accessibilité.

Axe de réflexion 1.24 : Développer les transports en commun et les plans de déplacement urbain.

Axe de réflexion 1.25 : Accélérer la prise en compte de l'efficacité énergétique dans les transports.

IV.1.2. Résultats de l'analyse SWOT

Axe Gouvernance

FORCES	<ul style="list-style-type: none"> • Le transport routier génère 15 % des recettes fiscales. • Le transport routier contribue au PIB à hauteur de 6 %. • Création de l'Agence Marocaine pour le Développement de la Logistique. • Intégration du secteur privé dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la logistique.
---------------	--

FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance dans l'accompagnement de la réforme de 2003 du secteur. • Faiblesse pour la mise en application de la réglementation qui garantit la transparence dans les agréments. • Le parc de transport informel génère des handicaps au développement de l'investissement.
-------------------	---

OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité de promouvoir les modes de transport propres auprès des opérateurs du tourisme et du commerce. • Opportunité de redresser la fiscalité routière en fiscalité verte ainsi que les droits et taxes à l'achat des véhicules. • Opportunité d'intégrer les projets portuaires dans l'aménagement (SRA) et dans les villes.
---------------------	--

MENACES	<ul style="list-style-type: none"> • Développement péri-urbain des grandes villes. • Lenteur dans l'exécution des PDU.
----------------	--

Axe Social

FORCES

- Le transport routier emploie 1 million de personnes (10 % de la population active urbaine).
- Stratégie Nationale Intégrée de la Sécurité Routière. Plan national de prévention de la sécurité routière.
- Plan national de formation dans les métiers de la logistique (cadres, techniciens, opérateurs spécialisés).
- PNRR :
 - Taux des populations desservies par une route à 54 % contre 36 % en 1995.
 - multiplication par six du nombre d'emplois non agricoles, amélioration de la fréquentation des centres médicaux, meilleure accessibilité des zones sensible pour le travail, effets bénéfiques sur le taux de scolarisation du primaire, notamment des filles, changements des habitudes alimentaires (meilleure consommation des fruits, légumes et poissons).

FAIBLESSES

- Augmentation nette de nombre d'accidents (66 000 accidents enregistrés en 2011 sur le réseau routier).
- Maladies respiratoires causées par les transports routiers (pollution de l'air).

OPPORTUNITES

- Sensibiliser les usagers de la route, les industriels et la population sur la nécessité de préserver la qualité de l'air.

MENACES

- Augmentation du prix des carburants.
- Augmentation de nombre d'accidents.

Axe Economie Verte

FORCES

- Organisation du transport urbain : notamment le tramway qui est alimenté par l'énergie électrique -> il est écologique et silencieux.
- Le réseau des voies express passerait à 1 408 km en 2015.
- Développer l'emploi des ENR et efficacité énergétique dans le domaine de transport.

FAIBLESSES

- Le transport absorbe 34 % de la consommation nationale de l'énergie Le secteur du transport dépend à 99,5 % des produits pétroliers.
- La structure de l'industrie de la sous-traitance du transport routier reste encore immature et atomisée (plus de 20 000 acteurs).
- Un réseau ferroviaire insuffisant (2 000 km).

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Stratégie logistique: ambition de baisser le nb de T/Kms de 30 % à l'horizon 2015, réduction des émissions CO₂ de 35 % à l'horizon 2015, décongestion des routes et des villes.

FAIBLESSES

- Un transport autoroutier en pleine croissance 1 800 km à l'horizon 2015.
- **Le secteur du transport routier de marchandises** représente entre 65 et 80 millions de tonnes (~13 Milliards de tonnes km annuellement) soit 90 % du flux fret national.
- Augmentation des sous-traitants des transports routiers de ~6.100 camions en 2003 à ~30.850 en 2007.
- Le secteur du transport contribue énormément aux émissions marocaines d'oxyde d'azote, (33 %), il devance l'agriculture et la pêche (30 %).

OPPORTUNITES


- Application de la réglementation relative aux émissions gazeuses des véhicules (essence sans plomb et gasoil à moins de 50 ppm de soufre) a permis une réduction des émissions de SOx issus du secteur automobile de plus de 99,5 %.
- Mesures incitatives visant le rajeunissement du parc automobile.
- Plan national sur la prévention de la pollution de l'air.
- Réalisation d'études de cadastres des émissions dans l'air dans plusieurs villes.
- Opportunité de promouvoir les **modes de transport propres** auprès des opérateurs du tourisme et du commerce.

MENACES

- Emissions de GES et pollution de l'air entrainées dans les villes par les transports de personne et de marchandises.
- Biodiversité affectée par les infrastructures liées aux transports (autoroutes, voies ferrées, aéroports...).

IV.1.3. Synthèse des principaux enjeux de durabilité

- PIB : 6%
- Emplois : 500 000
- Principaux impacts :
 - Energie / Climat
 - Air
 - Santé
 - Cohésion sociale
- Fiscalité : 15% des recettes du Budget Général de l'Etat



Pilier	Enjeux
Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation et l'intensité énergétique du secteur du transport • Renforcer la lutte contre l'informel • Représente le premier consommateur d'énergie (34%) • Réduire les coûts de transport en réalisant la stratégie nationale logistique (-5% PIB)
Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux transports en commun des Ilots urbains et bidonvilles • Améliorer la sécurité routière et la qualité des réseaux routiers vulnérables • Lutter contre les agréments et les systèmes de rente • Stratégie logistique: objectifs de créer 36.000 emplois nouveaux en 2015 et 96.000 en 2030
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les modes de transports propres en ville • Inciter à l'économie et la réduction à la source des émissions des gaz d'échappement sur l'environnement • Réaliser la stratégie nationale logistique qui vise une réduction de 35% des émissions de GES
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte dans la planification des transports le développement des zones rurales et urbaines (villes nouvelles) ainsi que le développement des zones d'activités industrielles et économiques • Systématiser et accélérer les Plans de Déplacements Urbains

Au-delà de son poids économique (6% du PIB et 500 000 emplois directs) le transport joue un rôle de cohésion sociale clé. Les gisements de durabilité dans ce secteur sont importants mais nécessite des efforts financiers, et une programmation à long terme.

- *A court terme, la mise en œuvre de la stratégie nationale logistique, la lutte contre l'informel et la systématisation des PDU sont trois leviers aux impacts significatifs.*

IV.2. Le tourisme, l'artisanat et le commerce

IV.2.1. Présentation du secteur touristique/commerce

IV.2.1.1. Tourisme

Un secteur clé disposant de stratégies complètes

De par sa transversalité et ses nombreux effets d'entraînement, l'industrie du tourisme a pris une grande importance au sein de l'économie marocaine depuis dix ans (1er contributeur à la balance des paiements, deuxième contributeur au PIB national et deuxième créateur d'emplois). La Vision 2020 a pour ambition de promouvoir un tourisme durable qui accélère le développement économique du Royaume sans dénaturer son patrimoine naturel et culturel autours de six nouvelles destinations touristiques pour relayer les destinations traditionnelles (Marrakech et Agadir).

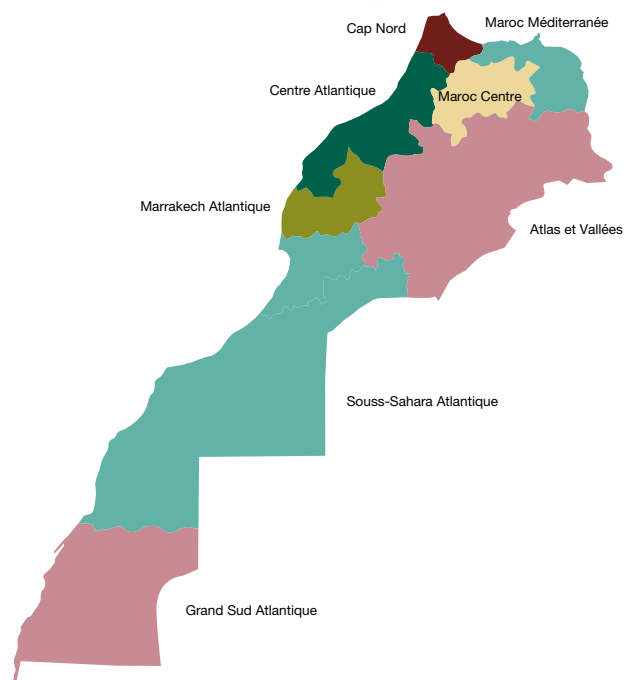


Figure 32: Les 8 territoires de la vision 2020 pour le tourisme

L'ambition affichée pour le secteur est de hisser le Maroc parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales, de doubler les capacités d'hébergement, avec la construction de 200 000 nouveaux lits; de doubler les arrivées de touristes, en doublant les parts de marché sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant 1 million de touristes issus des marchés émergents et de tripler le nombre de voyages domestiques, avec l'objectif de démocratiser le tourisme.

Un secteur sous vigilance

Compte tenu de l'importance de ce secteur au Maroc, de sa contribution potentielle au développement rural et urbain mais également de ses effets négatifs potentiels sur l'environnement, il est important que l'atteinte des objectifs fixés par la Vision 2020 se fasse en protégeant et en sauvegardant les ressources naturelles.

Les différentes stratégies de développement touristique « Vision 2010 », puis « Vision 2020 » adoptées par le Maroc ont pris en considération dans leur mise en œuvre l'enjeu de durabilité. Des actions préventives ont été envisagées à plusieurs niveaux dans le cycle de vie des produits touristiques partant de l'investissement (via les mesures prévues dans les cahiers de charge, les études d'impact environnemental préalables) en passant par la phase d'exploitation (accompagnement technique et financier des opérateurs pour l'optimisation des ressources naturelles) jusqu'à la promotion. Ces mesures allient dispositifs réglementaires et normatifs obligatoires et mécanismes d'accompagnement techniques et financiers.

Concernant la prise en compte **du changement climatique**, des mesures ont été prévues pour renforcer l'efficacité énergétique du secteur (adhésion au programme national de code d'efficacité énergétique, audit énergétique dans les établissements, développement de normes et guides techniques pour le bâtiment). Cependant les enjeux d'adaptation au changement climatique sont insuffisamment pris en compte dans la stratégie, notamment les conséquences sur les paysages (désertification, érosion du littoral, etc.). De même dans le domaine **de l'eau**, si les projets touristiques respectent la réglementation sur l'eau, les mesures prévues de recyclage (arrosage des golfs avec les eaux grises...) et d'efficacité hydrique peuvent être développées. Enfin, la Vision 2020 ne prévoit pas en tant que tels des **mécanismes de production propre** mais des mesures d'incitation et de bonnes pratiques ont été déployées auprès des acteurs du secteur (achats de produits verts, produits locaux) et peuvent être renforcées.

En effet, la vision 2020 est accompagnée par la mise en place de mécanismes d'accompagnement plus spécifiques aux établissements touristiques pour le « *management environnementale* », et ce à travers l'adoption de bonnes pratiques telles que l'utilisation des Energies Renouvelables, l'accroissement de l'économie et l'efficacité énergétique ainsi que la gestion de l'eau et des déchets. La stratégie prévoit également des mécanismes de gestion de l'eau, à travers la mise en place de stations d'épuration dans les stations touristiques et l'obligation à utiliser les eaux usées pour l'arrosage des golfs et des espaces verts.

Enjeux de protection et valorisation, des territoires, de la biodiversité et du patrimoine (naturel, historique, culturel) dans le cadre méditerranéen.

La Vision 2020 prévoit notamment le Programme Eco/Développement Durable pour valoriser les ressources naturelles et rurales et veiller au respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil en leur offrant des avantages socioéconomiques. La stratégie prévoit le programme Patrimoine et Héritage axé sur l'identité culturelle et sa diversité. Le Ministère du tourisme développe également le tourisme durable dans le milieu rural dans deux territoires, en particulier à travers les Pays d'accueil Touristiques (PAT). Enfin, le Tourisme interne (plan Bilani) demande de développer une offre adaptée (appartements en location, campings, animations, chèques vacances,...) aux attentes spécifiques des touristes internes. Les besoins ne sont couverts qu'à hauteur de 10 % par les structures classées alors que près de la moitié de la population marocaine voyage.

Axe de réflexion 1.26: Renforcer les mécanismes de coopération entre les autorités en charge du tourisme et de l'environnement et les capacités des autorités locales pour gérer le développement du tourisme et promouvoir un tourisme durable.

Le développement du tourisme représente également **l'opportunité de mieux valoriser la biodiversité et le patrimoine culturel et historique du Maroc**. Plusieurs programmes du Ministère du tourisme visent déjà à concilier protection ou valorisation du patrimoine bâti notamment dans les régions du Sud. Ces exemples représentent l'illustration qu'il est possible de bâtir une offre de tourisme autour de la valorisation des patrimoines. Cette opportunité est également offerte pour la valorisation de la biodiversité et techniques traditionnelles, comme les plantes aromatiques et médicinales ou les savoirs faire des tisserands, parfumeurs...

Axe de réflexion 1.27: Encourager des programmes de réhabilitation dans les destinations dont les structures hôtelières et les infrastructures touristiques sont devenues obsolètes ou dont les sites historiques sont mal entretenus.



La sensibilité sociale et environnementale est une tendance de plus en plus présente au cœur des choix des touristes issus des marchés sources traditionnels du Maroc. L'adoption d'un modèle spécifiquement marocain du tourisme durable en plus d'être une opportunité stratégique pour différencier le Maroc vis-à-vis de son environnement concurrentiel, est également un défi à relever sur sa triple dimension de préservation des ressources, de maintien de l'authenticité socioculturelle et de souci du développement et bien être des communautés d'accueil³¹. Réaliser le tourisme durable nécessite une action conjointe des acteurs publics et privés de la filière touristique. Les gouvernements, les autorités locales, les entreprises, les consommateurs, tous doivent interagir pour inventer les modalités d'un tourisme « soutenable » et achever la mise en œuvre de la Vision 2020.

³⁰ Vision 2020 de développement du tourisme.

La mise en œuvre de la Vision 2020 sur le tourisme doit aussi contribuer à l'atteinte des objectifs de la **Stratégie méditerranéenne de développement durable**. La Méditerranée est la première région touristique du monde mais c'est aussi une « écorégion » qui rassemble beaucoup d'espèces végétales et animales dont certaines sont endémiques. Ce patrimoine commun appelle le développement de coopérations internationales pour renforcer sa protection.

Axe de réflexion 1.28 : Renforcer la présence du Maroc au niveau international et encourager la coordination entre les pays et les principaux opérateurs au niveau régional pour harmoniser les formes de régulation et développer des synergies.

Le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a également mis l'accent sur l'existence d'un risque de non durabilité économique lié au développement du tourisme de masse. Ce dernier se traduit par une baisse de la qualité territoriale et une artificialisation des côtes. En effet, le tourisme se concentre plus sur les régions côtières augmentant ainsi la pression sur le littoral, sa dégradation et celle des biodiversités marines et côtière.³¹

Axe de réflexion 1.29 : Mieux adapter le tourisme aux contraintes et possibilités offertes par les aires naturelles protégées, notamment en vue de préserver la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel dans les parcs régionaux, les réserves de biosphère et le littoral protégé.

IV.2.1.2. L'artisanat

Le secteur de l'artisanat du Maroc est un moteur de développement socioéconomique. Il reflète la richesse culturelle millénaire et le savoir-faire des maîtres artisans. Ce secteur a enregistré une importante évolution au cours de la dernière décennie, réalisant ainsi, durant les quatre dernières années, un taux de croissance annuel moyen de 15 %.

La **Vision 2015 de l'artisanat** érige la création d'emplois en priorité majeure (115 000 nouveaux emplois). Elle ambitionne également l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur (24 Mds de DH), l'émergence d'un tissu d'entreprises dynamiques (300 entreprises dont 15 à 20 secteurs de référence), la multiplication du volume des exportations (7 Mds de DH soit une multiplication par dix) et des achats des touristes, ainsi que l'amélioration et l'adaptation des aspects afférents à la gestion des entreprises.

Le secteur de l'Artisanat est composé de six filières majeures, organisé en activités et corporations: ameublement - architecture – bijouterie - décoration - habillement - produits du terroir. Les unités artisanales sont disséminées à travers l'ensemble du territoire. Les groupements d'artisans les plus connus sont: les dinandiers de Fès; les tanneurs de Fès, Marrakech; les potiers de Marrakech, du Haouz, Oued Laou et Salé; les zelligeurs de Fès et Safi; les coopératives de confection des tapis à Kénitra, Fès et Rabat.

La carte suivante,³² illustre la localisation des principaux groupements d'artisans par bassin versant.

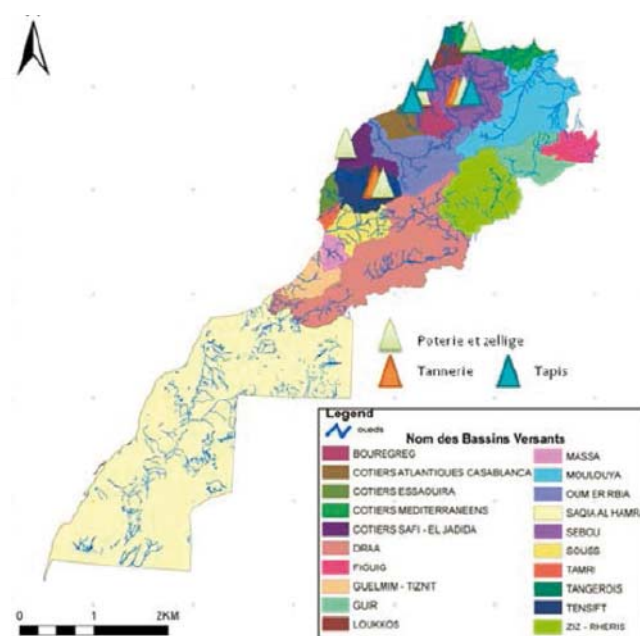


Figure 33: Localisation par bassin versant des principales activités artisanales polluantes³³

Le bassin versant de Sebou subit une pression importante de plusieurs activités artisanales, dont les plus dangereuses, d'entre elles, à savoir la tannerie, la dinanderie et la poterie.

En raison de son besoin en eau, l'activité de la tannerie est située au niveau des principaux cours d'eau du Maroc (Sebou, Tensift).

Les territoires situés au sud de Marrakech ne connaissent pas de concentrations significatives d'artisans.

Le PNPPI a analysé les principaux impacts du secteur de l'artisanat et mis en avant un manque de données:

³¹ Guide des bonnes pratiques du ministère du tourisme

³² Rapport de synthèse du programme national de prévention de la pollution industrielle.

³³ PNPPI, synthèse. P. 6.

- Peu de données sont disponibles sur la production des rejets de l'artisanat. Les informations collectées concernent les déchets produits au niveau de la région de Marrakech (tannerie, travail de l'os, des métaux et de la dinanderie...)
- La pollution atmosphérique générée par les potiers a Safi a été estimée : 3 T/an en SO₂, 25 T/an en NO_x, 68 T/an en CO, 24 288 t/an en CO₂, 13 T/an en COV, et 26 T/an en matières particulaires en suspension. Cette pollution est principalement sous forme de gaz carbonique, et en second lieu en monoxyde de carbone, gaz nocif et réducteur.³⁴
- Les rejets liquides des activités artisanales sont mal estimés mais le ratio de production de ces rejets, notamment pour la tannerie s'élève à 500 l de rejets chromés ou de tannins végétaux par tonne de peau traitée. Les rejets artisanaux les plus nocifs demeurent ceux de la dinanderie (métaux lourds, sels très toxiques).

Axe de réflexion 1.30 : Renforcer les études et le suivi pour une meilleure connaissance des pollutions et des rejets du secteur de l'artisanat.

Axe de réflexion 1.31 : Former et sensibiliser les artisans (fédérations, groupements, particuliers) sur l'importance de la prévention des risques et le respect des mesures de protection (HSE)

Certaines initiatives visant une réduction des pollutions peuvent néanmoins être mentionnées

- Inventaire des déchets artisanaux dans la région de Marrakech et élaboration d'un plan d'action pour la prévention contre la recrudescence de ces déchets. Le plan d'action sera accompagné par la mise en place d'une action type au niveau des artisans,
- Optimisation de la production du Zellige à Fès (Département de l'artisanat), ce qui devrait permettre la prévention contre la consommation excessive des ressources naturelles et de la pollution atmosphérique,
- Réalisation des fours à gaz, pilotes pour l'artisanat de la poterie, par les départements de l'environnement et de l'artisanat,
- Programme de dépollution du fleuve du Sebou (Fès) extrêmement pollué par les déchets industriels des tanneries. Dans 18 tanneries, les eaux usées sont conservées pour être retraitées. Elles sont acheminées vers une station de déchromatation créée en 2003. Ainsi deux tonnes et demi de chrome sont récupérées après le filtrage d'une cuve de stockage de 50 mètres cubes d'eau polluée. Le

chrome recyclé, dissocié par l'acide sulfurique et sous forme liquide, est revendu aux tanneurs qui le réutilisent une seconde fois pour la procédure de tannage.

Axe de réflexion 1.32 : Mieux accompagner les initiatives de lutte contre la pollution et de dépollution dans le secteur de l'artisanat.

IV.2.1.3. Commerce

La **valeur ajoutée du commerce intérieur** est passée de 48,4 Mds de DH en 2000 à 70 Mds de DH en 2011 en volume, soit 12 % du total des valeurs ajoutées. Le commerce intérieur emploie environ 1,2 million de personnes, soit 12,8 % de la population active marocaine, réparties sur plus de 850 000 points de vente, dont 40 % exercent sous forme ambulante, occasionnelle ou saisonnière principalement en milieu rural.

En **milieu urbain**, le commerce dans ses formes traditionnelles reste prédominant avec 90 % environ de la distribution caractérisée principalement par les épiceries de quartiers (produits alimentaires essentiellement). 180 000 points de ventes dans le milieu urbain ont des surfaces inférieures à 50 m². Quant à la distribution des produits frais (fruits et légumes essentiellement) se fait au travers les 3 500 marchés urbains recensés.

Dans le **milieu rural**, la distribution se fait en grande partie via des souks hebdomadaires au nombre de 9 000, offrant des produits variés (alimentaires, biens de consommation courante non alimentaire, etc.).

Le commerce intérieur a également connu, durant cette dernière décennie, l'émergence de **nouveaux modes de commerce** et plus particulièrement les réseaux de franchise et de la grande distribution.

Le programme de développement du Commerce et de la distribution, baptisé « **Rawaj Vision 2020** » se fixe pour objectifs une adaptation à l'évolution économique et sociale et une structuration de la distribution à même de permettre d'améliorer la compétitivité des secteurs productifs. Il s'est focalisé sur les quatre acteurs commerciaux suivants : la grande et moyenne distribution ; le commerce indépendant ; le commerce en réseau et la franchise ; les espaces publics marchands sous la responsabilité des communes (marchés de gros, abattoirs et halles aux poissons).

Les ambitions fixées par le plan à l'horizon 2020 sont les suivantes : tripler le PIB actuel du commerce ; porter la contribution du commerce au PIB national à 15 % (contre 11 % pour l'année 2006) ; créer plus de 450 000 emplois.

Les enjeux de durabilité du secteur commercial sont liés à la formalisation et à la modernisation des commerces.

³⁴ Etude du cadastre des émissions atmosphériques à Safi.

Selon les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel **en 2007**, le nombre d'**unités de production informelles** s'est élevé à 1 550 274 unités, soit une création nette de 320 000 unités en l'espace de 8 ans.

La majorité des unités de production informelles sont localisées **en milieu urbain** avec une proportion de **69,8 %**.

Les commerces représentent 57,4 % de ces unités informelles.

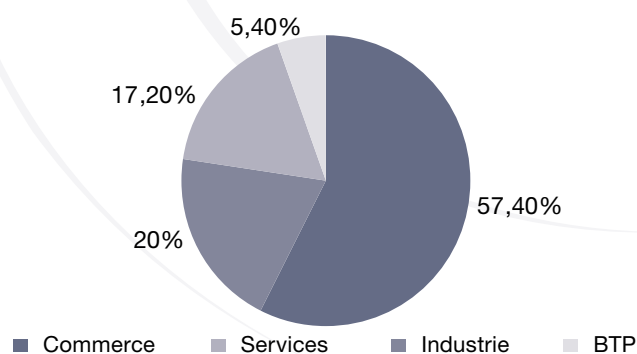


Figure 34: Répartition des unités informelles par secteur d'activité 2007.

L'économie informelle est caractérisée par: une plus faible sécurité de l'emploi, des revenus plus bas, le non-accès à de nombreux avantages sociaux, une moindre possibilité de participer aux programmes d'éducation et de formation formels.

En outre, les dommages sur l'environnement (déchets, rejets...) des commerces informels sont mal connus et difficiles à encadrer.

Le Plan Rawaj prévoit plusieurs **mesures d'accompagnement à la formalisation des commerces**:

- Mise en place d'un **mécanisme de financement** dédié à la **modernisation du commerce de proximité**, notamment à travers la création d'un fonds de développement du commerce. Ce fonds permettra de financer et d'appuyer les projets initiés par les collectivités locales dans le but d'organiser les espaces commerciaux, moderniser les espaces publics et aménager des sites pour la sédentarisation des commerçants ambulants.
- Identification d'un besoin annuel d'accompagnement des commerçants dans le domaine de la formation de près de 35 000 personnes. Ainsi ce programme prévoit la mise en place de **schémas de formation adaptés** (de courte durée et orientés vers l'opérationnel) destinés aux étudiants et/ou aux projets de reconversion professionnelle.

En outre, dans un environnement commercial caractérisé par le niveau élevé d'exigence des consommateurs ainsi que l'extension des zones urbanisées et, par conséquent, par une demande de plus en plus accrue pour les produits alimentaires, des actions concrètes ont été retenues pour la **protection du consommateur contre les risques d'insécurité alimentaire et la lutte contre la contrefaçon**.

- Un programme de modernisation des techniques de distribution des produits périssables devra être mis en place afin d'assurer l'acheminement des produits dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène. Des campagnes de sensibilisation doivent être menées pour informer les consommateurs et commerçants sur les risques sanitaires.
- La protection du consommateur sera renforcée par l'adoption du projet de loi sur la protection du consommateur qui vise le renforcement des droits du consommateur ainsi que de ses structures représentatives.
- Dans le cadre du **plan national de lutte contre la contrefaçon**, des campagnes de communication et de sensibilisation, contre la production, l'importation et le commerce de produits de contrefaçon et l'utilisation illicite de marques seront lancées.
- Le programme Rawaj 2020 prévoit enfin de mettre en œuvre des **chartes d'éthique** entre les producteurs et les opérateurs de la distribution moderne.

Pour la phase 3 de la SNDD, nous proposons les axes de réflexion suivants:

Axe de réflexion 1.33: Identifier les leviers pour accélérer et encourager la formalisation des commerces.

Axe de réflexion 1.34: Renforcer les mesures d'information et de protection des consommateurs et la lutte contre les contrefaçons.

Axe de réflexion 1.35: Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux (déchets, eau, rejets, biodiversité) dans le secteur du commerce.

IV.2.2. Résultats de l'analyse SWOT

Axe Gouvernance

FORCES	<p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une gouvernance adaptée aux spécificités des territoires touristiques par la création des agences de développement territoriales. Mise en place d'un fort dispositif législatif et réglementaire. Création de plusieurs organismes pour l'atteinte des objectifs de la Vision 2020.
	<p>Commerce intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer le rôle et les moyens des associations de protection des consommateurs comme la FNAC. Parachèvement des textes d'application de la Loi 31-08 pour la protection des consommateurs (droit de l'information, étiquetage des prix,...).

FAIBLESSES	<p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Lenteur de la mise en place des ADT: dépend de la maturité des territoires du travail interrégional à accomplir.
	<p>Artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombreux acteurs institutionnels en charge dont les missions se chevauchent parfois (Département chargé de l'Artisanat, la Maison de l'Artisan, les Chambres d'Artisanat, etc.).

OPPORTUNITES	<p>Artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> Opportunité de développer un tissu structuré à même de pénétrer les canaux de distribution adaptés aux consommateurs ciblés.

MENACES	<ul style="list-style-type: none"> Augmentations des prix immobiliers dus à la fréquentation touristique. Cherté et de l'indisponibilité de l'immobilier commercial.

Axe Social

FORCES	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme, Artisanat et commerce comme moteurs de développement économique avec des objectifs ambitieux sur les créations d'emplois (450 000 emplois pour le commerce et 115 000 pour l'artisanat), le tissu d'entreprises et les exportations. Secteurs qui valorisent la culture et les savoirs faire traditionnels. Objectifs ambitieux de formation dans les domaines du tourisme (130 000 personnes), commerce (35 000 commerçants) et artisanat (60 000 lauréats) et mesures d'accompagnement des professionnels du secteur.
	<p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs programmes peuvent particulièrement contribuer au développement urbain ou rural comme les programmes Eco/développement durable ou de tourisme interne. Perception du touriste de la durabilité tout au long de son expérience touristique.
	<p>Artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des revenus des mono artisans et amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> Forte part de l'emploi et des structures informelles (not. Tourisme, commerce), d'indépendants, de vendeurs ambulants. Faible taux de couverture médical et de retraites.
	<p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Le potentiel du tourisme interne reste à développer du fait de la concurrence et de l'informel. Difficultés d'accès à l'emploi des femmes, des personnes handicapées.

OPPORTUNITES

- Inscription du tourisme, de l'artisanat dans la stratégie de formation du Maroc à travers le programme MEDA 2 qui participe au financement de l'Office de Formation Professionnel et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Artisanat

- Opportunité de garantir un revenu suffisant permettant de vivre dans des conditions respectables, d'améliorer les conditions de travail et de mettre en place un produit de couverture sociale adapté aux artisans.

Commerce

- Opportunité de réhabiliter les souks et les marchés ruraux.
- Mise en place du guide de la **responsabilité sociétale** qui vise à renforcer les engagements des opérateurs pour l'instauration des principes de l'équité et de l'employabilité des femmes et de la population locale.

Axe Economie Verte

FORCES

Tourisme

- Ambition de développer un tourisme durable qui accélère le développement économique du Royaume sans dénaturer le patrimoine naturel et culturel est stratégique au regard du poids du secteur dans l'économie marocaine, de sa contribution au développement rural et local.
- Opportunité de se démarquer dans un environnement concurrentiel.

OPPORTUNITES

- Concilier développement du tourisme, du Numéric (réseau, transports) et planification et aménagement de la ville durable.

- Secteur tertiaire représente environ 7 % de la consommation totale d'énergie du pays: opportunité de développer emploi ENR et efficacité énergétique par mise en œuvre des mesure.

Artisanat

- Opportunité de développer les mécanismes de production propre, de réduire les déchets artisanaux.

MENACES

- Conflits usage du foncier entre développement du tourisme, habitat durable et indisponibilité foncier commercial.

Tourisme

- Impact du tourisme saisonnier sur les infrastructures de transports (risque de saturation/incapacité de répondre à la demande) et non adaptation des infrastructures urbaines (eau, déchets, énergie...) à ces afflux massifs.
- Retards dans adoption des réglementations adaptée (efficacité énergétique) impactant les mesures prises par les secteurs dans ce sens notamment promoteurs touristiques.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

Artisanat

- Inventaire des déchets artisanaux dans la région de Marrakech et élaboration d'un plan d'action pour la prévention contre la recrudescence de ces déchets.
- Programme de dépollution du fleuve du Sebou (Fès) pollué par les déchets industriels des tanneries.

Tourisme

- **Prise en compte du développement durable dans les projets touristiques**: actions préventives (cahiers des charges, études d'impact, dispositif de suivi de durabilité et indicateurs afférents) et en phase d'exploitation (accompagnement technique et financier des opérateurs).

FAIBLESSES

Commerce Intérieur

- Peu de réponses aux problématiques liées à la protection de l'environnement (efficacité énergétique, changement climatique, etc.) à travers les objectifs du plan.
- Seuls les Schémas d'Urbanisme Commerciaux (national et régionaux) sont tenus de prendre en considération le respect de l'environnement.

Artisanat

- Rejets sous forme de gaz carbonique et de rejets liquides; les rejets artisanaux les plus nocifs demeurent ceux de la dinanderie qui contiennent des métaux lourds et des sels toxiques.

Tourisme

- Difficultés de concilier atteinte des objectifs de développement touristique et protection des ressources naturelles.
- Insuffisante prise en compte du changement climatique, de la protection du littoral, retard dans mise en œuvre mesures efficacité énergétique, faiblesse des mesures de recyclage de l'eau.

OPPORTUNITES

- Fort potentiel de développement de l'artisanat, du tourisme et du commerce lié à la **protection et la valorisation de la biodiversité** (not. Plantes aromatiques et médicinales), des savoirs faire, de la culture et du patrimoine local.
- **RSE** : une part importante de la réduction des impacts environnementaux des projets touristiques peut être réalisée par les engagements volontaires des professionnels du secteur. Importance de la sensibilisation et des incitations.
- Suite à la convention de partenariat entre le ministère du tourisme et le département de l'environnement, il a été convenu de mettre en place un dispositif de suivi de la durabilité dans le tourisme, basé sur un set d'indicateurs de développement durable.
- Elaboration du code de l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

MENACES

- Biodiversité affectée par les projets d'infrastructures liées au tourisme (lagune de marchica).

IV.2.3. Synthèse des principaux enjeux de durabilité

Tourisme

- PIB : 7,4%
- Emplois : 450. 000
- Principaux impacts :
 - Biodiversité,
 - Littoral,
 - Urbanisme / Immobilier



Pilier

Enjeux

Economique

- Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales
- Faire face à la concurrence internationale.

Sociaux

- Accompagner la formalisation des secteurs (hébergement, guides...),
- Privilégier les programmes bénéficiant aux zones rurales, au tourisme interne
- Mieux protéger et valoriser le patrimoine historique et naturel, la culture, les savoirs faire
- Mettre en place les formations nécessaires pour réaliser les objectifs (600.000 emplois en 2020)
- Lutter contre le tourisme sexuel

Environnementaux

- Assurer le suivi des mesures prévues: actions préventives (cahiers des charges, études d'impact, dispositif de suivi de durabilité et indicateurs afférents) et en phase d'exploitation (accompagnement technique et financier des opérateurs)
- Ne pas développer des projets touristiques dans des zones à forte valeur de biodiversité.
- Mieux prendre en compte le changement climatique, la protection du littoral.
- Accélérer la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, de recyclage de l'eau, des déchets.

Gouvernance

- Accélérer la mise en place des ADT
- Renforcer les mécanismes de coopération entre les autorités en charge du tourisme et de l'environnement et les capacités des autorités locales pour gérer le développement du tourisme
- Gérer l'impact du tourisme saisonnier sur les infrastructures de transports et la non adaptation des infrastructures urbaines (eau, déchets, énergie...) à ces afflux massifs

La Vision 2020 présente une opportunité forte de développement durable des territoires, de valorisation du patrimoine naturel et artisanal, de création d'emplois mais également des risques élevés si ce développement n'est pas maîtrisé (Biodiversité, littoral, emplois informels.)

- PIB : 1%
- Emplois : 300 000
- Principaux impacts :
 - Air,
 - Eau,
 - Santé,
 - Lutte contre la pauvreté
 - Cohésion sociale



Pilier

Enjeux

Economique

- Valoriser l'artisanat et le savoir faire marocain à l'international
- Renforcer les campagnes promotionnelles pour lutter contre les contrefaçons
- Encourager les mécanismes de production propre

Sociaux

- Garantir un revenu suffisant permettant de vivre dans des conditions respectables
- Améliorer les conditions de travail
- Mettre en place un produit de couverture sociale adapté aux artisans
- Objectif de créer 115.000 nouveaux emplois en 2015

Environnementaux

- Encourager les initiatives de réutilisation (ex: retraitement des eaux usées Fès dans le cadre de la dépollution du Sebou)

Gouvernance

- Améliorer la gouvernance, la cohérence et les synergies entre les différents acteurs institutionnels (Ministère de l'Artisanat / Tourisme, Chambre de l'Artisanat, Ministères de l'Industrie, Ministère du Commerce Extérieur) et privé (CGEM,...)
- Augmenter les ressources humaines et financières allouées au secteur de l'Artisanat

Le secteur de l'artisanat est confronté à 3 enjeux majeurs :

- Améliorer la compétitivité du secteur et notamment par la promotion à l'export
- Améliorer significativement les conditions de travail des artisans / mono-artisans
- Améliorer la gouvernance entre les différents secteurs / acteurs

Commerce

- PIB : 10,4%
- Emplois : 1 376 679
- Principaux impacts
 - Emplois
 - Lutte contre la pauvreté,
 - Economie informelle



Pilier

Enjeux

Economique

- Améliorer les conditions d'approvisionnement des produits
- Renforcer l'attractivité de l'offre commerciale
- Développer l'e-commerce et l'e-paiement
- Diversification de l'offre de distribution actuelle

Sociaux

- Réhabiliter les souks et les marchés ruraux
- Réduire la part de l'informel
- Contribuer au développement rural ou urbain
- Veiller à la protection du consommateur contre les risques d'insécurité alimentaire et la lutter contre la contrefaçon
- Objectifs de créer 380.000 emplois en 2018

Environnementaux

- Pas d'enjeu majeur

Gouvernance

- Mettre en place des mesures et des instruments fiscaux favorisant le recul de la part de l'informel dans le secteur du commerce
- Renforcer le rôle et les moyens des associations de protection des consommateurs comme la FNAC
- Parachèvement des textes d'application de la Loi 31-08 pour la protection des consommateurs (droit de l'information, étiquetage des prix,...)

La stratégie Rawaj 2020 vise à palier aux handicaps dont souffre le secteur du commerce et qui entravent son développement, notamment, la multitude des intervenants, l'insuffisance des ressources financières, le manque de formation et le poids des activités informelles.

- *Le principal enjeu en matière de durabilité du secteur est social en accompagnant la formalisation du secteur*



V. Principales conclusions et enjeux

Le diagnostic des différents secteurs productifs et de leurs stratégies a permis de mettre en exergue les principaux points suivants :

- **Chaque secteur** dispose d'une **feuille de route stratégique claire avec des objectifs chiffrés**.
- Peu de secteurs disposent de **mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la stratégie** rendant parfois difficile l'évaluation fine des retombées.
- **L'arsenal juridique est souvent incomplet, dépassé ou non appliqué** et nécessite une revue approfondie.
- **La mise en œuvre au niveau régional des stratégies** est compliquée et se heurte à des problèmes de cohérence, de financements et de planification.
- **La prise en compte des objectifs transverses** (santé, éducation & formation, lutte contre la pauvreté, problématiques environnementales,...) **ne suit pas une logique pérenne** et répond plus à des initiatives ponctuelles. Ceci traduit la difficulté de gouvernance et d'opérationnalisation de ces stratégies transverses (plan climat, stratégie recherche & innovation...)
- **La pression sur les ressources** (eau, sols, énergie) est peu prise en compte par les différents secteurs.
- **La gestion des déchets** est un chantier à structurer pour l'ensemble des secteurs.
- **La connaissance des nuisances et des pollutions** engendrées par chaque secteur est débutante.

En période de crise mondiale, le Royaume doit s'inscrire dans une dynamique de création de valeur durablement pour assurer sa compétitivité. Le schéma suivant traduit les principaux leviers pour renforcer la compétitivité.

Leviers	Moyens	Complexité
Lever les principaux freins	Réduire les surcoûts (énergie, transport, dégradation de l'environnement)	1
	Améliorer la formation	2
	Réduire l'informel	3
Rechercher et développer des gisements de compétitivité	Gérer et valoriser les déchets	1
	Structurer les filières industrielles « environnementales » (EnR, EE, assainissement)	1
	Renforcer la recherche et innovation	3
Améliorer les synergies	Améliorer la planification financière (LOLF)	1
	Améliorer les déclinaisons régionales / locales des stratégies, plans et programmes et leur suivi	2
	Améliorer l'intégration des stratégies lors de la mise en œuvre	3





Pilier social

Pilier social

I. Introduction

I.1. Le développement humain est au cœur du développement durable

Les êtres humains constituent la véritable richesse des nations. L'intérêt excessif porté à la croissance économique, à la création de richesses et la prospérité matérielle a occulté le fait que le développement est avant tout centré sur la personne humaine, ce qui a eu comme effet regrettable de refouler l'être humain à la périphérie des débats sur le développement.³⁵

Le pilier social est le pilier charnière, indissociable des deux autres composantes que sont l'économique et l'environnemental. Pour le PNUE, « **le droit au développement doit être respecté en préconisant un développement humain durable, c'est-à-dire une stratégie qui place les gens au centre de toutes les activités de développement.** L'objectif premier est de créer un environnement propice à une vie sans danger et créative pour tous les êtres humains. » « Le développement humain durable est lié directement à la promotion de la dignité humaine et au respect de tous les droits fondamentaux, économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. »³⁶ Il s'agit de la réactualisation du premier principe de la déclaration de Rio.

I.1.1. Comment mesurer le développement humain au Maroc ?

L'indice de développement humain et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) permettent de réaliser un bilan du développement humain au Maroc.

L'indice de développement humain (IDH), l'instrument de mesure consensuel

L'IDH est fondé sur quatre variables : l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisation des adultes, les taux de scolarisation et le produit intérieur brut par habitant.

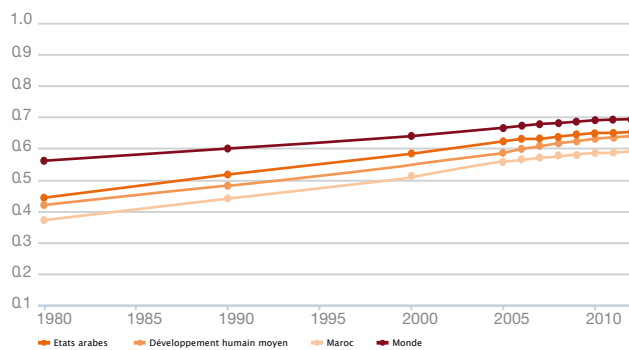


Figure 35: L'Indice de développement humain

Entre 1980 et 2012, l'IDH de Maroc a augmenté de 1.7 % par an, passant de 0.371 à 0.591 aujourd'hui, ce qui place aujourd'hui ce pays au rang 130 de 187 pays disposant de données comparables. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont également un indicateur pertinent, plus complet que l'indice de développement humain, car ils prennent en compte d'avantage de paramètres.

Les OMD furent définis lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000. Ils établissent des objectifs mondiaux, internationalement reconnus, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim, améliorer la santé et l'éducation, autonomiser les femmes et assurer un environnement durable d'ici 2015.³⁷

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée en septembre 2005, a été l'expression forte de la volonté Royale de faire du développement humain, à la fois une finalité et un facteur dynamisant du nouveau profil de la croissance. L'INDH vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus ; développement des capacités ; amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.) et soutien aux personnes en grande vulnérabilité. Plus globalement, l'intérêt porté aux secteurs sociaux s'est traduit également par une augmentation des budgets qui leur sont alloués. Le financement des secteurs prioritaires dont l'éducation, l'emploi, l'habitat et la santé, est passé de 39 % en 1993 à 53 % en 2009.

³⁵ Rapport sur le développement humain des pays arabes. 2003

³⁶ Programme des Nations Unies pour le développement et Haut commissariat des Nations Unies sur les droits de l'homme. Rapport sur « Droits de l'homme et développement durable » (1998)

³⁷ Les 8 OMD : 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim. 2. Assurer l'éducation primaire pour tous. 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes. 4. Réduire la mortalité infantile. 5. Améliorer la santé maternelle. 6. Combattre les maladies. 7. Assurer un environnement humain durable. 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Selon le rapport sur les OMD au Maroc de 2009, les performances du Maroc, tant en termes économiques qu'en termes de développement humain, le prédisposent ainsi à être l'un des pays en mesure de réaliser les OMD en 2015.

	Valeurs	Année de référence	Valeurs	Année de référence
Population (en millions)	26,1	1994	31,5	2009
Part de la population âgée de moins de 15 ans (en %)	37,0	1994	28,0	2009
Part de la population âgée de 60 ans et plus (en %)	7,0	1994	8,1	2009
Taux d'urbanisation (en %)	51,5	1994	57,3	2009
Espérance de vie à la naissance (années)	67,9	1994	72,9	2009
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	3,28	1994	2,36*	2008
Taux d'activité des 15 ans et plus en %	51,3	2001	49,9	2009
Taux de chômage en %	12,5	2001	9,1	2009
Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus	45,0	1994	60,3	2009
Taux net de scolarisation des enfants de 6-11ans	60,2	1994	90,5	2009
Pourcentage des ménages branchés au réseau d'eau potable				2009
national			76,5	
urbain			96,2	
rural			43,4	
Pourcentage des ménages branchés au réseau d'électricité				2009
national			92,4	
urbain			97,4	
rural			83,9	
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	57	1987-1991	32,2*	2008-2009
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	332	1985-1991	132*	2004-2009
Nombre d'habitants par médecin	2933	1994	1 611	2008

Tableau 4: Indicateurs démographiques et socio-économiques³⁸

³⁸ Sources: Ministère de la santé et Haut-Commissariat au Plan

Politiques concourant au développement humain au Maroc

La notion de développement humain, qui a été théorisé par le PNUE, a été adoptée au Maroc comme dynamique centrale de l'INDH.

L'équation du développement humain selon le PNUE

L'équation du développement humain est ainsi définie par le PNUE.: « *L'élargissement des choix humains est relié de façon fondamentale à deux composantes: les capacités et les fonctionnements d'une part, et les opportunités de l'autre.*

- **Les fonctionnements** recouvrent les différentes choses qu'une personne peut aspirer à faire ou à être. (...) Les capacités humaines peuvent être améliorées par la valorisation des ressources humaines: la santé et l'alimentation, l'éducation, l'acquisition de compétences, etc. Cependant, ces capacités ne peuvent être utilisées si les opportunités pour s'en servir n'existent pas — que ce soit pour les loisirs, la production, ou la participation aux activités sociales, politiques ou culturelles.
- **Les opportunités économiques** peuvent être créées par un meilleur accès aux ressources productives, y compris le crédit, l'emploi, etc. Les opportunités politiques supposent, entre autres, un régime politique favorisant la participation politique. »³⁹

I.2. Les programmes mis en œuvre au Maroc qui participent à un développement humain durable

Du côté des « fonctionnements », les politiques d'amélioration des capacités humaines ont été regroupées dans les thématiques suivantes et seront analysées dans cette section du diagnostic.

- Bien-être et cohésion sociale:
 - ◆ Santé et protection sociale
 - ◆ Lutte contre la pauvreté et protection des personnes vulnérables
- Emploi
 - ◆ éducation, enseignement supérieur, formation et recherche scientifique
 - ◆ de promotion de l'emploi et de lutte contre l'emploi informel

- Gestion des espaces ruraux et urbains
 - ◆ Aménagement du territoire
 - ◆ Accès aux infrastructures de base et d'habitat social
 - ◆ Développement rural
 - ◆ Politiques urbaines

Concernant la création d'opportunités économiques, elle est liée:

- aux politiques de lutte contre l'emploi informel et de promotion de l'emploi;
- aux politiques économiques sectorielles dans le primaire (agriculture et pêche), dans le secondaire (mines, énergie, industrie, artisanat...) et dans le tertiaire (tourisme, commerce, numérique, services de santé, transports...);
- et aux politiques environnementales et de gestion durables des ressources qui conditionnent des développements humains et économiques viables et vivables.

Ces enjeux doivent être intégrés dans la Stratégie Nationale de Développement Durable dont l'un des objectifs opérationnels est d'améliorer la convergence, l'efficacité et la durabilité des politiques publiques engagées.

II. Bien-être et cohésion sociale

Le développement humain est la clé du bien-être et de la cohésion sociale. Si celui-ci se mesure surtout au niveau individuel, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer la satisfaction des besoins matériels et immatériels de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. Elle se traduit surtout au Maroc dans les politiques de santé, de lutte contre la pauvreté et de protection des personnes vulnérables.

II.1. Santé: enjeux de qualité, solidarité, et d'équité

En raison des interactions du secteur de la santé avec les politiques de développement social, de réduction des inégalités, de création d'emploi... et des liens entre la santé et l'environnement, il est important d'inscrire les défis de ce secteur dans le cadre plus large du développement durable afin d'accorder aux humains le « *droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* » selon les termes de l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992. En effet, « **la santé est à la fois une condition préalable, le résultat et un indicateur des trois volets du développement durable** ». ⁴⁰ L'amélioration de la santé contribue à la

³⁹ Rapport Mondial sur le développement humain PNUE 1990.

⁴⁰ Selon les termes de la Déclaration finale de la conférence de Rio+20

réalisation du développement durable alors que la santé est l'un des principaux bénéficiaires des investissements réalisés dans le développement durable.⁴¹

II.1.1. Stratégie de Santé 2008-2012

Les objectifs identifiés au Maroc dans la **Stratégie de Santé 2008-2012** sont les suivants :

- repositionnement stratégique des différents intervenants dans le système de la santé au Maroc (organismes publics de gestion, partenariat stratégique avec le secteur privé et avec les ONG) ;
- mise à disposition du citoyen d'une offre de soins accessible, suffisante en quantité, de qualité et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire ;
- introduction de la planification stratégique à moyen et long termes par la mise en place de plans nationaux spécifiques et ciblés
- et renforcement de la prévention, de la sécurité et la veille sanitaire.

II.1.2. Une amélioration notable des conditions de vie et de santé...

Des **efforts considérables pour améliorer les conditions de vie et la santé de la population** ont été déployés depuis l'indépendance via des programmes massifs de prévention contre les maladies et des programmes de planification familiale. Ces programmes ont permis une amélioration de l'espérance de vie (74,8 ans en 2010 soit près de 5 ans de plus en dix ans), une maîtrise du taux d'accroissement démographique, et de l'indice de fécondité⁴². Ils se sont également traduits par l'élimination ou la réduction de plusieurs maladies⁴³, la généralisation de la couverture vaccinale, l'assurance de la sécurité transfusionnelle et de la radioprotection, le contrôle de l'endémie de la tuberculose, la généralisation et la gratuité de la trithérapie pour les malades atteints du SIDA.⁴⁴

II.1.3. ...et des problèmes persistants

Cependant **plusieurs enjeux majeurs demeurent** : malgré une baisse des taux, les problèmes de mortalité maternelle et néonatale⁴⁵ persistent, et certaines maladies menaçant la sécurité sanitaire mondiale émergent ou ré-émergent. Par ailleurs, l'évolution des modes de vie (sédentarité,

tabagisme, mauvaises habitudes nutritionnelles) se traduit par une augmentation des maladies chroniques comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, les maladies métaboliques et de carence. Enfin, les traumatismes intentionnels et non intentionnels (dont accidents de la route) génèrent 10,8 % de la charge de mortalité globale.

La morbidité paraît avoir trois tendances selon les maladies : la diminution, la constance et l'augmentation.

- Une tendance vers la diminution, voire la quasi-éradication : comme c'est le cas des maladies cibles de la vaccination ainsi que la typhoïde, le trachome, la bilharziose et la lèpre. Pour la poliomyélite et la diphtérie, il n'y a pas eu de cas enregistrés depuis déjà 5 ans.
- Une tendance vers la persistance : comme c'est le cas de la tuberculose qui reste parmi les problèmes importants de santé publique au Maroc. Près de 30 000 cas sont déclarés annuellement et son taux d'incidence continue à basculer autour de 1 ‰.
- Une tendance vers l'émergence : c'est le cas notamment des maladies chroniques et des cancers.

Axe de réflexion 2.1 : Renforcer la prévention, la sécurité et la veille sanitaire pour une meilleure connaissance et suivi de l'état de santé des populations, des maladies qui les touchent, des liens entre la santé et l'environnement.

Axe de réflexion 2.2 : Renforcer les mesures de prévention et de suivi de la santé des professionnels (Hygiène, sécurité et environnement) et des consommateurs dans l'ensemble des secteurs d'activités.

II.1.4. Inégalités sociales et géographiques dans l'accès aux soins

Si la mise en œuvre des programmes de santé publique a permis une amélioration globale de la santé au Maroc, des **inégalités importantes subsistent entre zones rurales et urbaines, entre les hommes et les femmes**. Ces constats illustrent une des problématiques principales de la santé au Maroc, à savoir que les inégalités socio-économiques dans la distribution des ressources se reproduisent par des inégalités de santé et de mortalité marquées entre ces groupes. Les moins éduqués, les moins riches ainsi que ceux qui sont confrontés à un statut professionnel précaire présentent souvent d'avantage de pathologies.⁴⁶

L'espérance de vie à la naissance est de 5 années plus longue en milieu urbain qu'en milieu rural le taux de mortalité infantile deux fois plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine et le taux de mortalité maternelle 30 % plus

⁴¹ Rapport de session de l'OMS janvier 2012.

⁴² De 7 enfants par femme en 1962 à 2,5 en 2004.

⁴³ Poliomyélite, Diphtérie, Tétanos néonatal, Rougeole, Trachome, Paludisme, Bilharziose

⁴⁴ Convention de partenariat OMS Maroc 2008-2013.

⁴⁵ Respectivement 112 pour 100 000 naissances vivantes et 30,2 pour 1 000 en 2010.

⁴⁶ Stratégie de coopération OMS Maroc 2008-2013.

élevé en zone rurale. Dans ce domaine, le gouvernement s'est fixé comme objectifs prioritaires la réduction de la mortalité maternelle à 50 pour 100 000 naissances vivantes et celui de la mortalité infanto-juvénile à 20 pour 1 000 naissances vivantes à l'horizon 2016. En outre, certains problèmes de santé se sont renforcés chez les populations vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées) tels que la malnutrition aiguë qui a triplé au niveau national entre 1987 et 2003 et les carences en micronutriments.

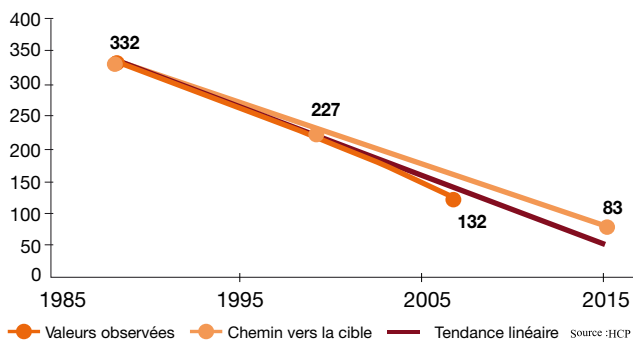


Figure 36: Evolution du taux de mortalité maternelle (Rapport OMD 2009)

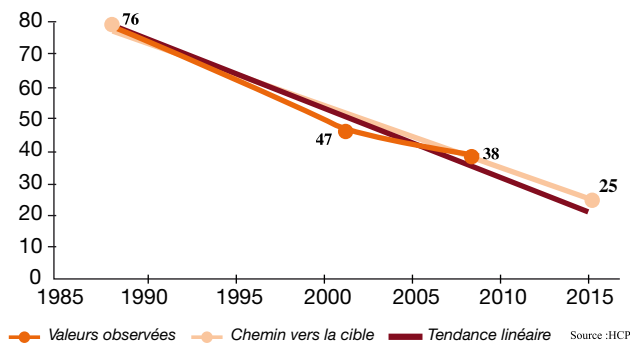


Figure 37: Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile

La difficulté d'accès aux soins s'exprime d'un point de vue géographique notamment dans les milieux ruraux : si depuis 1960, le nombre d'établissements de soins de santé de base (ESSB) a considérablement augmenté (1 ESSB pour 11 904 habitants en 2008 contre 1 pour 29 500 habitant en 1960) ainsi que la densité médicale (multipliée par 7 depuis 1960) et paramédicale⁴⁷, l'accessibilité des soins pour les plus démunis reste difficile puisque 25 % de la population se trouve à plus de 10 km d'une formation sanitaire de base et que le taux de consultation curative est de 0,5 contact par habitant et par an, ce qui est considéré comme très faible compte tenu des besoins de la population.

⁴⁷ Médecin: 1/1 775 en 2007 contre 1/12 000 en 1960 et Infirmier: infirmier p/2.700 en 1960 et 1 pour 1000 en 2007.

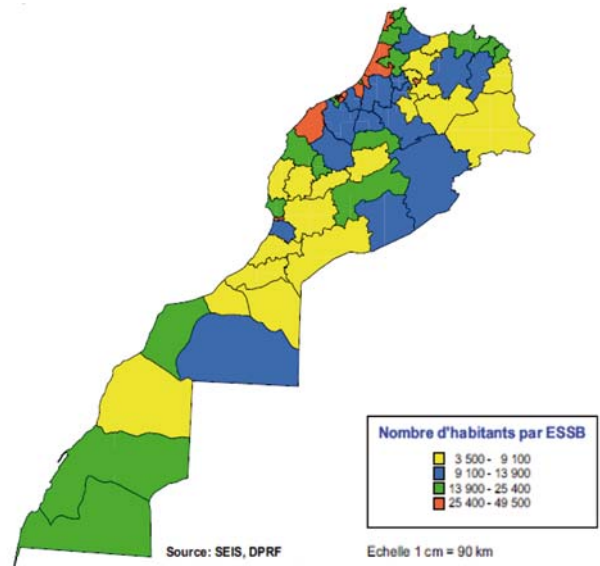


Figure 38: Répartition du nombre d'habitants par ESSB par province en 2011

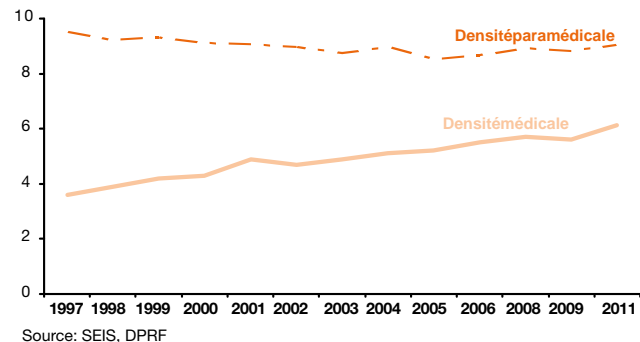


Figure 39: Evolution de la densité médicale (publique/privée) et paramédicale (publique) pour 10 000 hbts (1997-2011)

Le **taux d'encadrement médical** a régulièrement augmenté mais reste insuffisant au regard des besoins en personnel qui s'établissent à 7 000 médecins et 9 000 infirmiers. En effet, malgré ses efforts, le Maroc figure parmi les 57 pays que l'OMS considère en pénurie aigue de personnels de santé, situation aggravée par l'absence d'une politique volontariste et cohérente de développement des ressources humaines pour la santé. Dans ce domaine, le manque de complémentarité avec le secteur privé soulève également des difficultés.

Axe de réflexion 2.3: Poursuivre les politiques de santé visant à réduire les disparités sociales et géographiques d'accès aux soins, notamment en faveur des personnes vulnérables, afin de mettre à disposition du citoyen une offre de soins accessible, de qualité et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire.

Axe de réflexion 2.4 : Améliorer la coordination à l'échelle régionale, territoriale et la complémentarité des secteurs publics et privés.

Axe de réflexion 2.5 : Introduire de la planification stratégique à moyen et long termes notamment pour mettre en place des politiques de formations de qualité permettant de répondre aux besoins actuels et futurs en personnel médical et paramédical.

II.1.5. La Gestion des Etablissements de santé est un chantier majeur.

Les **établissements de santé** se trouvent aussi confrontés à des défis majeurs concernant l'amélioration de la qualité des soins, l'amélioration des pratiques professionnelles, les ressources humaines et la gestion. Par ailleurs, les hôpitaux publics souffrent d'une gestion non satisfaisante, d'un manque d'autonomie, d'organisation, de coordination avec les centres de soins à l'échelle territoriale, d'un manque de compétences et de personnel etc. Les projets de restructuration du secteur hospitalier engagés par le Ministère de la Santé concernent le financement et la gestion du secteur hospitalier et l'appui aux réformes engagées (régionalisation).

Axe de réflexion 2.6 : Accélérer les réformes de gestion des établissements de santé (qualité des soins, pratiques professionnelles, gestion).

II.1.5.1. Des financements et une couverture sociale en progrès qui demeurent insuffisants

Aux constats précédents s'ajoutent des **barrières financières** pour l'accès aux soins d'une partie de la population :

- Les dépenses globales de santé au Maroc de l'ordre de 5,2 % du PIB montrent que **le système de santé souffre d'un financement insuffisant et par ailleurs peu solidaire** (les paiements directs des ménages représentent 54 % de la dépense globale de santé). La dépense globale de santé est seulement 663 Dirhams par habitant et par an en 2001 (soit 5 % du PIB) contre 4,5 % en 1997 et 3,4 % en 1987. Comparé à des pays à développement économique similaire, cette dépense est faible. A titre d'exemple, le niveau des dépenses global s'élève à 6,4 % du PIB en Iran, 6,5 % en Tunisie, 9,5 % en Jordanie et 12,2 % au Liban.

- **L'accessibilité économique du médicament demeure également difficile** : malgré les efforts déployés par le Ministère de la Santé en termes de politiques de fixation de prix (défiscalisation, réduction des droits de douanes) et développement de génériques, des difficultés demeurent concernant le manque de référentiels de soins, de clarté et de flexibilité dans les procédures de fixation des prix et dans les taux de remboursement de certains médicaments.

En ce qui concerne la **couverture sociale**, le Maroc possède un système d'assurance sociale fragmenté couvrant les risques classiques. Plusieurs réformes ont été engagées : l'élaboration et la mise en œuvre de la couverture médicale de base avec ses deux régimes l'assistance médicale obligatoire (l'AMO)⁴⁸, l'assistance médicale (RAMED)⁴⁹ qui concerne près de 8,5 millions de personnes démunies et la création d'un nouveau régime INAYA pour les indépendants et les libéraux. En théorie, les employeurs sont tenus d'être affiliés à la CNSS et d'y immatriculer leurs employés. Le taux des cotisations comprend une part patronale et une part salariale. Mais le nombre des travailleurs affiliés à la CNSS ne dépassait pas les 2 millions en 2007, sur un total de plus de 9 millions de travailleurs du secteur privé, soit un **taux d'affiliation inférieur à 20 %**. L'objectif ambitieux de passer de 34 % à 80 % de la population couverte par une assurance maladie (AMO) entre 2008 et 2012 constitue une tentative de réponse prometteuse de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, mais dont l'avancement est incertain. L'atteinte de cet objectif représente pourtant un défi fondamental pour le développement durable du Maroc et le renforcement de la cohésion sociale.

II.1.6. La nécessaire réforme du régime des retraites

Le Maroc connaît plusieurs **transitions démographiques** et politiques et sociales auxquelles le système de santé va devoir s'adapter et faire face. La population appartenant au groupe d'âge de pleine activité (15-59 ans) va voir sa part dans la population totale passer de 56 % en 1994 à 61 % en 2010 et la population âgée de plus de 60 ans va croître à un rythme modéré jusqu'à l'horizon 2020, date à laquelle le vieillissement progressif va s'accélérer.

⁴⁸ Fondé sur le principe de l'assurance au profit des personnes actives et des titulaires de pensions des secteurs publics et privés

⁴⁹ Fondé sur le principe de l'assurance sociale au profit des personnes qui ne sont pas éligibles à l'assurance maladie obligatoire.

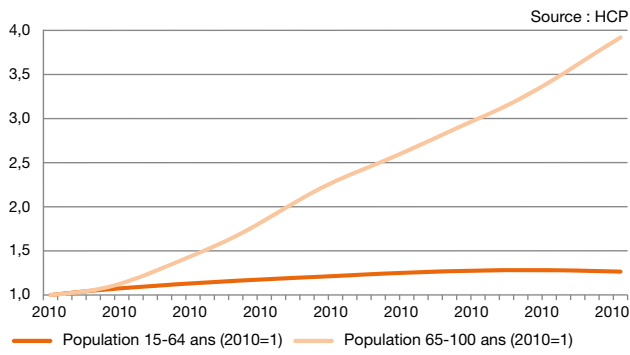


Figure 40 : Evolution de la population 15/64 ans et de celle âgée de 65 ans et plus

Conscients de la situation inquiétante que connaît le secteur des **retraites**, les pouvoirs publics ont opté pour l'initiation d'une dynamique de concertation autour d'une réforme globale des régimes. Le rapport démographique est en effet passé de 15 actifs en moyenne pour un seul retraité en 1980 à 5,8 actifs en 1993 et à 3,9 actifs en 2009. Cette réforme doit garantir l'équilibre et la viabilité sur le long terme, sauvegarder les droits acquis, tenir compte de la capacité contributive des salariés et des employeurs. Elle doit également assurer des taux de remplacements nets aptes à sauvegarder les niveaux de vie après la période d'activité sans menacer la viabilité du système, permettre l'extension aux catégories exclues et respecter le lien actuariel entre l'âge, l'espérance de vie, le taux de cotisation et le niveau de cotisation.

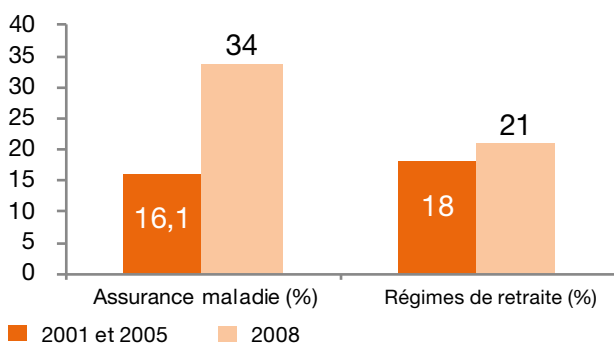


Figure 41 : Taux de couverture de la population

La réforme du secteur de la santé et notamment du financement des régimes de sécurité sociale et de retraite est indispensable pour renforcer la cohésion sociale et le développement humain du Maroc. Elles doivent également être menées en recherchant un équilibre entre les besoins des générations actuelles et celles des générations futures.

Axe de réflexion 2.7: Agir pour un système de financement de la santé plus solidaire, plus accessible (santé et médicament), permettant de couvrir les besoins des générations actuelles, en améliorant leur couverture médicale et le régime de retraites mais sans remettre en cause les droits des générations futures et l'équilibre des systèmes de financement.

Si la santé est intégrée dans la SNDD comme objectif, résultat et indicateur du développement durable, si les mesures de prévention, de surveillance et de protection sont déclinées dans l'ensemble des secteurs d'activités, en renforçant en particulier la solidarité et la cohésion sociale et la protection des personnes vulnérables, l'amélioration de la santé contribuera ainsi à la réalisation du développement durable alors que les conditions de santé de la population marocaine bénéficieront des investissements réalisés pour renforcer la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

II.2. Lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est un enjeu central du développement humain et durable. Le Maroc a accompli des grands progrès dans ce domaine par la mise en place de l'INDH notamment. Différentes stratégies sectorielles comme le volet petite agriculture du plan Maroc vert ou le plan Rawaj à destination de l'artisanat y ont également contribué. Différents fonds comme la Caisse de compensation, même si elle doit être réformée, et l'agence de développement social jouent également un rôle. Mais la lutte contre la pauvreté doit s'accompagner d'un renforcement de la protection des personnes vulnérables : les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées

II.2.1. La pauvreté baisse mais les inégalités demeurent

Le taux de pauvreté relative est passé de 21 % en 1985 à 9 % en 2007, un pourcentage qui montre une amélioration importante, même si la pauvreté reste toujours très présente en milieu rural ainsi que l'illustre la figure suivante. Le revenu par ménage et par mois est 1,6 fois plus élevé en milieu urbain (6 124 DH) qu'en milieu rural (3 954 DH).

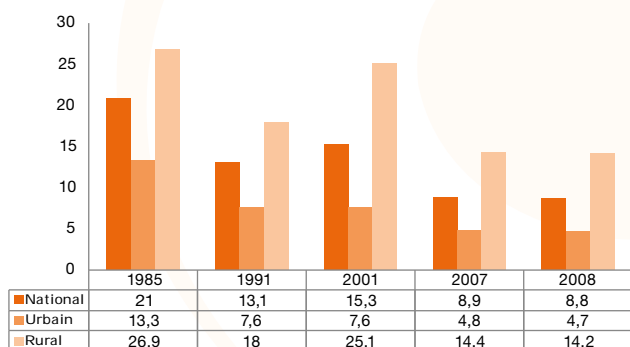


Figure 42: Evolution du taux de pauvreté relative

D'après le Haut commissariat au Plan, 17 % de la population vit avec un revenu inférieur à 2000 DH et 64 % de la population avec un revenu inférieur à 5000 DH, alors que 8 % de la population dispose d'un revenu supérieur à 12000 DH. Les **inégalités de distribution des revenus et la pauvreté** sont néfastes à la cohésion sociale. Les 20 % de des ménages les plus aisés accaparent 53 % de la masse globale des revenus alors que les 20 % des ménages les plus modestes ne touchent que 5,4 % de la masse globale des revenus.

Indicateur	
Taux de pauvreté	13,7
PIB par habitant (USD)	1546
Taux de croissance du PIB par habitant (%)	1,55
Taux de chômage	10,8

Tableau 5: Indicateurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté

Dans le secteur informel, la sécurité du revenu est essentiellement assurée par le réseau familial d'attache, qui permet de mutualiser les ressources pour les besoins de base (logement, nourriture, habillement, santé, etc.) et, au besoin, de financer les périodes de formation et de recherche d'emploi.

Enfin, la pauvreté est deux fois plus sensible à l'équité de la répartition des revenus qu'à la croissance économique, de sorte que **l'éradication des formes persistantes de pauvreté demeure tributaire d'une plus grande équité sociale et territoriale**. C'est l'un des objectifs de l'initiative nationale de développement humain (INDH).

II.2.2. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain Phase 2

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain est le programme phare mené par le Maroc dans le domaine. Elle prône la dignité, la transparence, la confiance, l'appropriation des projets et vise à créer des dynamiques et des convergences dans le développement humain au Maroc. La gouvernance du programme est basée sur une dynamique ascendante de prise de décision car les bénéficiaires sont parties prenantes à la conception et la réalisation des projets. La mise en œuvre des projets se heurte cependant parfois à une mauvaise coordination des acteurs.

Le bilan de la 1ère phase de l'INDH 2005-2010, affiche des résultats encourageants avec plus de 5,2 millions de bénéficiaires, ainsi que la réalisation de 22000 projets dans plusieurs domaines. L'enveloppe budgétaire engagée s'est élevée à environ 14,1 Mds de DH, dont 8,4 Mds de DH au titre de la contribution de l'INDH. L'initiative a permis la création de 3700 activités génératrices de revenus et plus de 40000 emplois stables durant la même période.

La **carte de la pauvreté communale** de 2007 montre que la baisse de la pauvreté entre 2004 et 2007 a été plus grande dans les communes les plus pauvres, celles ayant bénéficié de l'INDH: si la réduction de la pauvreté a concerné 80,3 % des communes urbaines et rurales, cette proportion s'élève à 95,0 % des communes rurales cibles de l'INDH, contre 75,6 % pour le reste des communes rurales (Rapport 2009 sur les OMD).

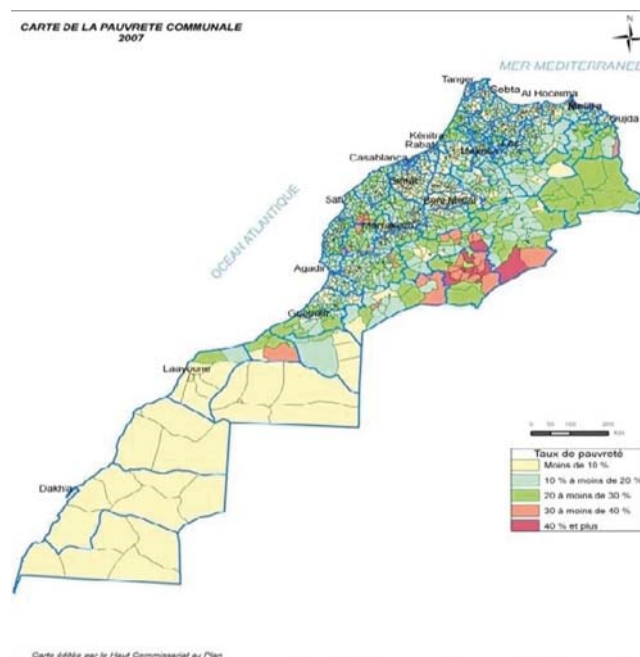


Figure 43: Carte de la pauvreté communale

La seconde phase a été lancée le 4 juin 2011 pour la période 2011-2015.

- Le programme de **lutte contre la pauvreté en milieu rural** vise l'**amélioration** de la qualité de vie des populations rurales et renforcement de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base. Le champ d'action de ce programme s'élargit à 701 communes rurales (au lieu de 403 dans la 1ère phase).
- Le programme de **lutte contre l'exclusion sociale** (3,4 Mds de DH) sera élargi à 530 quartiers urbains défavorisés. Il a pour objectif d'améliorer l'accès aux équipements de base et aux services publics de proximité.
- Le programme de **lutte contre la précarité** (1,4 Mds de DH) a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des personnes précaires et le soutien des populations en situation difficile. Il prévoit d'intégrer les malades du Sida et les toxicomanes sans ressources.
- Le programme **transversal** (2,8 Mds de DH) vise l'encouragement des AGR, le soutien des capacités du tissu associatif et le suivi des acteurs locaux (renforcement des compétences, communication).
- Le programme de **mise à niveau territoriale** (5 Mds de DH) ambitionne d'améliorer les conditions de vie des populations de certaines zones montagneuses ou enclavées et de réduire les disparités en matière d'accès aux infrastructures de base, d'équipements et de services de proximité (pistes rurales, santé, éducation, électrification, eau potable). Il devra profiter directement à 1 million de bénéficiaires habitant 3 300 douars, relevant de 22 provinces.⁵⁰

L'INDH a par ailleurs établi un **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)** ainsi qu'une boîte à outils associés. Il identifie des mesures environnementales et sociales obligatoires à appliquer sur chaque nouveau projet et à toutes les étapes de la conception à l'évaluation. Ce plan est l'outil qui permet au programme INDH de concilier activités génératrices de revenus, protection de l'environnement et valorisation de la biodiversité.

Axe de réflexion 2.8: Axer les programmes de lutte contre la pauvreté en faveur des formes persistantes de pauvreté et d'une plus grande équité sociale et territoriale.

Axe de réflexion 2.9: Renforcer la planification et la coordination des acteurs dans la mise en œuvre du programme INDH.

⁵⁰ Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2013; Rapport économique et financier

Axe de réflexion 2.10: Etendre les principes participatifs et de gestion « *bottom up* » du programme INDH à d'autres plans et programmes.

Axe de réflexion 2.11: Développer les programmes permettant de concilier activités génératrices de revenus, protection des personnes vulnérables et restauration, protection ou valorisation de la biodiversité.

II.3. La protection des personnes vulnérables, les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées, doit être renforcée

Dans la déclaration finale de Rio+20, les Etats se sont accordés sur le fait que les politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté devraient « *améliorer le bien-être des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des petits exploitants et agriculteurs de subsistance, des pêcheurs et des ouvriers des petites et moyennes entreprises, et améliorer les moyens de subsistance et l'autonomisation des groupes indigents et vulnérables, en particulier dans les pays en développement* ».

Plusieurs politiques de protection des groupes vulnérables sont mises en place au Maroc et s'appliquent de façon transversale ou sectorielle. Mais ces populations restent plus vulnérables aux effets de la crise économique. Toute politique concourant au développement humain et au développement durable doit donc particulièrement cibler leur protection.

II.3.1. Les efforts en termes d'égalité des genres doivent être poursuivis

En 2008, l'index des disparités par genre montre une forte disparité entre les hommes et les femmes. Le Maroc se classe dans les cinq derniers pays (125e sur 130 pays) en 2008. La principale avancée concerne l'augmentation du nombre de femmes ministres dans le gouvernement. En revanche, le Maroc réalise un très mauvais score pour la participation des femmes à la vie économique et se retrouve dans les quatre derniers pays.

Composante 2008	Rang	Score
Participation et opportunités économiques	127	0,39926
Niveau de l'éducation	117	0,8437
Santé et survie	85	0,9716
Influence politique	86	0,0952

Tableau 6 : composantes de l'index de disparités entre les genres.

Face à ce constat, la **Stratégie de l'équité et de l'égalité** a été élaborée. Elle vise à agir sur une conception et une réalisation équitable et équilibrée des politiques de développement. Ces objectifs doivent être intégrés dans les niveaux suivants : les droits civils, la représentation et la participation à la prise de décision, les droits sociaux et économiques (marché de l'emploi, services de santé, ressources et produits générés par le développement agricole et rural, éducation et formation, infrastructures de base), les comportements sociaux et individuels (promotion des valeurs et comportements égalitaires, par l'équilibre entre vie professionnelle et familiale) et l'ancrage institutionnel et politique (changement organisationnel, ancrage institutionnel).

La mise en œuvre de la stratégie a montré ses premiers résultats. Concernant la **participation des femmes à la vie politique**, 67 femmes ont été élues au cours des dernières élections législatives contre 34 lors des précédentes. Au niveau local, les femmes élues représentent en 2012, 12,58 % des élus. Une loi encadrant les élections communales est en projet. Un décret sur le recrutement des hauts fonctionnaires (poste de directeurs et secrétaires généraux) encourage également le recrutement des femmes.

Si les violences à l'égard des femmes ont longtemps fait l'objet de tabous, une certaine prise de conscience a eu lieu sur ce phénomène. Le Maroc est partie à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes qui interdit la traite, le harcèlement sexuel ainsi que la violence à l'égard des femmes. **La Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes** a prévu la mise en place d'un observatoire national sur la violence à l'égard des femmes et, en 2009, une enquête nationale sur les violences faites aux femmes et aux filles a été réalisée. La législation a été renforcée par un grand nombre de dispositions pour une meilleure protection des femmes contre toutes formes d'exploitation.⁵¹ Des dispositions ont donc été prises par ce phénomène et des actions réglementaires ou de sensibilisation engagées.

Les femmes restent toutefois particulièrement vulnérables aux disparités en matière d'éducation, d'emploi... Les changements dans ce domaine, qui touchent autant au cadre réglementaire, à l'application des sanctions qu'aux mentalités, prennent du temps.

II.3.2. Droits des enfants

Dans le domaine de la **protection des droits des enfants**, ont été élaborés en 2006 le Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE) et sur 2006-2015 le programme « *un Maroc digne de ses enfants* ». Les objectifs sont les suivants : élaboration des stratégies et des programmes, coordination des différentes actions menées par les partenaires, mise en place des structures de proximité, appui aux associations, révision et l'ajustement des textes législatifs et réglementaires, organisation des campagnes de sensibilisation.

Le Maroc a adhéré à la Convention des droits de l'enfant. La législation a été renforcée par certaines dispositions pour une meilleure **protection des enfants contre toute forme d'exploitation**. Le code du travail a également apporté des innovations importantes en matière de lutte contre le travail des enfants, entre autres la fixation de l'âge d'admission à l'emploi à 15 ans au lieu de 12 ans ; l'interdiction de l'occupation des enfants dans les travaux dangereux entre 15 et 18 ans ; le renforcement des sanctions à l'encontre des contrevenants. Le programme INDIMAJ pour la réinsertion des enfants en situation de rue a permis quant à lui la réintégration des enfants dans leurs familles, la sensibilisation, la formation des Agents Sociaux, l'appui aux associations.

Ces programmes, dont la réussite est indispensable pour la protection des enfants du Maroc, des générations futures, et un développement humain durable, devraient être renforcés afin de rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à 15 ans et de lutter contre toutes les formes de violence qu'ils peuvent subir.

II.3.3. La protection des personnes âgées

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 7,2 % en 1994 à 8 % de la population en 2004 (52 % de femmes et 48 % d'hommes). Les projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques estiment que cette proportion connaîtrait une croissance accélérée à partir de 2010 : ils deviendraient 5,8 millions en 2030.

⁵¹ Les autres questions liées à l'Équité et au genre seront traitées dans la section 4. Gouvernance.

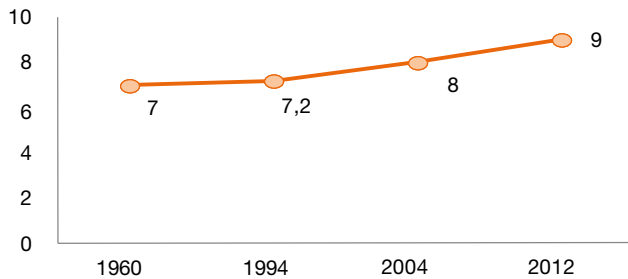


Figure 44: Part de la population âgée de 60 ans et plus (%)

La **solidarité entre les générations** reste forte, à l'instar de la plupart des pays arabes et musulmans, les personnes âgées cohabitent fréquemment avec leurs familles ou reçoivent une aide matérielle. Cette cohésion familiale et sociale traditionnelle est l'une des forces du Royaume et permet de compenser le manque d'aides sociales. Les relations entre les générations sont cependant appelées à évoluer ainsi que l'illustre la nucléarisation des familles. Les personnes âgées demeurent en outre particulièrement vulnérables. En effet, 16 % seulement bénéficiaient, en 2006, d'une pension de retraite et 13 % d'une assurance maladie. Parmi les défis des années à venir figurent la problématique du financement des retraites, de la protection sociale et de la couverture médicale des personnes âgées.⁵²

Le Ministère a prévu dans son plan stratégique 2008-2012 l'élaboration d'une **Stratégie Nationale en faveur des personnes âgées** qui vise l'amélioration du revenu et des retraites, de la santé, du logement et des conditions de vie, les rôles et place des personnes âgées dans la société.

II.3.4. L'attention aux personnes handicapées

La situation du handicap au Maroc est préoccupante: **5,12 % de la population en est atteinte et un ménage sur 4 est concerné par le handicap**. Une première enquête nationale a montré que les causes du handicap sont les suivantes: une maladie acquise (38.4 %), les problèmes d'origine héréditaire, congénitale et périnatale (22.8 %), une origine accidentelle (24.4 %), lié au vieillissement (14.4 %).

Les objectifs de la **Stratégie Nationale de la Prévention du Handicap** sont de réduire de 20 % le taux du handicap au Maroc d'ici 2015; de faciliter la réadaptation des personnes handicapées; d'assurer l'intégration et la cohésion des programmes sectoriels relatifs à la prévention des handicaps et d'optimiser l'action gouvernementale en matière de la prévention des handicaps.

Dans le domaine de **l'éducation**, la Charte nationale stipule que les Autorités doivent veiller à faciliter l'intégration des enfants à besoins spécifiques à la vie scolaire et ultérieurement dans la vie active. En 2004, près de 155 000 enfants handicapés n'étaient pas scolarisés. Les mesures du plan d'urgence prévoyaient l'ouverture de 800 classes intégrées permettant d'accueillir 9 600 élèves supplémentaires, la mise en place d'une carte du handicap par région, l'accès aux établissements, la formation d'un corps d'enseignants spécialisés, l'affectation d'un corps médical etc. Le taux de scolarisation des enfants handicapés est ainsi passé de 45 % en 2009 à 70 % en 2012.⁵³

Concernant **l'accès à l'emploi**, le code de travail constitue le principal acquis. Il comporte un ensemble de mesures de protection des salariés en situation de handicap et des mesures préventives relevant de la prévention primaire et secondaire. Certains programmes de l'Agence de Développement Sociale visent aussi l'inclusion des personnes handicapées. Un arrêté du premier ministre fixe à 7 % le quota des postes qui doit leur être réservé dans les administrations, les collectivités locales et les établissements publics. Des mesures ont également été menées dans le domaine de l'amélioration de **l'accès aux espaces ouverts, aux édifices publics** et au cadre bâti ainsi qu'aux moyens de transport et de communication (formation au profit des architectes, guide des normes des accessibilités) ainsi que dans celui de la participation aux activités culturelles et sportives.

Pour un renforcement de la protection des personnes vulnérables et un développement humain durable dans le cadre de la SNDD, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 2.12: Renforcer les moyens de sensibilisation, de prévention et de répression dédiés à la protection des personnes vulnérables: violence contre les femmes, enfants des rues, travail des enfants, personnes âgées et handicapés. Intégrer la prise en compte des personnes vulnérables dans l'ensemble des politiques publiques.

Axe de réflexion 2.13: Renforcer les moyens techniques et humains dédiés à l'accueil des personnes handicapées afin d'améliorer leur accès à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à l'emploi, aux services de santé, aux bâtiments publics.

Axe de réflexion 2.14: Prendre en compte le vieillissement de la population et le handicap dans la planification des politiques de santé (couverture sociale, régime des retraites, infrastructures), d'aménagement et d'urbanisme mais aussi économiques (emplois des personnes handicapées et des seniors...).

⁵² Analyse des résultats de l'Enquête nationale sur les personnes âgées ENPA 2006

⁵³ Objectif présenté par Monsieur le Premier Ministre devant le Parlement.

II.4. Synthèse SWOT de la thématique bien-être et cohésion sociale

Les tableaux suivants synthétisent les principales conclusions de ce Diagnostic en matière de bien-être et de cohésion sociale. Elles sont présentées sous l'analyse des facteurs internes (forces et faiblesses) et des facteurs externes (opportunités menaces) de ces enjeux.

La Thématique bien-être et cohésion sociale recouvre la santé, la lutte contre la pauvreté et la protection des personnes vulnérables

Axe Gouvernance

FORCES	<p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action santé 2008-2012 prévoit le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des services régionaux de santé: le taux d'encadrement médical a régulièrement augmenté mais reste insuffisants au regard des besoins en personnels (7 000 médecins, 9 000 infirmiers). Chantiers de régulation et planification des offres de soins, refonte de la législation relative aux professions de santé, restructuration du ministère et la création des régions sanitaires, etc. sont prévus. <p>INDH</p> <ul style="list-style-type: none"> Processus participatifs et activités génératrices de revenus dans les programmes INDH et ADS ayant permis la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois (sur 2005-2010: création de 3 500 activités génératrices de revenus et 40 000 emplois stables). <p>PERSONNES VULNERABLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie Equité et Egalité, renforcement de la place des femmes en politique. Enquête nationale sur la violence faite aux femmes. Plan National pour l'enfance 2006-2015. Renforcement de la législation sur la violence faite aux femmes et sur la protection des enfants contre toutes formes d'exploitation. Stratégie nationale de prévention du handicap: objectif de réduire le 20 % le taux de handicap au Maroc. 	FAIBLESSES	<p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Hôpitaux publics: gestion non satisfaisante, manque d'autonomie, d'organisation, de coordination avec les centres de soins à l'échelle territoriale, manque de compétences et de personnel, mauvaise gestion des médicaments, etc. Financement insuffisant du système de santé marocain 55,2 % du PIB. Le Maroc figure parmi les 57 pays que l'OMS considère en pénurie aigue de personnels de santé. La refonte du système de fixation des prix des médicaments est également un chantier majeur. <p>INDH</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains axes restent à renforcer, notamment en matière de consolidation du contrôle et de l'évaluation des projets et actions INDH, de convergence et de synergie avec les différents programmes sectoriels de développement, de promotion de microprojets générateurs d'emplois et de revenus stables et en matière de pérennisation des projets et actions INDH. <p>PERSONNES VULNERABLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisante prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques publiques. Femmes: disparités entre les genres en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, faible participation des femmes à la vie économique (taux emploi, accès postes à responsabilité).
	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> Réformes structurelles en cours: <ul style="list-style-type: none"> Loi Cadre sur l'Environnement et du Développement Durable Loi sur le Littoral Loi sur l'Aménagement du Territoire Parachèvement de la Loi sur l'Eau La réforme des retraites Projets Pilier II du Plan Maroc Vert. Développer et inciter les démarches RSE dans le secteur privé. Maintien du dynamisme du programme de logements sociaux à 250 KDh. Renforcer les réglementations environnementales notamment en matière de pollution de l'air et de l'eau. Prise en compte des disparités territoriales dans la régionalisation avancée. Programme Villes sans bidonvilles. 		<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> La Caisse Nationale de Compensation, fondée pour sauvegarder le pouvoir d'achat des plus démunis, ne remplit plus ses objectifs et déséquilibre le budget de l'Etat. La mauvaise répartition géographique des équipements de santé entraîne des exodes qui peuvent aggraver les disparités. Faible compétences/capacités de financement des régions et des villes. Absence de législation en matière de gestion des eaux usées/dépollution industrielle. Pas de cadre réglementaire/incitatif en matière de tri/collecte et recyclage.

Axe Social

FORCES

SANTE

- **Programmes massifs** de prévention des maladies et de planification familiale ayant permis des améliorations notables des conditions de santé.
- **Espérance de vie à la naissance** est passée de 65,5 années en 1988 à 72,9 années en 2009.
- Maîtrise du taux d'accroissement démographique et de l'indice de fécondité.
- Élimination ou réduction de plusieurs maladies.
- Grandes améliorations dans **l'accès aux services sociaux de base**.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

- Baisse du taux de pauvreté relative de 21 % en 1985 à 8,8 % en 2008.
- Le taux de chômage a reculé: de 12.5 % en 2001 à 9.1 % en 2009.
- Le pouvoir d'achat s'est amélioré de 2,4 % par an 2004-2009.
- L'accès des populations aux services sociaux de base a connu un rythme accéléré.

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES (femmes, enfants, personnes âgées et handicapées)

- **Femmes**: création organismes d'accueil des femmes battues, victimes de violence.
- Efforts notables pour améliorer la scolarisation des enfants (45 % en 2009 et 70 % en 2012) et l'accueil **des personnes handicapées** dans le monde du travail (réforme du code du travail/quota de 7 % des postes dans les administrations) et l'accessibilité des sites (formation et guide).
- Solidarités familiales fortes entre les générations.
- Handicapés: aménagement des villes, des espaces publics pour favoriser accès personnes handicapés.
- Femmes/personnes handicapées/séniors: existence de politiques de santé et infrastructures médicales adaptées pour ces catégories de population.

OPPORTUNITES

- Amélioration des conditions de santé et salubrité par la réalisation du **Plan national d'assainissement** et du **PNDM**.
- Participation de l'INDH au PNA pour un montant de 6.8 Mds de DH (15 % du total).
- **Progrès importants dans l'accès à l'eau et à l'électricité** surtout en zones urbaines.
- Accès à l'énergie, éclairage public; mise en place d'une tarification sociale et incitative de type « -20-20 » (rabais de 20 % en cas de baisse de la consommation de 20 %) a été prévue.

FAIBLESSES

- **Disparités qui demeurent entre les zones géographiques et entre les genres** notamment pour l'éducation, la pauvreté, la santé.

SANTE

- **Faible taux de couverture médicale** (34 % en 2008) malgré les programmes engagés (AMO, RAMED, INAYA).
- **Difficultés géographiques et économiques d'accès aux soins**: (25 % de la population se trouve à plus de 10 km d'une formation sanitaire de base).
- **Problèmes de mortalité maternelle et néonatale** (taux de mortalité infantile: 40/1 000 naissance vivantes et taux de mortalité maternelles 227/100.0000 naissances vivantes).
- **Renforcement de certains problèmes de santé** chez les populations vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées) tels que la malnutrition aigue et les carences en micronutriments.

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES (femmes, enfants, personnes âgées et handicapées)

- Disparités importantes qui demeurent entre les genres dans l'éducation, l'alphabétisation, l'emploi (27 % de la population active, emplois précaires, non qualifiés) notamment entre les zones urbaines et rurales.
- **Enfants des rues, travail des enfants**, enfants déscolarisés.
- **5,1 % de la population concernée par le handicap**.
- **Manque de structures d'accueil** pour les personnes âgées et handicapées (y compris scolarisation: 155 000 enfants handicapés non scolarisés en 2004).

MENACES

- Le financement de l'eau ne favorise pas l'accès à l'eau des plus démunis, les aides étant relativement indifférenciées.
- Tarification de l'eau et de l'électricité problématique pour les plus vulnérables.
- Insuffisante connaissance et prise en compte des effets de l'environnement et des changements climatiques sur la santé (eau, sols, substances chimiques...).
- Tourisme sexuel, travail des enfants et informel dans les secteurs des services.
- Non prise en compte des effets importants sur la santé de la pollution de l'air lors de l'installation des centrales de charbon qui émettent des particules de métaux lourds, de mercure.
- La dégradation de la biodiversité et des ressources naturelles impactent les populations qui en dépendent.
- Problèmes de santé publique causés par les pollutions industrielles de l'eau, du sol, de l'air, les déchets industriels insuffisamment traités.
- Les stratégies Industrie et Mines ne développent pas suffisamment les aspects de développement social, lutte contre la pauvreté ou santé.
- Prédominance de l'emploi informel.

Axe Economie Verte

Bien que la thématique bien-être et cohésion sociale, qui regroupe les politiques en matière de santé, l'INDH et la lutte contre les inégalités, n'est pas la thématique qui concourt le plus à contribuer à une économie verte, elle renforce son caractère inclusif. Il est donc intéressant de voir dans quelle mesure cette thématique peut également s'insérer dans un processus plus durable.

FORCES

SANTE

- Prise en compte de la **rationalisation des dépenses d'énergie** dans un programme de mise à niveau des CHU.
- **Projet de circulaire sur les économies d'énergie** dans les établissements publics de santé impliquant des audits environnementaux et une démarche de qualification environnementale.

INDH

- L'INDH a établi un **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)** ainsi qu'une boîte à outils associés. Il identifie des mesures environnementales et sociales obligatoires à appliquer sur chaque nouveau projet et à toutes les étapes de la conception à l'évaluation.

FAIBLESSES

- Pas de politiques claires en matière de gestion des déchets hospitaliers.

OPPORTUNITES

- Concilier protection et **valorisation de la biodiversité** et activités génératrices de revenus notamment pour les plantes aromatiques et médicinales. L'INDH favorise les projets ayant un impact positif dans la lutte contre la dégradation de l'environnement.
- Concilier **tourisme et développement rural**, création activités génératrices de revenus profitant aux plus vulnérables.
- **Concilier agriculture, pêche durables et lutte contre la pauvreté**; Programmes du plan Maroc Vert (Pilier II) conduits en faveur de la petite agriculture.
- Améliorer les conditions de vie en réalisant les objectifs de création d'emploi et de formation du plan émergence.

MENACES

- Cout de l'énergie.
- Raréfaction des ressources en eau.
- Manque de transports en commun.



Axe Empreinte environnementale

FORCES

SANTÉ

- **Stratégie d'adaptation** au changement climatique du secteur envisagée, incluant de la formation et l'identification précise des conséquences sanitaires du changement climatique.
- Programme sur la salubrité de l'Environnement prévoyant d'élaborer et d'installer des procédures techniques pour l'appréciation des risques sanitaires ainsi que d'implanter des plans d'action Santé et Environnement au niveau régional.
- Programme de lutte contre les maladies épidémiques.
- Programme national de prévention et de contrôle sanitaire des eaux.
- Programme national de lutte contre la pollution de l'air prévoyant la surveillance de la pollution, l'évaluation du risque, la sensibilisation, etc.

INDH

- Plan de gestion environnemental et social des projets.

FAIBLESSES

- Manques de données et mauvaise connaissance sur les liens santé/environnement, maladies liées aux substances chimiques, à l'eau.

MENACES

- Nouveaux risques liés aux pollutions microbiologiques et chimiques de l'eau.
- Des risques liés à l'utilisation de pesticides ont été identifiés.
- Problèmes de santé publique causés par les pollutions industrielles de l'eau, du sol, de l'air.



III. Emploi: des difficultés structurelles lourdes de conséquences

L'accès à l'emploi est une thématique centrale du développement humain durable car elle conditionne la capacité des individus et de la population à subvenir à leurs besoins, à sortir de la pauvreté et à améliorer leur bien-être. Les politiques publiques doivent agir d'une part sur la demande d'emploi en améliorant les capacités d'accès à l'emploi des individus et d'autre part sur l'offre d'emploi en accompagnant le développement économique des secteurs d'activités. La figure suivante illustre de façon schématique les impacts des stratégies sectorielles, plans et programmes pris en compte en phase de Diagnostic en termes de création d'emploi et d'accès à l'emploi.

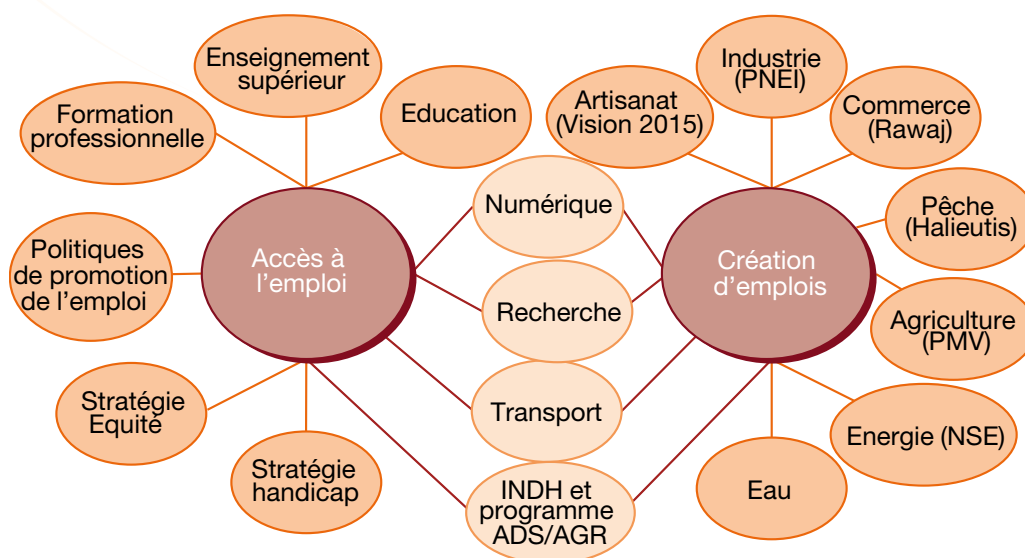


Figure 45: Stratégies sectorielles impactant l'accès et la création d'emplois

L'accès à l'emploi au Maroc est lié aux politiques de l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, la formation professionnelle, à la lutte contre le chômage et à la promotion de l'emploi.

III.1. Le défi de l'éducation : rendre effectif le droit d'accès à un enseignement de qualité

III.1.1. L'Education, levier de préparation des générations futures

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et du développement social, l'éducation est un levier indispensable de préparation de l'avenir des générations futures. Au

sommet de Rio+20, les Etats ont renouvelé leur engagement pour « l'accès universel à un enseignement de qualité à tous les niveaux comme une condition essentielle du développement durable, de l'élimination de la pauvreté, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du développement humain ».

Le Maroc a lancé, en 1999-2000, la **Charte Nationale de l'Education et de la Formation** avec deux objectifs fondamentaux :

- la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité et de ses performances ;
- la réalisation d'une cohérence structurelle du système selon deux niveaux complémentaires :
 - ◆ une intégration interne du système et son ancrage à son environnement socioéconomique et

- ◆ la modernisation des procédures et des méthodes de gestion et de pilotage du système.

En 2008, malgré des progrès notables des niveaux de scolarisation et d'alphabétisation, le rythme de réalisation de certains objectifs et le niveau qualitatif n'ayant pas suivi l'augmentation quantitative, un **plan d'urgence** a été lancé fixant de nouveaux objectifs pour 2012 et 2015 :

- rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à 15 ans,
- stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université,
- affronter les problématiques transversales du secteur.

Le soutien de l'Etat au secteur de l'éducation s'est traduit pas un engagement du Budget du secteur qui a atteint **24 % du budget de l'Etat en 2010 et 6,4 % du PIB.**

Le plan stratégique du Ministère 2013-2016 est articulé autour des 4 orientations suivantes: fournir une offre scolaire tenant compte de l'équité et de l'égalité des chances, l'amélioration des contenus pédagogiques, le développement et la gouvernance, la bonne gestion des ressources humaines et le renforcement de ses capacités et de ses compétences.

III.1.2. Progrès et disparités dans la scolarisation et l'alphabétisation

Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la scolarisation et de l'alphabétisation mais des disparités demeurent entre les zones rurales et urbaines et entre les genres.

En effet, le taux de **scolarisation dans le primaire** a été estimé à 90,5 % en 2008-2009 contre 52,4 % en 1990. Son amélioration a été de 35,9 % à 90,6 % en milieu rural et de 76,6 % à 90,6 % en milieu urbain. La généralisation de la scolarisation se trouve confrontée à beaucoup de contraintes pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques, pour les enfants des rues, des zones isolées ainsi qu'à la difficulté de maîtriser la déperdition scolaire.

Dans le **secondaire**, le taux brut de scolarisation est passé de 38,1 % en 2000 à 55,8 % en 2007 selon les données de l'UNESCO. Malgré l'amélioration des effectifs enseignants, l'accessibilité est encore à son bas niveau pour les élèves du secondaire issus du milieu rural, ce qui représente la moitié de la population du Maroc alors que la majorité des lycées sont implantés en zone urbaine qui accueillent 8 % des effectifs. Les mesures mises en place pour développer les infrastructures d'hébergement et de restauration, particulièrement le taux de couverture en internat des zones rurales, qui n'était que de 25 % en 2006 doivent être poursuivies.

Les **disparités de scolarisation entre sexes** se sont nettement estompées au niveau de l'enseignement primaire, avec un indice de parité de 0,87 (sur la base des effectifs scolarisés). Elles demeurent en revanche importantes dans le secondaire collégial, notamment en milieu rural où l'indice de parité atteint à peine 0,55. Les grands objectifs du Ministère sont d'éliminer d'ici 2015 les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus a été estimé à 60,3 % en 2009 contre 45 % en 1994. Ce taux élevé d'analphabétisme résulte d'un passif hérité de l'époque coloniale, des défaillances et déperditions importantes qui affectent le système éducatif. En dépit de la consécration de ce fléau comme priorité nationale par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, les campagnes conduites dans le secteur du public (programme

général et programme des opérateurs publics) ou du privé (alphabétisation en entreprise, programmes d'ONG) sont insuffisantes pour permettre l'atteinte des objectifs fixés.

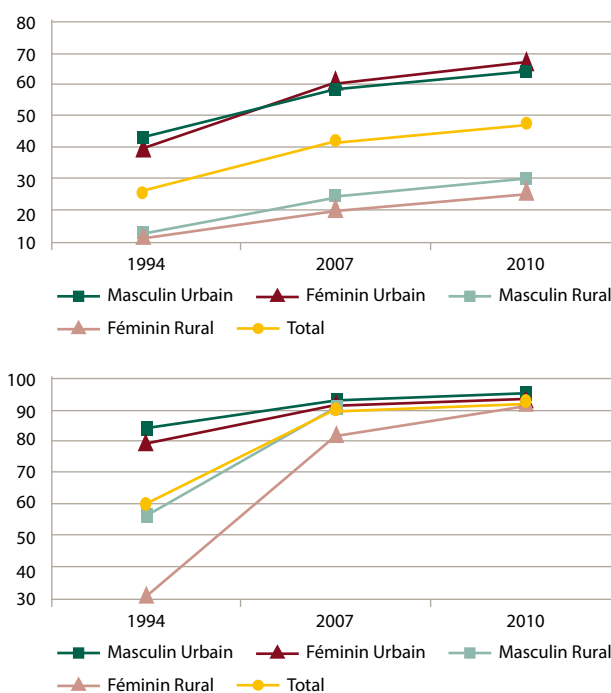


Figure 46: Taux de scolarisation du primaire et au secondaire⁵⁴

Axe de réflexion 2.15: Poursuivre les réformes engagées en vue de lutter contre les inégalités sociales et géographiques dans l'accès à l'éducation afin de rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à 15 ans.

Axe de réflexion 2.16: Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'analphabétisme et développer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

III.1.3. L'impérieuse nécessité de renforcer la qualité du système et de lutter contre la déperdition scolaire

La poursuite des objectifs quantitatifs fixés par les OMD s'est faite parfois au détriment de la qualité du système. La tendance visant à accroître les effectifs du primaire fondamental a eu des conséquences sur la qualité de l'encadrement et sur le ratio élève/enseignant. Le système éducatif public reste marqué par des **taux de redoublement relativement élevés et une efficacité interne très faible** (faible qualité des programmes, des pratiques pédagogiques et des apprentissages) accentués par la

⁵⁴ fournies dans l'Atlas du rapport du CSE (2008)

persistance des inégalités entre les filles et les garçons. Pour réduire ce fléau, les pouvoirs publics ont notamment engagé le développement du préscolaire.

Ces déperditions se répercutent sur le taux d'achèvement de ces cycles par les élèves. En tenant compte des redoublements, les données du Département de l'enseignement scolaire, montrent qu'en 2005-2006, seuls 71 % des élèves inscrits en 1999-2000 ont achevé le primaire (contre 90 prévus par la Charte) et 47 % ont achevé le collégial (contre 80 prévus par la charte). De plus, 23 % ont achevé le secondaire qualifiant (contre 60 prévus par la charte), et seulement 13 % d'entre eux ont été admis au baccalauréat (contre 40 prévus par la Charte). Les programmes d'éducation non formelle tentent de compenser ces déperditions. Cependant, les effectifs des bénéficiaires sont réduits et les taux de réinsertion dans l'enseignement formel et la formation professionnelle très limités.

Axe de réflexion 2.17 : Lutter contre les déperditions scolaires et mettre l'accent sur le renforcement de la qualité du système éducatif (programmes, pratiques pédagogiques, apprentissages, formation des enseignants).

Axe de réflexion 2.18 : Développer les passerelles entre l'éducation non formelle d'un part et l'éducation formelle ou la formation professionnelle d'autre part.

III.1.4. Education au service du développement durable: des initiatives à étendre

Dans la déclaration finale de Rio+20, les Etats reconnaissent « *qu'il est nécessaire de promouvoir l'éducation au service du développement durable et d'intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement* ». Cette prise en compte peut se faire au niveau de l'école en tant que cadre de vie ou dans le contenu des programmes. Les programmes menés pour le cadre de vie environnementale des écoles (eau, assainissement...) ou l'éducation à l'environnement ont donné des premiers résultats positifs mais doivent être développés à l'ensemble des aspects du développement durable (eau, énergie, biodiversité, référentiels de construction de écoles etc) et étendus à l'ensemble des écoles publiques et privées (programmes pédagogiques, formation des enseignants, etc).

Axe de réflexion 2.19 : Promouvoir l'éducation au service du développement durable, intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement (primaire, secondaire, enseignement supérieur et formation professionnelle) et mettre en place des filières de formation aux filières vertes.

Le droit d'accès au savoir et sa facilitation sont de nos jours des conditions sine qua non à la préservation, à la dynamisation et à la consolidation de toute politique volontariste de développement humain. Le non respect des obligations de scolarisation des enfants jusqu'à 15 ans, les enjeux de qualité condamnent le Royaume au renouvellement des défaillances actuelles du système et ne permet pas d'assurer un avenir durable à ses générations futures.

III.2. Enseignement supérieur: des enjeux de qualité et de professionnalisation des filières

La Charte nationale pour l'éducation et la formation et le plan d'urgence prévoyaient également des mesures dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Les objectifs du plan d'urgence dans ce domaine sont de stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université, d'affronter les problématiques transversales du système et de se donner les moyens de réussir.

III.2.1. Orientation vers les filières non techniques, redoublement et décrochage

- **Les bacheliers s'orientent encore majoritairement (à 75 %) vers les filières à accès ouvert**, principalement les facultés des Lettres et des Sciences Humaines et les facultés des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales. Les formations techniques et professionnelles mises en place, qui délivrent des compétences plus facilement valorisables sur le marché de l'emploi, n'ont pas connu le succès espéré et leurs effectifs demeurent faibles.
- **Le redoublement et le décrochage des étudiants** au niveau de l'enseignement supérieur continuent d'enregistrer des niveaux élevés, avec un taux de redoublement annuel moyen de 17 % pour l'ensemble des filières, atteignant 30 % dans les filières à accès ouvert. En 2009-2010, le taux d'obtention des diplômes était de 63 % en moyenne et le taux d'abandon est de 22 %. Les objectifs d'amélioration du rendement interne et externe du système sont de passer de 45 % à 69 % pour le taux de diplomation et d'atteindre un taux d'insertion de 58 % contre 26 % auparavant.

III.2.2. Amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur par le plan d'urgence

Pour améliorer l'offre de l'enseignement supérieur, le plan d'urgence prévoyait des mesures quantitatives et qualitatives. Le Maroc compte quinze universités publiques, une université publique à gestion privée, quatre universités privées et de nombreux établissements d'enseignements privés.

- Entre 2008 et 2010, le nombre de places assises à l'université a été augmenté de 20 % pour atteindre 373 772, 7 nouveaux établissements ont été ouverts (2 ENSA, 2 facultés pluridisciplinaires et 1 faculté de médecine et de pharmacie).
- Les effectifs du personnel enseignant ont également augmenté de 8,8 %⁵⁵ entre 2008 et 2012. Les Ratios sont désormais de 1 enseignant pour 31 étudiants en 2010-2011.
- L'effort de création de nouvelles filières s'est poursuivi permettant une augmentation de l'offre de formation globale de 18 % entre 2008 et 2010 passant de 1664 à 1970.
- Par ailleurs, pour proposer **une offre de formation mieux adaptée au marché de l'emploi**, le plan d'urgence prévoyait des mesures concernant la redéfinition des filières (à accès ouvert, techniques et professionnalisantes) et la lutte contre la déperdition universitaire. Entre 2008 et 2011, les capacités d'accueil des étudiants ont connu les évolutions suivantes, le cumul des places assises est désormais d'environ 30 000 dans les domaines à accès ouvert (+53 %) et de 31 000 (+67 %) dans les domaines à accès restreint pour une capacité d'accueil totale de 61 432 (+55 %).

Les figures suivantes illustrent les effectifs des étudiants inscrits en master et leur évolution de 1997 à 2010 ainsi que l'évolution de l'offre de formation (licences et Masters) liés aux secteurs clés.

Domaine disciplinaire	1997	2010	Evolution 1997-2010 (%)
Sciences exactes et naturelles	4 776	12 807	+168
Sciences médicales	-	1 920	
Sciences de l'ingénieur	307	1 148	
Total	5 083	15 875	+198
Sciences Humaines et Sociales			
LSH	5 632	8 582	
SJE	8 590	13 995	
SE/EO	717	929	
Total	14 939	23 508	+57
Ensemble	20 022	39 381	+96

Tableau 7 : Effectifs des étudiants inscrits en master et évolution⁵⁶

Des efforts ont également été fournis pour **professionnaliser les formations: désormais 63 % des filières de formation accréditées sont professionnelles**. La présence de professionnels dans l'encadrement des formations existe mais elle mérite d'être développée et institutionnalisée.

Ce constat est particulièrement vrai pour la **formation aux métiers verts**: les écoles d'ingénieurs proposent des modules ou des formations dans le domaine de l'environnement et du développement durable. La Mise en œuvre d'une croissance verte au Maroc requiert d'une part la sensibilisation de l'ensemble des élèves sur ce sujet et d'autre part la mise en place de filières de formation adaptées aux filières vertes et le développement de la culture scientifique.

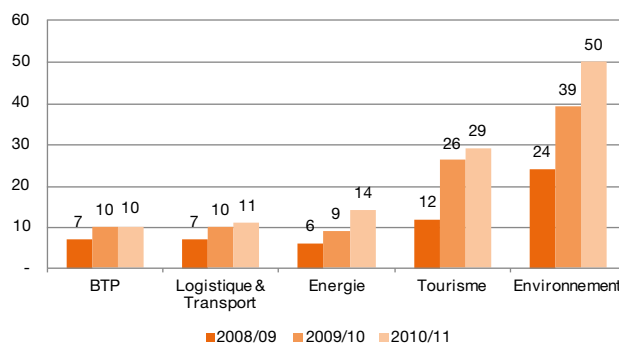


Figure 47 : Evolution de l'offre de formation LP et MS dédiée aux secteurs clés⁵⁷

⁵⁵ 2008 10 707 et 11 646 en 2010

⁵⁶ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Sciences et techniques au Maroc. Chiffres 2010.

⁵⁷ Programme d'urgence 2009-2012. Principales mesures prévues et éléments de bilan à mi-parcours. 2008-2009 (mai 2011).

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a par ailleurs pour ambition de **faire du Maroc un hub de formation** en valorisant les coopérations Sud Nord et Sud/Sud avec les pays Africains et Emergents et en poursuivant les partenariats engagés. Des partenariats ont récemment été conclus ou sont en cours avec l'UE, les pays arabes, la Turquie, la Chine, la Russie... Les formations ouvertes sont francophones ou anglophones. Dans ces formations, 20 % des places seront réservés aux enfants pauvres.

III.2.3. L'inadéquation des formations au marché du travail, handicap majeur de la compétitivité du tissu productif

Pour favoriser l'**adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail**, des études et des contrats sectoriels ont été développés avec les associations de professionnels et les ministères (offshoring en 2006, métiers du travail social, initiative 10 000 ingénieurs, initiative 30 300 médecins, Pacte Emergence pour l'Industrie).

Des conventions existent également entre des universités et les associations de professionnels. Ces initiatives sectorielles méritent d'être inscrites dans une approche globale et un **dispositif national d'identification des besoins**. A ce titre, le plan de développement du ministère 2012-2016 prévoit la mise en place d'un observatoire pour l'adéquation des enseignements supérieurs à l'environnement économique et professionnel. Il permettra également un meilleur suivi de l'insertion des élèves.

Cette problématique constitue l'un des handicaps majeurs de la compétitivité du tissu productif et **l'opérationnalisation des stratégies sectorielles se heurte à la disponibilité de main d'œuvre hautement qualifiée** ainsi que l'illustre le tableau présenté page suivante, issu de l'analyse croisée par thématique.⁵⁸

Les constats suivants peuvent être dressés :

- les secteurs qui auront des besoins forts en personnels qualifiés et formés sont les suivants : tourisme (600 000), commerce (plan Rawaj 450 000), Industrie (200 000);
- les stratégies ont des objectifs de création ou de maintien d'emplois;
- les besoins exprimés en personnels formés s'expriment sur des profils de formation initiale (qualifiés, technicien) ou continue via la formation professionnelle ou l'accompagnement à la professionnalisation des filières.

⁵⁸ Ces informations ne sont pas exclusives et sont basées sur les données recensées en phase de Diagnostic auprès des différents ministères.



Stratégies sectorielles	Besoins estimés en Formation	Objectifs de création ou maintien d'emplois
Pacte Emergence pour l'Industrie	220 000 profils hautement qualifiés Dont -électronique 9 000 - textile et cuir 32 000 - Agroalimentaire 24 000	220 000 emplois d'ici 2015 dont 100 000 en offshoring et 150 000 en aérospatial.
Stratégie Energétique		38 000 emplois à l'horizon 2020
Stratégie Nationale de l'eau		Création de 250 000 emplois grâce à l'irrigation de surfaces irriguées additionnelles Au moins 188 000 emplois pourront être protégés
Plan national d'assainissement (conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages)		10 000 emplois (dont plus de 2 600 cadres et agents de maîtrise)
Vision 2020 pour le tourisme	130 000 jeunes	600 000 emplois en 2020
Plan Rawaj Vision 2020	Accompagnement dans le domaine de la formation de 35 000 personnes.	Création de 450 000 emplois en 2020
Plan Maroc Numéric	sur 2008-2013 dans Emergence: 30 000 pour les TI (dont 15 000 offshorers) + 3 000 offshorers dans le cadre de l'opération d'urgence	58 000 emplois en 2013
Plan Rawaj de développement du secteur commercial	Accompagnement annuel de 35 000 commerçants. Formation courte, qualifiante, professionnelle ou technique: 10 000 personnes par an	Création de 380 000 emplois additionnels en 2018
Vision 2015 pour l'Artisanat.	60 000 lauréats de la formation artisanale (10 000 lauréats de la formation résidentielle, 50 000 lauréats de la formation par apprentissage).	115 000 nouveaux emplois
Stratégie logistique	173 000 en 2030 dont 7 500 management et ingénieurs, 34 000 techniciens spécialisés, 131 600 opérateurs de saisie.	36 000 emplois nouveaux en 2015; 96 000 emplois à terme (2030).
Plan Halieutis pour la pêche	Alphabétisation fonctionnelle: 2 000 marins bénéficient en moyenne chaque année Centre National de Vulgarisation de la pêche: 10 000 marins pêcheurs en moyenne par année	Emplois directs créés à Terre: 61 650 en 2007 et 115 000 en 2020. Emplois indirects créés: 488. 500 en 2007 et 510. 200 en 2020.
Plan Maroc Vert pour l'agriculture		1,5 million d'emplois supplémentaires (400 000 exploitants pour agriculture à forte valeur ajoutée et entre 600 000 et 800 000 pour agriculture solidaire)
Plan national pour la gestion des déchets ménagers		12 000 à 18 000 emplois dans les 15 prochaines années
Projet intégré de gestion des déchets solides ménagers et valorisation du compost dans l'agriculture biologique		2 000 emplois sur 4 ans
INDH		40 000 emplois et 37 000 activités génératrices de revenus (AGR) créés sur 2005-2010
plan stratégique 2008-2012 du Ministère du développement social	10 000 travailleurs sociaux à l'horizon 2012	

Tableau 8: Besoins estimés en formation et objectifs de création d'emplois des principales stratégies étudiées en phase de diagnostic SNDD (Analyse croisée des thématiques)

III.2.4. La formation professionnelle

La nouvelle constitution a érigé la formation professionnelle en droit des citoyennes et des citoyens. **La formation professionnelle est le principal moyen de qualification des jeunes et de valorisation des ressources humaines.** L'année 2012 constituait la seconde phase de réalisation de l'objectif de formation d'un million de jeunes à l'horizon 2016 et a permis de former 327 900 stagiaires.

Dans la progression de l'offre de formation, la priorité a été donnée aux secteurs du Pacte National pour l'Emergence Industrielle (automobile, agroalimentaire, électronique, textile et cuir et offshoring) et aux grands projets structurants de l'économie tels le Tourisme, les TIC, le BTP et transport et logistique. L'élaboration d'une nouvelle Vision pour le développement de la Formation professionnelle à l'horizon 2020 vise à améliorer sa planification, son organisation, son fonctionnement, sa gouvernance et son financement.⁵⁹

- Les **passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur** doivent être améliorées.
- Il faudrait par ailleurs développer le système d'éducation des adultes et la validation des acquis de leur expérience professionnelle hors du système scolaire, que ce soit au niveau de l'entreprise ou dans un cadre plus général. Le fait d'intégrer les exclus de l'enseignement initial permettrait de réduire les fortes inégalités actuelles et d'élever le niveau général de qualification de la population active.
- Il importe enfin de mettre en place un cadre national de qualification et un système opérationnel de validation et de certification.

Pour un renforcement de la contribution de l'enseignement supérieur à la mise en œuvre d'un développement humain durable dans le cadre de la SNDD, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 2.20: Poursuivre les efforts engagés en vue d'améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement supérieur et développer les partenariats avec les centres d'enseignement et de recherche d'excellence en vue de faire du Maroc un hub de formation des élites cosmopolites.

Axe de réflexion 2.21: Améliorer l'offre d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, renforcer les liens avec le monde économique, développer les passerelles entre les filières de formation, en vue de proposer

une offre de formation adaptée aux besoins qualitatifs et quantitatifs du marché et améliorer la compétitivité du tissu productif national.

Axe de réflexion 2.22: Mettre en place un cadre national de qualification de la formation professionnelle et un système opérationnel de validation et de certification.

III.2.5. Emploi et entrepreneuriat verts⁶⁰

Un potentiel important

Les termes « Emploi et entrepreneuriat verts » sont associés au concept de l'économie verte. L'emploi vert est un concept relatif et très évolutif. Il concerne tout un éventail de profils professionnels, de compétences et de contextes éducatifs. L'entrepreneuriat vert (ou éco-entrepreneuriat, ou entrepreneuriat durable) est un entrepreneuriat qui intègre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans le business-plan et qui propose des solutions et alternatives innovantes en matière de production et de consommation dites responsables.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) affirme que le concept de l'économie verte incarne une croissance durable et de création d'emplois et consiste en une nouvelle approche de développement économique et humain durable. Les études de cartographie des opportunités d'emploi et entrepreneuriat vert au Maroc, récemment conduites par le Département de l'environnement avec l'appui du PNUD dans le cadre du Projet YES GREEN, ainsi que les initiatives prises au niveau de quelques régions pilotes, confirment et démontrent **l'existence d'un potentiel important d'employabilité et d'entrepreneuriat :**

- Selon la logique pyramidale étayée dans l'ébauche de stratégie de formation sur les métiers verts (Département de l'Environnement-GIZ), **les « petits » métiers et métiers moyens**, se trouvant à la base de la pyramide de l'employabilité en termes de niveau de formation, s'avèrent des métiers à employabilité de masse et correspondent plus aux besoins des secteurs ayant un potentiel de génération d'emplois (assainissement, déchets, énergies renouvelables).
- Par contre, **les métiers relevant de l'ingénierie pointue** connaissent une faible employabilité. Ainsi, ce créneau d'économie verte qui consiste à répondre aux besoins en emplois verts par des profils moyens de formation

⁵⁹ Projet de Loi de Finances pour 2013, rapport économique et financier.

⁶⁰ M. Soudi Economie verte: « Il va falloir optimiser l'équation de l'offre et de la demande en emplois verts... ». Finances news hebdo 21 mars 2013

constitue une excellente opportunité pour la promotion de l'employabilité des jeunes et donc la résorption du chômage.

- D'autres enjeux concernent les systèmes nationaux de formation et d'éducation. Ceux-ci doivent **s'adapter pour requalifier les lauréats qui seront affectés à la transition vers une nouvelle économie verte et durable**. Aussi, est-il nécessaire d'intégrer des métiers environnementaux dans le système de formation professionnelle et de verdir certains métiers parmi la carte de formation professionnelle. Une vision est en cours dans ce sens.
- Concernant **la promotion de l'entrepreneuriat**, des initiatives sont à rappeler et notamment le programme INDH qui offre des opportunités dictées par le processus d'intégration des dimensions environnementale et sociale dans les projets, le programme Moukawalati, le programme Moubadara, et le programme Tatmine qui apportent un appui aux coopératives... D'autres initiatives ont été aussi documentées dans cette cartographie et méritent d'être valorisées et reproduites; par exemple la micro-entreprises de sous-traitance de proximité mises en place par l'ONEP, la formation et l'établissement, par le HCEFLCD8, de réseaux d'animateurs-nature, OCP Skills.

Axe de réflexion 2.23: Développer les filières de formation, initiale et professionnelle ainsi que les mesures de promotion de l'entrepreneuriat pour les filières vertes.

Les leviers indispensables pour le développement des métiers de l'environnement et leur employabilité

Malgré toutes ces initiatives, on note ici également une **quasi-absence de mécanismes adéquats de coordination de synergies et de partenariat entre les acteurs concernés pour mieux cibler les besoins et augmenter l'employabilité et l'insertion des jeunes dans le marché du travail en général, et dans le vert en particulier.**

En somme, l'accès des jeunes au financement semble s'afficher comme une contrainte majeure dans le paysage du marché du travail et du business en général. Des actions et mesures concrètes devront être mises en place à la lumière de la vision du CESE, des recommandations stratégiques des départements concernés par la formation, l'emploi et l'environnement et en s'inspirant des initiatives réussies aux niveaux national et international.

Le cadre réglementaire dans le domaine de l'environnement et les mesures incitatives sont aussi des leviers indispensables pour le développement des métiers de l'environnement et leur employabilité. **Le benchmark international montre en effet:**

- l'importance d'un cadre réglementaire qui constitue une force motrice pour l'emploi du nouveau savoir-faire. En effet, l'employabilité de plusieurs métiers de l'environnement est nulle sans la mise en application des lois environnementales et la mise en œuvre des systèmes de contrôle et d'audit environnementaux qui leurs sont associés;
- qu'il est indispensable de mettre en place des incitations et réglementations pour encourager les entreprises à investir dans les technologies propres. Des systèmes de financement efficaces et des allègements fiscaux vont les aider à s'orienter vers des stratégies d'emplois respectant l'environnement et à garantir des innovations et une production écologiques.

Un autre enjeu réside dans le fait que l'employabilité des métiers de l'environnement **dépend fortement du niveau des investissements dans le secteur vert**. Sans investissements, peu d'emplois seront créés et il y aurait même le danger d'une perte d'emplois, comme cela a été évoqué par le Parlement européen en 2010.

Axe de réflexion 2.24: Développer les mécanismes de financement pour faciliter l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat vert notamment.

III.3. Recherche scientifique: planification, mobilisation et valorisation sont insuffisantes

Les liens entre la formation et l'activité économique doivent également être développés dans le domaine de la recherche scientifique.

III.3.1. Objectifs et réalisations de la Recherche scientifique

La Vision Nationale pour le développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025 vise la gouvernance et les performances du système, la diversification des sources de financement, le rendement scientifique des structures et activités de recherche, l'amélioration des infrastructures scientifiques et la coopération internationale.

Les **principales réalisations** sur 2008-2012 ont été les suivantes :

- la généralisation de l'accréditation des unités de recherche (100 % en 2011);
- l'augmentation du nombre de publications dans les revues internationales indexées 2019 publications dans les revues indexées (dont 45 % en co-signature);
- l'augmentation du nombre de projets de recherche appliquée menés avec les entreprises;
- l'augmentation du nombre de thèses de doctorat soutenues
- et la valorisation de la recherche scientifique.

Les figures suivantes illustrent la part du Maroc dans la production scientifique mondiale ainsi que sa part dans la production mondiale par domaine en 2010. La part du Royaume dans la recherche scientifique mondiale ne lui a pas permis de se démarquer de ses voisins.

	Maroc
Parts mondiales toutes disciplines confondues	0,116 %
Parts mondiales en Natural Sciences	0,130 %
Parts mondiales en Eng.Tech	0,117 %
Parts mondiales en Medical Sces	0,094 %
Parts mondiales en Agricultural Sciences	0,123 %

Tableau 9: Part Mondiale du Maroc dans la recherche scientifique par domaine

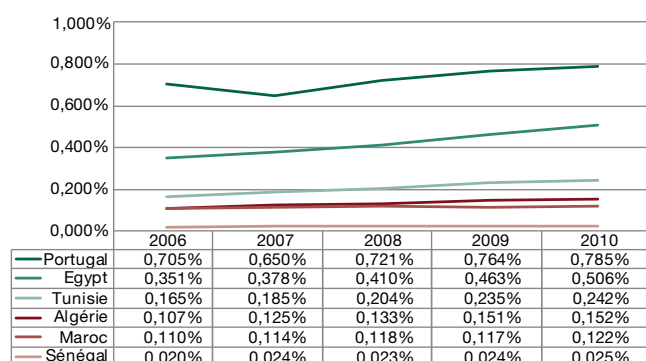


Figure 48: Evolution de la part mondiale en R&D du Maroc et groupe de pays proches

La recherche dans le **secteur public** a mobilisé 5,7 Mds de DH et 2010 et s'est concentrée à 46,6 % sur la recherche académique et à 35 % au domaine de l'énergie, eau, mines et produits manufacturiers.

La recherche dans le **secteur privé** a mobilisé 1,6 Mds de DH en 2010 à part presque égales pour les matières premières, les activités de R&D délocalisées et les produits manufacturés.

On peut noter une **augmentation de la part du secteur privé de 12 % en 2006 à 29 % en 2010**. Des dispositifs fiscaux ont été mis en place en 2009-2013 (crédits d'impôts, prise de participation...) et seront renforcés par de nouveaux mécanismes. Les partenariats avec le secteur privé peuvent également être encouragés par la mobilité des acteurs, une meilleure implication des acteurs économique dans l'analyse de la demande, le cofinancement, les transferts de technologies et les travaux de R&D au profit des entreprises.

III.3.2. Programmes prioritaires et recherche sur l'économie verte

Les **programmes prioritaires de recherche pour 2009-2013** étaient : Agriculture en conditions difficiles, Amélioration de la qualité de la vie, Connaissance, Préservation et valorisation des ressources naturelles, Environnement et développement durable, Biotechnologies, Gestion des risques, Innovation et compétitivité des entreprises, Développement socioéconomique et culturel.

Si plusieurs des thèmes prioritaires de recherche touchaient à des programmes de protection de l'environnement et de l'économie verte (recyclage de l'eau, des déchets, efficacité hydrique et énergétique, mécanismes de production propre), peu ont finalement été mis en œuvre dans ces domaines.

Actuellement, c'est le **plan d'action 2013-2016** qui est mis en œuvre. Parmi les projets, on peut citer : le développement d'une voiture électrique au Maroc, la mobilisation des terres rares par exemple pour le stockage de l'énergie, la construction d'un camion médicalisé y compris les équipements médicaux. Les énergies renouvelables ont quand a elles été érigées en priorité nationale avec un financement de l'Etat à hauteur de 9 Mds USD.⁶¹

La volonté politique de mettre en œuvre le développement durable notamment dans les secteurs de l'eau et de l'énergie existe donc mais elle n'a pas forcément été traduite dans la réalité⁶². Des actions et des réformes vont être engagées pour améliorer la gouvernance de la recherche

⁶¹ Compte rendu d'entretien. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Direction de la Formation des Cadres 7 février 2013.

⁶² Compte rendu d'entretien avec le directeur du centre national de la recherche scientifique le 7 février 2013

et la coordination des acteurs. Il est particulièrement important pour l'émergence des filières vertes de planifier les mesures, partenariats et financements en recherche et développement nécessaire à leur développement.

Axe de réflexion 2.25: Renforcer la planification et la coordination des acteurs de la recherche et développement sur les métiers verts.

La recherche scientifique au Maroc est confrontée à plusieurs enjeux pour devenir plus efficace et durable.

III.3.3. Les réformes à mettre en place pour une recherche efficace et durable

Une étude de l'Académie Hassan II des sciences et techniques⁶³ conclut à que « *les ambitions légitimes des plans de développement sectoriels ne deviendront réalité que si la recherche scientifique et l'innovation en sont les moteurs et si on assure pour leur réalisation la formation en nombre suffisant de cadres très compétents. La recherche et l'innovation contribuent non seulement à attirer les investisseurs mais surtout à les intégrer au tissu économique national grâce à des transferts de technologies; ce faisant, on évite les délocalisations et on pérennise les activités au Maroc* ».

Dans les années à venir, la recherche scientifique au Maroc devra faire face à six enjeux majeurs :

- **La formation des enseignants chercheurs** pour faire face aux départs massifs à la retraite (800/an), à l'accroissement annuel programmé de 15 à 18 % des étudiants dans l'enseignement supérieur et à l'exigence d'une amélioration de la qualité de la formation.
- **L'enseignement des sciences et la diffusion de la culture scientifique** : promouvoir la culture scientifique et technique (raisonnement, méthodes) et encourager l'orientation des étudiants vers ces filières, adopter une politique linguistique pour faciliter l'enseignement des sciences et technologies (ex: enseignement des sciences en langue arabe au secondaire et en français à l'université entraînant parfois des difficultés à suivre l'enseignement).

- **La mobilisation de la recherche** : le statut actuel des chercheurs ne permet ni un recrutement transparent et crédible, ni une reconnaissance des plus engagés, ni une émulation saine en matière de production scientifique, ni des promotions fondées sur la productivité.
- Une meilleure **valorisation de la recherche** : une évaluation menée en 2013 a permis de montrer une insuffisante identification, information et concertation en amont des filières à développer, une inadéquation des profils des personnes responsables de l'incubation et un manque de convergence et de synergies des projets et des budgets engagés. Il faut faire jouer pleinement son rôle au comité permanent interministériel chargé de la recherche scientifique et du développement technologique et participer à l'élaboration des politiques de formation des cadres.
- Une **meilleure intégration de la recherche marocaine dans le contexte mondial** : attirer les compétences internationales, revoir la stratégie de coopération...
- Enfin le **financement de la recherche** : alors que la Stratégie de Recherche prévoit un accroissement de la part du PIB consacré à la recherche à 3 % du PIB, ce budget n'a pas dépassé le niveau de 0,73 % du PIB. La recherche et développement et les brevets n'ont disposé que d'une faible part du plan d'urgence alors que le premier poste de financement a été alloué aux étudiants chercheurs.

Axe de réflexion 2.26: Améliorer la planification, la valorisation et la mobilisation de la recherche Scientifique afin de contribuer à la création d'emplois durables, à la protection et la restauration des ressources naturelles et des écosystèmes.

Axe de réflexion 2.27: Développer les partenariats public/privé, Maroc/étranger pour favoriser l'émulation de la recherche, sa contribution à la mise en œuvre d'une économie verte et inclusive au Maroc.

⁶³ Développer la recherche scientifique et l'innovation pour gagner la bataille de la compétitivité. Un état des lieux et des recommandations clés. Novembre 2012. Etude de l'Académie Hassan II des sciences et techniques

III.4. Une prédominance structurelle des formes d'emplois informels, précaires et peu qualifiés

III.4.1. Tendances structurelles du marché du travail au Maroc

Le taux de chômage au niveau national a évolué de 13,8 % en 1999 à 9,2 % en 2013

C'est un phénomène plutôt urbain

Il a évolué

- au niveau urbain de 22 % en 1999 à 14 % en 2013
- au niveau rural de 5,4 % en 1999 à 3,8 % en 2013

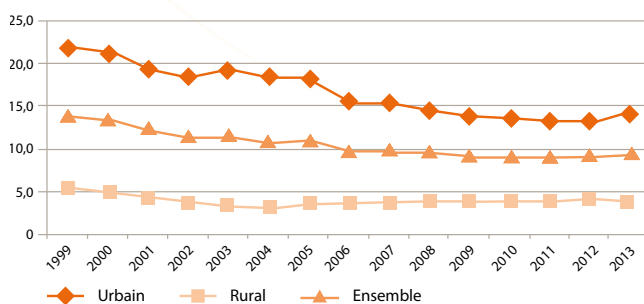


Figure 49: Taux de chômage annuel par milieu (1999-2013)⁶⁴

Durant la période 1999-2011, les femmes restent plus sévèrement touchées par le chômage, tandis qu'en 2013, le taux de chômage des femmes baisse.

- Le taux de chômage des femmes a diminué de : 13,2 % en 1999 à 10,2 % en 2011, puis à 9,6% en 2013.
- Celui des hommes de 14,1% en 1999 à 8,4% en 2011, puis à 9,1 en 2013.

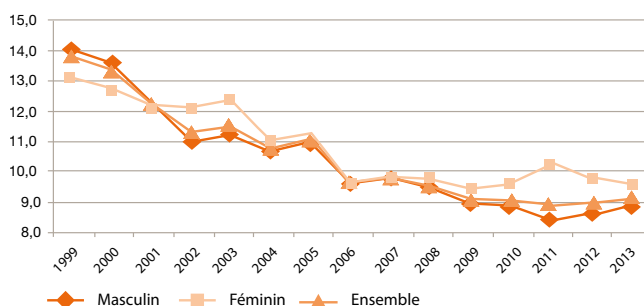


Figure 50: Taux de chômage annuel selon le sexe (1999-2013)⁶⁵

⁶⁴ Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique).

⁶⁵ Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique).

Les jeunes, âgés de 15 à 34 ans, sont les plus sévèrement touchés par le chômage

Le taux de chômage

- des 15/24 ans a évolué de 20,3% en 1999 à 19,3% en 2013.
- et celui des 25/34 ans de 20,7%, 1999 à 13,2% en 2013.

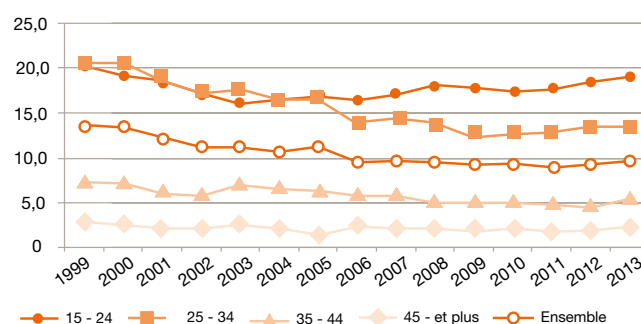


Figure 51: Taux de chômage annuel selon l'âge (1999-2013)⁶⁶

Le taux le plus élevé de chômage persiste chez les diplômés de niveau supérieur malgré un repli de 8 points entre 1999 et 2013 (de 27,6% à 19%).

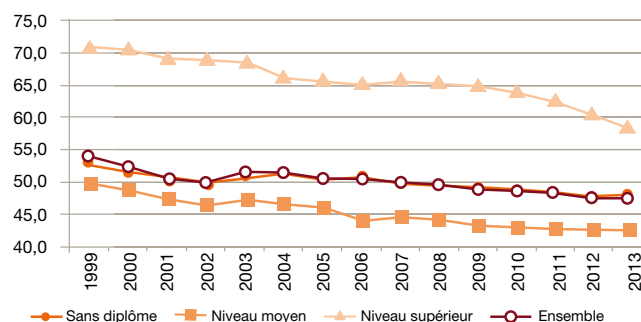


Figure 52: Taux de chômage annuel selon le diplôme (1999-2013)

⁶⁶ Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique).

La part du chômage de longue durée (12 mois et plus) dans le volume global du chômage a également augmenté pour atteindre 64 % au niveau national. Ce chômage structurel s'explique principalement par l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail ainsi qu'il a été expliqué en infra.

L'emploi est caractérisé par plusieurs facteurs :

- la prédominance de **formes d'emploi non salariales**, avec un actif sur deux exerçant en tant que travailleur indépendant, aide familiale ou apprenti ;
- la prédominance de **l'emploi informel** (estimé à 70 %) ;
- et la **prédominance d'emplois non qualifiés**, avec deux catégories professionnelles (ouvriers et manœuvres agricoles, manœuvres non agricoles) totalisant 43 % de l'emploi total.

Au niveau sectoriel, le secteur agricole a représenté en 2013 près de 40 % des actifs occupés, près de trois quarts en milieu rural, suivi du secteur des services avec 39,7 %, presque 63 % en milieu urbain. L'industrie (y compris bâtiment) représente 20,8 % au niveau national et 32 % en milieu urbain ainsi que l'illustrent les figures suivantes.

Grands secteur	Nombres d'entreprises	Emplois %	Valeur ajoutée
Industries Agro-alimentaires	25	22	34
Industries Textiles et cuir	28	42	18
Industries chimiques et parachimiques	30	23	33
Industries Mécaniques, électriques et électroniques	17	13	14

Tableau 10: Structures des grands secteurs industriels (nombre d'entreprises, emplois et valeur ajoutée)⁶⁷

Situation professionnelle	Milieu urbain			Milieu rural			Total		
	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
Salarié	62,0	78,7	65,4	30,9	6,7	22,9	47,5	34,0	43,9
Indépendant	25,7	12,7	23,0	39,8	18,1	32,7	32,2	16,0	27,9
Employeur	5,0	1,9	4,3	1,1	0,1	0,8	3,2	0,8	2,5
Aide familiale	3,7	5,0	4,0	26,0	74,6	41,9	14,1	48,2	23,3
Apprenti	1,2	0,9	1,1	0,6	0,1	0,5	0,9	0,4	0,8
Associé ou coopérant	2,4	0,6	2,0	1,5	0,4	1,1	2,0	0,5	1,6
Autre statut	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 11: Structure de l'emploi selon la situation professionnelle par milieu géographique et par genre⁶⁸

Trois millions de **Marocains résident à l'étranger**, soit 10 % de la population totale. La migration est une variable importante du marché du travail depuis la fin des années 1950. Les transferts monétaires des travailleurs résidant à l'étranger sont l'une des trois principales sources de revenus du pays. Ils sont indispensables au maintien de l'équilibre macro-économique et à un rééquilibrage social. La migration est également un moyen de brassage culturel qui influe sur les normes sociales. Les pouvoirs publics ont adopté une politique volontariste depuis les années 1990 visant à renforcer les liens des Marocains résidant à l'étranger. Il importe de rendre le marché du travail assez attractif pour que la migration de travailleurs qualifiés reste raisonnable et qu'elle amène des bénéfices pour le pays.⁶⁹

Axe de réflexion 2.28: Renforcer les liens avec les Marocains résidents à l'étranger et rendre le marché de l'emploi attractif pour limiter la migration des diplômés à l'étranger.

⁶⁷ Etude comparative de la Petite et Moyenne Industrie et de la Grande Industrie au Maroc. Ministère des Finances. Mars 2007.

⁶⁸ HCP, enquête sur l'emploi 2008

⁶⁹ Une analyse de la flexibilité du marché du travail au Maroc. ETF.

III.4.2. Mesures de lutte contre le chômage particulièrement des jeunes et des femmes

Le gouvernement a érigé la **lutte contre le chômage des jeunes** en priorité nationale. Une nouvelle politique mise en place dans ce domaine cible un taux de chômage de 8 % sur 2012-2016. La Déclaration Finale de Rio+20 exhorte « *tous les gouvernements à s'attaquer au problème mondial de l'emploi des jeunes en arrêtant et en appliquant des stratégies et des mesures pour donner aux jeunes du monde entier accès à un travail décent et productif* ».

Au Maroc, des **politiques actives du marché du travail (PAMT)** ont été lancées au début des années 1990 pour freiner la dégradation de la situation des diplômés. Selon l'Enquête sur l'emploi de 2008, plus de huit chômeurs diplômés sur dix étaient au chômage depuis un an.

Les dépenses consacrées aux PAMT ont été multipliées par trois entre 2006 et 2008 (de 0,04 % du PIB en 2006 à 0,11 % du PIB en 2008).

- Le programme Idmaj (insertion) vise à débiter l'insertion professionnelle des diplômés par un contrat de stage de deux ans (exonération de la cotisation sociale et une flexibilité contractuelle).
- Le programme Taehil (qualification) cible les diplômés en situation de reconversion professionnelle ou de mobilité professionnelle. Il cherche à améliorer leur employabilité par une formation complémentaire.
- Le programme Moukawalati (mon entreprise) cible les diplômés ayant des projets de création d'entreprise et donc d'auto-emploi (prêt bonifié et garanti par l'État, accompagnement à la gestion de projet).

Les femmes sont sous-représentées dans la population active. Alors qu'elles forment plus de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus, **les femmes ne représentent que 25,1 % de la population active. 73 % des femmes actives occupées n'ont aucun diplôme** (64 % pour les hommes). Près de 50 % des femmes sont aides familiales dans les maisons ou au service d'un membre de leur famille sans contrepartie volontaire (16 % pour les hommes). Avec un niveau de qualification moindre que celui des hommes, les femmes sont surtout confinées à des emplois précaires, des emplois non-salariés et des emplois non qualifiés.

La **Stratégie nationale de l'Equité et de l'Egalité** vise notamment à renforcer leur participation au marché de l'emploi par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de l'emploi, l'élaboration de dispositions juridiques pour encadrer l'application concrète de l'égalité des rémunérations, l'incitation des chefs d'entreprises, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, la reconnaissance sociale du travail des femmes, la sensibilisation des ONG professionnelles... Cette stratégie et l'atteinte des objectifs qu'elle a fixés est fondamentale pour un développement humain équitable au Maroc.

Le MEAS a engagé avec l'appui technique du Bureau International du Travail (BIT), le processus d'élaboration de la **Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE)** au Maroc, dans le cadre du projet « *Promotion de l'emploi productif et du travail décent des jeunes au Maroc* » qui est mis en œuvre par le BIT et qui bénéficie du financement de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement (AECID).

La Stratégie Nationale de l'Emploi répond au projet social d'offrir des emplois décents pour tous. Elle se donne comme objectif de répondre à la demande sociale de l'emploi (favoriser une offre d'emplois en nombre suffisant et de qualité suffisante) dans une perspective de court, moyen et long terme. Sur le plan opérationnel, elle vise à réduire le chômage et le sous-emploi, à encourager la diffusion de gains de productivité dans l'ensemble du tissu économique.

Axe de réflexion 2.29: Développer les mesures de lutte contre le chômage particulièrement des jeunes et des femmes et les politiques actives du marché du travail afin d'offrir à tous l'accès à un travail décent et productif.

III.4.3. Lutte contre l'emploi informel et promotion des activités génératrices de revenus

La lutte contre l'emploi informel est fondamentale pour un développement humain durable

La lutte contre l'emploi informel est fondamentale pour un développement humain durable car en général, les travailleurs informels gagnent moins et leurs droits fondamentaux sont plus menacés et difficiles à défendre. **L'informalité peut être une cause majeure de la pauvreté**: la plupart des travailleurs informels ne sont pas suffisamment protégés face aux problèmes de santé, à des conditions de travail plus dangereuses ou aux licenciements sans indemnisation. Les plus pauvres sont les plus exposés, car le travail est souvent leur seule source de revenus.

En outre, une proportion élevée d'emplois informels entraîne un manque à gagner en matière de revenus fiscaux et réduit la capacité de l'État à développer des systèmes de sécurité sociale.

Deux approches peuvent être utilisées pour déterminer la taille de l'emploi informel⁷⁰

+ l'approche indirecte, qui consiste à utiliser les données de l'Enquête sur l'emploi auprès des ménages – le critère utilisé pour définir l'emploi informel est l'affiliation ou non à un système de couverture sociale. Sur le plan national, la taille de l'emploi informel salarié est de 71,4 % tous secteurs confondus et varie beaucoup selon les secteurs, avec un pourcentage allant de 11,6 % pour le secteur « *Administration et collectivités locales* » à 99 % pour le secteur « *Structures familiales* ». Ces pourcentages sont encore supérieurs en milieu rural pour tous les secteurs.

+ l'approche directe, qui repose sur les résultats d'enquêtes ad hoc, dont la dernière est l'édition 2007 de l'Enquête nationale sur le secteur informel non agricole. L'Enquête sur l'emploi menée par le HCP en 2008 montre que l'agriculture représente plus de 40 % de l'emploi total, dont une grande partie relève de l'emploi informel. Si l'on tient compte du poids de l'emploi informel (37 %) dans l'emploi total non agricole et de la prédominance de l'emploi informel dans l'emploi agricole, on peut raisonnablement conclure que l'emploi informel représente au moins 70 % de l'emploi total.

Au Maroc, l'emploi informel serait estimé à plus de 70 % de l'emploi total, avec des emplois le plus souvent précaires. Il s'exerce hors des dispositions du Code de travail, soit partiellement soit totalement.

L'emploi informel peut renvoyer à **plusieurs cas de figures** un emploi exercé en tant qu'occupation principale dans une unité professionnelle du secteur informel; un emploi exercé en tant qu'occupation principale par un travailleur non déclaré dans une unité de production partiellement formelle ou un emploi exercé en tant qu'occupation secondaire par un travailleur occupant par ailleurs une fonction principale dans une unité professionnelle partiellement ou totalement formelle (fonctionnaire exerçant une activité secondaire.). Il repose sur des mécanismes de coordination informelle, avec le réseau des relations interpersonnelles comme principal levier. Le niveau de

sécurité d'emploi dans le secteur informel est tributaire de deux paramètres: la qualité du réseau cautionnant la relation de travail et le profil du travailleur (compétences professionnelles, caractéristiques individuelles).⁷¹

Les mesures de lutte contre l'emploi informel ou d'accompagnement à la formalisation des activités doivent être renforcées.

Plusieurs secteurs étudiés dans cette phase de diagnostic ont adopté des mesures de formalisation :

- Le **Secteur du Tourisme** par exemple est un secteur où la part de l'informel est traditionnellement importante, les régions touristiques attirant également les « *travailleurs des rues* ». Les nouveaux outils réglementaires sur le classement hôtelier aideront à réduire la part de l'informel (l'offre est de 40 000 lits non classés pour 190 000 lits classés).⁷² Le Ministère mène également un accompagnement pour la professionnalisation dans les domaines de la restauration ; des agences de voyages, de transport touristique et des guides de tourisme.
- Le **commerce intérieur** emploie environ 1,2 million de personnes (12,8 % de la population active), réparties sur plus de 850 000 points de vente, dont 40 % exercent sous forme ambulante ou saisonnière principalement en milieu rural. Le **Plan Rawaj** comporte plusieurs mesures visant à formaliser ce secteur par un appui à la modernisation du commerce de proximité, le développement d'une protection sociale, l'aménagement de site pour des commerçants ambulants, l'adoption de régime formel d'imposition des petits commerçants et la réforme de l'immobilier commercial.
- La **vision 2015 de l'Artisanat** qui ambitionne de créer 115 000 nouveaux emplois et 300 entreprises comporte également des mesures via le renforcement de la formation initiale et continue ainsi qu'un système de certification des artisans.
- le **Ministère du Développement Social** a pour objectif de valoriser le métier de travail social à travers une reconnaissance des métiers du travail social, leur professionnalisation, l'élaboration d'un statut
- Parmi les programmes de l'Agence de développement Sociale, on peut mentionner : le programme « *Moubadara* » vise à favoriser l'emploi au sein des associations œuvrant dans divers domaines de proximité et des services sociaux et éducatifs. et le programme « *Taatir* »,

⁷⁰ Une analyse de la flexibilité du marché du travail au Maroc. ETF

⁷¹ Une analyse de la flexibilité du marché du travail au Maroc. ETF

⁷² Compte rendu d'entretien Ministère du tourisme 04/02/2013. Les hôtels « *non classés* » sont en général en règle au niveau des autorités locales (patente, identifiant fiscal, ...) mais n'ont pas d'autorisation délivrée par le Ministère du Tourisme

destiné aux diplômés chômeurs de longue durée (aide mensuelle dans la limite d'une année de stage ; 50.000 stagiaires par an).

Les mesures présentées ci-dessus ne sont pas exhaustives des actions menées par les Ministères dans le domaine de la lutte contre le travail informel. Elles ne sont qu'illustratives des bonnes pratiques à développer et des synergies à créer dans une politique d'ensemble pour lutter contre ce phénomène au niveau national.

La crise économique mondiale et l'explosion de l'emploi informel qui devrait en résulter, rend d'autant plus pressant le besoin de politiques publiques spécifiques, afin d'améliorer le bien-être de ces millions de travailleurs mais également d'assurer un développement durable.⁷³

Une action rapide, au-delà des politiques conventionnelles, est nécessaire pour empêcher que l'augmentation du chômage et des emplois précaires et mal rémunérés accentue la pauvreté dans le monde. La formalisation doit rester un objectif des politiques d'emploi, mais dans le court et moyen terme, un ensemble de mesures est nécessaire pour promouvoir la création d'emplois de qualité y compris dans le secteur informel. Entre autres, les pouvoirs publics

devraient encourager les travaux publics, le microcrédit et des programmes de transfert conditionnel afin d'améliorer l'infrastructure, de renforcer des capacités, de soutenir les réformes institutionnelles et de promouvoir l'accès aux ressources pour les entreprises informelles

Ces politiques doivent permettre de concilier l'exigence de flexibilité pour l'entreprise et l'impératif d'un minimum de sécurité pour le travailleur. Les politiques conduites devront notamment prendre en compte les besoins du secteur informel en ciblant aussi bien les travailleurs les plus diplômés que les moins diplômés ou non qualifiés, simplifier les conditions requises pour accéder au secteur formel et de renforcer l'applicabilité des dispositions du code de travail et les moyens des inspecteurs.

Axe de réflexion 2.30 : Développer les mesures (prévention, sensibilisation...) de lutte contre l'emploi informel, d'accompagnement à la formalisation des filières (conditions requises pour accéder au secteur formel) et de création d'activités génératrices de revenus.

Axe de réflexion 2.31 : Prendre en compte les besoins et les spécificités du secteur informel dans les politiques sociales (emploi, santé, éducation), économiques et environnementales, coordonner les actions entreprises dans ce sens.

⁷³ L'emploi informel dans les pays en développement. OCDE.



III.5. Synthèse SWOT thématique accès à l'emploi

Les tableaux suivants synthétisent les principales conclusions de ce diagnostic en matière d'accès à l'emploi et de lutte contre l'emploi informel. Elles sont présentées sous l'analyse des facteurs internes (forces et faiblesses) et des facteurs externes (opportunités menaces) de ces enjeux.

Thématique Accès à l'emploi (éducation, formation et recherche scientifique)

Axe Gouvernance

FORCES	<p>EDUCATION/FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Charte nationale pour l'éducation et la formation et plan d'urgence (24 % du budget de l'Etat en 2010 et 6,4 % du PIB). Ambition du ministère de faire du Maroc un hub de formation en valorisant les coopérations Sud Nord et Sud/Sud avec les pays Africains et Emergents. Création d'une direction « <i>Développement Durable</i> » au sein du Ministère de l'Education. 	FAIBLESSES	<p>EDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Inadéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail. Manque de qualité des systèmes éducation et Enseignement Supérieur. PNER: Déficit de participation de la société civile urbaine au programme. Le programme sera terminé en 2030, car le budget est très limité, conséquence: plusieurs générations d'enfants n'auront eu ni sanitaires, ni eau dans leur école.
	<p>RECHERCHE SCIENTIFIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la part du secteur privé de 12 % en 2006 à 29 % en 2010. Mise en place de dispositifs fiscaux. <p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un observatoire pour l'adéquation des enseignements supérieurs à l'environnement économique et professionnel/meilleur suivi de l'insertion des élèves. Le gouvernement a érigé la lutte contre le chômage des jeunes en priorité nationale. Politiques actives de lutte contre le chômage: multipliées par trois entre 2006 et 2008 (de 0,04 % du PIB en 2006 à 0,11 % du PIB en 2008). Stratégie Equité et Egalité. 		<p>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisante planification (coordination interministérielle), mobilisation et valorisation de la recherche scientifique. Le financement n'a pas dépassé le niveau de 0,73 % du PIB. <p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Les passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur doivent être améliorées. Alors qu'elles forment plus de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus, les femmes ne représentent que 27 % de la population active. 73 % des femmes actives occupées n'ont aucun diplôme (64 % pour les hommes).
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> Développer le système d'éducation des adultes et la validation des acquis de leur expérience professionnelle hors du système scolaire, que ce soit au niveau de l'entreprise ou dans un cadre plus général. Développement des Plateformes industrielles intégrées/agropoles et opportunité d'une spécialisation régionale des formations/recherche. Mise en œuvre de clusters. 	MENACES	<ul style="list-style-type: none"> Une formation professionnelle en décalage avec les besoins du marché. Fuite des élites.

Axe Social

FORCES

EDUCATION/FORMATION

- Nette amélioration du taux de scolarisation.
- dans le primaire estimé à 90,5 % en 2008-2009 contre 52,4 % en 1990.
- Dans le secondaire : 38,1 % en 2000 à 55,8 % en 2007.
- Les disparités de scolarisation entre sexes se sont nettement estompées au niveau de l'enseignement primaire, avec un indice de parité de 0,87.
- Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus a été estimé à 60,3 % en 2009 contre 45 % en 1994.
- Efforts fournis pour l'extension de l'offre de formation et d'enseignement supérieur, du nombre de places (+55 % entre 1997 et 2010) et la politique de partenariats menée.
- Effort de professionnalisation des filières (63 % des filières accréditées sont professionnelles).

RECHERCHE

- La généralisation de l'accréditation des unités de recherche (100 % en 2011).
- Augmentation du nombre de publications dans les revues internationales indexées 2019 publications dans les revues indexées (dont 45 % en co-signature).
- Augmentation du nombre de projets de recherche appliquée menés avec les entreprises.

EMPLOI

- Etudes et des contrats sectoriels avec les associations de professionnels et les ministères (offshoring en 2006, métiers du travail social, initiative 10 000 ingénieurs, initiative 30 300 médecins, Pacte Emergence pour l'Industrie).

OPPORTUNITES

- Accompagner la **formalisation des secteurs** et l'amélioration des conditions de travail, la prise en compte des enjeux sociaux, de santé.
- Forts besoins de **personnels qualifiés ou formés** dans le tourisme (600 000), le commerce (380 000) et l'industrie (220 000) à l'horizon 2018-2020.
- Actions de lutte contre la pauvreté et programmes activités génératrices de revenus contribuent à créer de l'emploi.

FAIBLESSES

EDUCATION/FORMATION

- L'accessibilité est encore basse pour les élèves du secondaire issus du milieu rural 50 % de la population du Maroc. Des progrès ont été faits pour le développement des transports scolaires et la construction d'internats.
- Faible accès des personnes handicapées aux écoles et à l'enseignement supérieur (155 000 enfants non scolarisés en 2004) mais construction de structures.
- **Enseignement supérieur: taux de redoublement relativement élevés et une efficacité interne très faible** (faibles qualités des programmes, des pratiques pédagogiques et des apprentissages) accentuée par la persistance des inégalités entre les filles et les garçons.
- Les **bacheliers s'orientent encore majoritairement (à 75 %) vers les filières à accès ouvert**.
- Alphabétisation: les campagnes conduites dans le secteur du public (programme général et programme des opérateurs publics) ou du privé (alphabétisation en entreprise, programmes d'ONG) sont insuffisantes pour permettre l'atteinte des objectifs fixés.

EMPLOI

- Prédominance de **formes d'emploi non salariales (50 %), informel (+70 %)** dans les très petites entreprises et non qualifié. Manque de mesures de protection des travailleurs dans les secteurs critiques.
- Les **jeunes, âgés de 15 à 34 ans, sont plus sévèrement touchés par le chômage** et représentent en 2011 81,3 % de la population active au chômage. Le taux le plus élevé persiste chez les diplômés de niveau supérieur malgré un repli de 8 points entre 1999 et 2011 (de 27,6 % à 19,4 %).

MENACES

- Ilots urbains et bidonvilles mal desservis par les transports en commun.
- Grande majorité de la population sans accès à internet.

Axe Economie Verte

FORCES

EDUCATION/FORMATION

- Programme d'éducation à l'environnement mené par le Ministère de l'éducation nationale, la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, signature de partenariats avec des ONG.
- Mise en place d'un référentiel des normes de construction en phase avec les progrès technologiques.
- 80 % des établissements raccordés à l'électricité dont 20 % en solaire.

EMPLOI

- Potentiel de développement de l'emploi et de la R&D dans **les filières vertes** (90 000 emplois à l'horizon 2020 selon le CESE).
- Accords de formation avec les fédérations professionnelles.
- Fort potentiel d'employabilité dans les petits métiers verts : assainissement, déchets, ENR.

FAIBLESSES

EDUCATION/FORMATION

- Faible culture scientifique.
- Orientation traditionnelle des étudiants vers les filières à accès ouvert (non technique).

EMPLOI

- Difficultés à former des profils techniques, d'ingénieurs.
- Difficulté à former des personnels qualifiés sur les techniques ENR...

OPPORTUNITES

- Développement des infrastructures de transports et des transports en communs indispensables pour connexion et accès marché de l'emploi.
- Développement du Numéric permet améliorer accessibilité à l'emploi.

MENACES

- Manque de concertation entre les secteurs public et privé sur la planification et la formation des filières vertes.
- Difficultés d'approvisionnement en eau dans les zones reculées.
- Le branchement électrique nécessaire aux pompes comporte des coûts excessifs.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

EDUCATION

- 100 % des établissements dotés d'eau.
- Programme de mise à niveau environnementale des écoles rurales et des mosquées (équipement eau et assainissement).

FAIBLESSES

EDUCATION

- Les conditions de vie dégradées dans les écoles sont l'un des causes des maladies dont souffrent les enfants (maladies hydriques, cutanées, oculaires...).

EMPLOI

- Risques sanitaires liés aux déchets dangereux et aux substances chimiques.
- Gestion des risques technologiques.

OPPORTUNITES

- Opportunité de développer les emplois liés à la protection (secteur forestier, maritime) et valorisation de la biodiversité notamment plantes aromatiques et médicinales (potentiel de revenus annuel généré par les PAM: 1 Mds USD).

MENACES

- La dégradation des ressources naturelles impacte les populations qui en dépendent pour leur subsistance (pertes provoquées par les pollutions représentent 4 % du PIB 13 Mds DH/an).

IV. Principales conclusions et enjeux

Le Maroc a accompli de grandes avancées dans le développement humain et la cohésion sociale mais des défis majeurs entravent la durabilité des politiques engagées

SANTÉ

- L'accès aux soins pour tous.
- La gestion des établissements de santé.
- La protection sociale (couverture sociale, retraites) insuffisante.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

- L'efficacité du programme INDH et l'impact réel de ses retombées.
- Les inégalités qui s'accroissent.

PERSONNES VULNERABLES

- La faible intégration des mesures des stratégies équité/égalité, du plan enfance et handicap dans les différents secteurs.
- Le manque de sanctions, de communication et de sensibilisation contre les violences et les discriminations envers les femmes.

EDUCATION/RECHERCHE

- L'analphabétisme encore important.
- La qualité des systèmes d'enseignement.
- La faible planification, mobilisation et valorisation dans le secteur de la recherche.

EMPLOI

- La grande prédominance de l'emploi informel (~ 80 %).
- L'inadéquation de la formation avec les besoins du marché du travail.
- La faible féminisation de l'ensemble des secteurs.







Pilier environnement

Pilier environnement

I. Introduction

I.1. Les effets de la conjonction de l'accroissement de la population et des besoins des secteurs d'activités...

Au niveau planétaire bon nombre des problèmes environnementaux les plus pressants sont provoqués par la croissance globale de notre utilisation des ressources naturelles telle qu'elle a été observée au cours des dernières décennies. Rockström et ses collègues (2009)⁷⁴ ont développé le concept de frontières planétaires pour montrer dans quelle mesure l'humanité a déjà excédé les capacités écologiques mondiales pour neuf problèmes environnementaux spécifiques qui sont le changement climatique, la couche d'ozone dans la stratosphère, l'acidité des océans, les transformations de l'occupation du sol, la perte de biodiversité, la consommation d'eau douce, les cycles de l'azote et du phosphore, la pollution aux aérosols atmosphériques et la pollution chimique. L'humanité aurait déjà excédé trois limites planétaires (perte de la biodiversité, changement climatique et cycles d'azote).

Au Maroc, la plupart des indicateurs de la situation environnementale montrent une tendance vers une dégradation jugée alarmante pour beaucoup de domaines environnementaux. Malgré les efforts déployés à plusieurs niveaux (traitement des eaux usées urbaines, gestion des déchets ménagers, reboisement, EIE, etc.), l'ampleur des dégradations reste importante, aggravée par la croissance démographique, l'essor économique et l'impact des changements climatiques. **Les pertes provoquées par la pollution ont ainsi été estimées à 4 % du PIB soit 13 Mds de DH/an.**

La ressource en eau est très menacée par des usages dont la rationalité durable reste à construire.

- Le contexte hydrologique national est marqué par la rareté de plus en plus accentuée due, essentiellement, aux changements climatiques, à l'usage peu rationnel et à la croissance démographique. Les ressources naturelles en eau au Maroc sont parmi les plus faibles au monde (730 m³/habitant/an) et cette quantité pourrait chuter à 530 m³/habitant/an d'ici à 2030.
- Par ailleurs, la qualité des eaux globale reste mauvaise et l'évolution faible. Jusqu'en 2005, le secteur de l'assainissement liquide accusait un retard considérable. Les volumes annuels des eaux usées urbaines rejetées ont fortement augmenté au cours des dernières décennies

(48 millions de M³ en 1960 et 600 millions de M³ en 2010). L'impact de la pollution des eaux avant le lancement du PNA sur l'économie du pays était estimé à plus de 4,3 Mds de DH par an, soit 1,4 % du PIB.

Pour le **milieu atmosphérique**, le Maroc est un pays avec un statut de « faible émetteur »: il représente moins de 0,5 % de la population mondiale et 0,17 % de la consommation en énergie. Ses émissions de CO₂ ne dépassent pas 2,5 T/hab/an. Les émissions de GES ont cependant augmenté, passant de 48 072 Giga-grammes Eq CO₂ en 1994 à environ 75 047 en 2004 (+56 %). Cette augmentation doit être mise en relation avec l'augmentation des besoins en énergie dont la facture s'élève à près de 11 % du PIB, avec 96 % d'énergie importée (52,1 % des exportations totales). En outre, le coût de la **dégradation de l'air** et de ses impacts a été évalué à 3,6 Mds de DH par an, ce qui représente environ 1,03 % du PIB.

Le sol est également une ressource limitée qu'il convient de protéger. Il joue des rôles essentiels dans l'environnement: maintien de la végétation, drainage, infiltration de l'eau, etc. Mais le sol marocain est mal connu: seule une superficie de 22 millions d'ha, soit 31 % du territoire national, est prospectée. La dégradation de la qualité des sols est responsable en partie de la baisse des rendements agricoles et de l'envasement des barrages. La **désertification**, accentuée par le changement climatique, l'artificialisation des sols, et l'étalement urbain concerne potentiellement les 93 % du territoire en climat aride, lorsque la terre perd sa capacité de régénération.

Le Maroc abrite par ailleurs une **biodiversité** riche mais soumise à des pressions croissantes avec 600 espèces d'animaux menacées, 40 % des espèces d'arthropodes, 1 700 espèces florales menacées sur 7 000 identifiées. Ces menaces sont diverses avec principalement la pression démographique et l'urbanisation qui en découle ainsi que les pratiques agricoles inadaptées, la surpêche, le transport, le tourisme de masse, les incendies et les espèces invasives.

Le problème de la **gestion des déchets** est posé également avec acuité compte tenu des quantités générées, de la multitude des sources de production, de l'insuffisance de moyens et de filières professionnelles spécialisées dans le traitement et la valorisation des déchets. Le coût de la dégradation de l'environnement a été estimé à 0,5 % du PIB soit 1,7 M DH par an avant le lancement du PNDM. Enfin, les substances chimiques sont aussi des sources de pollution diffuse et de risques pour la santé. Entre 70 000 et 100 000 substances chimiques sont actuellement disponibles sur le marché au niveau mondial, et près de 1 500 autres y sont introduites chaque année.

⁷⁴ Le concept de frontières planétaires a été développé par le scientifique suédois Johan Rockström du Centre de résilience de Stockholm et Will Steffen de l'Australian National University.

Dans cette phase de diagnostic, l'analyse de la prise en compte de l'environnement par les stratégies, plans et programmes sectoriels du Maroc a été faite sous l'angle de l'empreinte écologique. L'empreinte écologique paraît en effet comme l'une des meilleures approches pour appréhender l'état de l'environnement, la durabilité des ressources naturelles en ce qu'elle se consacre sur l'impact des secteurs d'activités et des populations humaines sur les ressources naturelles en mettant en exergue l'impact cumulatif des activités et les interdépendances entre les milieux.

I.2. ...conduit à adopter l'empreinte écologique comme axe d'analyse du pilier environnemental

L'empreinte écologique⁷⁵ est en « un indicateur environnemental qui traduit la dépendance d'une population à un espace vital ramenée à son mode de vie, c'est-à-dire la quantité des ressources naturelles qu'elle doit utiliser pour le maintenir. Il calcule la surface nécessaire pour produire les ressources consommées et pour neutraliser les déchets produits ». C'est la somme de toutes les terres cultivées, les pâturages, les forêts et les zones de pêche nécessaires pour produire la nourriture, les fibres, le bois et le bois de chauffage qu'il consomme, l'espace pour les infrastructures et pour absorber les déchets qu'il émet en une année.⁷⁶

Cette demande de services éco-systémiques entraîne une concurrence pour l'espace productif de la planète : les zones de renouvellement des ressources que nous utilisons, l'espace pour nos infrastructures et la capacité d'absorber et de neutraliser notre pollution, comme le CO₂. A partir de cette notion, on peut mieux rendre compte de la prégnance des secteurs d'activité et des modes de consommation sur les ressources naturelles non renouvelables ou renouvelables.

L'empreinte écologique⁷⁷ du Maroc montre que l'utilisation des ressources naturelles du Royaume n'est pas durable

Les figures suivantes illustrent l'empreinte écologique du Maroc par habitant et par composante et les facteurs contribuant à cette empreinte. Elles sont à mettre en perspective avec les 93 % de territoire marocain en climat aride et les pressions sur les surfaces productives (forêts, zones humides, terres agricoles, etc.).

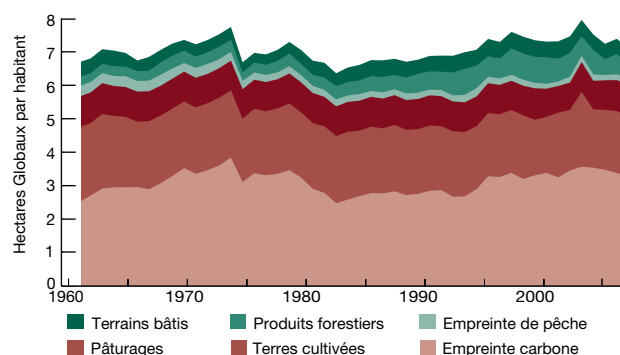


Figure 53: Empreinte écologique du Maroc par habitant et par composante

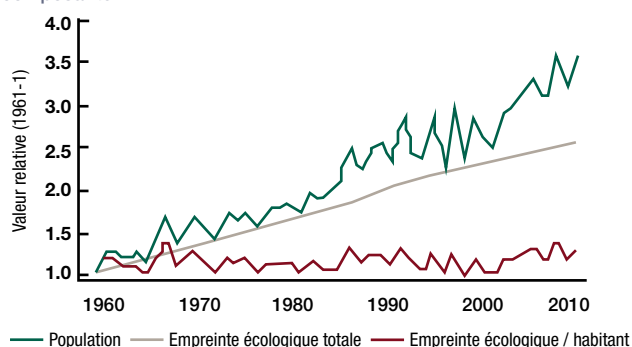


Figure 54: Facteurs contribuant à l'empreinte écologique du Maroc (1960/2008)

La bio-capacité du Maroc et comparatifs internationaux

La **Bio-capacité** est « la capacité des écosystèmes de fournir des matières biologiques utiles et d'assimiler des déchets générés par les Hommes en utilisant les modes de gestion et les technologies d'extraction existantes » (GFP ; 2009a). Elle est influencée à la fois par des phénomènes naturels et par les activités humaines. Les changements climatiques peuvent par exemple diminuer la bio-capacité forestière à l'image du temps plus sec et plus chaud qui accroît l'incidence des feux de forêts et les infestations par les ravageurs. Certaines pratiques agricoles peuvent réduire la bio-capacité en augmentant l'érosion des sols et

⁷⁵ Atlas de l'empreinte écologique et de la bio-capacité des pays membres de la Francophonie. Organisation internationale de la Francophonie.

⁷⁶ Les calculs actuels des Comptes Nationaux de l'Empreinte Ecologique, standardisée par le Global Footprint Network (GFP), ne comprennent qu'un déchet : le CO₂ provenant des combustibles fossiles.

⁷⁷ Atlas de l'empreinte écologique et de la bio-capacité des pays membres de la Francophonie. Organisation internationale de la Francophonie.

la salinité. Les figures suivantes⁷⁸ illustrent la bio-capacité du Maroc par habitant et par composante et les facteurs contribuant à la bio-capacité du Maroc.

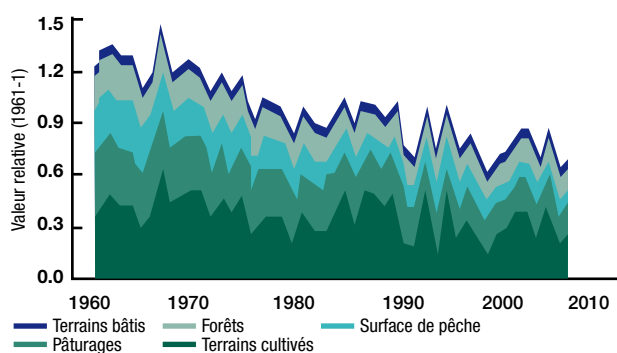


Figure 55: Facteurs contribuant à la bio-capacité du Maroc

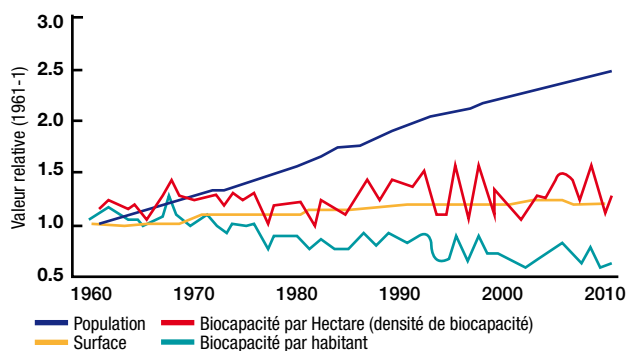


Figure 56: Bio-capacité du Maroc par habitant et par composante

L'Atlas de l'empreinte écologique et de la bio-capacité des pays membres de la Francophonie illustre le fait que **la plupart des pays sont devenus de plus en plus dépendants de grandes quantités de ressources naturelles qu'ils ne produisent pas, y compris les ressources non renouvelables et biologiques**. Alors que le déficit de bio-capacité de nombreux pays a connu une croissance rapide, le revenu par habitant de la plupart des pays par rapport au revenu mondial total s'est contracté, affaiblissant la capacité de ces pays à accéder aux ressources mondiales limitées. Cette contradiction montre un problème systémique qui touche la plupart des pays dont le Maroc. En même temps, les pays sont dans des situations très distinctes, contrastant avec ceux qui ont encore des avantages et des réserves de bio-capacité ou qui ne régressent pas en termes de revenu relatif.

L'axe des ordonnées représente la fraction du PIB total mondial que génère un résident d'un pays donné.

La moyenne mondiale par personne, par définition, est à 1 / (population Mondiale) ou actuellement à environ 0,14 d'un milliardième du PIB mondial total.

Exprimé en unités appelées hectares globaux (hag), 1 hag représentant la capacité de production d'1 hectare de terre avec une productivité mondiale moyenne.

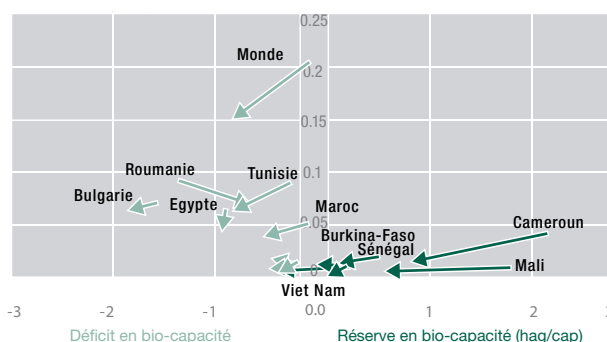


Figure 57: Bio-capacité et part du revenu mondial par habitant (1985/2007)

De nombreux indicateurs sont nécessaires pour rendre compte des menaces et des dommages subis par la biodiversité et les écosystèmes marocains du fait de la diversité des enjeux et de l'interdépendance des facteurs. Il conviendra donc de rechercher dans quelle mesure les politiques et instruments de protection de la nature qui existent au Maroc parviennent à préserver la bio-capacité du territoire tout en contribuant au développement socio-économique à travers les dimensions suivantes :

- le milieu atmosphérique et le changement climatique,
- l'eau comme ressource rare,
- le sol, la biodiversité et les mesures de protection des milieux sensibles,
- les déchets et les substances chimiques.

⁷⁸ Atlas de l'empreinte écologique et de la bio-capacité des pays membres de la Francophonie. Organisation internationale de la Francophonie.

II. Le milieu atmosphérique

Concernant le milieu atmosphérique, deux enjeux majeurs doivent être pris en compte dans la SNDD : les changements climatiques et la pollution de l'air.

II.1. Les changements climatiques : faibles émissions, impacts multiples

Au niveau mondial, l'un des défis majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique est de parvenir à faire face à l'augmentation de la demande en énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Si le Royaume du Maroc bénéficie d'un statut de faible émetteur, il est cependant soumis à une double vulnérabilité : d'une part sa forte dépendance énergétique et l'impact des factures liées sur son économie et d'autre part sa grande vulnérabilité naturelle aux changements climatiques (désertification, raréfaction des ressources en eau...). Avec l'augmentation des besoins de la population et des industries, ces vulnérabilités iront croissant alors que les changements climatiques accentueront l'empreinte écologique des activités. Ainsi, l'adaptation doit inspirer l'ensemble des politiques.

II.1.1. Emissions de GES : le Maroc défend son statut de faible émetteur dans les négociations internationales

Le Maroc, qui représente moins de 0,5 % de la population mondiale et 0,17 % de la consommation en énergie et dont le volume d'émissions de CO₂ ne dépasse pas 2,5 T/hbt/an est un pays dont l'empreinte écologique lui confère incontestablement un statut de « **faible émetteur** ». Ces émissions ont cependant augmenté, passant de 48 072 giga-grammes eq CO₂ en 1994, à environ 63 440 en 2000, pour atteindre 75 047 en 2004 (+56 %). La croissance démographique, les évolutions des habitudes de consommation de la population, le développement de l'activité économique et l'aménagement du territoire et l'affectation des sols, sont autant d'éléments responsables de la croissance des émissions des GES. Cette valeur peut être rapprochée de celle de la France qui est l'une des plus faibles parmi celles des pays européens et qui était de 8 TE CO₂/hab/an en 2006 (25 TE CO₂/hab/an pour les USA).⁷⁹

Les analyses des émissions nettes par source montrent la prépondérance du secteur de l'énergie (26.8 millions de TE - CO₂), suivi par le secteur agricole (12.1 millions de TE - CO₂), puis viennent le secteur des sols et des forêts et le secteur des procédés industriels 3.5 millions de TE - CO₂ et 3.2 millions de TE - CO₂. La contribution du secteur des déchets est la plus faible (2.3 millions de TE - CO₂).

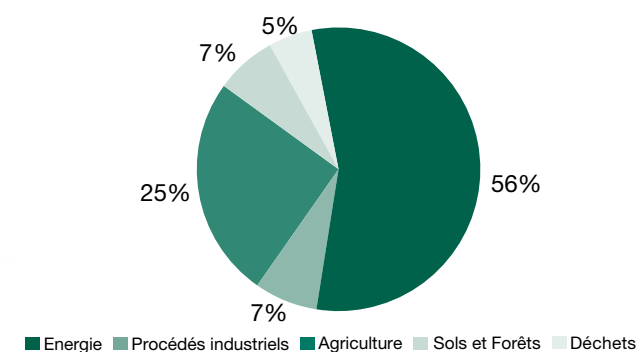


Figure 58 : Emissions nettes de GES par source (2004).⁸⁰

Le Maroc est signataire de la **Convention Nationale des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC)** depuis 1992 et de son Protocole depuis 2002. Le pays promeut une action collective et individuelle qui tient compte des **responsabilités communes mais différenciées** et des capacités respectives de chaque pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC, le Maroc a mis en place les structures nécessaires pour la prise en charge des aspects transversaux des changements climatiques à travers la création d'un Comité National Changement Climatique et d'un Conseil National pour le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le Royaume a également publié deux Communications Nationales. Enfin, le **Plan national de lutte contre le réchauffement climatique (PNRC)** rassemble les mesures d'atténuation et d'adaptation que le Maroc entend développer, en particulier au travers de ses stratégies sectorielles actuelles.

⁷⁹ Une étude est en cours pour la mise en place d'une structure et d'un processus de calcul annuel systématique, comme cela est pratiqué dans les pays développés.

⁸⁰ Statistiques environnementales du Maroc 2006.

II.1.2. Mesures d'atténuation : l'énergie comme principal levier de réduction des émissions de GES

Le potentiel d'atténuation global des mesures possibles dans tous les secteurs (présenté ci-dessous) a été évalué à plus de **52,9 millions de TE CO₂ par an à l'horizon 2030** dans le PNRC.

La mise en œuvre de ces mesures doit être réalisée dans tous les secteurs d'activités pour réduire leur empreinte carbone et donc leur empreinte écologique.

Secteur	Potentiel d'atténuation (te CO ₂ /an)
Energie (production et consommation)	40,7 millions
Déchets	4,1 millions
Industrie	2,3 millions
Agriculture	2,1 millions
Transport	1,8 millions
Forêt	4 kte CO ₂ /an pour 1 000 ha de reboisement
TOTAL	52,9 millions

Tableau 12: Potentiel d'atténuation par secteur d'activité

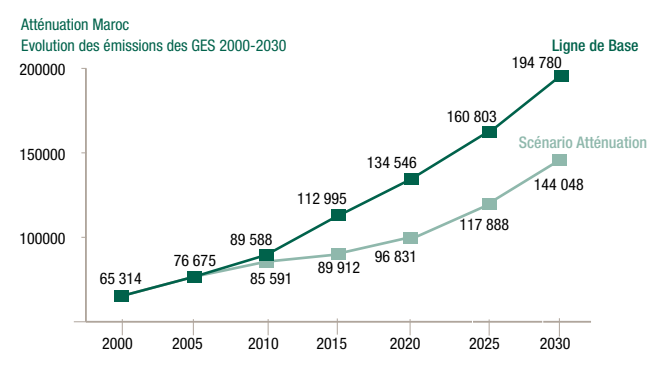


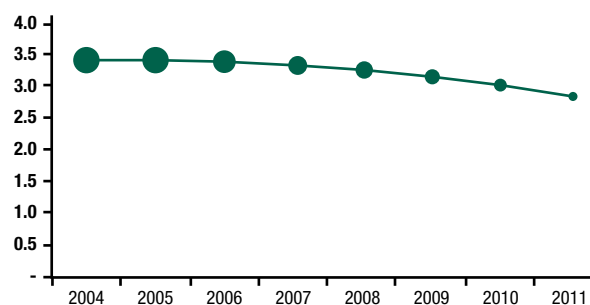
Figure 59: Potentiel d'atténuation 2000/2030

Chaque secteur d'activité dispose de leviers pour réduire l'empreinte carbone et donc l'empreinte écologique de ses activités. Ils sont principalement liés à une réduction des consommations d'énergie et à une amélioration de l'efficacité énergétique.

- **Le secteur de l'énergie est le principal levier de l'atténuation du climat** grâce à l'introduction des énergies renouvelables et la généralisation de l'efficacité énergétique, avec un potentiel d'atténuation des émissions de GES estimé à plus de 40 millions de TE CO₂/an. Les plans de développement des énergies renouvelables conduits par le Royaume montrent leurs premiers effets bénéfiques dans la lutte contre le

réchauffement climatique ainsi que l'illustre le facteur moyen des émissions de CO₂, indicateur qui renseigne la performance environnementale du secteur de l'énergie.

Alors que les émissions de GES ont augmenté, passant de 48 072 giga-grammes eq CO₂ en 1994 à 75 047 en 2004 (+56 %), l'allure du facteur moyen des émissions de CO₂ entre 2004 et 2011 est décroissante: de 3,4 TE CO₂/Tep en 2004 jusqu'à 2,8 TE CO₂/Tep en 2011 notamment grâce au développement des énergies renouvelables. Ce facteur combine les sources de l'énergie en donnant la quantité globale du CO₂ émise par rapport à la consommation de l'énergie primaire.



Source : DOP

Figure 60: Facteur moyen des émissions de CO₂ (en TE CO₂/tep)⁸¹

- **Le secteur industriel**, qui représente 24 % de la consommation d'énergie en 2011, constitue, de ce fait, un immense gisement d'économie d'énergie et de réduction de GES. Les émissions de GES se sont élevées environ 1 000 TE CO₂ en 2011, soit une augmentation de 32,43 % par rapport à 2004.
- **Le tertiaire** (qui regroupe les services, l'administration et les activités de commerce) est le secteur économique marocain le moins consommateur de l'énergie avec une part de 4 % en 2011. Cependant, l'évolution annuelle moyenne de sa consommation a atteint 6,4 % au cours de la période 2004-2011.
- Le facteur d'émissions des GES représente la quantité de CO₂ émise par unité de combustible brûlé⁸². Il renseigne l'impact environnemental en termes d'émissions générées par la consommation finale énergétique du secteur tertiaire. Globalement, on constate une tendance baissière de ce facteur sur 2004-2011 (-29,4 % sur l'ensemble de la durée). La baisse de ce facteur pourrait

⁸¹ Analyse des indicateurs énergétiques. MEMEE. Mai 2013

⁸² Il représente le ratio des émissions de GES du secteur tertiaire (calculées en tonnes équivalent CO₂) sur la consommation finale énergétique de ce secteur en tep.

être expliquée par la substitution progressive de certains produits énergétique consommés dans ce secteur par l'électricité.

- Le secteur de transport représente le secteur économique marocain le plus consommateur de l'énergie. Sa part dans la consommation énergétique totale a atteint 42 % en 2011. Les émissions de GES (calculées en TE CO₂) dues **aux transports** ont globalement suivi une tendance haussière au cours de la période 2004-2011 avec un taux de progression global de 49,58 %. **Le secteur des transports est le secteur économique responsable de l'accroissement des émissions de GES au Maroc sur la période 2004-2011.** Le taux de croissance annuel moyen est de l'ordre de 5,9 % et s'explique par la dépendance du secteur à 99,5 % des produits pétroliers. Le transport routier représente 88 % de la consommation énergétique des transports.
- Dans **l'agriculture**, les émissions de CO₂ ont évolué de 2004 à 2011 de 2 996 k TE CO₂ à 4 396 k TE CO₂ respectivement, avec une variation totale de 47 %. Ceci est dû à l'augmentation de la consommation énergétique. L'analyse des intensités en GES au Maroc a permis de mettre en évidence **l'importance de mettre en place des mesures d'efficacité énergétique dans le secteur de l'agriculture** afin de maîtriser la consommation finale énergétique relative à ce secteur et de réduire les impacts sur l'environnement.⁸³

La seconde communication nationale sur les changements climatiques met en exergue le fait que 23 projets d'atténuation ont déjà été élaborés dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, de l'utilisation du gaz naturel dans l'industrie, du développement des ENR à grande échelle, de la forêt (reboisement et plantations fruitières), des déchets (récupération du biogaz des déchets solides et liquides) et des procédés industriels (cimenterie, traitement du phosphate). Leur mise en œuvre permettrait d'éviter l'émission de 102 millions de T eq. CO₂/an.

Pour la phase 3 de la SNDD, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 3.1 : Accélérer la mise en œuvre des programmes dans le domaine de l'efficacité énergétique (notamment bâtiments, industries et agriculture) et s'assurer de l'adéquation des mesures de sensibilisation, d'incitation de mise en œuvre et de sanctions.

Axe de réflexion 3.2 : Identifier les moyens permettant de réduire les émissions de GES dans les transports.

Axe de réflexion 3.3 : Adopter les émissions de gaz à effet de serre comme indicateur national de développement durable.

II.1.3. Mesures d'adaptation : l'ensemble des parties prenantes doivent être impliquées

Les données mondiales dans le domaine du climat sont issues des études du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat. (GIEC). Dans son quatrième rapport, le GIEC exprime un degré de confiance très élevé sur deux faits : d'une part la planète se réchauffera entre 1,8 et 4 degrés avant la fin du siècle, d'autre part les activités humaines en sont la cause.

Les **Changements Globaux suivants** doivent être pris en compte dans les mesures d'adaptation : l'élévation de la teneur en CO₂, l'élévation des températures, l'élévation du niveau moyen des mers, l'érosion côtière et modification des vasières, la modification des régimes de précipitations, la modification du régime des vents, l'intensification des risques de tempêtes, la réduction de la circulation thermohaline, upwellings modifiés et l'acidification des océans.

Les pays en développement comme le Maroc, dont le climat naturel possède déjà des tendances arides à semi-arides, sont particulièrement vulnérables d'autant que les changements climatiques accentueront encore l'impact écologique des activités et que le réchauffement rendra de plus en plus difficile et coûteuse le ralentissement des effets et l'adaptation aux changements. L'approche socio-économique de l'adaptation est également importante car une diminution des revenus pourra subvenir du fait des impacts qui pourront être engendrés par le climat, sur le secteur de l'eau, de l'agriculture, du littoral, de la santé et de la forêt.

La seconde communication nationale sur les changements climatiques établit les **vulnérabilités du Maroc aux changements climatiques les plus importantes**, à savoir :

- une tendance nette à une **augmentation de la température moyenne annuelle** comprise entre 0.6 et 1.1 degré à l'horizon 2020 ;
- une tendance à la **réduction moyenne du volume annuel des précipitations de l'ordre de 4 %** en 2020 par rapport à l'année 2000 ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des orages, des sécheresses (Sus et Est du pays) ; un dérèglement des précipitations saisonnières ; une réduction de la durée et du retrait du manteau neigeux ;
- une **baisse moyenne et générale des ressources en eau de l'ordre de 10 à 15 %** avec comme conséquences majeures : une réduction de la capacité des barrages,

⁸³ Analyse des indicateurs énergétiques. MEMEE. Mai 2013

un dérèglement du régime des oueds, une baisse des niveaux piézométriques et une dégradation de la qualité des eaux ;

- **pour l'agriculture** : une réduction des rendements des céréales de 50 % en année sèche et de 10 % en année normale et un accroissement des besoins en eau des cultures irriguées compris entre 7 et 12 %. Les autres impacts attendus touchent à la réduction du cycle des cultures, l'accroissement des périodes sèches, la disparition de certaines cultures (ex : alpiste, arganier), l'apparition de nouvelles maladies. Par ailleurs, 33 % de la population et 70 % des populations pauvres vivaient en milieu rural en 2020, les performances du secteur agricole seront déterminantes pour cette catégorie de la population.

Les impacts du changement climatique sur la forêt, le littoral, la pêche, l'industrie, le tourisme et les établissements humains n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques.

Cette communication établit en outre que certains **projets d'adaptation** ont déjà été menés dans les secteurs vulnérables (eau, agriculture) mais aucun sur le littoral, la forêt, les établissements humains sensibles. L'enjeu principal du Maroc en matière d'adaptation est de parvenir à intégrer les changements climatiques dans la conception des politiques publiques afin de mener les adaptations nécessaires, d'augmenter sa résilience et de poursuivre son développement socio-économique.

Si la problématique du changement climatique est quant à ses causes principalement liée à celle de l'énergie, elle impacte quant à ses conséquences la plupart des secteurs du Maroc.

Atténuation et adaptation doivent donc être menés dans l'ensemble des secteurs d'activités pour d'une part réduire leur empreinte carbone et donc leur empreinte écologique et pour d'autre part adopter les mesures d'adaptation nécessaires face aux changements climatiques qui accentueront les vulnérabilités du pays. Mais ce défi ne pourra pas être réalisé sans la mobilisation et la coordination de tous les acteurs et la SNDD représente l'occasion de le faire.

Pour la phase 3 de la SNDD, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 3.4 : Systématiser la prise en compte des deux volets du changement climatique (atténuation et adaptation) dans l'ensemble des stratégies sectorielles, notamment dans leur planification.

Axe de réflexion 3.5 : Développer la formation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Axe de réflexion 3.6 : Renforcer la connaissance des effets du changement climatique notamment sur la forêt, le littoral, la pêche, l'industrie, le tourisme et les établissements humains.

II.2. La pollution de l'air

La qualité de l'air figure parmi les priorités environnementales du Maroc étant donné son impact sur la santé des citoyens (prévalence des maladies pulmonaires) et sur le cadre de vie, notamment dans les grandes villes. Le coût de la dégradation de la qualité de l'air et ses conséquences a été évalué à 3,6 Mds de DH par an, ce qui représente environ 1,03 % du PIB.

Les sources de ces pollutions sont principalement les unités industrielles (7 700 dont près d'un tiers dans le Grand Casablanca) dont peu étaient équipées d'un système de contrôle des émissions, les zones d'habitat dense et les sources mobiles (plus de 2 millions de véhicules en 2001 avec un parc vieillissant et mal entretenu, avant l'adoption des mesures).

Dans ce domaine, les principales mesures ont été :

- La promulgation de la loi 13-03 visant la prévention et la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme, à la faune, au sol, au climat, au patrimoine culturel et à l'environnement en général. Elle s'applique à toute personne morale ou soumise au droit public ou privé et instaure des sanctions précises.
- Des normes de qualité de l'air, valeurs limites qui ne doivent pas être dépassées, sont définies par le décret 2-09-286 du 8 décembre 2009 notamment pour le SO₂, NO₂, les MPS, le Pb, et l'O₃.
- L'amélioration de la qualité des carburants (Interdiction de l'essence au plomb ; introduction du gasoil 50ppm) ;
- La mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air dans les grandes villes.
- L'introduction de mesures dans l'industrie et l'artisanat.
- La réalisation d'études de cadastres des émissions dans plusieurs villes et régions (identification et quantification des sources de pollution par source, élaboration d'une base de données cartographique par source de pollution, étude prospective des tendances des émissions à long terme).

Un **programme national de lutte contre la pollution de l'air** est en cours de préparation et des plans d'action territoriaux seront ensuite définis afin de réduire la pollution de l'air.

Le programme comprend cinq axes d'action :

- le renforcement du cadre juridique et institutionnel y compris le renforcement des mécanismes de contrôle de conformité et la prise en compte des dispositions internationales ;
- l'amélioration de l'état des connaissances (Réseau National de Surveillance de la qualité de l'air, cadastres des émissions atmosphériques des régions et des grandes villes du Royaume, études éco-épidémiologiques);
- la planification pour l'intégration de la composante environnementale dans les stratégies sectorielles (Transport, Industrie, Artisanat...) et la déclinaison des mesures et des actions au niveau régional et local;
- l'incitation par la mise en place des instruments incitatifs économiques et financiers (Ecotaxes, FODEP, FNE, ...) et la réalisation d'actions et de projets pilotes ;
- la sensibilisation des usagers de la route, des industriels et de la population sur la nécessité de préserver la qualité de l'air.



II.3. Synthèse SWOT milieu atmosphérique

Axe Gouvernance

FORCES	<p>CLIMAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des structures nécessaires: Comité National Changement Climatique et Conseil National pour le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Publication de deux Communications Nationales. Le Plan national de lutte contre le réchauffement climatique (PNRC) rassemble les mesures d'atténuation et d'adaptation. Sensibilisation des départements et mise en place de projets concrets (atténuation, adaptation).
	<p>POLLUTION DE L'AIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Approche proposée incluant tous les volets de la problématique de la pollution atmosphérique: réglementaire, scientifique, technique. Approche de négociation avec les industriels et les autres Départements concernés. Des normes de qualité de l'air sont définies par le décret 2-09-286 du 8 décembre 2009 (SO₂, NO₂, les MPS, le Pb, et l'O₃). Etudes sur le sondage cartographique des émissions de polluants atmosphériques au niveau national avec comme objectifs: diagnostic des phénomènes de pollution de l'air et élaborer une stratégie appropriée. Les comités locaux au niveau de chaque province assurent le suivi des études sous la direction des gouverneurs. Préparation de plans d'action territoriaux.

FAIBLESSES	<p>CLIMAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution de chaque Département à sa manière au Plan Climat avec ses propres échéances; les départements souffrent d'un manque de coordination. Faible exploitation par le Maroc des mécanismes de financement des projets de réduction des GES contrairement à d'autres pays. Les impacts du changement climatique sur la forêt, le littoral, la pêche, l'industrie, le tourisme et les établissements humains n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques. Existence d'un guide sur l'élaboration des plans climat énergie territoriaux mais peu de plans ont été élaborés.
	<p>POLLUTION DE L'AIR</p> <ul style="list-style-type: none"> L'insuffisance des fonds alloués aux cadastres a entraîné un étalement des études sur 5 ans. Inexistence d'associations chargées de recueillir et de communiquer les données sur la qualité de l'air dans les villes.

OPPORTUNITES	<p>CLIMAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions menées par le Maroc s'inscrivent dans le cadre des négociations internationales sur le climat (CCNUCC). Le Département de l'Environnement appuie les projets avec financement MDP. Les mécanismes du protocole de Kyoto seront remplacés par de nouveaux mécanismes qu'il faudrait mettre à profit. Opportunité de lutter contre le réchauffement climatique au niveau régional (régionalisation/SRAT) et local (plan climat). Mise en place d'un fonds vert et d'un plan d'investissement vert
	<p>POLLUTION DE L'AIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence de lois environnementales (loi 13-03). Le droit constitutionnel à un environnement sain. La régionalisation avancée donnera plus de pouvoir aux régions pour établir leurs propres programmes de lutte contre la pollution atmosphérique. Inclure des épidémiologistes dans les équipes d'études en vue de constituer des panels ou des échantillons représentatifs de la population.

MENACES	<p>CLIMAT</p> <ul style="list-style-type: none"> L'effondrement du marché du carbone aura pour conséquence de priver le Maroc des opportunités de financement des projets MDP.
----------------	--

Axe Social

FORCES

CLIMAT

- La lutte contre le changement climatique peut contribuer à créer des emplois hautement qualifiés ou non dans le domaine des ENR, de l'assainissement, de la reforestation.
- Pour les bâtiments d'Etat, écoles et hôpitaux, développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (lancé en 2008 par circulaire du Premier Ministre); réalisation d'audits énergétiques et mise en conformité avec les exigences minimales d'efficacité énergétique.

POLLUTION DE L'AIR

- La sensibilisation des usagers de la route, des industriels et de la population sur la nécessité de préserver la qualité de l'air est prévue dans le plan.

FAIBLESSES

CLIMAT

- Peu de sensibilisation au changement climatique de la société civile.
- Impact du changement climatique sur la santé: apparition de nouvelles maladies, augmentation du stress hydrique...
- Les impacts du changement climatique sur la performance de l'agriculture, les ressources biologiques, forestières auront des conséquences sur la population (33 % de la population et 70 % des populations pauvres vivraient en milieu rural en 2020).

POLLUTION DE L'AIR

- Pas encore d'état des lieux de la santé « respiratoire » de la population pour faire le suivi de l'échantillon et vérifier les améliorations.
- Impact de la pollution atmosphérique sur la santé des populations, notamment la prévalence des maladies pulmonaires, dans les grandes villes. La plupart des grandes villes, surtout Casablanca, Mohammedia et Rabat, connaissent des pics de concentrations très élevées en polluants gazeux (NO₂, SO₂, CO, Pb).

OPPORTUNITES

CLIMAT

- Prise en compte du changement climatique dans les Stratégies santé et les programmes AGR de l'INDH - Action menées par ces programmes.
- Le Plan climat prévoit: le développement du système de surveillance épidémiologique, le renforcement des programmes de lutte contre les maladies sensibles au climat, le renforcement de la collaboration intersectorielle et du partenariat avec le secteur privé et la société civile.
- Pour les bâtiments d'Etat, écoles et hôpitaux, développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (lancé en 2008 par circulaire du Premier Ministre); réalisation d'audits énergétiques et mise en conformité avec les exigences minimales d'efficacité énergétique.

MENACES

CLIMAT

- Mauvaise connaissances des risques santé liées aux changements climatiques.
- Un recueil de données personnelles chez la population est nécessaire pour l'étude de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, ce qui nécessite l'appui des autorités locales et la collaboration du Département de la Santé.

Axe Economie Verte

FORCES

CLIMAT

- Objectif d'atteindre à l'échelle nationale une économie d'énergie de 15 % en 2030 ce qui aura un effet bénéfique sur la réduction des émissions de CO₂.
- FODEP: procédure de financement partiel des projets visant la réduction des émissions et rejets industriels et artisanaux.
 - 15 projets sur rejets gazeux au niveau des entreprises privées.
 - « *guichet poterie* » pour inciter les potiers (fours anciens, utilisation de déchets comme combustibles, absence de traitement), à passer aux fours à gaz.
 - Projet MCC-APP et les rejets gazeux de l'artisanat.

POLLUTION DE L'AIR

- Décret sur l'incinération et la co-incinération des déchets.
- Un plan d'action visant à atténuer les émissions de polluants atmosphériques dans les transports, l'industrie et l'énergie est prévu.
- L'élaboration des normes d'émissions sectorielles: cimenteries, industries des phosphates et engrais.
- Fermeture ou reconversion au gaz des fours artisanaux.
- Signature de conventions visant la réduction des émissions et leur mise en œuvre avec le secteur cimentier.

FAIBLESSES

POLLUTION DE L'AIR

- Procédés industriels rarement équipés d'un système de contrôle de la pollution atmosphérique.

OPPORTUNITES

CLIMAT

- Le développement des ENR et de l'efficacité énergétique contribuera à la réduction des émissions de CO₂.
- Transports (Rajeunissement du parc automobile, Organisation du transport urbain, Application de la réglementation relative aux émissions gazeuses véhicules).
- Bâtiments (lampes à basse consommation (LBC), matériaux d'isolation, solaires thermiques basse température (1 360 000 m² d'ici 2020), its PV et pompes solaires).
- L'industrie (Utilisation des variateurs de vitesse de fréquence, optimisation du stockage du froid et du chaud, utilisation des lampes à basse consommation).

POLLUTION DE L'AIR

- La planification pour l'intégration de la composante environnementale dans les stratégies sectorielles (Transport, Industrie, Artisanat...) est prévue.

MENACES

CLIMAT

- Retard dans l'adoption de la réglementation thermique dans le bâtiment (RTB) qui paralyse le développement de l'efficacité énergétique. Le programme 2011-2014 vise des audits énergétiques dans 130 établissements tertiaires qui devraient permettre des économies d'énergie à l'horizon 2020 d'environ 320 k TEP/an et une réduction des gaz à effet de serre de près de 1,7 MTEP de CO₂/an.
- Dysfonctionnements dans les procédures d'urbanisme et dans l'aménagement qui ne permettent pas de limiter l'étalement urbain et d'avoir une gestion durable du foncier.
- Faible prise en compte dans les projets villes nouvelles et Al Omrane des mesures prévues: espaces verts, économie d'énergie dans les bâtiments et dans l'éclairage public.
- Faible prise en compte du changement climatique dans le domaine du tourisme alors que le plan climat prévoit notamment: restrictions sur les activités touristiques pouvant altérer les écosystèmes; études d'évaluation des conséquences sur le tourisme de l'élévation du niveau de la mer; études de préservation du tourisme face à l'élévation du niveau de la mer et à la raréfaction de l'eau.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

CLIMAT

- Statut de « *faible émetteur* » : Le Maroc représente moins de 0,5 % de la population mondiale et 0,17 % de la consommation et le volume d'émissions de CO₂ ne dépasse pas 2,5 T/hbt/an.
- Potentiel d'atténuation global des mesures possibles dans tous les secteurs évalué à plus de 52,9 millions de TE CO₂ par an à l'horizon 2030.
- 23 projets d'atténuation ont été élaborés dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, de l'utilisation du gaz naturel dans l'industrie, du développement des ENR à grande échelle, de la forêt et des procédés industriels.

POLLUTION DE L'AIR

- Normes de qualité des carburants vendus au Maroc (essence sans plomb et gasoil à moins de 50 ppm de soufre) a permis réduire les émissions de SOx issus du secteur automobile de plus de 99,5 %.
- Mesures incitatives visant le rajeunissement du parc automobile notamment les poids lourds de 3,5 tonnes.

FAIBLESSES

CLIMAT

- Augmentation des émissions de 48 072 giga-grammes eq CO₂ en 1994, à environ 63 440 en 2000, pour atteindre 75 047 en 2004 (+56 %).
- Vulnérabilités du Maroc aux changements climatiques à l'horizon 2020 : augmentation de la température moyenne annuelle; réduction moyenne du volume annuel des précipitations de l'ordre de 4 % en 2020 ; augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes; baisse moyenne et générale des ressources en eau de l'ordre de 10 à 15 %.
- Manque de considération du risque d'élévation du niveau de la mer et de la raréfaction de l'eau dues au changement climatique.

OPPORTUNITES

CLIMAT

- Les actions de reforestation contribuent à l'atténuation : le Plan Directeur de Reboisement (PDR) réalise le reboisement de 50 000 ha/an jusqu'en 2013 et 1 million d'hectares à l'horizon 2030.
- PNDM et PNA: valorisation des émissions de biogaz des décharges contrôlées et des stations de traitement des eaux usées (PNA) sont prévues.
- La mise en oeuvre du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD) concourt à l'adaptation aux changements climatiques.
- Projet de loi pour mise en oeuvre d'une gestion intégrée des zones côtières et leur adaptation à l'élévation du niveau de la mer soit par édification de digues ou autres ouvrages de protection, par accommodation à la montée des eaux ou par abandon de l'utilisation de certaines côtes (prévu par le plan climat).

POLLUTION DE L'AIR

- Projets de transports propres: tramway et bus (haute qualité de service).

MENACES

CLIMAT

- Emissions de GES (calculées en te CO₂) dues aux transports ont globalement augmenté de 49,58 % sur 2004-2011.
- L'amélioration des performances énergétiques des matériels agricoles et la certification pour l'environnement des exploitations agricoles sont deux mesures d'atténuation peu considérées actuellement.
- L'étalement urbain très fréquent est un facteur défavorable à l'efficacité énergétique.

POLLUTION DE L'AIR

- Fuel et gasoil chargés de soufre.
- Essence au plomb.
- Utilisation par les artisans de combustibles inappropriés (pneus, déchets).

III. La légitime priorité de l'eau

L'un des effets majeurs du changement climatique sera d'accroître les pressions sur les ressources en eau alors que le contexte hydrologique national est déjà très vulnérable. La réduction de l'empreinte écologique des activités sur la composante « eau » est liée à une meilleure gestion des ressources et à une amélioration de la qualité de l'eau et de l'assainissement.

III.1. Gestion de l'offre et de la demande

III.1.1. Une ressource rare, inégalement répartie...

Le **contexte hydrologique national est marqué par la rareté de plus en plus accentuée** due, essentiellement, aux changements climatiques, à l'usage peu rationnel et à la croissance démographique. En effet, les ressources naturelles en eau au Maroc sont parmi les plus faibles au monde. Ce potentiel est évalué à l'équivalent de 700 m³/hab/an et cette quantité d'eau pourrait chuter à 520 m³ d'ici à 2030.

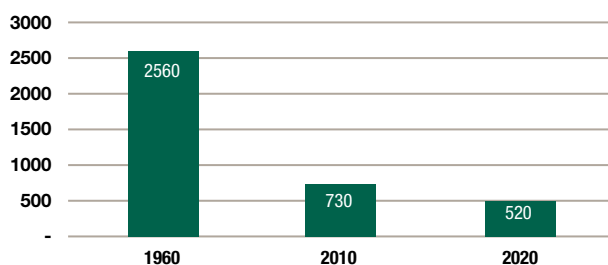


Figure 61 : Evolution de la disponibilité en eau en m³/an/hab

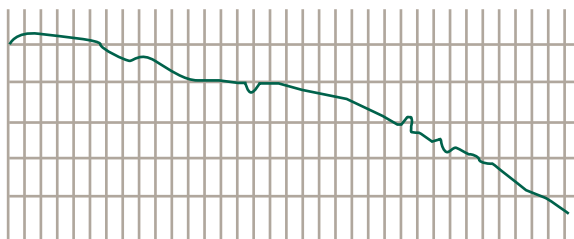
Avec un volume de précipitations de 140 000 millions de m³ par an et un volume d'évapotranspiration de 118 000 millions de m³ par an, le Maroc possède **un potentiel de ressource en eau renouvelable** de 29 000 millions de m³ par an selon l'estimation des moyennes annuelles à long terme fournies pour la période 1960-1990. Ces 29 000 millions de m³ alimentent les eaux de surface et les eaux souterraines par infiltration.

La mobilisation

- **des eaux de surface** est assurée principalement par 135 grands barrages (2011) qui totalisent une capacité globale de plus de 17,5 Mds de m³. Chaque année, l'envasement diminue la capacité totale des infrastructures hydrauliques nationales. Le volume total envasé est évalué à près de 1720 millions de m³, ce qui représente près de 9 % de la capacité totale des barrages (diminution de 0,5 % par an).

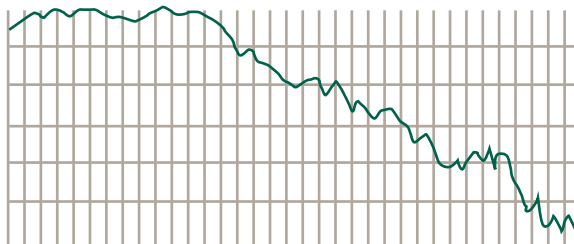
- **des eaux souterraines** est assurée par l'exploitation de 103 nappes. Les ressources hydriques du pays sont confrontées à une pression croissante consistant, d'une part, en la dégradation de leur qualité (cas des bassins du Sebou et d'Oum Er-rbia) et, d'autre part, en la surexploitation des eaux souterraines (cas des nappes du Souss, du Saiss et du Haouz).

Nappe du Souss



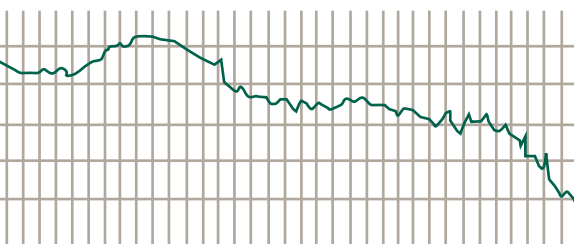
Baisse de 24 m en 34 ans

Nappe du Saiss



Baisse de 64 m en 25 ans

Nappe du Haouz

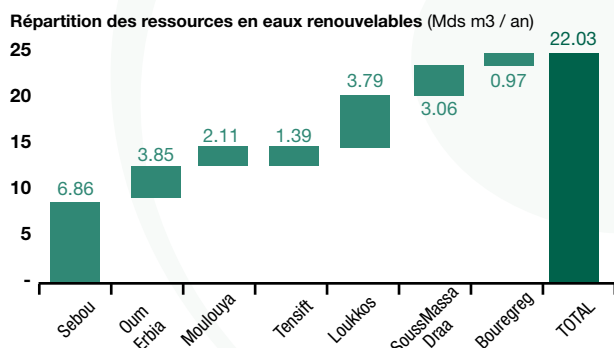


Baisse de 18 m en 24 ans

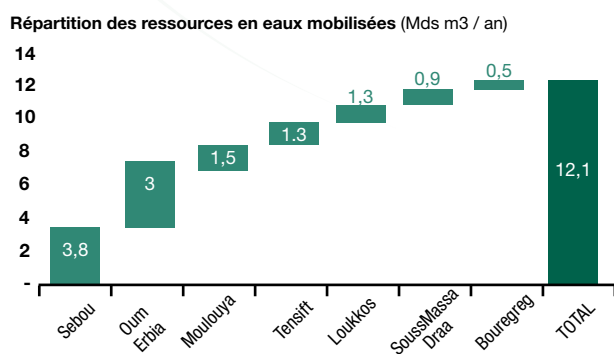
Figure 62 : Une baisse alarmante des niveau piezométriques (nappes du Souss, du Saiss, du Haouz)

Ces ressources sont inégalement réparties sur le territoire

51 % des ressources en eau de surface sont produites au niveau de quatre bassins hydrauliques (Loukkos, tangérois, côtiers méditerranéens et le Sebou) qui couvrent 7,1 % de la superficie du pays.

Figure 63: Ressources en eau renouvelables (Mds de m³/an)

Près de 69 % des eaux mobilisées à partir de 3 bassins. Ces 3 bassins sont localisés dans le Nord du pays créant ainsi de fortes contraintes de développement qui accentuent les disparités territoriales.

Figure 64: Ressources en eau mobilisées en Mds de m³/an

III.1.2. ...soumise à des pressions qui augmentent et à des usages peu rationnels

Les besoins des différents secteurs usagers de l'eau sont en croissance continue, notamment le secteur agricole, ainsi que nous l'avons exposé dans la partie consacrée à l'économie, à hauteur de 90 %. L'efficacité de l'eau d'irrigation à la parcelle reste faible (40 %). De même, l'eau agricole demeure peu valorisée, en raison du retard de l'aménagement des terres agricoles dominées par les barrages. **La réduction de l'empreinte hydrique de ce secteur doit être une priorité.**

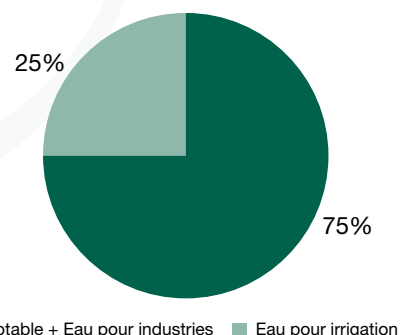


Figure 65: Affectation de l'eau dans le domaine public

Même si les **prélèvements des ressources en eau pour l'eau potable** sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'irrigation, leur impact sur le développement économique et social est important. Des programmes de rationalisation de l'utilisation de l'eau sont développés par les différents intervenants dans le secteur. La coordination de leurs actions reste cependant encore à améliorer pour réduire leur empreinte écologique.

La **surconsommation d'eau** provient à la fois des pertes des conduites d'amenée (transport) et des réseaux de distribution. Elle est causée également par l'inefficacité des usages, tant sur les plans agricole, industriel et domestique, qui pèse sur le secteur. Elle présente un impact fort sur les prélèvements sur la ressource (souterraine et de surface).

III.1.3. Les actions sur l'offre et la demande prévues dans la Stratégie Nationale de l'eau

La Stratégie Nationale de l'eau a été élaborée dans le but réformer le secteur de l'eau, à travers le développement de ressources alternatives, la gestion rationnelle de la demande, l'augmentation de la production et une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux.

Les actions envisagées sont:

sur la demande en eau: notamment un programme de conversion massive à l'irrigation localisée, une amélioration des réseaux de distribution urbains et d'adduction vers les périmètres irrigués pour de meilleurs rendements. La gestion de la demande en eau et la valorisation de l'eau permettra à terme une économie d'eau d'environ 2.5 Mds de m³/an.

La demande en eau actuelle, telle qu'exprimée par les secteurs usagers, est estimée à près de 13,8 Milliards de m³ par an, répartie comme suit :

- 10% pour l'alimentation en eau potable
- 88% pour l'irrigation
- 2% pour la demande en eau environnementale

sur l'offre :

- la mobilisation des ressources en eau conventionnelles moyennant la construction de 60 grands barrages (1,7 Mds m³/an) et de 1 000 petits barrages pour le développement local d'ici 2030 ;
- le transfert de ressources en eaux brutes des bassins du Nord vers le Sud (800 m³/an) ;
- la sauvegarde des infrastructures hydrauliques existantes et l'interconnexion des systèmes ;
- et le recours à la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles notamment le dessalement de l'eau de mer (400 M m³/an) et la réutilisation des eaux usées épurées (300 M m³/an).

La nouvelle stratégie de l'eau va requérir un investissement additionnel de 82 Mds de DH actualisés (133 Mds de DH non actualisés) sur la période 2010-2030, essentiellement pris en charge par le Département de l'Eau.

III.2. Qualité de l'eau et Assainissement

III.2.1. Qualité de l'eau

Entre les périodes 2000-2001 et 2007-2008, une diminution du taux des eaux présentant une qualité dégradée de 6 % et une augmentation des eaux de bonne qualité de 9 % ont été observés. **La qualité des eaux globale reste mauvaise et l'évolution faible.** Les eaux de qualité excellente ont soit stagné soit disparu entre les deux périodes.

Evolution de la qualité des eaux souterraine	Excellente	Bonne	Moyenne	Dégradée
Eau Souterraine 2000-2001	1 %	19 %	29 %	51 %
Eau Souterraine 2007-2008	0 %	28 %	28 %	44 %

Tableau 13: Evolution de la qualité des eaux sous terrains

Les axes de préservation et de protection des ressources en eau identifiés dans la Stratégie de l'eau sont les suivants :

- Protection de la qualité des ressources en eau et lutte contre la pollution :
 - ◆ accélérer le rythme de mise en œuvre du PNA pour un taux d'accès de 90 % en 2030 ;
 - ◆ programme National de Prévention et de lutte contre la Pollution Industrielle ;
 - ◆ mise en oeuvre du plan national de gestion des déchets ménagers et assimilés.

- Protection des nappes souterraines et reconstitution des stocks stratégiques :
 - ◆ renforcement du système de contrôle et sanctions en cas de surexploitation ;
 - ◆ limitation des pompages dans les nappes ;
 - ◆ renforcement de la responsabilité des ABH dans la gestion des nappes et généralisation des contrats de nappe ;
 - ◆ recours systématique aux ressources en eau de substitution conventionnelles et non conventionnelles pour soulager la pression sur les eaux souterraines ;
 - ◆ programmes de recharge artificielle des nappes (stockage de 180 M m³/an) ;
 - ◆ réinjection des eaux usées après traitement pour les nappes côtières utilisées pour l'irrigation (100 M m³ à l'horizon 2030) ;
 - ◆ substitution des volumes prélevés par l'ONEP et régies à partir des eaux souterraines en eau de surface (90 M m³/an à l'horizon 2020).

La protection de la ressource en eau et la réduction de l'empreinte des activités dépend fortement de l'efficacité des actions entreprises pour améliorer l'assainissement, réduire les pollutions industrielles et les déchets mais également pour mieux protéger les sols, les bassins versants, les zones humides... L'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine repose donc sur une action concertée et une sensibilisation de tous les acteurs.

III.2.2. Le PNA pour rattraper le retard en matière d'assainissement

Jusqu'en 2005, le secteur de l'assainissement liquide accusait un retard considérable au Maroc. Environ 5 millions d'habitants urbains n'étaient pas encore raccordés au réseau d'assainissement. Par ailleurs, les volumes annuels des eaux usées urbaines rejetées ont fortement augmenté au cours des dernières décennies. Ils sont passés de 48 millions de m³ en 1960, à environ 600 millions de m³ en 2005. L'empreinte écologique de ce retard est très forte.

Evolution des volumes d'eaux usées rejetées (Mds m³ / an)

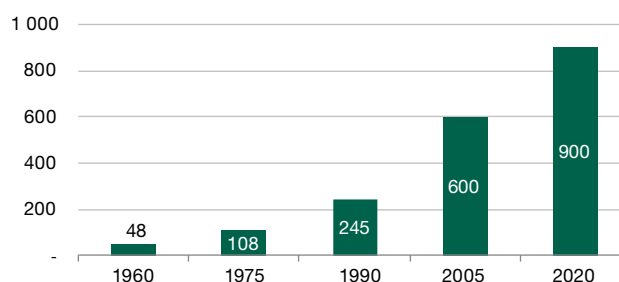


Figure 66: Evolution des volumes d'eaux usées rejetées (Mds m³/an)

Le Programme National d'Assainissement (PNA) liquide, concernant 330 villes et centres urbains, vise à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 75 % à fin 2016, 80 % en 2020 et de 100 % à l'horizon 2030, sachant que le taux réalisé actuellement est de 72 %. Le coût global du programme durant la période 2008-2012 est de 1,8 Mds de DH. Pour ce qui est de l'épuration des eaux usées, il est prévu de traiter 100% des eaux usées collectées contre 37% actuellement et de réutiliser ou valoriser 30% des eaux usées collectées à l'horizon 2030..

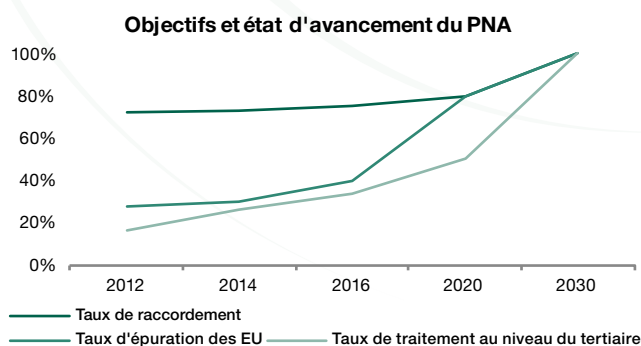


Figure 67 : Objectifs et état d'avancement du PNA

Le PNA contribue fortement au développement urbain et très partiellement au développement rural (infrastructures d'assainissement ; stations d'épuration ; participation INDH) ; à l'amélioration des conditions de vie et à la **protection de la santé** (maladies hydriques, nuisances olfactives, visuelles) et enfin à la protection du potentiel touristique, les eaux usées non épurées impactant également la **qualité des eaux de baignade** et dégradant la qualité des eaux côtières et des plages.

La mise en place du PNA se trouve actuellement face à un certain nombre de défis qui peuvent être synthétisés ci-dessous :

- absence d'un modèle d'assainissement en milieu rural : mode de gestion, tarification, synergie urbain/rural...
- retard dans la mise en œuvre du plan de dépollution industrielle à l'échelle nationale pour préserver l'état des ouvrages de collecte et d'épuration, permettre la valorisation des sous-produits, assurer l'équité et maintenir la compétitivité des industriels à l'échelle nationale ;
- retard de la promulgation des valeurs limites des rejets liquides industriels ;
- présence d'une tarification nationale indépendante des coûts des schémas à mettre en place ;
- absence de réglementation de seuils admissibles en matière des odeurs et distance minimale à respecter ;

- absence de réglementation concernant les zones tampon à proximité des sites des futures stations d'épuration afin d'éviter la spéculation foncière et conserver la vocation des zones limitrophes ;
- absence d'une gestion écologique des boues des STEP.

Il y a donc une nécessité de repenser le modèle d'assainissement pour qu'il soit global et cohérent avec les exigences du développement durable permettant de réduire l'empreinte écologique de ce secteur, de clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs en matière d'assainissement, de revoir et réviser les normes de rejets, de redéfinir les orientations stratégiques de dépollution et de revoir la tarification.

Pour la phase 3 de la SNDD, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 3.7 : Clarifier le rôle des opérateurs dans le domaine de l'assainissement en vue de faciliter la valorisation des sous-produits d'épuration (eaux épurées et boues).

Axe de réflexion 3.8 : Mettre en œuvre d'urgence un plan d'action national visant l'élimination de la pollution générée par les industries notamment les industries générant les pollutions toxiques à l'intérieur des villes pour :

- préserver l'état des ouvrages de collecte et d'épuration (physique et fonctionnel),
- permettre la valorisation des eaux usées épurées et des boues
- et permettant de créer un cadre national plus ferme et égalitaire.

Axe de réflexion 3.9. Revoir les objectifs de qualité en matière d'épuration (normes marocaines) en fonction de la sensibilité du milieu récepteur et de la réutilisation escomptée.

Axe de réflexion 3.10. Repenser les ajustements tarifaires en fonction des solutions à mettre en place.

III.3. Pour une meilleure gouvernance de l'eau

III.3.1. Les réformes à mener au-delà de la stratégie Nationale de l'eau

La stratégie nationale de l'eau prévoit des actions sur le cadre institutionnel et juridique :

- une administration de l'eau rénovée et renforcée notamment grâce à l'intégration et à la formation aux nouveaux métiers de l'eau ;
- un pilotage du secteur intégré et redynamisé notamment grâce à des contrats programmes « *synergie eau* », des systèmes d'information et d'audit améliorés, un meilleur pilotage stratégique, un meilleur soutien de la part du système judiciaire et une meilleure régulation des rapports entre acteurs du secteur (utilisateurs et acteurs publics et privés) ;
- des Agences de Bassin Hydrauliques et des instances participatives renforcées, notamment grâce aux nouveaux Comités de Bassin, ainsi que par la clarification des missions et le renforcement des moyens ;
- la mise en place d'incitations, contrôles et sanctions
- et un financement qui optimise le recours aux sources disponibles (taxes et redevances de l'eau, subventions de l'Etat, financement des organismes internationaux, participation du secteur privé).

Depuis le début des années 90, le Maroc s'est doté d'un **arsenal législatif moderne à travers la promulgation de lois très importantes**. Des avancées ont été enregistrées

à travers la mise en œuvre de la loi 10-95 sur l'eau, telles l'introduction du principe pollueur-payeur ou la mise en place des Agences de Bassins Hydrauliques.

Cependant, elles méritent d'être complétées par :

- **le parachèvement du dispositif réglementaire nécessaire à la mise en application de l'ensemble des dispositions de la loi 10-95 sur l'eau**, il s'agit des textes relatifs à la prévention et lutte contre les inondations, la déclaration de l'état de pénurie d'eau et la gestion de l'eau en période de sécheresse, la mise en œuvre du principe pollueur-payeur ;
- **la relecture de la loi sur l'eau et ses textes d'application** afin d'intégrer les domaines non couverts par la loi, notamment les rejets d'eaux usées en mer, le dessalement de l'eau de mer, l'économie d'eau.

Axe de réflexion 3.11 : Vérifier si l'arsenal juridique et réglementaire développé au fil des années est à la fois adapté, cohérent et efficace ou si une revue s'impose, permettant de toiletter et de compléter le dispositif actuel, y compris, par exemple, dans le cadre de l'élaboration de la future loi sur les PPP qui intègrera la gestion de l'eau.

Par ailleurs, une bonne **organisation institutionnelle** est une condition nécessaire au succès de la stratégie nationale sur l'eau. Le secteur de l'eau est souvent partagé entre de nombreux ministères : l'environnement, l'agriculture, les travaux publics, la pêche, l'intérieur... Des Agences de bassin, l'ONEE, des municipalités, des délégataires viennent compléter le dispositif au Maroc.

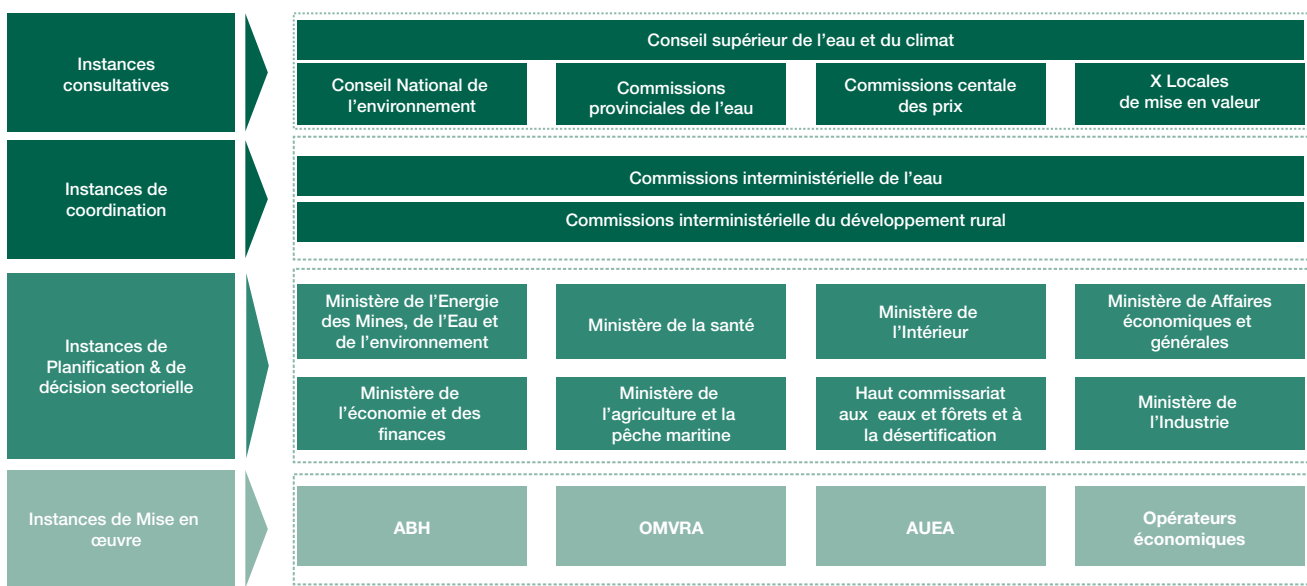


Figure 68 : Schéma institutionnel de la gouvernance de l'eau

La surabondance institutionnelle, pour démocratique qu'elle puisse être, n'est pas gage d'efficacité, mais peut conduire à un éparpillement et à un chevauchement des responsabilités, source de conflits et de nécessité d'arbitrage. Il est essentiel d'avoir des processus clairs et transparents au niveau des décisions.

Axe de réflexion 3.12: Mener une réflexion critique sur l'organisation actuelle et sur les moyens, éventuellement nouveaux, à déployer permettant cette fois-ci de rendre des arbitrages, non plus liés à des conflits, mais liés aux choix à effectuer au regard des différents critères émanant d'une politique de développement durable.

Enfin, un **recensement des dysfonctionnements coûteux** pour le Royaume serait utile, non seulement pour éviter qu'ils ne se reproduisent, mais également pour mettre à plat les processus de décisions qui n'ont pu prendre en compte de graves incohérences. Ainsi à titre d'exemple, on peut mentionner une station d'épuration liée à une activité de production d'huile d'olive prête à être mise en service alors que les producteurs n'y étaient pas raccordés ou encore une activité de production d'énergie solaire basée sur des capteurs en plein désert devant être nettoyés à grande eau avec une eau très pure et nécessitant des captages dans des nappes géologiques.

Axe de réflexion 3.13: Procéder à une revue de ces processus et proposer des recommandations garantissant une meilleure pérennité pour le déploiement de la stratégie à long terme, visant également une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) effective, alors qu'elle n'est encore que partagée sans être vraiment appliquée



III.3.2. Le coût économique de l'eau doit être réévalué pour parvenir à une économie verte

La stratégie nationale de l'eau est une stratégie complète qui souligne bien les enjeux en matière de mobilisation, d'économie et de préservation de l'eau. Articulée autour de 5 axes clés, elle donne une feuille de route claire où

les rôles et responsabilités sont établis. Toutefois, se pose le problème de la tarification et du recouvrement des coûts de gestion et d'investissement dans le secteur de l'eau. Une étude récente a mis en relief de **nombreux dysfonctionnements qui pénalisent la durabilité de cette ressource** notamment en matière de tarification de l'eau en irrigation, de l'eau potable et des prévisions des prévisions financières des agences de bassins.

Tarification de l'eau en irrigation

L'application du système de tarification de l'eau d'irrigation repose sur les principes suivants : participation des irrigants au coût des équipements et redevance par usage de l'eau supposée financer l'entretien, la maintenance et la réhabilitation des équipements.

Ce système n'a pas atteint ses objectifs pour les raisons suivantes :

- une faible participation des bénéficiaires ;
- une sous tarification et le faible niveau de recouvrement

Tarification de l'eau potable

Le système de la tarification de l'eau potable repose sur les deux principes suivants :

- le tarif est établi par référence au coût économique de développement, qui est une variante de la tarification au coût marginal ;
- le tarif doit assurer aux opérateurs de production et/ou de distribution d'eau potable (ONEE Branche Eau, Régies et Concessionnaires, Collectivités locales), les moyens financiers nécessaires pour couvrir la totalité des coûts d'exploitation et de maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et une partie des coûts d'investissements.

Les principaux **dysfonctionnements** constatés sont :

- en matière de recouvrement des coûts, la tarification de l'eau potable n'a pas pris en considération une participation aux coûts d'investissement pour la mobilisation de l'eau brute des eaux superficielles car pour la mobilisation des eaux souterraines les coûts sont pris en charge par l'ONEE Branche Eau contrairement aux barrages qui sont réalisés et financés par le budget de l'Etat
- l'application de la péréquation par tranches pour l'eau potable et pour quelques 70 prix publics et les surtaxes de solidarité et PAGER empêchent une réelle prise en charge des coûts de l'eau pour les consommateurs.

Prévisions financières des Agences de Bassin

Une étude établie par le département de l'eau a permis d'évaluer les dépenses et les recettes des différentes agences de bassin à horizon 2015. Il est à noter que les taux de recouvrement utilisés paraissent élevés (entre 50 et 80 %). Vraisemblablement, les recettes pourraient être inférieures.

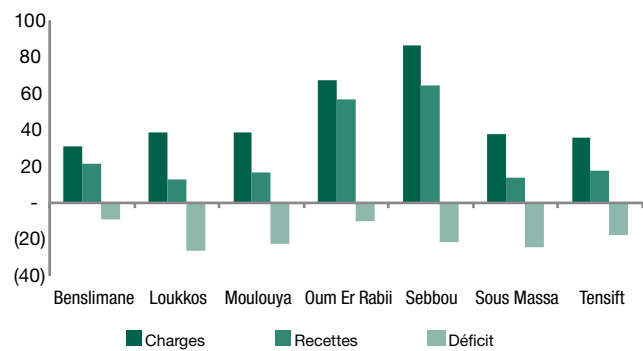


Figure 69: Bilan des charges et des recettes des Agences des Bassins Hydrauliques

La situation traduit l'incapacité des Agences de Bassin à rentrer dans leurs frais, et devrait donc maintenir l'effort financier de l'Etat sous le biais de subventions. Or, dans un souci de durabilité la tarification de l'eau doit à minima correspondre à une réalité économique.

Axe de réflexion 3.14: Entamer une réforme profonde de la tarification de l'eau.

III.4. Analyse croisée de la thématique eau

L'élaboration du diagnostic s'est appuyée sur une double analyse. Tout d'abord, l'analyse des stratégies nationales et des thématiques selon une grille qui comprend la composante eau (consommation, valorisation, pollution) puis une analyse croisée des thématiques pour mettre en exergue les défis communs. Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau suivant.

Il s'avère que peu de secteurs en dehors de l'agriculture font de la gestion de l'eau une priorité dans leur feuille de route stratégique.

Thématique	Enjeux
Energie	<ul style="list-style-type: none"> Les possibilités de développement des ressources en eau reposent essentiellement sur des solutions fortement consommatrices d'énergie. C'est le cas des projets de dessalement de l'eau de mer, du projet de transfert d'eau, du développement de l'assainissement et de la réutilisation des eaux usées après épuration et du recours à l'exploitation des ressources conventionnelles à fortes consommation d'énergie afin de satisfaire la demande en eau potable et d'irrigation.
Biodiversité & politiques de la conversation de la nature	<ul style="list-style-type: none"> Les ouvrages de mobilisation, production et distribution de l'eau (barrage, dessalement, traitement, adductions, ...) sont soumis à des études d'impact sur l'environnement pour la protection de la biodiversité et la conservation de la nature. Le Programme National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV) permettra d'améliorer qualitativement et quantitativement les eaux mobilisables.
Agriculture & Mer	<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture est un secteur très consommateur d'eau puisque plus de 80 % des ressources en eau mobilisées sont destinés à l'irrigation. Les installations d'irrigation sont actuellement d'une efficacité très faible. Le Programme Nationale d'Economie d'Eau d'Irrigation est essentiel pour le secteur de l'eau puisqu'il vise la réduction des pertes d'eau. Le Plan Maroc Vert concrétisant la nouvelle stratégie du secteur agricole a aussi parmi ses objectifs de mobiliser et de rationaliser la gestion des ressources en eau d'irrigation.
Tourisme et services	<p>La demande touristique qui apparait globalement limitée, peut localement avoir des incidences importantes du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> la concentration de la demande touristique dans des zones déficitaires, la consommation élevée d'eau par les touristes, l'utilisation de l'eau dans les complexes touristiques surtout lors des saisons sèches. <p>La réalisation, dans le cadre du plan Azur, de nombreuses stations touristiques augmentera la demande en eau du secteur et amplifiera par ailleurs les problématiques qui lui sont propres.</p>

Thématique	Enjeux
Industries et mines	<p>Si la demande globale en eau industrielle ne représente que moins de 2 %, elle n'en est pas moins importante sur le plan local notamment en relation avec le développement industriel et ses processus spécifiques. Les enjeux propres à ce secteur par rapport à l'eau sont liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la croissance rapide de la demande en eau et sa concentration dans les zones à ressources en eau limitées ou déficitaires (bassin Oum Er Rbia ; Casa-Settat-El Jadida); • l'inefficience en eau des processus industriels; • la pollution des industriels générant des impacts négatifs très dommageables pour les ressources en eau; • l'accompagnement des filières industrielles d'assainissement (STEP), dessalement d'eau de mer, traitement des déchets; • la mise en place d'un plan de dépollution industrielle à l'échelle nationale pour préserver l'état des ouvrages de collecte et d'épuration, permettre la valorisation des sous-produits, assurer l'équité et maintenir la compétitivité des industriels à l'échelle nationale.
Politiques urbaines et gestion des déchets	<p>Les réalisations du secteur de l'Habitat et de l'Urbanisme ont une incidence forte et directe sur la demande en eau et sur la collecte et le traitement d'eau usée. Les principaux enjeux liés au secteur de l'habitat sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la généralisation de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement; • les programmes d'habit à portée sociale visent à améliorer la qualité et l'hygiène de vie des citoyens, mais créeront donc des besoins en eau conséquents et des volumes d'eau usée importants; • la demande en eau et aussi la quantité d'eau usée sont amplifiées par ailleurs par les besoins croissants générés par les grands programmes développés par l'habitat et l'urbanisme (villes nouvelles, nouveaux pôles urbains); • l'étalement urbain que l'on constate au Maroc exerce une pression très forte sur le secteur de l'eau.
Aménagement du territoire et transports	<p>La planification de l'AEP et de l'assainissement, qui en principe doit être cohérente avec les stratégies d'aménagement du territoire, est souvent amenée à tenir compte des situations conflictuelles du genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) existe mais les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) sont toujours en cours d'élaboration. • L'élaboration des schémas directeurs et des documents d'urbanisme accuse souvent des retards. <p>Des projets d'eau potable et d'assainissement sont réalisés sans qu'ils soient strictement conformes aux documents d'urbanisme</p>
Emploi	<p>Le marché d'emploi dans le domaine de l'eau est caractérisé aujourd'hui par un grand déséquilibre entre l'offre et la demande. Le secteur public comme le secteur privé rencontrent des difficultés à recruter des cadres et surtout à les garder en raison d'une grande volatilité de l'emploi.</p> <p>Cette situation a résulté d'une rapide croissance des investissements dans le secteur de la construction amplifiée par une faible réactivité du système de formations supérieures des cadres et techniciens.</p> <p>Ce déséquilibre ne semble pas près de se résorber, ni à court, ni à moyen terme. Cette situation risque alors de perturber significativement le développement du secteur de l'eau et pour longtemps si des mesures urgentes ne sont pas prises pour adapter ou développer les formations en adéquation avec les besoins du secteur.</p> <p>Il est important de rappeler que, derrière les investissements à réaliser pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'eau, le nombre d'emplois nouveaux induits est élevé mais principalement dans le secteur agricole. Elle constitue donc un soutien important à l'activité économique et à l'emploi</p>
Lutte contre la pauvreté et cohésion sociale	<p>Le secteur de l'eau est de facto un des principaux leviers pour la lutte contre la pauvreté et pour la cohésion sociale des populations.</p> <p>Le PAGER a d'ailleurs fortement contribué au ralentissement de l'exode rural et a eu des retombées très positives sur le bien-être des populations rurales (impact positif sur la santé des populations et l'amélioration de l'hygiène du milieu, retombées sur la scolarité).</p> <p>Le PAGER a eu aussi comme impact positif, le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale (perçu dans 70 % des localités).</p>

III.5. Synthèse SWOT de la thématique eau et assainissement

Les tableaux suivants synthétisent les principales conclusions de ce Diagnostic en matière d'eau et d'assainissement. Elles sont présentées sous l'analyse des facteurs internes (forces et faiblesses) et des facteurs externes (opportunités menaces) selon les 4 axes d'analyse.

Axe gouvernance

FORCES	<p>Cadre institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonnes interactions entre les acteurs du secteur de l'eau, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. Professionnalisation du secteur. <p>Cadre réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la loi 10-95 sur l'eau. Introduction du principe pollueur-payeur et la mise en place des Agences de Bassins Hydrauliques. <p>Processus de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Assainissement: clarté du système d'attribution des subventions et transparence des procédures. Assainissement: le programme s'appuie sur un contrat programme avec les opérateurs institutionnels et professionnels du secteur pour éliminer la pollution de la totalité des communes urbaines existantes et de celles qui vont le devenir (les actuels centres délimités entre autres). 	FAIBLESSES	<p>Cadre institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs/chevauchement. <p>Cadre réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Dispositif réglementaire incomplet pour la mise en application de l'ensemble des dispositions de la loi sur l'eau. Domaines non couverts par la loi: les rejets d'eaux usées en mer, le dessalement de l'eau de mer, l'économie d'eau, les droits d'eau, gestion des phénomènes exceptionnels. Absence d'une réglementation en matière de boues de STEP. Tarification de l'eau à revoir/recouvrement des ABH. Tarification assainissement indépendante des coûts des schémas à mettre en place. <p>Processus de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux d'autofinancement de 70 % pour le PNA est jugé très important pour les opérateurs compte tenu des difficultés à modifier les tarifs. Actualisation/adaptation du cadre réglementaire et normatif de la réutilisation des eaux usées. Retard dans l'élaboration du plan directeur de la réutilisation des eaux usées traitées en irrigation. Retard dans le Programme national de prévention et de lutte contre la pollution industrielle.
OPPORTUNITES	<p>Cadre institutionnel & réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de la régionalisation avancée au Maroc. Révision du SNAT / SRAT. Parachèvement de la Loi 10-95. La Loi sur le Littoral qui devrait réglementer les rejets directs en mer. Généralisation des contrats de nappe. <p>Processus de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Mécanisme MDP et communauté internationale sensible à la problématique de l'eau et de l'assainissement. 	MENACES	<p>Cadre institutionnel et réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de réglementation de seuils admissibles en matière des odeurs et distance minimale à respecter. Certaines stations d'épuration sont refusées par les riverains et le comité local de suivi qui craint la prolifération des odeurs. Absence de réglementation concernant les zones tampon à proximité des sites des futures stations d'épuration afin d'éviter la spéculation foncière et conserver la vocation des zones limitrophes. <p>Processus de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible convergence des efforts. Insuffisance en information sur les plans d'aménagement urbains. Retard dans le déblocage des investissements nécessaires. Faiblesse de la tonne carbone (> 5 € / tonne) et gouvernance mondiale de la finance climat. Absence de stratégie de dépollution industrielle.

Axe Economie Verte

FORCES

Découplage

- La stratégie a identifié les mesures à mettre en œuvre pour réduire la consommation en eau dans les différents types d'usage.
- Forte interaction avec le secteur agricole.
- Mise en œuvre du plan national d'assainissement.
- Mise en œuvre du PNEEI.

FAIBLESSES

Découplage

- Secteur Eau & Assainissement grand consommateur d'énergie (consommation de 1 450 GWh en 2010 à près de 6 145 GWh en 2030).
- Ancienneté des équipements + Projets de dessalement, d'irrigation et de transfert d'eau.
- Faibles progrès accomplis dans la mobilisation de nouvelles ressources en eaux non conventionnelles (les eaux usées traitées).
- Faible application de la GIRE, faible niveau d'avancement des contrats nappes et la difficulté de contrôler les prélèvements d'eau souterraine.
- Pas d'actions spécifiques pour l'efficacité énergétique.

Mécanismes de production propre & industrialisation

- Le secteur de l'eau au Maroc reste encore très consommateur de produits importés directement de l'étranger (équipements des stations d'épuration, de pompage, de dessalement, d'irrigation) et aussi pour la fabrication de produits locaux (matières premières pour les conduites en PVC par exemple).
- Absence de solutions acceptables et économiquement viables pour l'élimination des boues de STEP qui se trouvent à proximité des installations de traitement.

OPPORTUNITES

Découplage

- Développement de filières industrielles d'énergie renouvelable et de systèmes/équipements d'efficacité énergétique.
- Synergies à créer entre le secteur de l'eau et celui de l'énergie notamment en matière d'efficacité et d'emplois d'énergies renouvelables.

Mécanisme de production propre & industrialisation

- Recyclage : valorisation des boues.
- Structuration de filières industrielles nationales (assainissement, gestion des eaux usées, ...).

MENACES

Découplage

- La dépendance en énergie pour la mobilisation de l'eau est relativement importante.
- Les possibilités de développement des ressources en eau reposent essentiellement sur des solutions fortement consommatrices d'énergie : dessalement de l'eau de mer, du projet de transfert d'eau, du développement de l'assainissement et de la réutilisation des eaux usées après épuration.
- Augmentation de la consommation énergétique dans le secteur agricole.

Mécanismes de production propre & industrialisation

- Existence d'un risque de dysfonctionnement au niveau des nouvelles STEP à cause des rejets du secteur industriel et de l'artisanat dans les réseaux urbains.

Axe Social

FORCES

Développement rural

- Le PAGER a permis d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 92 % en 2012, il a :
 - contribué au ralentissement de l'exode rural et a eu des retombées très positives sur le bien-être des populations rurales (impact positif sur la santé des populations et l'amélioration de l'hygiène du milieu, retombées sur la scolarité).
 - renforcé de la solidarité et de la cohésion sociale (perçu dans 70 % des localités).

Santé

- Le PNA accorde une priorité aux zones où la prévalence des maladies hydriques est importante.
- La mise en œuvre des projet d'assainissement et d'AEP rurale et urbaine a contribué à l'éradication des causes et la diminution de ce fait, des fréquences des maladies à transport hydrique (Evol. 2002-2012 MS : Typhoïde de 1697 à 350 cas et Hépatite virale de 2097 à 316 cas).

FAIBLESSES

Cohésion sociale

- Tarifcation par tranches déconnecté de la réalité socio-économique (plusieurs ménages raccordés sur un point de relève).

Santé

- Nuisances visuelles et olfactives liées au retard en matière d'assainissement.
- Maladies hydriques liées à l'eau toujours présentes.

OPPORTUNITES

Développement rural

- Maintien du PAGER.

Emplois & Employabilité

- La stratégie de l'eau prévoit la création de 250 000 emplois dans le domaine de l'irrigation et la sauvegarde de 188 000 emplois.
- La création de 10 000 emplois dans le secteur de l'assainissement.

MENACES

Emplois & Employabilité

- Retard dans la mise en place et le renforcement des filières d'éducation/formation adaptées à la thématique Eau.
- Les écoles d'ingénieurs, techniciens, masters, existants actuellement ne couvrent pas tous les domaines des compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'eau.

Santé

- Maladies hydriques liées à l'eau qui demeurent importantes et nouvelles maladies hydriques liées aux changements climatiques.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Mise en œuvre de plusieurs programmes pour la préservation et la protection des ressources en eau et du milieu naturel.
- Baisse de la pollution de 60 % en milieu urbain.
- Le PNA vise une réutilisation des eaux usées de 100 %.
- Eaux usées: Généralisation de la réutilisation envisagée par la stratégie de l'eau.

FAIBLESSES

- Les volumes annuels des eaux usées urbaines rejetées sont passés de 48 millions de m³ en 1960, à environ 600 millions de m³ en 2005.
- Pollution importante de l'eau.
- Retard dans la loi sur les rejets industriels (valeurs limites).
- Absence de stratégie de dépollution des eaux usées.
- Pas de prise en compte de la génération des boues dans les STEP.

OPPORTUNITES

- Projet de Loi sur le Littoral.
- Mise en application de la Loi Cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.
- Le Programme National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV) permettra d'améliorer qualitativement et quantitativement les eaux mobilisables.

MENACES

- Accélération du changement climatique, ce qui augmente les vulnérabilités et rend indispensable les programmes d'adaptation prévus.
- Absence de stratégie/politique de dépollution industrielle.
- Rejets en mer inacceptables.

IV. Biodiversité et politiques de conservation de la nature

L'empreinte écologique est, comme nous l'avons vu, la somme de toutes les terres cultivées, les pâturages, les forêts et les zones de pêche nécessaires pour produire la nourriture, les fibres, le bois et le bois de chauffage qu'il consomme, pour fournir l'espace pour les infrastructures, et pour absorber les déchets qu'il produit. La réduction de l'empreinte écologique dépend donc intrinsèquement de l'amélioration de la protection de ces ressources.

IV.1. Une biodiversité riche mais menacée et source de nombreux enjeux...

Le Maroc abrite une **biodiversité riche tant au niveau de la faune, de la flore que des écosystèmes**, occupant ainsi la 2ème position en Méditerranée. Cette biodiversité est cependant **soumise à des pressions** avec 600 espèces d'animaux menacées, dont 40 % des espèces d'arthropodes, ainsi que 1 700 espèces de plantes menacées sur 7 000 identifiées. Ces menaces sont diverses avec pour causes principales la pression démographique et l'urbanisation, des pratiques agricoles inadaptées, la déforestation, le surpâturage, la pollution, la surpêche, le transport, le tourisme de masse, les incendies, le braconnage et les espèces invasives. Le changement climatique participe également à la dégradation de la biodiversité et accentue son empreinte écologique. En effet, la diminution des précipitations (-4 % entre 2000 et 2009) et des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues soumettent les écosystèmes à des stress et réduisent leur productivité.

Les secteurs les plus riches en matière d'endémisme sont le littoral macaronésien et le Maroc saharien océanique pour les mammifères; les hautes montagnes (Haut et Moyen Atlas) et les plaines océaniques pour les reptiles. Le secteur des plantes aromatiques et médicinales (PAM) est l'un des plus riches au monde, en raison de sa diversité (400 espèces reconnues pour leur usage médicinal et/ou aromatique). Actuellement, le pays est classé 12ème exportateur mondial des plantes aromatiques et médicinales (PAM).

La biodiversité globale nationale constitue :

- un **enjeu économique** très important (valeurs marchandes et non marchandes);
- un **enjeu humain**, parce que très convoitée et nécessitant la gestion des conflits d'intérêt et nécessitant également une gestion patrimoniale et concertée et participative (co-gestion);

- un **enjeu foncier** très sollicité et très convoité, notamment les écosystèmes naturels ou encore les reboisements du domaine forestier de l'Etat (occupations temporaires, distractions du domaine forestier de l'Etat, échanges très déséquilibrés de terrains en termes de qualités et de vocations, grands projets touristiques et immobiliers et autres à forts impacts négatifs et durables...);
- un **enjeu politique** (objectifs électoraux...) notamment les forêts et les divers écosystèmes naturels et les reboisements ou encore la diversité biologique du domaine forestier de l'Etat, voire des domaines publics hydraulique et maritime.

Face à ce constat, le Maroc a mis en place des solutions afin de préserver sa biodiversité et réduire les menaces qui pèsent sur elle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Maroc a : mis en place un Comité National de la Biodiversité, point focal de la CDB et coordonnateur entre les départements et institutions concernés. D'autre part, une **Stratégie Nationale et un Plan d'Action National pour la Biodiversité** ont été adoptés pour répondre aux besoins nationaux en matière de conservation et d'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité. L'actualisation de la stratégie et son plan d'action est devenue nécessaire pour intégrer les nouvelles données. Le Département de l'Environnement a élaboré un projet de mise à jour de la stratégie nationale et un le programme de travail sur la biodiversité pour la période 2011-2020. Le coût total des actions programmées s'élève à 1,527 million de USD cofinancés par le FEM.

D'autres **plans et programmes** ont été lancés qui visent la protection de la biodiversité, notamment :

- le Plan Directeur d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées
- le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants;
- le Plan directeur de reboisement;
- le Plan Directeur de Lutte Contre les Incendies de Forêts;
- le Programme national de lutte contre la Désertification et
- le plan Halieutis pour la pêche maritime.

Par ailleurs, un **centre documentaire et un mécanisme de diffusion de l'information sur la biodiversité nationale** a été créé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il comprend un système d'information de gestion de la biodiversité Marocaine et un portail de la biodiversité marocaine. La mise à jour de

ce portail est un travail qui se continue. Les inventaires restent cependant incomplets et de nombreux efforts restent encore à fournir en la matière.

Axe de réflexion 3.16: Compléter les inventaires sur la biodiversité terrestre et maritime marocaine, favoriser le partage des connaissances.

Axe de réflexion 3.17: Mettre en place les outils et institutions nécessaires à une meilleure connaissance et surveillance de la biodiversité, renforcer les partenariats dans ce sens.

La gestion de la biodiversité relève d'une multitude d'acteurs: des départements ministériels, des établissements publics, semi-publics et privés... La stratégie nationale de développement durable peut être l'occasion de réfléchir à la mise en place d'une structure de coordination centrale qui « *veillerait, d'une manière permanente et rationnelle, avec des moyens pluridisciplinaires, sur la sauvegarde et la préservation des richesses naturelles* ». ⁸⁴

Axe de réflexion 3.18: Réfléchir à la mise en place d'une structure de coordination centrale de protection de la biodiversité.

Axe de réflexion 3.19: Mettre en place la coordination nécessaire entre les plans et programmes en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement avec les initiatives prises au sein des stratégies sectorielles.

La préservation de la biodiversité renvoie à un large nombre de problématiques qui seront abordées de manière spécifique à travers les milieux suivants:

- les forêts,
- les sols, la gestion durable des terres,
- la lutte contre la désertification et la protection des oasis,
- les zones humides,
- le littoral et milieu marin.



⁸⁴ Clearing House mechanism of biodiversity in Morocco: <http://ma.chm-cbd.net> (Convention sur la Biodiversité- CBD).

IV.2. Sols et gestion durable des terres

Le sol est une ressource limitée qu'il convient de protéger. Il joue des rôles essentiels dans l'environnement: maintien de la végétation, drainage, infiltration de l'eau, etc. La dégradation de la qualité des sols est responsable en partie de la baisse des rendements agricoles, de l'envasement des barrages et de celle des milieux naturels. La protection des sols contribue donc à la réduction de l'empreinte écologique des activités. Pour cela, une bonne connaissance est nécessaire. Or, seule une superficie de 22 millions d'ha, soit 31 % du territoire national est prospecté. Cette faible connaissance a constitué une contrainte majeure dans la mise en œuvre de programmes nationaux de grande envergure.

Les processus de dégradation des sols sont les suivants:

- Erosion hydrique: les pertes engendrées sont estimées à environ 2 millions d'ha⁸⁵.
- Salinisation: la superficie des terres potentiellement menacée par la salinité est de l'ordre de 500,000 ha.
- Perte en matière organique et perte de productivité:
 - ◆ Perte en zones irriguées/cas des Doukkala: les pertes moyennes de matière organique en 10 ans varient entre 18,1 % et 32,6 % selon le type de sol.
 - ◆ Perte sur terrains de parcours: Dans la Haute Moulouya, la perte est d'environ 20 % après 30 ans et une chute de l'ordre de 40 % au bout de 130 ans de mise en culture.
- Compaction et tassement dans le Gharb, réduction de 15 % du volume du sol sous les roues des machines de récolte de la canne à sucre⁸⁶.
- Bétonisation/imperméabilisation des sols agricoles: urbanisation, tourisme, etc.
 - ◆ déperdition de la ressource et réduction de l'infiltration des eaux et modification de leurs sens d'écoulement.
 - ◆ taux d'urbanisation: 20 % en 1936; 29,3 % en 1960; 51,3 % en 1994; 55 %, actuellement, 62 % à l'horizon 2010 et près de 70 % à l'horizon 2025. La superficie urbanisée est évaluée à environ entre 3 000 ha à 5 000 ha dont 1 000 ha/an sont des terres agricoles.

⁸⁵ Bouhouch S., 1996. Résultat de l'enquête nationale sur les terres agricoles soumises à l'érosion. AGR/DAF. Journées d'information sur la gestion conservatoire des terres agricoles. Mahdia les 11-12 et 17-18 juin, 1996.

⁸⁶ Bourarach, et al., 1995. Management du sol en milieux arides et semi-arides. In: El-Gharous M. et al. (eds.), Proceedings of the International Dryland Agriculture Conference. May 1994, Rabat, Morocco. pp. 74-82.

Une analyse plus détaillée des processus et localisation de la dégradation des sols au Maroc est présentée en annexe.

Sur le plan des **instruments de gestion**, il est constaté que plusieurs dispositions, soit liées à la protection de l'environnement, soit liées à d'autres domaines politiques comme l'agriculture ou le développement rural sont adoptées de manière éparpillée et « *multi – actionnaire* ». Cette diversité, voire ce « *tiraillement* » des champs d'application se solde par une insuffisance en matière de protection et de gestion durable des terres. Cela limite donc l'efficacité des mesures entreprises pour limiter l'impact écologique des activités et la protection de ces ressources.

Ainsi, on se propose, dès ce stade, de formuler quelques issues stratégiques qui sont susceptibles d'améliorer la durabilité des fonctions du sol. Ces issues se déclinent en six axes de réflexion.

Axe de réflexion 3.20 : Initier un engagement de tous les secteurs sur l'application rigoureuse et la finalisation des textes légaux en relation avec la protection des sols et notamment la loi en cours d'approbation relative à la protection des sols

Axe de réflexion 3.21 : Adopter le principe de vocation apporté par le projet de loi sur la protection des sols et mettre en place les mesures de sa mise en pratique.

Axe de réflexion 3.22 : Elaborer et adopter un Code de Gestion Durable des Terres (selon la vocation) qui développe les volets réglementaires, les normes et les bonnes pratiques de gestion, d'exploitation des sols et d'adaptation aux changements climatiques.

Axe de réflexion 3.23 : Doter des différents départements sectoriels (agriculture, HCEFLCD, Tourisme, Urbanisme et Aménagement du territoire, etc.) d'entités dédiées à la gestion durable des terres qui travailleront de manière concertée et en adoptant une base de données commune sur les sols, leur vocation, leur vulnérabilité, leur valeur écologique, etc. A ce niveau, il y a lieu de capitaliser/renforcer l'initiative du HCEFLCD relative à la mise en place des observatoires de dégradation des terres dans les huit « *zones homogènes* » couvrant le territoire national.

Axe de réflexion 3.24 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels sur le domaine de gestion des terres : processus de dégradation, bonnes pratiques de gestion et d'exploitation (le contenu du Code de GDT ?), l'intégration de la composante « *sol* » dans les évaluations environnementales des projets, plans et programmes (EIE et EES).

Axe de réflexion 3.25 : Uniformiser une batterie d'indicateurs de GDT basée sur le modèle DPSIR et inspirée des IDD et des indicateurs retenus dans le cadre de l'actualisation du PANLCD. Pour l'opérationnalisation du processus de suivi-évaluation et d'instruction de ces indicateurs, il est recommandé de mobiliser les moyens nécessaires et de mettre en place des protocoles d'entente pour l'échange et la collecte des données.

IV.3. Lutte contre la désertification et protection des oasis

IV.3.1. La lutte contre la désertification

La **désertification**, accentuée par le changement climatique, est également l'un des grands enjeux pour la biodiversité marocaine car elle est un facteur de destruction des habitats et des écosystèmes et donc d'une accentuation de l'empreinte écologique. Elle concerne potentiellement les 93 % du territoire marocain en climat aride lorsque la terre perd sa capacité de régénération. L'érosion hydrique concernerait plus de 10 millions d'ha, alors que l'érosion éolienne touche l'ensemble des zones littorales, la région du Sud et de l'Oriental. Quant au phénomène de salinisation, il s'accroît dangereusement.

Le Maroc est partie à la **Convention de Lutte contre la Désertification**. Des réponses sont apportées par :

- le **Plan d'action national de lutte contre la désertification (PANLCD)** qui articule l'ensemble des programmes sectoriels de lutte contre la désertification. Il vise à préserver et conserver la qualité des terres productives ; à améliorer la productivité des terres moyennement dégradées ; à réhabiliter les terres gravement dégradées ; à promouvoir la participation des populations, la coordination et l'intégration des actions sectorielles à atténuer les effets de la sécheresse et à réduire la pauvreté.
- le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV) a pour objectifs la préservation des ressources en eau, la conservation des terres agricoles, la stabilisation des populations rurales et la conservation de la biodiversité. Une première tranche prioritaire a ciblé 22 bassins versants prioritaires soit 1,5 million d'ha d'ici 2020.

IV.3.2. La protection des oasis

Les **oasis** marocaines sont des écosystèmes fragiles qui s'étendent dans les grandes vallées présahariennes du Sud notamment dans les provinces de Ouarzazate et d'Errachidia. Elles occupent une superficie d'environ 44 000 ha qui englobe l'oasis du Tafilalet, la plus grande au monde.

La **Charte Nationale de l'Aménagement du Territoire** et le Schéma National de l'Aménagement du Territoire recommandent de faire de la sauvegarde des oasis une urgence nationale prioritaire. Basés sur une approche territoriale, les programmes visent à accompagner les acteurs locaux, notamment les collectivités locales, à élaborer et mettre en œuvre une planification locale stratégique pour un développement durable des oasis. Les programmes s'intègrent dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dont notamment: la Stratégie Nationale de Développement Rural; le Plan Maroc Vert, le Plan d'Action Nation de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse...

Le **Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet** (2006-2011) a été initié en collaboration avec le PNUD. Les activités déjà réalisées ont porté notamment sur le développement des systèmes économiseurs d'eaux, l'appui technique en agro-écologie, le développement des produits éco-touristiques et le renforcement des capacités des structures locales.

Par ailleurs, le PMV a initié un ensemble de réformes institutionnelles dont la création de **l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)**. Elle a pour principales missions de protéger et valoriser le patrimoine national du palmier dattier; de réaliser des programmes de développement à caractère environnemental, scientifique, économique et social; de mobiliser et de rationaliser la gestion des ressources en eau d'irrigation; de promouvoir la recherche scientifique pour la sauvegarde de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes oasiens et de l'arganier et de mettre en place les conditions idoines pour le développement humain et la création d'activités économiques novatrices visant l'exploitation durable des ressources naturelles. Les projets du pilier II du PMV (MCA, PAPSA, CTB, etc) ont également contribué à la réhabilitation et la protection des oasis.

Dans ce domaine, les axes de réflexions suivants sont proposés:

Axe de réflexion 3.26: Accentuer les projets initiés dans les espaces oasiens qui permettent de concilier protection de la biodiversité et lutte contre la pauvreté.

Axe de réflexion 3.27: Etendre les principes de gestion des projets ayant fait leurs preuves dans le domaine des espaces oasiens à d'autres espaces sensibles (Montagne, littoral).

IV.4. Les aires protégées et les zones humides

IV.4.1. Les aires protégées

La gestion des aires protégées repose sur les plans suivants:

Le Plan Directeur des Aires Protégées:

- élaboré en 1996, il avait identifié une dizaine de parcs nationaux et 154 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE), classés pour leurs valeurs écologique, scientifique, socio-économique ou patrimoniale. Ces SIBE sont répartis sur une superficie de plus d'un million d'ha mais n'ont jusqu'à présent aucun statut juridique.
- Les SIBE du domaine continental, zones terrestres sont au nombre de 79; du domaine continental, zones humides sont en nombre de 38 et du domaine littoral, 38.
- En plus de ce réseau de parcs nationaux, le Maroc s'est doté de trois Réserves de Biosphère, qui viennent promouvoir des solutions réconciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable

Axe de réflexion 3.28: Elaborer un statut juridique pour la protection des SIBE et intégrer les exigences d'aménagement et de gestion définies dans la loi 22-07.

La loi 22-07 relative aux aires protégées: entrée en vigueur en 2010, elle met en place un véritable cadre juridique qui définit, réglemente et protège les aires protégées. Sont interdites ou réglementées plusieurs catégories d'activités, y compris la chasse, la pêche, l'extraction de matériaux, la construction d'ouvrages etc. Les aires protégées peuvent être marines ou continentales.



Figure 70: SIBE et parcs nationaux au Maroc

IV.4.2. Les zones humides

Le Maroc est partie de la Convention internationale de Ramsar (1971) pour la **protection des zones humides** depuis 1981. Selon le rapport national sur les zones humides, la superficie des écosystèmes aquatiques continentaux serait de 200 000 ha environ. Le Royaume a désigné, en 2005, 24 sites humides au niveau national représentant une surface totale de 272 010 ha (situation du 7 mai 2013). 4 sites disposent d'un plan de gestion.

En outre, une première tentative d'élaboration de la **Stratégie Nationale des Zones Humides du Maroc (SNZH)** a été réalisée dans le cadre du projet MEDWETCOAST Maroc (MWC Maroc) pour la conservation des terres humides dans les pays riverains de la Méditerranée. Elle a pour principaux fondements : l'identification et le diagnostic de ces zones humides. Elle vise aussi l'intégration des intérêts des différentes parties prenantes qui ont une influence sur l'utilisation des ressources naturelles (eau, sols, etc.) des zones humides. Un plan d'action a été développé pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Les axes de réflexion proposés sont :

Axe de réflexion 3.29 : Poursuivre le diagnostic des sites et l'élaboration des plans de gestion des sites RAMSAR

Axe de réflexion 3.30 : Accélérer l'application de la stratégie nationale et du plan d'action des Zones Humides du Maroc.

IV.5. Les Forêts et la lutte contre les incendies

La dégradation déjà préoccupante des espaces forestiers marocains, constitués de 6 millions d'ha de forêts et 3 millions d'ha de nappes d'alfa, en régression d'environ 31 000 ha par an, a fait de la protection de la forêt une des priorités des actions de développement.

Les **menaces** qui pèsent sur la forêt marocaine et contribuent à l'empreinte écologique de ce secteur sont les suivantes : surexploitation des produits forestiers (bois de chauffage, cueillette de champignons, glands...), le surpâturage pastoral... qui empêchent parfois la régénération naturelle de la flore. La pression sur la forêt est entretenue par les conditions de pauvreté des populations locales pour lesquels elle constitue une source de revenus. Les forêts et la biodiversité qu'elles abritent souffrent aussi de la fragmentation des habitats liée à la conversion des espaces forestiers en terres agricoles ou en infrastructures de développement (agglomérations, complexes touristiques, autoroutes, etc.). Les incendies, et l'érosion, etc. représentent d'autres menaces.

La gestion du patrimoine forestier s'appuie sur une stratégie articulée autour de trois axes :

- la sécurisation foncière et la protection des forêts apurement de l'assiette foncière, la lutte contre les incendies et la veille sanitaire des forêts ;
- la réhabilitation des écosystèmes forestiers (reconstitution des écosystèmes, conservation des eaux et des sols, lutte contre l'ensablement et reconstitution de la biodiversité) ;
- la mise à niveau de l'environnement du secteur.

Parmi les plans qui en découlent le **Plan Directeur de Reboisement (PDR)**, adopté en 1994, qui prévoit la plantation de 500 000 ha à l'horizon 2014, a vu la réalisation de reboisements sur 170 000 ha depuis 2005, avec une cadence de réalisation régulièrement croissante qui est passée de 20 000 ha dans les années 1980 à 45 000 ha pour la campagne 2009-2010. Les actions de protection et de reboisement réalisées, même si elles sont en augmentation, sont encore insuffisantes pour compenser la dégradation. Elles doivent donc être renforcées pour parvenir à une gestion durable des ressources forestières

Axe de réflexion 3.31 : Accélérer les programmes de reboisement afin de stopper la régression du couvert forestier marocain.

Les **Forêts aménagées** représentent 2 523 500 ha, soit 50 % de la superficie forestière arborée et la quasi-totalité des forêts ayant un potentiel de production ligneuse. Les

plans de gestion découlant des études d'aménagement visent en premier lieu : la garantie de la pérennité des ressources et de leur développement durable et la réhabilitation des écosystèmes forestiers naturels.

Un programme d'aménagement d'espaces récréatifs en forêt a été mis en place. Il vise à aménager des espaces adaptés, circonscrits et équipés pour recevoir les populations sans nuire outre mesure aux forêts.

En 2007, le secteur forestier a contribué au PIB national à hauteur de 0,4 % du PIB et au PIB agricole à raison de 2 %. Le rôle économique de la forêt se traduit dans sa valeur annuelle et serait estimée à 7 Mds de DH et l'approvisionnement de 60 unités industrielles et de plus de 6 000 artisans en bois d'œuvre et d'industrie, liège, etc.⁸⁷ Enfin, les recettes annuelles moyennes **forestières**⁸⁸ sont de 470 millions de DH, dont 290 millions de Dh versés aux communes, 146 millions de DH versés à l'Etat (taxes) et 34 millions de DH versés aux provinces (taxes).

Axe de réflexion 3.32 : Développer la gestion durable des forêts et les normes/labels encadrant leur commercialisation.

L'analyse de la situation des **incendies de forêts** au Maroc fait ressortir qu'au cours des 50 dernières années (**1960-2009**), près de 12. 912 incendies ont endommagé 149 292 ha de forêt, soit une moyenne de 3 024 ha par an, avec un maximum en 1983 (11 289 ha) et un minimum en 2002 (593 ha).

Le nombre d'incendies et les superficies incendiées en forêts marocaines sont jugés relativement élevés, eu égard au taux de boisement très faible du pays (8 %), à l'aridité du climat et aux contraintes liées à la reconstitution des espaces boisés (reboisement, régénération naturelle). Les feux de forêts répétés menacent l'équilibre global de ces forêts. 64 % des superficies incendiées sont des formations arborées, 26 % des essences secondaires, alpha et tapis herbacé. Ces incendies sont essentiellement d'origine criminelle ou causés par la négligence (ex : culture illicite du cannabis dans le rif).

Axe de réflexion 3.33 : Renforcer la sensibilisation du grand public sur la menace des incendies.

⁸⁷ Selon M. Abdeladim Lhafi, Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification, lors d'un colloque sur le thème « *Les écosystèmes forestiers au Maroc face aux changements climatiques* ».

⁸⁸ Evaluation économique des biens et services fournis par la forêt. BABA DRISS, Service de la Valorisation des Produits Forestiers Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. Juin 2010.

Pour faire face aux incendies de forêts, le **Plan Directeur de prévention et de lutte contre les incendies** a été mis en place. Cependant, la prise de conscience du grand public sur le danger des incendies de forêt demeure largement insuffisante. En outre, l'identification des causes des incendies, l'engagement d'enquêtes appropriées et la poursuite des auteurs, l'insuffisance du dispositif d'alerte, de communication et de transmission, le manque de normes standardisées en matière d'équipement et d'infrastructures ainsi que le manque de personnel spécialisé sont autant de facteurs limitant l'efficacité de la prévention et de la lutte.

Axe de réflexion 3.34 : Augmenter les moyens techniques/humains dédiés à la lutte contre les incendies.

IV.6. Le littoral et le milieu marin

Le milieu marin du Maroc s'étend sur 200 miles nautiques (zone économique exclusive) et représente plus d'un million de km². Les écosystèmes côtiers et marins font l'objet de plusieurs problématiques liées à la surpêche, l'urbanisation et littoralisation, les rejets des eaux usées industrielles (environ 988 millions de m³), des eaux usées domestiques des villes rejetées directement en mer sans traitement préalable (sauf Casa et Tanger), environ 450 millions de m³/an, les déchets solides des navires ; les pollutions accidentelles et les dégazages des navires en haute mer.

La diversité biologique marine est riche en nombre d'espèces (plus de 7 830 espèces) et en stocks et permet au Royaume de se positionner comme premier exportateur de poissons en Afrique et premier producteur de sardines au monde. La surpêche constitue cependant une pression importante et entraîne une réduction des quantités produites.

La **stratégie Halieutis** prévoit des mesures pour garantir une **gestion durable des ressources marines** et une réduction de l'empreinte écologique exercée. Le Royaume s'inscrit dans une dynamique portant sur trois axes : la durabilité des ressources, le développement d'une pêche performante et de qualité et le renforcement de la compétitivité pour capter de nouvelles parts de marché tant au niveau national que mondial. Le département de la Pêche a par exemple interdit, depuis juin 2010, l'utilisation des filets maillants dérivants. De même, il a renforcé les mesures de contrôle pour lutter contre la pêche non déclarée et non réglementée à travers la mise en place d'un système de positionnement et de suivi continu des navires de pêche par satellite (VMS).

Le **littoral** constitue également un lieu hypersensible qui cumule une multiplicité d'enjeux économiques et sociaux. Il subit en effet des pressions (constructions sur les cordons

dunaires, pollutions de tout genre, surexploitation des ressources du littoral, etc.) et sa population est à l'origine de diverses activités (tourisme, pêche, exploitation des ressources géologiques, agriculture, industrie, etc.) incompatibles avec la préservation de l'environnement littoral, en l'absence d'un plan d'aménagement. La population des provinces et préfectures côtières représente plus de la moitié de la population totale du Maroc (53,4 % et 54 % en 2004 et 2010), alors que la superficie des provinces côtières ne couvre que 43,3 % du territoire national.

Le développement du **tourisme**, créateur d'emploi, entraîne également un exode vers ces provinces côtières, causant ainsi une augmentation de la densité de la population. La stratégie touristique « *Vision 2020* » présentée en 2010, cherche à contrôler la sur-densification. La qualité des eaux marines côtières est un facteur important pour ce secteur. La qualité hygiénique des plages du Maroc s'est nettement améliorée. Les eaux de bonne qualité (Classe A) représentaient 38,6 % en 1999-2000 et 73,9 % en 2009-2010.

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, créée en 2001, pilote le programme « *Plages Propres*⁸⁹ » et « *Pavillon Bleu* » de développement durable en matière de propreté, d'équipement, de qualité des eaux de baignade, d'aménagement et de gestion des plages,

ainsi qu'en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la sauvegarde du Littoral. Grâce aux efforts déployés par les partenaires économiques, les autorités et élus locaux concernés, les administrations concernées par la gestion du littoral ainsi que les associations, l'état environnemental des plages s'améliore progressivement : En 2013, 74 plages ont fait partie du programme « *Plages Propres* » et 25 d'entre elles ont obtenu le « *Pavillon Bleu* ».

Le littoral marocain est actuellement régi par des textes fragmentaires, anciens et appliqués sans coordination entre les différentes institutions qui ne permettent pas une protection adéquate de ce milieu.

Le gouvernement a adopté l'approche de **gestion intégrée des zones côtières** comme stratégie impliquant les parties prenantes dans toutes les questions relatives au développement et à la gestion de projets dans les zones côtières. L'approche GIZC a été inscrite dans la loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement mais a laissé à l'Administration le soin d'en préciser le contenu. Le gouvernement a lancé la première opération de GIZC sur la lagune de Nador (2008) en raison de l'importance économique de ce site sur le développement de toute la région de l'oriental.

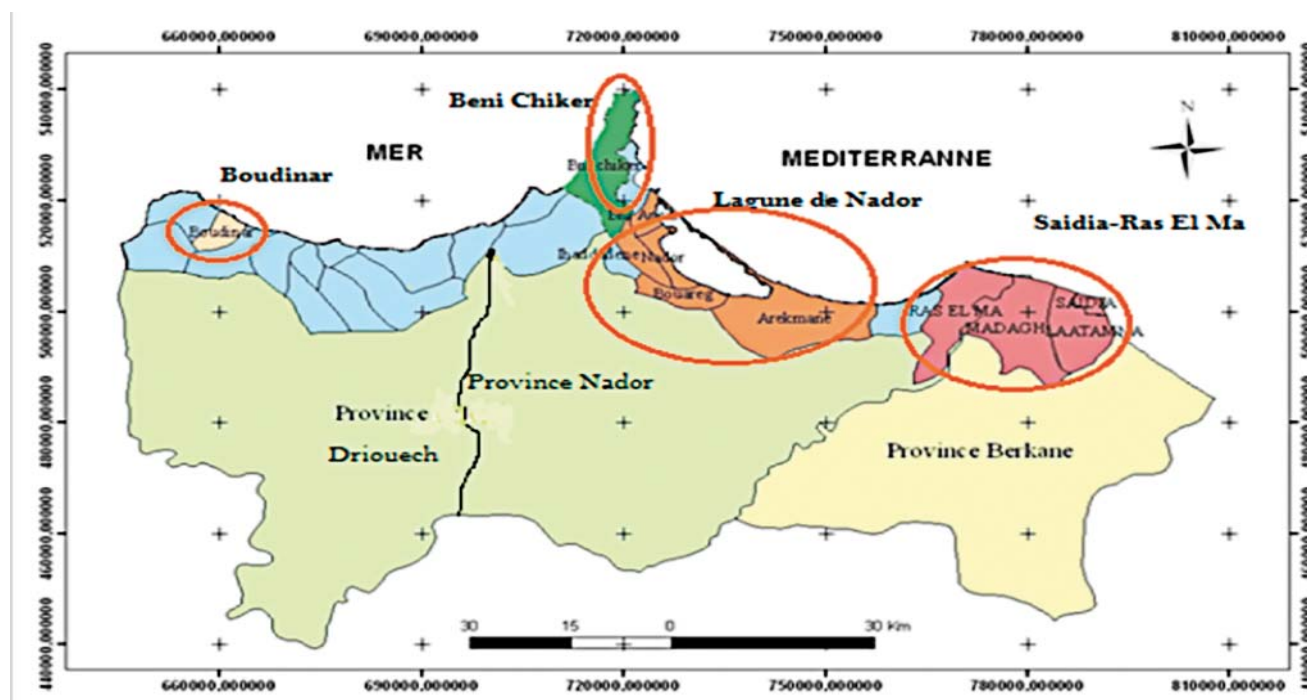


Figure 71 : Zones d'intervention de la gestion intégrée des zones côtières⁹⁰

⁸⁹ A l'origine développé par le Département de l'Environnement.

⁹⁰ Source : M.QARROU- EIES de la GIZC de la Méditerranée Orientale-
Projet BM (GIZC-P121271)

Un projet de loi 81-12 relatif au littoral a été adopté par le Conseil du Gouvernement le 16 mai 2013. Il prévoit l'instauration des schémas d'aménagement, de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral aussi bien sur le plan national que régional. Ces schémas devraient permettre la mise en place des grandes lignes de la protection et de mise en valeur des côtes marocaines tout en respectant l'aspect écologique et en l'intégrant dans les politiques sectorielles (industrie, tourisme, urbanisme, infrastructures...)

Ces schémas devraient aussi établir les plans d'action visant l'aménagement du littoral tout en prévoyant les programmes d'investissement à réaliser. Dans leur dimension régionale, ils devraient délimiter les zones non constructibles, les lieux de rejet des eaux usées, les espaces maritimes destinés à l'utilisation des véhicules nautiques à moteur ainsi que les espaces réservés pour l'implantation des camping-cars.

Axe de réflexion 3.35: Identifier les mesures permettant de renforcer la protection du littoral et des eaux marines côtières, la biodiversité marine, de lutter contre la densification, l'érosion côtière et accélérer le processus d'adoption de la Loi sur la Protection du Littoral.

IV.7. Analyse croisée par thématique de la biodiversité

L'élaboration du diagnostic s'est appuyée sur une double analyse. Tout d'abord, l'analyse des stratégies nationales et des thématiques selon une grille qui comprend la composante biodiversité (consommation, valorisation, pollution) puis une analyse croisée des thématiques pour mettre en exergue les défis communs. Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau suivant.



Thématiques	Enjeux
Eau	<ul style="list-style-type: none"> La biodiversité terrestre et notamment les forêts et les reboisements jouent un rôle déterminant dans le cycle de l'eau, notamment au niveau des bassins versants. La biodiversité des zones humides dont les Sites Ramsar (24) est intimement liée au facteur eau. Sans eaux, pas de zones humides et disparition de leurs valeurs multiples.
Energie et Climat	<ul style="list-style-type: none"> La biodiversité, notamment les forêts et les fruticées participent à la satisfaction de la demande énergétique, notamment en bois de feu (53 % par rapport aux autres sources biomassiques). La protection des bassins versants et par conséquent des barrages contre l'envasement assure le maintien de leur capacité d'emmagasinement de l'eau très profitable à la production de l'électricité hydraulique. La biodiversité et notamment les écosystèmes forestiers et pré-forestiers adaptés au cadre écologique du pays sont un garant pour l'atténuation des changements climatiques. Le changement climatique risque de générer l'élévation du niveau de la mer avec comme corollaire la disparition d'écosystèmes entiers et de leur biodiversité (côtes, littoral...).
Agriculture et mer	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources marines en biodiversité, fortement exploitées, voire surexploitées doivent être protégées et réhabilitées.
Tourisme et services	<ul style="list-style-type: none"> La biodiversité globale (flore, faune, écosystèmes naturels, reboisements, paysages) est un atout inestimable pour le tourisme et ses services, à condition qu'elle soit bien protégée et conservée. Le tourisme, notamment en domaine littoral a dénaturé les milieux et est à l'origine de la perte de biodiversité, notamment les taxons les plus remarquables dont ceux endémiques.
Industrie et Mines	<ul style="list-style-type: none"> Les industries dont celles à fort degré de pollution (air, sols, milieu marin, Oueds et rivières ou cours d'eau...) génèrent des dégâts considérables en termes d'impacts négatifs et durables sur la biodiversité globale (Complexes industriels de Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi..., Sucreries, Tanneries, Cellulose, Huileries...) Les mines et l'exploitation minière (phosphates, minerais...) exercent des impacts négatifs considérables et durables sur la biodiversité et posent des problèmes de leur réhabilitation (arrêt d'exploitation) La biodiversité et notamment les reboisements et la revégétation des sites miniers sont un atout pour leur réhabilitation paysagère

Thématiques	Enjeux
Politiques urbaines et déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques urbaines dont la création de villes nouvelles n'accordent pas l'intérêt et l'importance nécessaires à la biodiversité • Les milieux naturels et leur biodiversité ainsi que les reboisements sont toujours sollicités comme sites de rejet de déchets (décharges sauvages et contrôlées).
Aménagement du territoire et transport	<ul style="list-style-type: none"> • Les L'approche de prise de considération de la biodiversité est générale et du type macro. (SNAT, SRAT...) • transports et notamment leurs infrastructures (autoroutes, voies ferrées, aéroports...) affectent négativement la biodiversité.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité terrestre y compris des zones humides et côtière et marine est génératrice d'emplois permanents et saisonniers (intérêt socio-économique).
Bien-être et cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité globale (milieux terrestres dont ses zones humides et côtiers et marins) ou encore certains taxons d'intérêt social et économique (PAM...) est un atout pour la lutte contre la pauvreté des personnes défavorisées et surtout en monde rural • La pauvreté constitue un facteur de pression sur la biodiversité pour la satisfaction des besoins de nécessité, et pour améliorer le niveau de vie.

IV.8. Mesures de protection et de valorisation de la biodiversité : analyse de la durabilité des instruments de protection mis en place

La biodiversité est la base de la subsistance de nombreux groupes et rend possible la quasi-totalité des activités humaines. Elle rend des services éco-systémiques gratuits à l'homme :

- services « *d'approvisionnement* » : prélèvement d'une matière première (nourriture, eau douce, médicaments...). Environ la moitié des médicaments de synthèse ont par exemple une origine naturelle.
- services « *de régulation* » : traitement de l'eau (une espèce de plante aquatique locale permet de réduire de moitié en 24 heures le taux d'uranium dans un cours d'eau), production d'oxygène par les végétaux, rôle d'« *éponge naturelle* » des zones humides permettant de limiter le risque d'inondations, stockage du carbone...
- services « *à caractère social* » : les milieux naturels sont utilisés pour les activités que l'on peut y pratiquer (tourisme par exemple).

Les experts estiment la valeur financière des biens et services fournis par les écosystèmes mondiaux à quelque 26 000 Mds d'euros par an, soit près de deux fois la valeur de ce que produisent les humains chaque année.

L'analyse du diagnostic a montré que la biodiversité globale nationale tant du domaine terrestre et de ses zones humides ou encore de son littoral que du domaine côtier et marin est soumise à de très fortes pressions, à des dégradations, des prédateurs, des dysfonctionnements, des régressions et des disparitions et pertes et autres sans précédent. Il s'agit donc d'une situation très préoccupante et ce, malgré les stratégies diverses dont il a été fait référence et qui n'ont pas atteint leurs objectifs tels qu'elles les ont fixés.

Parmi les éléments défavorables à la durabilité de la biodiversité, on peut noter :

- **Les objectifs de la conservation, de la sauvegarde et de la protection des écosystèmes** et de la biodiversité nationale globale des différentes stratégies, notamment celles les plus importantes ne sont pas atteints : problèmes majeurs en matière de mise en œuvre, d'efficacité des processus décisionnels à différents niveaux et échelons.
- **Problèmes d'efficacité en matière d'application des lois** et textes réglementaires, notamment sur le terrain (contraintes diverses, manque d'encadrement et de moyens humains et matériels...).
- **Transparence très difficile à évaluer**, y compris par les méthodes indirectes.
- **Législation dépassée ou obsolète ou non actualisée**, voire inexistante pour certaines dimensions de la biodiversité dont l'APA, ou encore à compléter y compris à travers des textes d'application.





- Absence de lois pour des secteurs biogéographiques sujets à des convoitises et/ou fortement impactés négativement (littoral, zones humides, montagnes et hautes montagnes...), pour les sites d'intérêt biologique et écologique (SIBEs), les zones importantes pour les plantes (ZIPs).

Parmi les éléments favorables à la durabilité de la thématique « Biodiversité », on peut noter :

- **L'existence d'études scientifiques** (malgré qu'elles soient incomplètes ou à mettre à jour et donc à actualiser) notamment celles ayant établi les diagnostics nécessaires ainsi que l'analyse de toutes les problématiques qui concernent la biodiversité.
- **La prise de conscience de l'intérêt majeur de la thématique et de son ancrage dans les esprits** (sensibilité de plus en plus accrue) des citoyens et des gestionnaires, voire même des décideurs politiques et des investisseurs.
- **La mise en œuvre sur le terrain** par les Départements détenteurs et gestionnaires de la biodiversité globale nationale de politiques et programmes qui ont comme objectifs entre autres, la pérennité et donc de la durabilité de la diversité biologique et sa conservation in-situ et ex-situ.
- L'extension l'obligation de réaliser **une Etude d'Impact sur l'Environnement** par la loi 12-03 qui rend obligatoire (EIE) pour les projets qui risquent de produire des impacts négatifs sur le milieu biophysique et humain en raison de leur lieu d'implantation et permet de réduire l'impact écologique des projets. La plupart des projets d'infrastructures sont concernés. Dans les thématiques abordées dans cette phase de diagnostic de la SNDD, les études d'impact se retrouvent dans les projets d'infrastructures de transports, d'aménagement, des mines, d'énergie et d'industrie.

Axe de réflexion 3.36 : Mettre en place des mécanismes de compensation des dommages engendrés sur la biodiversité ainsi qu'un accompagnement des maîtres d'ouvrages à la réduction des impacts des projets sur l'environnement.

Les PSE au Mexique

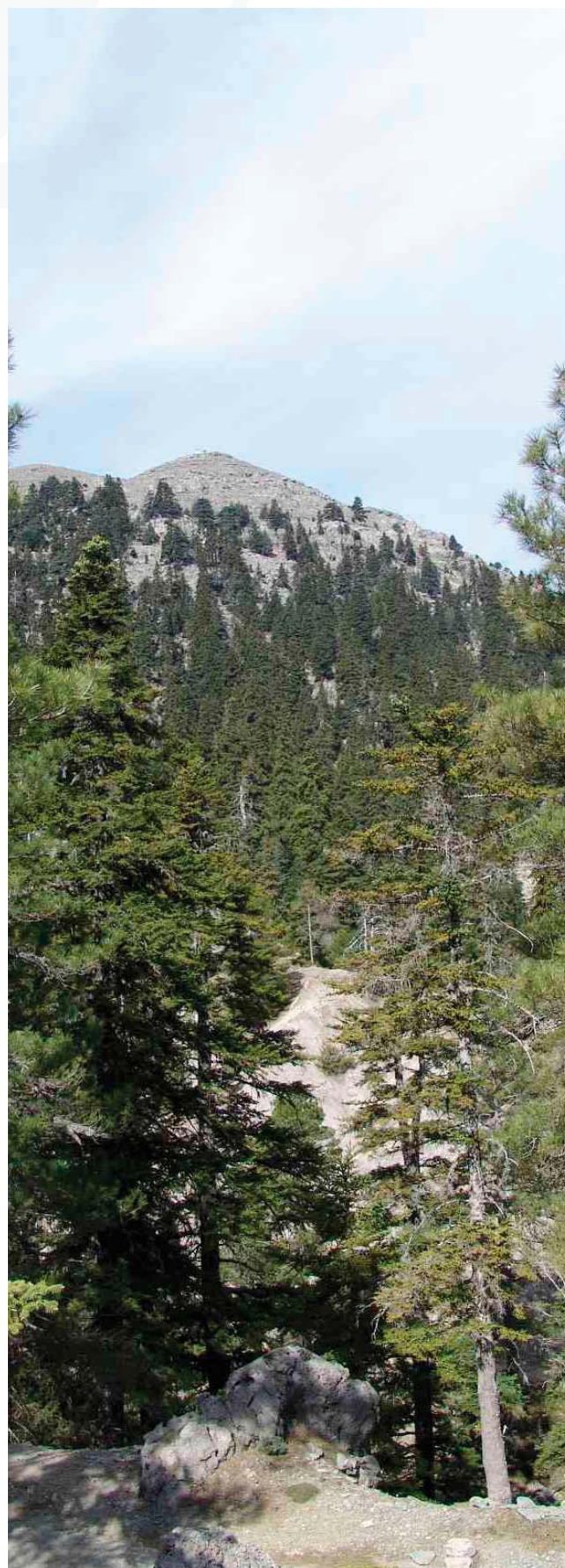
Le Mexique a le plus grand programme mondial de Paiement pour services environnementaux, qui récompense et soutient les mécanismes de services liés à l'eau, au carbone et à la biodiversité. Une propriété foncière claire est une condition préalable du programme PSE, prescrite par la loi. La CONAFOR (commission nationale des forêts) conclut des contrats de 5 ans avec les propriétaires fonciers souhaitant participer au programme.

Les contrats sont attribués aux candidats obtenant le plus haut score, selon un système de points. Les parties contractantes consentent à ne pas modifier l'utilisation du terrain, et à le protéger des coupes illégales et des incendies de forêt, afin de protéger et d'améliorer les services liés à l'eau qu'apporte la forêt sur leur terre. Le Gouvernement surveille la performance à distance et par des visites d'inspection.

- La biodiversité nationale joue un rôle très remarquable dans la **lutte contre la pauvreté**, notamment dans le monde rural et plus spécifiquement en montagne. Diverses méthodes sont utilisées dans ce domaine à savoir:
 - ◆ celles organisées (coopératives, associations, ONGs...)
 - ◆ celles où la population essaie de tirer le maximum de bénéfices de la biodiversité (cueillette, récolte de menus-produits, plantes aromatiques et médicinales (PAM), lichens, champignons dont les truffes, caroubes, apiculture, faune gibier, parcours et pastoralisme, palourdes...)
 - ◆ ou encore celles résultant d'interventions de l'Etat ou de Fondations permettant aux populations pauvres ou défavorisées (monde rural essentiellement) de bénéficier de certains avantages et atouts de la biodiversité telles que l'INDH, les micro-crédits (PAM, palourdes, cuniculture, apiculture...). Les critères de biodiversité sont pris en compte dans la sélection des projets. Des mesures de sensibilisation et de formation des bénéficiaires sont menées. Il est en effet primordial de rendre, les populations dépendant de la biodiversité terrestre ou maritime comme source de subsistance, les premiers acteurs de sa protection.

- Le développement, la conservation et la **protection des Plantes Aromatiques et Médicinales du Maroc**, a été identifié comme sujet prioritaire dans le domaine la recherche scientifique au vu de son potentiel de valorisation. Le Maroc compte 46 000 plantes endémiques dont 2 500 sont protégées. Face au constat que des entreprises étrangères récoltent des plantes au Maroc, les transforment à l'étranger et les revendent beaucoup plus chères sur le territoire national. La création d'une agence nationale a été décidée par la loi : l'institut national des plantes aromatiques. Le potentiel de revenus généré par ces activités est estimé à 1 Mds USD annuel. Cette agence sera créée dans la région de FES, elle permettra un ancrage régional de cette agence dont l'une des finalités indirectes est aussi de développer des filières d'exploitation de plantes rentables qui représentent des alternatives crédibles à la culture du cannabis.⁹¹
- Par ailleurs pour renforcer la protection de la biodiversité marocaine, la Chambre des conseillers a adopté en novembre 2010, le projet de loi 29.05 relatif à la **protection des espèces de faune et de flore sauvages et le contrôle de leur commerce**. Ce projet de loi met en place un cadre juridique pour mettre fin à l'exploitation intensive et irrationnelle des espèces de faune et de flore sauvage marocaine. Le Maroc se conforme ainsi aux dispositions contenues notamment dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée en 1975. Ces dispositions s'appliquent particulièrement dans le secteur de **l'artisanat et du tourisme**.

Axe de réflexion 3.37 : Développer une stratégie multi-sectorielle de valorisation de la biodiversité donnant lieu à des actions de soutien et développement des secteurs identifiés.



⁹¹ COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique Direction de la Formation des Cadres 7 février 2013.

IV.9. Synthèse SWOT de la thématique biodiversité et politiques de conservation de la nature

Les tableaux suivants synthétisent les principales conclusions de ce Diagnostic en matière de prise en compte de la Biodiversité et de Politiques de conservation de la nature dans l’empreinte écologique. Elles sont présentées sous l’analyse des facteurs internes (forces et faiblesses) et des facteurs externes (opportunités menaces) de ces enjeux.

Axe gouvernance

FORCES	<p>Cadre institutionnel (HCEFLCD, MAPM, MEMEE...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Large contribution des ressources compétentes ainsi que des départements disposant de moyens et de compétences. • Activités coordonnées avec d’autres pays. • Existence de stratégies, plans d’actions et programmes nationaux à objectifs de conservation de la biodiversité. • Existence d’aires protégées et à protéger (Parcs nationaux, Réserves naturelles, SIBEs, Sites Ramsar, Réserves de Biosphère...). • Schémas d’aménagement, de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral. <p>Cadre réglementaire (Loi forestière, Lois Aires protégées et CITES, Lois sur la protection de l’environnement et les impacts...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La « loi littoral » en cours d’adoption. • Projet de loi 29.05 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages et le contrôle de leur commerce.
FAIBLESSES	<p>Institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence ou carences des synergies, approches sectorielles. • Difficultés de mise en œuvre des stratégies, plans d’actions et programmes nationaux. • Difficultés et contraintes pour assurer la conservation et la protection des aires protégées et structures de gestion de terrain inadaptées. • Transparence très difficile à évaluer, y compris par les méthodes indirectes. • Domaine public littoral et d’espaces forestiers et péri forestiers privatisés. • Programmes non appropriés par les acteurs et les partenaires. <p>Réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation dépassée ou obsolète ou non actualisée, voire inexistante pour certaines dimensions de la biodiversité dont l’APA, (littoral, zones humides, montagnes et hautes montagnes...), pour les sites d’intérêt biologique et écologique (SIBEs), les zones importantes pour les plantes (ZIPs), ou encore à compléter y compris à travers des textes d’application. • Données insuffisantes sur l’environnement marin; les inventaires sur les SIBE sont incomplets. • Programme de conservation et d’utilisation durable de la biodiversité: Budgets insuffisants; Insuffisance ou inexistence d’une coordination entre les différents acteurs concernés. • Programme de gestion intégrée des zones côtières: non intégration au projet des aspects opérationnels de la remise en état des dégradations. • Les recettes forestières⁹⁴: 470 millions de Dh de recettes annuelles moyennes dont: 290 millions de Dh versés aux communes, 146 millions de Dh versés à l’Etat (taxes) et 34 millions de Dh versés aux provinces (taxe) ne bénéficient pas toujours aux communes sur les territoires des quels les forêts sont présentes.

⁹² Evaluation économique des biens et services fournis par la forêt. BABA DRISS, Service de la Valorisation des Produits Forestiers Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. Juin 2010.

OPPORTUNITES

- Existence de programmes nationaux de mise à niveau environnementale (PNDM, PNA, GIZC).
- L'engagement des pays développés à doubler les financements pour la protection de la biodiversité lors de la 11ème Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique.
- Présence de possibilités de financement par des organismes spécialisés : Bird-Life, WWF...
- La Charte Nationale sur l'Environnement et le Développement Durable et sa loi cadre N°99-12.
- Régionalisation avancée, SRAT.
- Programmes de protection des zones sensibles de l'aménagement du territoire : forêts, montagnes, oasis, zones sahariennes.
- Prise de conscience de l'intérêt majeur de la biodiversité (sensibilité de plus en plus accrue) des citoyens et des gestionnaires, voire même des décideurs politiques et des investisseurs.

MENACES

- Biodiversité globale et écosystèmes soumis à de fortes pressions, dégradations et convoitises diverses sur les ressources et le foncier.
- La crise internationale a réduit les possibilités de financement.
- Faible connaissance des ressources en sols : Seul 31 % du territoire national est prospectée.

Axe Social

FORCES

Rôle de la biodiversité dans la lutte contre la pauvreté :

- Coopératives, associations, ONGs...
- bénéfiques de la biodiversité pour la population (cueillette, récolte de menus-produits, plantes aromatiques et médicinales/plantes aromatiques et médicinales (PAM), lichens, champignons dont les truffes, caroubes, apiculture, faune gibier, parcours et pastoralisme, palourdes...).
- Existence d'une approche participative avec les populations locales afin de réduire la pression sur les espèces les plus menacées.
- INDH/micro-crédits (PAM, palourdes, cuniculture, apiculture...).

Rôle social de la forêt

- Ramassage de bois de feu, de pâturage et de création d'emploi au profit des populations rurales.
- Crée 100 millions de journées de travail, 28 000 emplois dans les entreprises forestières, 14 000 emplois dans le secteur de transformation, 26 000 emplois dans la collecte de bois de feu, 40 000 emplois dans le domaine de parcours et 4 544 emplois dans la fonction publique.

FAIBLESSES

- **Surexploitation des produits forestiers**, pour le bois de chauffage, mais aussi à travers la cueillette (champignons, glands, etc.), le surpâturage pastoral.
- Le bois de feu constitue la deuxième source d'énergie utilisée au Maroc, après le fuel. Ce sont les ménages ruraux qui consomment le plus de bois de feu, 89 %, avant les fours publics et bains maures, 8 %. Les écosystèmes forestiers, dont la productivité en bois de feu est estimée à 3 millions de m³ par an, ne peuvent même suffire aux besoins actuels.

OPPORTUNITES

- Prise de conscience de plus en plus accrue en faveur de la protection et de la conservation de la biodiversité.
- Prise en compte des spécificités régionales en matière d'aménagement et de gestion de la biodiversité.

MENACES

- La pression sur la forêt est entretenue par les conditions de pauvreté des populations locales pour lesquels elle constitue une source de revenus.
- Conversion des espaces forestiers en terres agricoles ou en infrastructures de développement (agglomérations, complexes touristiques, autoroutes, etc.).
- Bois de feu prélevé informellement : 6 M T/an (soit 3 fois la possibilité de production des forêts).
- Taux d'urbanisation : 20 % en 1936 ; 55 %, actuellement, 70 % à l'horizon 2025. La superficie urbanisée est évaluée à environ entre 3 000 ha à 5 000 ha dont 1 000 ha/an soit des terres agricoles (MADRPM, 2004).

Axe Economie Verte

FORCES

- **Secteur des plantes aromatiques et médicinales (PAM)** est l'un des plus riches au monde (400 espèces reconnues pour leur usage médicinal et/ou aromatique). Le Maroc est classé 12ème exportateur mondial des PAM. Le potentiel de revenus généré par ces activités est estimé à 1 Mds USD annuel. La création de l'institut national des plantes aromatiques a été décidée.

FAIBLESSES

- Faible valorisation des PAM et de la filière bois

OPPORTUNITES

- **Production durable des bois** d'œuvre et produits de qualité (cèdre, thuya, liège) et celle de bois de pâtes et panneaux **pour l'industrie et l'artisanat.**
- **Potentiel d'atténuation lié à la lutte contre la déforestation (PNRC):** 4 kte CO₂/an pour 1 000 ha de reboisement.
- L'enseignement et la recherche tiennent de plus en plus compte de la biodiversité et ses intérêts.

MENACES

- Le coût de dégradation économique (4,6 % du PIB) risque de s'accroître au vu des tendances environnementales actuelles.
- Forte demande à l'international sur les ressources génétiques et produits phares.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Biodiversité globale très riche et exceptionnelle à fort taux d'endémisme et de forte résilience.
- **le Plan Directeur de Reboisement (PDR)** prévoit la plantation de 500,000 ha à l'horizon 2014.
- **Reboisement** sur 170 000 ha depuis 2005, avec une cadence de réalisation régulièrement croissante qui est passée de 20 000 ha dans les années 1980 à 45 000 ha pour la campagne 2009-2010.

Pêche

- La **stratégie Halieutis** prévoit des mesures pour garantir une **gestion durable des ressources marines.**
- Interdiction des filets maillants dérivants.
- Aménagement des pêcheries à intérêt commercial sur la base de quotas.
- Interdictions temporaires de pêche pour protéger une ou plusieurs espèces de la faune et de la flore marines.

FAIBLESSES

- **Equilibres écologiques précaires** et forte vulnérabilité et instabilité de la biodiversité et ses écosystèmes.
- **600 espèces d'animaux menacées**, dont 40 % des espèces d'arthropodes, ainsi que 1 700 espèces de plantes menacées sur 7 000 identifiées.
- Perte de la biodiversité, déficits de régénération et impacts négatifs de la biopiraterie (contraire à l'APA).
- Prolifération d'**espèces envahissantes** de faune marine.
- **Déforestation**: forêt en régression d'environ 31 000 ha par an.
- Entre 1960 et 2009, 149 292 ha de forêts touchés par les incendies (moyenne de 3 024 ha par an).
- Superficie des terres potentiellement menacée par la **salinité** est de l'ordre de 500,000 ha.

OPPORTUNITES

- Les aires protégées sont des sanctuaires pour la biodiversité et ses écosystèmes.
- **Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet** (2006-2011) vise l'atténuation de la dégradation de l'environnement et de la désertification et l'amélioration des conditions de vie des populations oasiennes.
- **La qualité hygiénique des plages du Maroc** s'est nettement améliorée. Les eaux de bonne qualité (Classe A) représentaient 38,6 % en 1999-2000 et 73,9 % en 2009-2010.
- Programme « *Plages Propres*⁹⁵ » et « *Pavillon Bleu* ».

MENACES

- Episodes récurrents de sécheresse et changement climatique.
- La **désertification** concerne potentiellement les 93 % du territoire marocain en climat aride. Erosion hydrique (concernerait 10 millions d'ha), érosion éolienne (zones littorales, région du Sud et de l'Oriental).
- **Dégradation des sols** : salinisation, désertification, submersion des terrains agricoles par la remontée des eaux au niveau de quelques oueds (zone de Merjas) perte en matière organique et perte de productivité, bétonisation/imperméabilisation des sols agricoles.
- Pression démographique et L'urbanisation, pratiques agricoles inadaptées, déforestation, surpâturage, pollution, surpêche, transport, tourisme de masse, incendies, braconnage et espèces invasives.
- **Pressions sur le milieu marin** : surpêche, urbanisation, littoralisation, rejets des eaux usées industrielles (volume annuel estimé à près de 988 millions de m³), des eaux usées domestiques des villes rejetées sans traitement préalable (sauf Casa et Tanger), les déchets solides des navires ; pollutions accidentelles et dégazages.



⁹⁵ A l'origine développé par le Département de l'Environnement.

V. La gestion des déchets : collecte, traitement et recyclage doivent être développés

Le développement économique entraîne une augmentation du volume et de la toxicité des déchets produits et le Maroc n'est pas épargné par ce phénomène. Conscient de la menace que représente une mauvaise gestion des déchets pour l'environnement, la santé publique et l'image du pays, le Maroc a entamé une série de mesures pour rattraper son retard.

La mise en œuvre d'une meilleure gestion des déchets est passé par la promulgation en 2006 de la loi 28.00 stipulant que certains déchets sont à la charge des collectivités locales (déchets ménagers et assimilés), d'autres sont à la charge de leurs producteurs (déchets dangereux, inertes, spéciaux, médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers). En plus du principe pollueur payeur, la loi a instauré la création de décharges contrôlées, des modalités de planification de la gestion des déchets au niveau de chaque région ainsi qu'au niveau national, la création d'une structure nationale de gestion des déchets dangereux, la mise en place d'un système de contrôle et de constatation des infractions et la mise en place d'un système graduel de sanctions financières en fonction de la gravité des infractions.

A ce jour, le plan directeur national pour la gestion des déchets dangereux a été élaboré, les plans directeur régionaux pour la gestion des déchets industriels et médicaux non dangereux et des déchets agricoles inertes seront lancés en 2013 alors que certains plans directeurs préfectoraux ou provinciaux pour la gestion des déchets ménagers ou assimilés ont été lancés. Les sanctions administratives et pénales en cas de non respect de la réglementation sur les déchets ne sont cependant pas appliquées.

Axe de réflexion 3.38: Accélérer la mise en œuvre des plans directeurs nationaux, régionaux et locaux de gestion des déchets.

Axe de réflexion 3.39: Renforcer les moyens dédiés au contrôle des infractions prévues par la loi 28.00 sur la gestion des déchets et appliquer les sanctions prévues en cas de manquement.

V.1. Les déchets ménagers

L'Accroissement de la population urbaine conjuguée à la prolifération des quartiers périphériques a rendu très compliquées la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. La production en milieu urbain est estimée à 5 millions t/an (ratio de 0,76 kg/

hab/j.) En 2007, 40 % de la population urbaine totale du royaume était concernée par un contrat de professionnel de la collecte et du nettoyage. Le taux de collecte des déchets s'établissait à 44 % soit un tonnage collecté d'environ 2,2 millions. En milieu rural, seuls 2,8 % des ménages bénéficiaient d'un service de collecte.⁹⁴ Des études de la banque mondiale en 2003 ont estimées les pertes de l'environnement dues à une mauvaise gestion des déchets ménagers à 0,5 % du PIB soit 1,7 Mds DH/an.

Le plan **national de gestion des déchets ménagers** a pour objectifs :

- d'assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers dans les centres urbains et atteindre un taux de collecte satisfaisant de 85 % en 2016, 90 % en 2020 et 100 % en 2030 ;
- de réhabiliter toutes les décharges spontanées existantes et leur fermeture en 2016 ;
- de soutenir les communes dans l'effort de professionnalisation du secteur aussi bien pour celles qui gèrent en régie que pour celles qui ont opté pour une gestion déléguée dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- d'organiser et développer la filière de « *tri – recyclage – valorisation* » et de promouvoir les activités économiques liées au secteur.
- de généraliser les plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces du Royaume.

Potentiel de recyclage des déchets ménagers

Matières	Quantité recyclée (tonnes/an)	Pourcentage de matières recyclées (%)
Plastique	42 000	8.4
Papier/carton	101 500	20.3
Verre	70 500	14.1
Ferraille	231 500	46.3
Caoutchouc	23 500	4.7
Aluminium	13 000	2.6
Cuivre	12 500	2.5
Bois	5 000	1.0
Chiffons	500	0.1
Total	500 000	100

Tableau 14 : Potentiel de recyclage des déchets ménagers

⁹⁴ Enquête nationale sur le niveau des ménages réalisée par le Haut Commissariat au Plan en 2006/2007.

Selon une étude de 2011, le secteur du recyclage comprend 7 100 opérateurs opérant dans les décharges et dans les rues de façon informelle. Si l'on inclut les revendeurs, transporteurs et autres intermédiaires, le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la récupération s'élèverait à plus de 25 000.

Selon cette même étude, **les déchets ménagers au Maroc sont constitués par environ 60 % de matières organiques (valorisables mais non recyclables) et 40 % de matières susceptibles d'être recyclées** soit environ 2 000 000 tonnes. Les matières effectivement recyclées ont été évaluées à 500 000 tonnes, soit le quart du potentiel estimé en 2008.

Depuis 2008, l'activité collecte et nettoyage bénéficie dans le cadre du PNDM d'appuis alloués aux communes. Entre 2008 et 2012, les communes ont bénéficié d'un appui totalisant 662 millions de DH à travers 89 opérations touchant 103 communes. Ainsi, à la fin 2012, le taux de couverture de la collecte professionnalisée était de 72 % de la population urbaine, la valeur des contrats est passée à 1,68 Mds DH et le tonnage collecté annuellement était de 79 %.

Le PNDM trouve cependant **certaines limites** :

- il concerne uniquement les déchets déjà produits et représente un faible intérêt pour la valorisation des déchets; les projets de tri à la source et de recyclage (stations de tri en décharge, conditionnement des déchets recyclés...) et la valorisation matière ou thermique ne sont pas appuyées;
- il n'envisage pas des solutions alternatives ou complémentaires aux décharges contrôlées: compostage, incinération, co-incinération...;
- il ne prend pas en compte la problématique des lixiviats en décharge;
- les organisations en filières spécifiques ne sont pas appuyées
- les modalités de traitement des déchets industriels ne sont pas prévues.

Axe de réflexion 3.40: Sensibiliser et encourager l'ensemble des secteurs d'activités formels et informels sur l'intérêt du recyclage et l'importance d'une bonne gestion intégrée des déchets.

Axe de réflexion 3.41: Soutenir l'organisation de filières spécifiques de tri des déchets ménagers et industriels



V.2. Déchets industriels : améliorer le traitement et développer le recyclage

Potentiel de recyclage des déchets industriels

Si les quantités de déchets ménagers et leur composition sont assez bien connues grâce aux nombreuses études réalisées dans ce domaine, il n'en est pas de même pour les déchets industriels. L'industrie marocaine produit environ 1,5 million de tonnes par an de déchets industriels dont 256 000 tonnes sont dangereux. Le tableau suivant illustre la répartition des déchets industriels et le potentiel de recyclage par grandes catégories et par filière.

Le potentiel économique de la gestion des déchets et du **recyclage** va croissant avec des possibilités d'emplois et des débouchés commerciaux. Il est alors important de veiller aux conditions de travail de ce secteur d'activité et à ce que la forte croissance s'accompagne en particulier d'une amélioration de la gestion des déchets.

La valorisation des déchets entraîne le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Deux types de valorisation dominent : la « *valorisation matière* » (remblais...) et la « *valorisation énergétique* » (compost, biogaz...), dont le marché mondial est estimé à 20 Mds USD en 2050, avec une marge de croissance de 30 % dès 2014.

Branche industrielle	Nature des déchets	Déchets spéciaux	Déchets dangereux	Total (T/an)	%
Industries agroalimentaires		380 000	14 002	394 002	25,02
Industries sucrières	boues, écume, sable, bagasse				
Conserveries de poissons et autres fruits de mer	déchets de poisson				
Huileries et corps gras	terre décolorante, grignon d'olive				
Industries textile et cuir	chutes de production	-	86 052	86 052	5,46
Industrie chimiques et para chimiques	chutes de production, fûts d'emballage des matières premières	844 628	103 174	947 802	60,18
Industries métallurgiques	chutes de métaux, sable de fonderies, métallurgiques et électriques calamine	94 268	34 626	128 894	8,18
Industries électriques et électroniques	déchets électroniques et électroniques	-	3 083	3 083	0,03
Autres			15 108	15 108	0,95
Total		1 318 896	256 045	1 574 941	100

Tableau 15: Répartition de la production de déchets par grande catégorie (tonnes/an)⁹⁵

Le rapport sur l'Etat de l'environnement au Maroc fait apparaître le fait qu'**en 1998, 23 % du volume total des déchets industriels étaient réutilisés dans les procédés de fabrication ou cédés à des tiers en vue d'une réutilisation ou revalorisation** (bagasse des sucreries, grignon des huileries traditionnelles, chutes de laine, caoutchouc, bois, certains métaux, etc.). Pour le traitement de ces déchets, les quelques incinérateurs existants étaient localisés dans certaines sociétés comme la pharmacie (produits périssables et hautement dangereux) ou l'agro-alimentaire. Le développement du recyclage des déchets industriels offre donc des perspectives importantes dans différentes filières du Maroc.

Conformément aux dispositions de la loi n°28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination, les directives techniques concernant l'élimination dans le respect de l'environnement des déchets industriels (non dangereux) doivent être définies par des plans directeurs régionaux de gestion. Néanmoins, **la situation est encore caractérisée par un manque de concept stratégique et technique de valorisation.**

Sur ce point, le Maroc est encore au tout début de ses recherches en vue de trouver des solutions fiables et cohérentes.⁹⁶

⁹⁵ Source Département de l'Environnement, 1998.

⁹⁶ Exposé relatif au système informatique des déchets industriels et dangereux. Ministère des Mines, de l'énergie et de l'environnement.

Axe de réflexion 3.42 : Former et sensibiliser les industriels par métier (bâtiment, électronique, construction automobile) à l'importance du choix des matières premières en amont afin de réduire les déchets générés et faciliter leur traitement.

Axe de réflexion 3.43 : Développer l'économie circulaire, « société de recyclage où la consommation des ressources est restreinte ou limitée et où la charge environnementale est réduite au maximum. »

Certaines initiatives ont néanmoins été mises en place pour améliorer le recyclage des déchets industriels et pour traiter les déchets dangereux et spéciaux.

Initié par la Commission Développement Durable de la CGEM et mis en place par le CMPP, **la Bourse de Déchets Industriels** est la première plateforme d'échange de déchets en ligne au Maroc dédiée à la promotion de la valorisation des déchets-ressources réutilisables. Elle stimule les échanges de divers types de déchets industriels, à travers la mise en relation entre détenteurs et repreneurs de matières premières secondaires. Elle favorise ainsi la valorisation des déchets, la synergie (écologie industrielle), la réduction des risques et la mise en œuvre d'une économie verte au Maroc.

Illustration l'industrie Oléicole

En matière d'agro-industrie, le cas de l'industrie oléicole mérite d'être rapporté en raison des effets néfastes des sous-produits sur l'environnement. En effet, l'extraction de l'huile d'olive engendre la production de deux types de résidus, le grignon et les margines :

- Le grignon est un résidu solide formé des pulpes et noyaux d'olives. Au Maroc ce sous-produit est utilisé par certaines huileries industrielles pour produire une huile dite de grignon par l'extraction par solvant (chimique) de son huile résiduelle ou comme combustible dans des chaudières industrielles, des fours et des bains publics (Hammams).
- Les margines proviennent de l'eau de végétation des olives, de l'eau ajoutée lors du procédé d'extraction et l'eau de lavage.

D'après les calculs, la production annuelle moyenne des margines au Maroc occuperaient de l'ordre de 246 000 m³. Ces margines sont dans la plupart des cas déversées brutes sans aucun traitement dans le milieu naturel, soit directement soit à travers le réseau d'égouts public, et posent de sérieux problèmes de pollution. L'amélioration des niveaux de productions agricoles et le changement prévu au niveau des systèmes de culture entraineront une augmentation de la production des déchets agricoles.

Loin d'être une fatalité, ces déchets sont valorisables et plusieurs questions se posent :

- Quelle est la production supplémentaire de déchets attendue de la nouvelle stratégie par type de déchet ?
- Quelles sont les mesures préventives mises en place et destinées à atténuer ou minimiser les effets de ces déchets sur l'environnement : mesures techniques, administratives, réglementaires ?
- Quelles sont les opportunités identifiées en matière de valorisation de ces sous-produits ?

L'agropole de Meknès serait le lieu idoine pour mettre sur pied une économie circulaire dans la filière oléicole. Ceci ne réglera pas entièrement le problème de pollution lié à la trituration des olives, mais permet déjà de faire émerger des acteurs nationaux capables de valoriser efficacement ces sous-produits.

V.3. Les déchets dangereux

La Loi 28.00 régit la gestion des déchets dangereux en les soumettant à un régime d'autorisation préalable à tous les stades de leur gestion : collecte, transports, stockage, élimination. Elle interdit en outre tout mélange des déchets dangereux avec les autres catégories de déchets, tout enfouissement ou stockage de ces déchets en dehors des installations qui leurs sont spécialement réservées.

Le **plan national de gestion des déchets dangereux** a été élaboré et il a permis de :

- diagnostiquer la situation actuelle de gestion des déchets dangereux,
- évaluer la quantité et la qualité des déchets produits au Maroc et leurs impacts sur l'environnement,
- définir les lacunes juridiques, financières et techniques que connaît ce secteur,
- élaborer le concept préliminaire du CNEDS (centre national élimination des déchets spéciaux).

Le schéma et le graphique suivants illustrent l'évolution prévisionnelle du gisement de déchets dangereux.

Année	Gisement prévisionnel	Tx Croissance moyen annuel
2008	256045	-
2013	258193	-
2018	242919	0,57
2023	277213	2,82
2028	329419	3,77

Tableau 16: Evolution prévisionnelle du gisement de déchets industriels dangereux

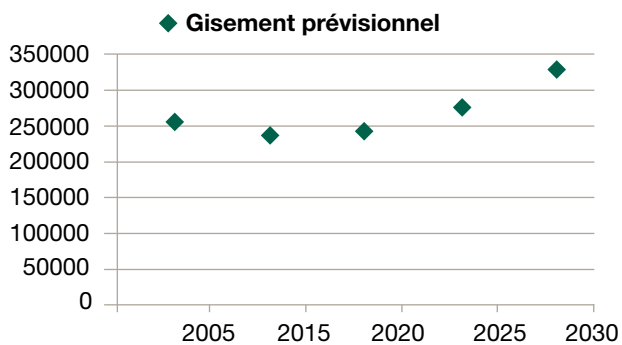


Figure 72: Evolution prévisionnelle du gisement de déchets industriels dangereux

Le **Centre National d'Elimination des Déchets Spéciaux (CNEDS)** aura pour objectifs la promotion d'une gestion intégrée et durable des déchets spéciaux ; l'amélioration des conditions de collecte, de transport, de stockage et de traitement des déchets spéciaux ; la minimisation des impacts engendrés par les activités industrielles et la mise à niveau de l'industrie nationale et la promotion des investissements en matière de gestion des déchets spéciaux et création des postes d'emploi.

Plusieurs textes sont en préparation concernant les modalités de gestion des déchets dangereux, la collecte et le transport de ces déchets, le stockage, la valorisation, le traitement et l'élimination des déchets dangereux, les installations d'incinération et de valorisation thermique des déchets.

Pour améliorer le recyclage et la valorisation des déchets, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 3.44: Parachever la mise en place du cadre législatif et réglementaire et celle des infrastructures nécessaires (Plateformes de recyclage, incinération) à la gestion des déchets ménagers, industriels, spéciaux et dangereux.

Axe de réflexion 3.45: Améliorer la protection des personnes en contact avec les déchets dans les secteurs formel et informel (formation, équipements...)



V.3.1. Synthèse SWOT de la thématique déchets

Axe gouvernance

FORCES

Loi 28-00:

- Planification nationale pour la gestion des déchets dangereux, régionale pour les déchets industriels et médicaux et provinciale pour les déchets ménagers.
- Responsabilité à la source, principe de prévention et de pollueur/payeur.
- Mesures et échéances transitoires pour permettre la mise à niveau par les opérateurs.
- Fixation de délais de mise en place des installations et prescriptions techniques concernant le tri, l'emballage, la collecte, le transport, le stockage, le traitement et l'élimination des déchets et leur utilisation.

PNDM

- La Commission Nationale du PNDM décide des priorités en fonction des critères techniques.
- Le Ministère de l'Intérieur est outillé pour faire le suivi des réalisations.
- L'Unité de Gestion de Projet assure le suivi des opérations d'amélioration de la gestion des déchets ménagers et assimilés (GDMA). Présence d'incitations de la part de l'Etat pour promouvoir une GDMA professionnalisée et orienter l'action des communes et des provinces.
- Loi 28-00: obligation de mettre en place dans un délai de 5 ans des Plans Provinciaux de Gestion des Déchets Ménagers. L'Etat finance directement les plans provinciaux/préfectoraux de gestion des déchets ménagers et assimilés (PPGDM) et la réhabilitation des anciennes décharges.
- Les directives techniques concernant l'élimination dans le respect de l'environnement des **déchets industriels** (non dangereux) doivent être définies par des plans directeurs régionaux de gestion.

CNEDS

- Implication des départements concernés par la gestion des déchets ainsi que les industriels et les communes concernées.
- Les inventaires sont précis.
- Planification de longue durée.
- Financements et appuis techniques internationaux.
- Lois de protection de l'environnement en vigueur et sur le Plan Directeur National des Déchets Dangereux (PDNDD).

Plusieurs textes en préparation concernant les modalités de gestion des déchets dangereux, la collecte et le transport de ces déchets, le stockage, la valorisation, le traitement et l'élimination des déchets dangereux, les installations d'incinération et de valorisation thermique des déchets.

FAIBLESSES

Loi 28-00:

- Système de contrôle et de constatation des infractions: les sanctions administratives et pénales ne sont pas appliquées.

PNDM

- La non application de la redevance prévue par l'article 23 de la loi 28-00 sur les déchets présente un facteur limitant au pouvoir financier des communes.
- Mise en place des redevances: le retard perturbe la mise en œuvre.
- Le département de l'environnement possède un rôle minime.
- Retard dans l'établissement des PPGDM.

CNEDS

- Manque de développement des mesures d'accompagnement.
- Le système de surveillance, suivi et contrôle ainsi que le système de traçabilité des déchets traités restent à développer.

OPPORTUNITES

PNDM

- Garantie de la réalisation des nouvelles décharges selon les normes les plus avancées en matière de protection de l'environnement.
- Des financements externes sont disponibles dont Mécanisme MDP.
- Coopération internationale sensible au problème des déchets: le Maroc a mis en place des programmes d'assistance et d'accompagnement au secteur.
- Investisseurs étrangers s'intéressent au secteur des déchets.

CNEDS

- Existence de lois et règlements du secteur.
- Une opinion publique très favorable à la réalisation de ce projet.

Financement

- Réforme de la fiscalité locale par la loi 47/06 visant l'amélioration des finances des CL pour faire face aux besoins accrus en matière de services communaux dont la gestion des déchets.
- Allocation dans la loi de finances 2008 d'une enveloppe budgétaire de 300 millions de DH pour appui techniques et financier aux CL pour mise en œuvre du PNDM. Budget renouvelé tous les ans, en augmentation.
- Coopération avec la banque mondiale pour accélérer la réforme du secteur des déchets: renforcement institutionnel, réglementaire, économique et financier.

MENACES

PNDM

- Difficultés rencontrées par les populations pour l'acceptation d'un nouveau site de décharge contrôlée.
- Foncier souvent problématique.
- Absence de programme pour les décharges de déchets industriels/dangereux alors que prévus par la loi 28-00.
- Réticences des élus.
- Une partie du financement du PNDM est attendue des ressources MDP ce qui représente un risque dans les conditions actuelles du marché du carbone.

Axe Social

FORCES

- En 2007, 40 % de la population urbaine était concernée par un contrat de professionnel de la collecte. 2,8 % des ménages en milieu rural. A la fin 2012, le taux de couverture était de 72 % de la population urbaine.

FAIBLESSES

PNDM

- La problématique des odeurs nauséabondes persiste.
- Il manque un programme global de santé, hygiène et sécurité des employés ainsi que de la collecte et du nettoyage.
- Selon une étude de 2011, le secteur du recyclage comprend **7 100 opérateurs** opérant dans les décharges et dans les rues de façon informelle. Si l'on inclut les revendeurs, transporteurs et autres intermédiaires, le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la récupération s'élèverait à plus de 25 000.
- **Effets nocifs sur la santé** des déchets ménagers, industriels ou dangereux mal gérés. Diffusion des pollutions dans l'eau, l'air, le sol entraînant des maladies.

OPPORTUNITES

- Le secteur des déchets est l'un des secteurs identifié comme un réservoir d'emplois verts à faible technicité ou à forte valeur ajoutée.

MENACES

PNDM

- Travail informel des récupérateurs.
- Problème d'opposition des riverains.

Axe Economie Verte

FORCES

- Les déchets ménagers au Maroc sont constitués par environ 60 % de matières organiques (valorisables mais non recyclables) et **40 % de matières susceptibles d'être recyclées** soit environ 2 000 000 tonnes. Les matières effectivement recyclées ont été évaluées à 500 000 tonnes, soit le quart du potentiel estimé en 2008.
- **la Bourse de Déchets Industriels**, première plateforme d'échange de déchets en ligne au Maroc dédiée à la promotion de la valorisation des déchets-ressources réutilisables.
- **Professionnalisation de la gestion des services de propreté**: matériel adapté aux tissus urbains et à la nature des déchets, nouvelles prestations répondant aux exigences de la population, fréquences et modes de collecte appropriés.

FAIBLESSES

PNDM

- Le rôle du PNDM se limite uniquement à gérer les déchets déjà produits, intérêt faible pour la valorisation des déchets.
- les pertes de l'environnement dues à une mauvaise gestion des déchets ménagers sont estimés à 0,5 % du PIB soit 1,7 Mds DH/an.
- Loi 28-00: prévoit pour les communes la possibilité de commercialiser et réutiliser les produits des déchets valorisés mais cela n'est pas mis en œuvre.

Déchets industriels: en 1998, 23 % du volume total étaient réutilisés dans les procédés de fabrication ou cédés à des tiers en vue d'une réutilisation ou revalorisation (bagasse des sucreries, grignon des huileries traditionnelles, chutes de laine, caoutchouc, bois, certains métaux, etc.).

OPPORTUNITES

PNDM

- Tri à la source & Recyclage des déchets.
- Fort potentiel de valorisation agricole des déchets organiques (compostage).
- Fort potentiel de valorisation énergétique des déchets organique (biogaz).

MENACES

CNEDS

- Collaboration des industriels pour le traitement de leurs déchets dangereux dans le CNEDS.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

PNDM

Professionnalisation de la mise en décharge des déchets:

- Aménagement de décharges contrôlées et exploitation selon les normes et standards (étanchéité des casiers de stockage des déchets pour la protection des ressources en eau; épandage et compactage des déchets, collecte et traitement des lixiviats, gestion du biogaz, gestion des eaux pluviales, couverture des déchets pour éviter les envois de plastiques notamment, mise en place de plan de sécurité dans les décharges)
- 8 villes disposent de décharges contrôlées.

Réhabilitation des décharges spontanées:

- Couverture des déchets et traitement des lixiviats et du biogaz.
- 7 villes ont réhabilité leurs anciennes décharges après fermeture.

FAIBLESSES

- Les solutions alternatives ou complémentaires des décharges contrôlées ne sont pas envisagées par le PNDM.
- Pas de solutions aux déchets non ménagers
- Faible gestion du risque au cours du transport des déchets.
- Faible connaissance et suivi: environ 1,5 M. T/an dont 256 000 T. sont dangereux.
- Déchets dangereux: augmentation prévisionnelle de 256 045 T. en 2008 à 329 419 T. en 2028.

OPPORTUNITES

Déchets représentent 5 % des émissions de GES (23 millions de TE CO₂) et un potentiel d'atténuation de 4,1 millions de TE CO₂/an.

VI. La gestion des risques

Entre 70 000 et 100 000 substances chimiques sont actuellement disponibles sur le marché au niveau mondial, et près de 1 500 autres y sont introduites chaque année. Plastiques, engrais, pesticides, solvants, pigments, encres, additifs alimentaires, détergents, produits pharmaceutique... Si les produits chimiques contribuent à la résolution de certaines problématiques du monde actuel (besoins alimentaires, hygiène et santé humaine, remplacement de matériaux naturels...), ils sont aussi en cause dans les dérèglements environnementaux que nous connaissons (destruction de la couche d'ozone, réchauffement climatique, pollution des milieux naturels...) et dans la surexposition humaine à des substances dont on ignore les effets à long terme. Une fois relâchés dans l'environnement, les produits chimiques sont soumis à divers processus naturels de transport, d'accumulation de diffusion ou de dégradation. La réduction de l'empreinte écologique des substances chimiques est particulièrement importants au Maroc et doit être pris en compte dans l'ensemble des politiques nationales concourant au développement durable.

Le Maroc est confronté à cette problématique avec d'autant plus d'acuité que son économie dépend en grande partie de la production et de l'utilisation des substances chimiques : production d'acide phosphorique et d'engrais, production de minerais concentrés, utilisation intensive de pesticides et d'engrais dans l'agriculture, industrie pharmaceutique florissante, industrie de transformation en pleine expansion.

VI.1. Les substances chimiques : enjeux sectoriels et transversaux

La gestion des substances chimiques au Maroc soulève des enjeux transversaux ou sectoriels. Ils sont liés :

- A l'importation, l'exportation, au transport ou au stockage des produits ;
- A l'identification et au suivi des substances et des pollutions qui leur sont liées. Les substances qui sont utilisées sur un site ou dans un process industriel peuvent différer de celles qui en sont issues ; la toxicité peut résider dans les matières premières utilisées, les procédés, les produits ou coproduits. L'identification, la surveillance et le suivi des substances chimiques dépendent donc de la mise en place d'un système national conforme aux standards internationaux.
- Aux émissions et pollutions dans l'air, l'eau (eaux de surface et nappes souterraines) et les sols.
- A l'accumulation des substances et à leurs effets cumulatifs sur la santé et l'environnement (gaz toxiques, émissions dans l'eau...).

A l'échelle d'un site industriel, ces substances sont susceptibles de générer les risques suivants :

- risques au niveau du transport,
- risques liés au stockage et à la manipulation pour le personnel du site,
- risques pour les riverains (risques technologiques (explosion, incendie, nuage toxique), chimiques, nuisances olfactives...),
- risques pour les consommateurs (santé/ environnement),
- risques de contamination des sols et des eaux souterraines.

La prévention, la surveillance, le suivi et l'évaluation doivent donc s'effectuer à plusieurs niveaux depuis l'autorisation de l'installation du site, son exploitation jusqu'à sa fermeture. La réalisation travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines peut en outre s'avérer nécessaire.

Ces risques varient selon les secteurs d'activités concernés. L'encadrement, la prévention et le suivi des pollutions ne soulèvent pas les mêmes enjeux sur les installations industrielles encadrées que sur les activités informelles ou artisanales plus difficiles à surveiller (agriculture, tanneries...). Les grandes installations industrielles appartenant à des groupes internationaux peuvent appliquer des standards internes (basés sur la réglementation EHS, les MTD/BAT, etc.) sans pour autant les imposer à leurs sous-traitants.

La **Loi Cadre relative à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement** édicte les règles de base et les principes généraux de la politique nationale en matière de protection de l'environnement. Cette loi donne à l'Administration le pouvoir de réglementer l'importation, l'exportation, le conditionnement, le stockage, l'utilisation, le transport et le rejet des substances nocives et dangereuses, ce qui inclut les substances chimiques. L'analyse des textes relatifs à la gestion des produits chimiques a montré qu'un certain nombre de lacunes et de difficultés existent et entravent la mise en place d'une politique cohérente de gestion des risques chimiques.

VI.2. Stratégie nationale de gestion des produits chimiques

Dans le cadre de la politique nationale de protection de l'environnement et de la santé des populations, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement a initié, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé, un processus visant la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la gestion des produits chimiques.

Le profil chimique élaboré en préparation de cette stratégie (2006) liste quelques-unes des **lacunes identifiées en matière de gestion des produits chimiques**. Depuis 2006, certaines mesures ont été mises en œuvre.

La **stratégie nationale de la gestion des produits chimiques** comprend les principales orientations de la politique nationale en la matière et les mesures concrètes que le Maroc envisage de mettre en œuvre en vertu de ses priorités et de ses engagements internationaux. Le Maroc a adhéré et ratifié plusieurs conventions internationales relatives aux produits chimiques dont notamment la Convention de Vienne et le protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, la Convention de Bâle sur le mouvement transfrontalier des déchets dangereux et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

L'élaboration de cette stratégie se fonde sur les **quatre principes directeurs** suivants :

- Principe 1 : Intégrer la politique nationale aux efforts consentis au niveau international dans le domaine de la gestion des produits chimiques.
- Principe n°2 : La stratégie nationale pour la gestion des produits chimiques s'appuie sur le principe de précaution tel et encourage le remplacement des substances dangereuses par des produits qui le sont moins, lorsqu'il existe des possibilités de substitution appropriées.
- Principe n°3 : La stratégie nationale considère « *le droit à l'information* » comme étant la meilleure façon de réduire les risques pour la population et les travailleurs.

- Principe n°4 : La stratégie nationale prône une approche participative dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action final.

La liste des **objectifs prioritaires** identifiés pour la gestion des produits chimiques au Maroc est la suivante :

1. La collecte et la compilation des données scientifiques.
2. Harmonisation et rationalisation du cadre législatif et réglementaire.
3. Réduction des risques liés à l'utilisation des produits chimiques.
4. Renforcement des capacités du pays pour la gestion des produits chimiques.
5. Réduction du trafic illicite des produits chimique.

Pour la réduction de l'empreinte écologique liée aux substances chimiques, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 3.46 : Mieux comprendre et estimer de manière scientifique les risques posés par les produits chimiques sur les hommes et l'environnement.

Axe de réflexion 3.47 : Réduire les expositions humaines et les risques liés aux déchets dangereux et aux substances chimiques, informer le public et étendre les responsabilités.

Axe de réflexion 3.48 : Gérer leurs produits chimiques durant tout leur cycle de vie, assurer leur élimination de manière sécurisée.

VI.3. Synthèse SWOT des produits chimiques

Axe gouvernance

FORCES

- Intégration des principales conventions internationales sur les substances chimiques (Bâle, Rotterdam, Stockholm).
- Formation de contrôleurs assermentés pour renforcer les contrôles.
- Programme de Gestion et d'Élimination Écologiquement Rationnelle des PCB (Convention de Stockholm).
- Plan d'action est mis en place en vue de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (Protocole de Montréal) avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.

PNPPI

- Implication des partenaires concernés par les rejets et émissions (collectivités, régions, ONEP).

FAIBLESSES

- **Obsolescence et inadaptation des textes juridiques** relatifs à la gestion des produits chimiques.
- **Inexistence d'un registre central** sur les produits chimiques d'où absence de traçabilité des substances.
- **Échec des réformes proposées** sur la refonte du décret de 1914 sur les établissements classés et de 1922 sur les substances vénéneuses.
- Difficultés à mettre à niveau la réglementation marocaine avec les textes européens.
- **Manque de suivi et de contrôle** dans l'application des conventions internationales.
- Importation illicite de substances chimiques réglementées ou interdites grâce à des subterfuges commerciaux ou à la contrebande.

OPPORTUNITÉS

- Profiter de la SNDD pour favoriser une gestion plus rationnelle des substances chimiques.
- Impliquer les Fédérations dans une meilleure gestion des substances chimiques.
- Des lois et règlements visant la réduction de la pollution sont disponibles.
- Une dynamique de suivi de près par les gouverneurs et présidents des régions a été initiée.
- Les autres programmes qui sont en cours de réalisation (PNA, PNDM, CNEDS...) présentent des opportunités de synergie.

Réformes structurelles en cours :

- Loi Cadre sur l'Environnement et le Développement Durable.
- Parachèvement de la Loi 10-95 sur l'eau.

MENACES

- Défaillances dans la mise en application des lois environnementales et la mise en œuvre des systèmes de contrôle et d'audit environnementaux qui leurs sont associés pour assurer l'applicabilité des mesures d'atténuation préconisées et l'applicabilité du cahier des charges formulé.
- La loi sur les EIE n'a pas de retombées palpables sur le terrain à cause de l'absence d'un suivi environnemental effectif.
- Retard dans la promulgation de la loi sur les établissements classés.
- **La loi sur l'eau, promulguée depuis 1995, n'est que partiellement mise en œuvre.** Le principe pollueur-payeur, principal levier de cette loi pour la prévention de la pollution, n'est pas mis en œuvre et les normes de rejets non plus.

PNPPI

- Certains textes réglementaires sur les émissions, notamment pour les rejets hydriques sont absents.
- **Absence de concertation entre les institutions concernées par la prévention de la pollution industrielle** qui conduit à une déperdition des efforts consentis et des moyens financiers investis.

Axe Economie Verte

FAIBLESSES

- Meilleur respect de la réglementation sur les substances chimiques par les grandes entreprises du Maroc.
- Difficulté de contrôler les substances chimiques auprès des PME.
- **Faible connaissance, valorisation et traitement des déchets industriels**: production annuelle d'environ 1,5 million de tonnes par an dont 256 000 tonnes sont des déchets dangereux. Les secteurs de la chimie-parachimie produit 40 % du gisement de ces déchets;
- **Le secteur non formel** notamment celui du recyclage produit également des déchets qui sont diffus et très toxiques. Le secteur non formel est localisé au niveau des principales zones industrielles au Royaume.

OPPORTUNITES

- **Opportunité de développer l'économie circulaire** (société de recyclage où la consommation des ressources est restreinte ou limitée et où la charge environnementale est réduite au maximum.)

MENACES

- **Mauvais usages des pesticides et engrais à usage agricoles entraînant des pollutions** de l'eau et des sols.

Axe Social

FAIBLESSES

- **Risques pour les riverains**: risques technologiques (explosion, incendie, nuage toxique), chimiques, nuisances olfactives...
- Accidents lors du **transport de matières dangereuses**: formation des conducteurs insuffisante. contrôles routiers inadaptés.
- **Risques pour les consommateurs** Manque de connaissance des risques liés aux produits chimiques, difficultés liées à l'étiquetage.
- **Intoxications domestiques**: enfants et adultes analphabètes sont sujets à des intoxications accidentelles par ignorance.
- **Santé au travail**: nombreuses maladies professionnelles sont dues à des produits chimiques utilisés ou rencontrés en milieu professionnel.

OPPORTUNITES

- Développer les guides, les formations et la sensibilisation.
- Institut national des conditions de vie au travail.

MENACES

- Concentration de la **pollution industrielle** en milieu urbain. Le bassin côtier atlantique arrive en tête avec près de 35 % du total des charges de pollution rejetées.
- Part importante de **l'économie informelle** et difficultés de contrôle.
- **Transports de matières dangereuses**: services de secours insuffisamment formés aux risques chimiques. Pas de fiches de sécurité à la disposition des services de secours et des transporteurs.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Etude d'impact sur l'environnement.
- Plan national de lutte contre la pollution industrielle.
- **Projet sur l'élimination des pesticides périmés** par l'office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

FAIBLESSES

- **La gestion des substances chimiques au Maroc soulève des enjeux transversaux ou sectoriels** liés : à l'importation, l'exportation, au transport ou au stockage des produits, à l'identification et au suivi des substances et des pollutions qui leur sont liées...
- Les industries chimiques et para-chimiques restent la source la plus importante des rejets liquides (931 millions de m³ dont 22,7 millions de m³ hors activités liées aux phosphates).
- Les industries génèrent des dégâts considérables en termes **d'impacts négatifs et durables sur la biodiversité globale** (Complexes industriels de Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi..., Sucrieries, Tanneries, Cellulose, Huileries...).
- **POP** : de grandes quantités d'équipements électriques contenant des PCB existent encore au Maroc et ne sont pas gérées rationnellement, sites pollués par les PCB, élimination non rationnelle.
- **POP** : utilisation du DDT dans la lutte contre les vecteurs de maladies dans certaines zones du Maroc.
- **Dioxines et furannes** : incinération des déchets dans les décharges sauvages, mauvaise gestion des déchets hospitalier, fours artisanaux, mauvaises pratiques de récupération du cuivre.

OPPORTUNITES

PNPPI

- Conscience des entreprises des enjeux environnementaux et disposition à atténuer l'impact de leurs établissements (actions suivies par la sous-commission/économie verte de la CGEM).

MENACES

- En recevant 948 millions de m³/an soit 98 % des rejets, **la mer constitue la principale décharge**, suivi des cours d'eau avec 14 millions de m³/an 1,45 % des rejets.
- **Pesticides à usage agricole** : mauvaises pratiques agricoles, vente illicite de pesticides de contrebande, contrefaçon, empoisonnements.
- **Engrais** : contamination des eaux de surface et souterraines par l'usage excessif des engrais chimiques.
- Pollution par les métaux lourds aux abords des mines.
- **Pollution de l'air** par les dioxines et furannes issus de la combustion non contrôlée et de processus industriels.
- **Déchets hospitaliers** : émission de POP non intentionnels et forte contenance en mercure.

VI.4. La prévention des risques naturels et technologiques

Entre 2008 et 2012, le Maroc a collaboré avec la Banque mondiale afin d'évaluer quantitativement les risques naturels, aléas et vulnérabilité des cibles potentielles, dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion des risques pour le royaume. La prise en compte de ces risques concerne l'ensemble des secteurs d'activité et participe aux mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Le coût moyen annuel des catastrophes naturelles est de 5,6 Mds de DH. Au cours des 30 prochaines années, il y a : 95 % de chances d'avoir un tremblement de terre ou une inondation entraînant des pertes d'environ 5 Mds de DH, 90 % de chances d'avoir un événement causant des pertes de 10 Mds de DH et 65 % de chance d'avoir un événement causant des pertes d'environ 25 Mds de DH.

Les principaux risques naturels et technologiques identifiés sont les suivants :

Les inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation croissante des zones vulnérables et aggravation des phénomènes extrêmes (sécheresse suivie d'épisodes pluvio-orageux) occasionnant des dégâts intenses. • Trois types d'inondations : inondations lentes (ou de plaine), torrentielles et par ruissellement urbain. 14 épisodes d'inondations importantes de 2000 à 2012. • Connaissance du risque inondation établie grâce à l'étude du Plan National De Protection Contre Les Inondations et Impacts Des Ouvrages De Protection Sur L'Environnement. • Prévision des inondations réalisée par deux organismes : Maroc Météo et le Département de l'Eau. • En cas d'inondation plusieurs autres Département interviennent notamment : le Département de l'Intérieur (Protection Civile), le Département de la Santé, la gendarmerie Royale ou même l'armée. • Au niveau du pays les pertes annuelles moyennes dues aux inondations ont été évaluées à 1,8 Mds de DH pour le secteur résidentiel, 434 millions pour le secteur commercial et 471 millions de DH pour le secteur industriel. Les régions du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen, Grand Casablanca et Tanger-Tétouan ont le plus contribué aux pertes annuelles moyennes.
Les tsunamis	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une zone sismogène très active au large rend probable les tsunamis tout le long de la côte atlantique au moins jusqu'à Agadir. • Le plus grand tsunami qui a affecté le Maroc a eu lieu à la suite du tremblement de terre de Lisbonne en 1755 : les vagues ont pénétré les terres sur plusieurs kilomètres notamment dans les plaines du Gharb, Loukkos et la vallée du Bou Regreg.
Les glissements de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes naturels ponctuels à effets limités responsables de dommages importants et coûteux. Les zones soumises aux mouvements de terrain sont surtout le Rif et de façon moindre le moyen Atlas. • Il n'existe aucun programme national ou organisme de gestion du risque de glissement de terrain.
Les sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> • La sécheresse coûte autour de 4,6 Mds de DH en moyenne chaque année et touche en priorité le secteur agricole, lequel contribue à 19 % du PIB et emploie plus de 4 millions de personnes soit +/- 43 % de la population active marocaine. • Des stratégies pour réduire le risque de sécheresse agricole sont mises en œuvre par les Départements de l'Agriculture et de l'Eau.
Les incendies de forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan national de prévention des incendies de forêts est en cours de révision.
Le transport des marchandises dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de connaissances précises des accidents. • Services de secours insuffisamment formés aux risques chimiques. Pas de fiches de sécurité à la disposition des services de secours et des transporteurs.
Risques dans les unités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur industriel, notamment les établissements classés, ne sont pour l'instant soumis à aucune obligation juridique pour élaborer des études de dangers, des plans d'urgence ou des plans de prévention des risques faute de textes d'application de la loi 11-03 notamment ses articles 51 à 53. • Textes juridiques non revisités depuis plusieurs décennies pour certains d'entre eux. • Projets de refonte des textes réglementaires non aboutis. • Système de catégorisation et de nomenclature dépassé. • Absence de cadre réglementaire sur les dernières évolutions des standards internationaux, notamment en matière d'études de dangers. • Dispersion des textes juridiques en fonction des périmètres ministériels. • Manque de consistance sur les démarches d'application. • Absence d'un règlement général de construction.

Dans le domaine de la gestion des risques naturels et technologiques, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 3.49 : Connaissance des risques : renforcer la coordination et la planification en vue d'optimiser, d'orienter et d'encadrer la recherche et le partage des connaissances, développer la sensibilisation et la formation.

Axe de réflexion 3.50 : Améliorer la coordination des organismes intervenant dans la gestion des risques au niveau national et local.

Axe de réflexion 3.51 : Compléter le dispositif réglementaire sur la prévention des risques dans les industries (études de dangers, des plans d'urgence ou des plans de prévention des risques).



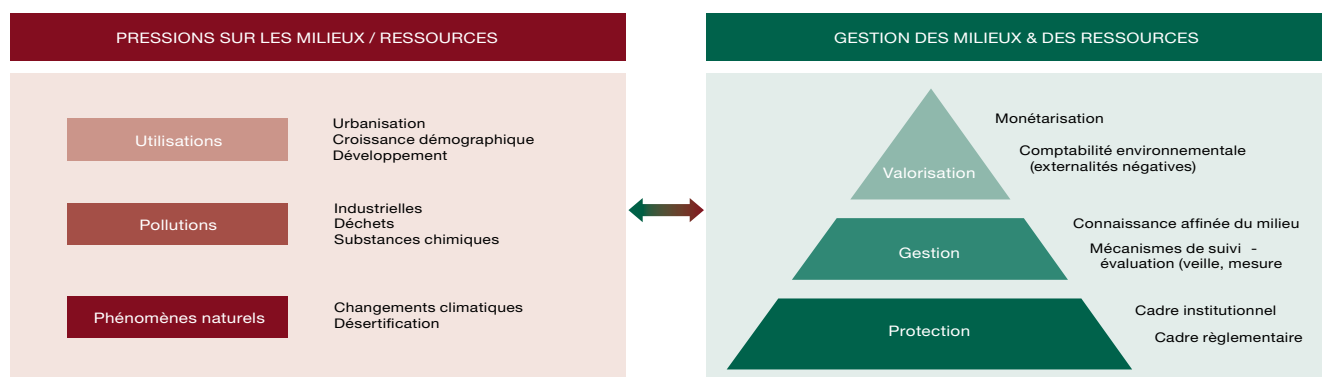
VII. Principales conclusions et enjeux

Le Maroc dispose de ressources naturelles riches mais soumises à de nombreuses pressions qui demandent de renforcer l'efficacité des politiques engagées.

CLIMAT	POLLUTION DE L'AIR	EAU
<ul style="list-style-type: none"> Accentuation des vulnérabilités (eau, agriculture) Atténuation: énergie principal vecteur Adaptation: systématiser les stratégies dans tous les secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur la santé Renforcer le contrôle et le suivi de la qualité de l'air au niveau national et régional Renforcer les sanctions en cas de non respect de la Loi 13-03 	<ul style="list-style-type: none"> 28 % de l'eau de bonne qualité Accélérer le PNA Accélérer le parachèvement de la Loi 10-95 (pollueur payer, rejets, ...) Mettre en place un programme de dépollution industrielle
BIODIVERSITE	DECHETS	SUBSTANCES CHIMIQUES
<ul style="list-style-type: none"> Biodiversité riche mais très menacée Renforcer l'arsenal législatif Renforcer les budgets alloués à la protection et valorisation de la biodiversité Renforcer les connaissances des sols, 31 % prospecté 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sanitaires/sociaux et environnementaux Mettre en application la Loi 28-00 notamment sur la gestion des déchets dangereux et spéciaux Renforcer les mécanismes de contrôle et de sanctions 	<ul style="list-style-type: none"> Pollutions diffuses et complexes, impacts sanitaires graves Cadre législatif complètement obsolète (établissements classés) Renforcer les mécanismes de contrôle et de sanctions

La recherche d'efficacité passe par la mise en œuvre d'une stratégie globale basée sur :

1. Une meilleure connaissance des milieux
2. Un renforcement du cadre réglementaire et des mécanismes de contrôle
3. Une meilleure gestion des différentes ressources et des milieux
4. Une valorisation des ressources et des milieux



Le diagnostic a permis de mettre en lumière plusieurs enseignements clés :

- 3 types de pression ont un impact direct sur les milieux : l'utilisation des ressources, les pollutions et les phénomènes naturels.
- Les réponses à adresser ne sont pas les mêmes en fonction de chaque pression
- La gestion et la valorisation des milieux n'est pas encore mature. Il faut dans un premier temps et d'urgence parachever l'arsenal réglementaire.







Pilier gouvernance

Pilier gouvernance

I. Introduction

La notion de « *gouvernance* » ne fait pas l'objet d'une définition simple et homogène par l'ensemble des acteurs de la société civile. Néanmoins, il existe un constat partagé sur le fait qu'elle constitue un mode de gestion qui implique la concertation et qui doit faciliter la prise de décision. La gouvernance du développement durable est rendue difficile par le fait que, pour assurer la gestion commune des ressources naturelles, des mécanismes de régulation doivent être mis en place pour favoriser la prise de décision à différents niveaux, encadrer les relations des échelons concernés et instituer les instruments juridiques et économiques permettant la mise en œuvre effective des politiques publiques.

La gouvernance nationale du développement durable au Maroc a été renforcée par son ancrage institutionnel et constitutionnel, fruit de la volonté politique de haut niveau de sa Majesté Mohammed VI.



Figure 73: Implusion donnée au plus haut niveau



Figure 74: Un contexte politique et institutionnel propice

L'ancrage national du développement durable a donc donné lieu au renforcement du dispositif institutionnel en matière de gouvernance de l'environnement, si bien que l'on peut dire, et nous l'avons affirmé, qu'existe au Maroc une gouvernance de l'environnement, mais que celle du développement durable est à parfaire.

Nous avons développé dans l'introduction la nécessaire cohérence entre la gouvernance internationale, la gouvernance démocratique nationale, et la gouvernance du développement durable. Nous avons illustré, dans chaque analyse dite « *SWOT* » comment les défauts de gouvernance pouvaient entraver le développement, et particulièrement sa déclinaison durable et rendre les grandes réformes institutionnelles inopérantes à terme, si elles ne sont pas appréhendées, comprises, intégrées et même incarnées par les populations. Il nous faut maintenant approfondir les spécificités de la gouvernance du développement durable, afin de le transformer, de concept en « *vertu partagée* ».

La Loi cadre sur l'environnement et le développement durable définit dans son article 2 les principes qui s'imposent à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux entreprises d'Etat et autres parties intervenant lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans d'action dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

a) - *Principe d'intégration*: adopter une **approche globale, intersectorielle et transversale** lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans de développement dans le moyen et long termes.

b) - *Principe de territorialité*: Exige la prise en considération de la dimension territoriale, notamment régionale, en vue d'assurer une **meilleure articulation des mesures initiées par les différents niveaux de décision territoriaux** et de favoriser la mobilisation des acteurs territoriaux au profit d'un développement humain, durable et équilibré des territoires.

c) - *Principe de solidarité*: Valeur ancestrale et ancrée au sein de la société, la solidarité participe de la cohésion nationale. Elle permet, dans sa **triple dimension: sociale, territoriale et intergénérationnelle d'augmenter la capacité du pays à réduire les vulnérabilités** et à favoriser une utilisation rationnelle, économe et équilibrée des ressources naturelles et des espaces.

d) - *Principe de précaution*: Consiste à **prendre des mesures adéquates, économiquement viables et acceptables**, destinées à faire face à des dommages environnementaux hypothétiques graves ou irréversibles, ou à des risques potentiels, même en l'absence de certitude scientifique absolue au sujet des impacts réels de ceux-ci.

e) - *Principe de prévention*: Consiste à prévoir les **outils d'évaluation et d'appréciation régulière des impacts** des activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, de préconiser et de mettre en œuvre des mesures concrètes pour supprimer ces impacts, ou du moins réduire leurs effets négatifs.

f) - *Principe de responsabilité*: Signifie que toute personne, physique ou morale, publique ou privée, a l'obligation de procéder, à la réparation des dommages causés à l'environnement.

g) - *Principe de participation*: Consiste à **favoriser la participation active des entreprises, des associations de la société civile et de la population** dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable.

Cette section du diagnostic consacré à la gouvernance a été articulée de la façon suivante :

- l'analyse des dysfonctionnements dans la gouvernance sectorielle des politiques publiques, préalable indispensable à l'élaboration de recommandations opérationnelle et transversales pour construire une gouvernance nationale plus durable ;
- l'identification des mécanismes institutionnels et des instruments économiques et financiers permettant de renforcer la convergence et la cohérence des politiques déployées ;
- la participation des parties prenantes dans la gouvernance nationale du développement durable au Maroc (ONG, syndicats, femmes, secteur privé...);
- la déclinaison régionale et locale du développement durable: l'équilibre des espaces ruraux et urbains.

II. Dysfonctionnements identifiés dans la gouvernance sectorielle du développement durable

L'étude des stratégies sectorielles réalisée en phase de diagnostic a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements ou blocages institutionnels. Ils peuvent être de nature :

- réglementaire: secteurs non couverts par la loi, réglementation obsolète, projets de réforme non aboutis, manque de texte d'application...
- Institutionnelle: manque de planification, de coordination, de convergence dans la mise en œuvre des stratégies, concurrence des acteurs, longueur des procédures, chevauchement des compétences, difficultés à appliquer les textes au niveau local...
- financière: insuffisance des financements, mauvaise utilisation des crédits, sous tarification, manque de transparence, corruption.

Les principaux dysfonctionnements identifiés dans ce diagnostic sont présentés dans le tableau suivant par thématique.

Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
SECTEURS PRIMAIRES (agriculture et pêche)	<p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés rencontrées pour opérationnaliser la loi sur l'agrégation et la gestion du foncier <p>Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaut d'approbation: un projet de loi n°15-10 relative à la préservation des écosystèmes halieutiques en cours d'approbation depuis 2010 	<p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle des ORMVA à clarifier et renforcer notamment dans la gestion de l'eau, la sensibilisation des acteurs et l'élaboration de contrats de nappe • Professionnaliser les Associations des Usagers de l'Eau Agricole • Faible taux d'encadrement des projets au niveau local • Pilotage de mise en œuvre du PMV • L'adoption de l'approche filière dans l'élaboration de projets entraîne la négligence de l'approche intégrée en particulier pour les zones marginales et les exploitations familiales 	<p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • La défiscalisation du secteur n'est pas une solution durable: retour sur investissement nécessaire pour l'Etat • Poids de la caisse de compensation dans le budget de l'Etat • Effets pervers des subventions
SECTEUR SECONDAIRES (Mines et carrières, industries, énergie)	<p>Mines et carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de mettre en place des cadres juridiques et réglementaires pour le secteur minier • Opacité de certaines dispositions du règlement minier, rendant possible l'exercice du pouvoir discrétionnaire de l'Administration (contrôle de l'exécution des programmes; décision de renouvellement des titres) • la loi n° 08-0175 sur l'exploitation des carrières n'est jamais entrée en vigueur faute de décret d'application <p>Industries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains textes réglementaires sur les émissions, notamment pour les rejets hydriques sont absents • Absence de Loi sur le Littoral • Enjeu de la mise en place d'un plan de dépollution industrielle à l'échelle nationale <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de décrets de la Loi 13-09 pour la production d'électricité renouvelable décentralisée en moyenne et basse tension et pour la définition des zones solaires • Non-respect de la réglementation sur l'efficacité énergétique et absence de sanctions 	<p>Mines et carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de renforcer le rôle de l'Etat dans l'infrastructure de base, la réglementation et la promotion du secteur <p>Carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de visibilité sur le processus de concertation • Pas d'action pour les carrières abandonnées • L'exploitation des carrières est anarchique. • Les exploitants actuels s'opposent quant à la validation des études • A l'échelle nationale, aucune donnée n'a pu être collectée sur l'inventaire des déchets des carrières et des mines <p>Industries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation du foncier industriel <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de régulateur électrique (prévu pour 2013-2014) • Absence de convergence des efforts et de planification intégrée (station de dessalement,...) 	<p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financements non sécurisés • Difficultés dans la planification budgétaire • Coût de la facture énergétique et poids de la caisse de compensation • Non sécurisation des investissements – les projets EnR ont des ROI plus longs et des TRI plus faibles • Les subventions actuelles des produits pétroliers + butane perturbent le business model global quant à la compétitivité du kWh d'origine renouvelable

Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
SECTEUR TERTIAIRE (tourisme, artisanat, commerce)		Tourisme <ul style="list-style-type: none"> Lenteur de la mise en place des ADT : dépend de la maturité des territoires du travail interrégional à accomplir Artisanat <ul style="list-style-type: none"> Nombreux acteurs institutionnels en charge dont les missions se chevauchent parfois (Département chargé de l'Artisanat, la Maison de l'Artisan, les Chambres d'Artisanat, etc.) 	
BIEN ETRE ET COHESION SOCIALE (Santé, lutte contre la pauvreté et protection des personnes vulnérables)		Santé <ul style="list-style-type: none"> Hôpitaux publics : gestion non satisfaisante, manque d'autonomie, d'organisation, de coordination avec les centres de soins à l'échelle territoriale, manque de compétences et de personnel, mauvaise gestion des médicaments, etc. Le Maroc figure parmi les 57 pays que l'OMS considère en pénurie aiguë de personnels de santé Insuffisante prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques publiques La mauvaise répartition géographique des équipements de santé entraîne des exodes qui peuvent aggraver les disparités INDH <ul style="list-style-type: none"> Certains axes restent à renforcer, notamment en matière de consolidation du contrôle et de l'évaluation des projets et actions INDH, de convergence et de synergie avec les différents programmes sectoriels de développement, de promotion de micro-projets générateurs d'emplois et de revenus stables et en matière de pérennisation des projets et actions INDH 	Santé <ul style="list-style-type: none"> Financement insuffisant du système de santé marocain 55,2 % du PIB La refonte du système de fixation des prix des médicaments est également un chantier majeur La Caisse Nationale de Compensation, fondée pour sauvegarder le pouvoir d'achat des plus démunis, ne remplit plus ses objectifs et déséquilibre le budget de l'Etat Faible compétences/capacités de financement des régions et des villes

Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
EMPLOI (Education, formation et recherche scientifique)		<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> Inadéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail Manque de qualité des systèmes éducation et Enseignement Supérieur une efficacité interne très faible (faibles qualités des programmes, des pratiques pédagogiques et des apprentissages) PNER: Défaut de participation de la société civile urbaine au programme ; Le programme sera terminé en 2030, car le budget est très limité, conséquence: plusieurs générations d'enfants n'auront eu ni sanitaires, ni eau dans leur école <p>Recherche scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisante planification (coordination interministérielle), mobilisation et valorisation de la recherche scientifique <p>Emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Les passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur doivent être améliorées Une formation professionnelle en décalage avec les besoins du marché 	<p>Recherche scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> Le financement n'a pas dépassé le niveau de 0,73 % du PIB
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> SRAT encore en cours d'élaboration Nécessité d'une loi dédiée à la protection des zones montagneuses Littoral: manque une stratégie de gestion intégrée des zones côtières Foncier Obsolescence des textes notamment sur l'immatriculation qui est parfois inexistante, multiplication des régimes et des acteurs en charge (statut privé: le Melk, Ministère des Habous, domaine public et privé de l'Etat, terrain militaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil supérieur de l'aménagement du territoire: une seule réunion en 2004 Régionalisation: difficulté de l'état central à déléguer ses pouvoirs, freins divers (statut du Sahara occidental, élite locales...), absence de sanctions en cas de non-respect des engagements Etat/région pris Faible inscription de la politique d'aménagement du territoire et dans la planification des services publics Retards dans la carte scolaire, la carte sanitaire, les routes rurales et les services des postes Mauvaise coordination et concurrence avec les politiques sectorielles, en particulier le littoral et la montagne Manque de visibilité et d'une gestion concertée de l'Etat sur le foncier 	<ul style="list-style-type: none"> Limites des ressources financières et humaines des régions

Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
POLITIQUES DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur dans adoption des textes d'urbanisme 	<p>Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Grands dysfonctionnements repérables dans la morphologie de la ville Les défauts de gouvernance de l'urbanisme affectent gravement la durabilité des espaces urbains ex: des projets d'eau potable et d'assainissement sont réalisés sans qu'ils soient strictement conformes aux documents d'urbanisme Echec programmation et coordination programme villes nouvelles Faible taux de mise en œuvre des documents d'urbanisme (-20 %) Ilots urbains et bidonvilles mal desservis par les transports en commun Retards dans la gestion de l'assainissement et des déchets urbains <p>Gestion communale</p> <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse dans la programmation et la planification Insuffisances en matière de gestion des biens communaux Faiblesse du contrôle interne Les limites à l'efficacité de l'action des communes nuisent au principe d'efficacité durable Dérogation aux documents d'urbanisme 	<p>Gestion communale</p> <ul style="list-style-type: none"> Dysfonctionnements en matière d'exécution des dépenses communales Dépendance financière des collectivités locales

Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
MILIEU ATMOSPHERIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Retard dans l'adoption de la réglementation thermique dans le bâtiment (RTB) qui paralyse le développement de l'efficacité énergétique 	<p>Climat</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution de chaque Département à sa manière au Plan Climat avec ses propres échéances; les départements souffrent d'un manque de coordination Les impacts du changement climatique sur la forêt, le littoral, la pêche, l'industrie, le tourisme et les établissements humains n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques Existence d'un guide sur l'élaboration des plans climat énergie territoriaux mais peu de plans ont été élaborés Mauvaise connaissances des risques santé liées aux changements climatiques Dysfonctionnements dans les procédures d'urbanisme et dans l'aménagement qui ne permettent pas de limiter l'étalement urbain et d'avoir une gestion durable du foncier <p>Pollution de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> Inexistence d'associations chargées de recueillir et de communiquer les données sur la qualité de l'air dans les villes 	<ul style="list-style-type: none"> Faible exploitation par le Maroc des mécanismes de financement des projets de réduction des GES contrairement à d'autres pays <p>Pollution de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> L'insuffisance des fonds alloués aux cadastres a entraîné un étalement des études sur 5 ans



Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
EAU/ ASSAINISSEMENT	<p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de parachèvement du dispositif réglementaire nécessaire à la mise en application de l'ensemble des dispositions de la loi 10-95 sur l'eau : textes relatifs à la prévention et à la lutte contre les inondations, la déclaration de l'état de pénurie d'eau et la gestion de l'eau en période de sécheresse, la mise en œuvre du principe pollueur-payeur • Domaines non couverts par la loi : les rejets d'eaux usées en mer, le dessalement de l'eau de mer, l'économie d'eau, les droits d'eau, gestion des phénomènes exceptionnels <p>Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le décret n°2-97-875 du 4 février 1998 relatif à l'utilisation des eaux usées précise que seules les eaux usées reconnues épurées peuvent être utilisées (article 2), ce décret ne définit pas ces « <i>eaux usées épurées</i> », le niveau d'épuration, l'entité qui fixe ce niveau d'épuration • Absence de réglementation de seuils admissibles en matière des odeurs et distance minimale à respecter • Absence de réglementation concernant les zones tampon à proximité des sites des futures stations d'épuration afin d'éviter la spéculation foncière et conserver la vocation des zones limitrophes 	<p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance institutionnelle marquée par la surabondance institutionnelle, qui peut conduire à un éparpillement et un chevauchement des compétences • Processus de décisions qui n'ont pu prendre certains pré-requis • Activité de production d'énergie solaire basée sur des capteurs en plein désert devant être nettoyés à grande eau avec une eau très pure et nécessitant des captages dans des nappes géologiques • Décalage entre l'édification des retenues de barrages et l'aménagement des bassins versants • Faible intégration entre les projets hydro-agricoles et l'aménagement des bassins versants <p>Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de formation des personnels techniques des futurs STEP • La création de réseaux pour séparer les eaux industrielles des eaux urbaines n'est pas prévue • Mise en œuvre du PNA sans stratégie ou cadre de gestion des pollutions industrielles, artisanales ou sans cadre pour la gestion des boues 	<p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarification de l'eau en irrigation : <ul style="list-style-type: none"> - faible participation des bénéficiaires, - sous tarification et le faible niveau de recouvrement, - manque de transparence dans le système de facturation et de comptage - L'application de la péréquation par tranches pour l'eau potable et pour quelques 70 prix publics et les surtaxes de solidarité et PAGER empêchent une réelle prise en charge des coûts de l'eau • Tarification de l'eau potable : elle n'a pas pris en considération une participation aux coûts d'investissement pour la mobilisation de l'eau brute des eaux superficielles <p>Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une tarification nationale en assainissement indépendante des coûts des schémas à mettre en place (jalousie sociale, recours à des technologies inappropriées,...) • Le PNA, conçu comme un système de subvention se base sur la connaissance du secteur des opérateurs mais contribue peu à la planification • Le taux d'autofinancement de 70 % est jugé très important pour les opérateurs compte tenu des difficultés à modifier les tarifs • Possibilité de mieux orienter les critères de financement des projets vers une meilleure efficacité environnementale

Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
BIODIVERSITE	<p>Réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation dépassée ou obsolète ou non actualisée, voire inexistante pour certaines dimensions de la biodiversité dont l'APA, (littoral, zones humides, montagnes et hautes montagnes...), pour les sites d'intérêt biologique et écologique (SIBEs), les zones importantes pour les plantes (ZIPs). ou encore à compléter y compris à travers des textes d'application • Données insuffisantes sur l'environnement marin: les inventaires sur les SIBE sont incomplets • Programme de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité: Budgets insuffisants; Insuffisance ou inexistence d'une coordination entre les différents acteurs concernés • Programme de gestion intégrée des zones côtières: non intégration au projet des aspects opérationnels de la remise en état des dégradations 	<p>Institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence ou carences des synergies, approches sectorielles • Difficultés de mise en œuvre des stratégies, plans d'actions et programmes nationaux • Difficultés et contraintes pour assurer la conservation et la protection des aires protégées et structures de gestion de terrain inadaptées • Transparence très difficile à évaluer, y compris par les méthodes indirectes • Domaine public littoral et d'espaces forestiers et péri forestiers privatisés • Programmes non appropriés par les acteurs et les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Les recettes forestières⁹⁷: 470 millions de Dh de recettes annuelles moyennes (dont 290 millions de Dh versés aux communes, 146 millions de Dh versés à l'Etat (taxes) et 34 millions de Dh versés aux provinces (taxe)) ne bénéficient pas toujours aux communes sur les territoires des quels les forêts sont présentes.
DECHETS	<p>Loi 28-00:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de contrôle et de constatation des infractions: les sanctions administratives et pénales ne sont pas appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> • Le département de l'environnement possède un rôle minime • Retard dans l'établissement des PPGDM • Absence de programme pour les décharges de déchets industriels/dangereux alors que prévus par la loi 28-00 • Réticences des élus <p>CNEDS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de développement des mesures d'accompagnement • Le système de surveillance, suivi et contrôle ainsi que le système de traçabilité des déchets traités restent à développer. 	<p>PNDM</p> <ul style="list-style-type: none"> • La non application de la redevance prévue par l'article 23 de la loi 28-00 sur les déchets présente un facteur limitant au pouvoir financier des communes • Mise en place des redevances: le retard perturbe la mise en œuvre

⁹⁷ Evaluation économique des biens et services fournis par la forêt. BABA DRISS, Service de la Valorisation des Produits Forestiers Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. Juin 2010.

Secteur/ dysfonctionnement	REGLEMENTAIRE	INSTITUTIONNEL	FINANCEMENTS
SUBSTANCES CHIMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Obsolescence et inadaptation des textes juridiques relatifs à la gestion des produits chimiques • Echec des réformes proposées sur la refonte du décret de 1914 sur les établissements classés et de 1922 sur les substances vénéneuses • Difficultés à mettre à niveau la réglementation marocaine avec les textes européens 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence d'un registre central sur les produits chimiques d'où absence de traçabilité des substances • Manque de suivi et de contrôle dans l'application des conventions internationales • Importation illicite de substances chimiques réglementées ou interdites grâce à des subterfuges commerciaux ou à la contrebande • Défaillances dans la mise en application des lois environnementales et la mise en œuvre des systèmes de contrôle et d'audit environnementaux qui leurs sont associés pour assurer l'applicabilité des mesures d'atténuation préconisées et l'applicabilité du cahier des charges formulé 	



III. Les instruments de la convergence

Dans ses principes généraux concernant les stratégies nationales de développement durable, l'OCDE met en exergue le fait que « *la convergence entre les différents cadres de planification mis en place au niveau national et aux niveaux décentralisés ou dans les différents secteurs est le plus souvent insuffisante. Ceci n'est pas surprenant dans la mesure où ces différents cadres sont issus d'institutions qui ont des objectifs mandats et différents. Chaque cadre reflète donc les valeurs, les attributions et les modes de fonctionnement de l'institution qui le gère. Les différents cadres en place ont en outre des mécanismes de financement et horizons de planification différents. Il est donc nécessaire de renforcer la cohérence entre eux car la multiplication des stratégies risque d'entraîner des recouvrements et une concurrence entre elles, ainsi qu'un gaspillage de ressources administratives et humaines déjà très sollicitées.* »

Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour assurer la coordination entre les secteurs et la cohérence entre les stratégies. Les pouvoirs publics et les autres acteurs peuvent aussi améliorer les pratiques et les procédures institutionnelles en les étayant par des systèmes de gestion appropriés et des mécanismes efficaces de gestion et de résolution des conflits.

III.1. Mécanismes de coordination, de cohérence et d'arbitrage

La planification

Il n'est pas possible de fusionner tous les cadres de planification stratégique. En revanche, on peut œuvrer à améliorer la complémentarité et la cohérence entre eux de telle sorte qu'ils se renforcent mutuellement. Les pouvoirs publics peuvent, par exemple établir un tableau récapitulatif de tous les processus de planification stratégique en place ou en cours d'élaboration dans les pays (aux niveaux national, infranational, local, en réponse à des engagements internationaux, etc.).

Axe de réflexion 4.1 : Etablir un tableau récapitulatif de tous les processus de planification stratégique en place ou en cours d'élaboration dans les pays (aux niveaux national, infranational, local, en réponse à des engagements internationaux, etc.) et vérifier les processus de coordination.

Des indicateurs et des objectifs

L'élaboration et l'incorporation d'indicateurs quantitatifs peuvent aider à éviter des décalages entre les intentions énoncées dans les stratégies nationales et ce qui est ou peut être réalisé dans la pratique. Les statistiques et les indicateurs facilitent grandement l'identification et l'évaluation des arbitrages entre les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable.

Suite au Sommet de Rio en 1992, 134 Indicateurs du Développement Durable (IDD) ont été proposés par la Commission du Développement Durable des Nations Unies. Le Maroc a réalisé un travail de concertation et de consultation pour l'élaboration des IDD : les deux premiers rapports nationaux des IDD de 2003 et 2006 se sont basés sur la combinaison des indicateurs Pression-Etat-Réponse. Puis cette démarche a évolué vers la méthode DPSIR (Drivers-Pressures-State-Impact-Response ou Forces-Pressions-Etat-Impact-Réponses). Le 3ème rapport de 2011 présente les 65 indicateurs selon cette méthodologie. L'institutionnalisation des Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable renforce les spécificités régionales et locales via la collecte et la mise à jour d'indicateurs, et sont des points de relais pour assurer aux citoyens l'accès à l'information.

Axe de réflexion 4.2 : Mener une réflexion sur l'adéquation des indicateurs Nationaux de développement durable à la SNDD et réaliser au besoin les adaptations nécessaires.

Systèmes et capacités de gestion

Les stratégies doivent se baser sur les connaissances et les compétences existantes et viser à les valoriser. La mise en œuvre d'un processus stratégique nécessite une large gamme de compétences techniques et de capacités d'analyse.

Certains facteurs peuvent freiner la mobilisation et le renforcement des capacités :

- l'absence d'évaluation systématique des programmes,
- l'absence de sanctions à l'encontre des responsables en cas de mauvais résultats,
- le manque de formation initiale/continue,
- des niveaux de rémunération, des conditions de travail et des perspectives d'évolution de carrière dans la fonction publique pas assez motivants pour attirer des professionnels de haut niveau.

Des programmes de renforcement de la capacité des acteurs sont menés par les ministères au profit de leurs personnels par exemple dans le domaine de la santé, de l'éducation, au profit des professionnels du secteur comme dans le domaine du tourisme ou de la pêche ou dans le cadre des programmes INDH ou ADS. Le renforcement de la complémentarité de ces programmes pourrait être mené.

Axe de réflexion 4.3. : Identifier les besoins de renforcement de la capacité des acteurs qui seront nécessaire à la mise en œuvre de la SNDD, renforcer la complémentarité et la convergence des actions menées dans ce sens par les Ministères.

Mécanismes de suivi, d'évaluation et d'arbitrage

Les stratégies nationales devraient être caractérisées par un souci d'apprentissage, d'adaptation et d'amélioration permanente. Cela nécessite une procédure permettant de suivre la mise en oeuvre de la stratégie, d'informer les organismes gouvernementaux et les parties intéressées et de faire circuler les informations nécessaires aux corrections et perfectionnements.

La Stratégie nationale de l'environnement vise l'introduction de l'évaluation environnementale non seulement dans les projets mais aussi dans les programmes. La SNDD doit permettre la généralisation des évaluations environnementales stratégiques aux stratégies et programmes politiques.

L'évaluation environnementale est une démarche continue et itérative, réalisée sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou du porteur de projet. Elle doit permettre au maître d'ouvrage d'analyser les effets sur l'environnement d'un projet, plan ou programme et de prévenir ses conséquences dommageables sur l'environnement. L'intégration des préoccupations d'environnement doit être hiérarchisée en appliquant le triptyque éviter/réduire/compenser. C'est-à-dire chercher à éviter et supprimer les impacts avant de les réduire et, s'il reste des impacts résiduels significatifs les compenser dans la mesure du possible. L'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision. Elle doit donc être amorcée le plus en amont possible pour permettre d'orienter les choix du pétitionnaire et de l'autorité décisionnaire.

Axe de réflexion 4.4. : Accélérer l'adoption l'évaluation environnementale des politiques publiques.

Il est également important de **responsabiliser les acteurs à tous les niveaux**. Ceci suppose des « règles du jeu » claires établissant les responsabilités des uns et des autres dans les processus de suivi: des systèmes de gestion comportant des mécanismes de contrôle (prévoyant notamment des voies de recours) doivent donc être institués pour garantir la transparence des méthodes employées.

Dans son avis rendu sur le projet de Loi cadre sur l'environnement et le développement durable, le CESE a recommandé de « *mettre en cohérence les responsabilités et clarifier les relations entre les différentes institutions opérant dans les domaines de l'environnement et du développement durable, à savoir: le ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, les collectivités territoriales, le Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, le Conseil national de l'environnement, le Conseil supérieur de l'eau et du climat, les agences de bassins hydrauliques, la direction de l'eau et de l'assainissement et la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, l'Office national de l'eau potable, les régies de distribution d'eau, d'électricité et du service d'assainissement, l'Observatoire national de l'environnement du Maroc (ONEM) et les Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (OREDD), etc.* » Nous souscrivons à ce souhait, et pensons qu'un chantier de la SNDD doit être cette mise en cohérence.

Axe de réflexion 4.5. : Identifier les « règles du jeu » claires établissant les responsabilités des différentes institutions opérant dans les domaines de l'environnement et du développement durable et des processus de suivi, des systèmes de gestion comportant des mécanismes de contrôle.

Bonnes pratiques en matière d'analyse et d'évaluation

Union européenne – La Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable indique que toutes les propositions législatives importantes devraient faire l'objet d'une évaluation sous l'angle de la durabilité, c'est-à-dire d'« *une évaluation des coûts et des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux éventuels d'une action ou d'un défaut d'action, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE* ».

Suisse – L'évaluation stratégique de la durabilité est employée dans la stratégie de la Suisse pour estimer les effets de projets législatifs et autres sous l'angle des dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable et pour indiquer les déficits éventuels, et ce à un stade suffisamment précoce du processus pour pouvoir influencer sur ses orientations.

Royaume-Uni – Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa Stratégie de développement durable, le Royaume-Uni a rattaché ses procédures d'analyse préalable des politiques au processus d'évaluation de l'impact de la réglementation du Cabinet Office, de sorte que les administrations sont tenues d'évaluer les incidences des mesures envisagées sous l'angle de la durabilité et de tenir compte des résultats dans les activités générales de consultation publique⁹⁸.

Le CESE recommande par ailleurs la mise en place d'une « **une institution publique d'arbitrage compétente et indépendante**, placée sous la tutelle du Chef du gouvernement, qui aura pour mission d'arbitrer entre les différents acteurs du domaine de l'environnement », en précisant ses éventuelles compétences « *afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, cette institution pourrait mettre à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public :*

- *des capacités scientifiques et techniques, pour faire émerger des solutions plus respectueuses de l'environnement;*
- *des capacités d'expertise et de conseil, pour accompagner les décideurs dans leurs projets et faciliter leurs choix;*
- *des résultats d'expériences de terrain, pour favoriser la diffusion de bonnes pratiques. »*

⁹⁸ Les lignes directrices du CAD. Stratégies de développement durable. OCDE 2001.

Cette idée nous paraît légitime dans un pays où beaucoup d'initiatives « *durables* » risquent d'être mises à mal par les adeptes d'un développement rapide, destiné bien sûr à satisfaire les besoins immédiats de la population, certes encore cruciaux mais sans perspective de long terme, et principalement sans le souci majeur de la préservation de la ressource. Cette instance pourrait servir d'appui aux autorités locales qui, face aux demandes sont parfois plus fragiles pour imposer, des mesures de préservation de long terme.

Axe de réflexion 4.6. : Mettre en place une « une institution publique d'arbitrage compétente et indépendante, placée sous la tutelle du Chef du gouvernement, qui aura pour mission d'arbitrer entre les différents acteurs du domaine de l'environnement ».

III.2. Les instruments économiques et financiers

Le Maroc a mis en place différents instruments économiques de politiques de développement durable. Compte tenu de la pression croissante des activités humaines sur l'environnement, ils sont destinés à jouer un rôle de plus en plus significatif dans la protection et la mise en valeur de l'environnement au Maroc. En effet, l'Etat marocain est conscient que les mécanismes de marchés ne peuvent pas seuls permettre de concilier les objectifs individuels des agents économiques et la protection de l'environnement, comme bien collectif.

III.2.1. Les instruments économiques

En 1995, la loi n°10-95 sur l'eau prévoit pour la première fois l'application du principe de pollueur payeur. Ce principe fut explicitement repris par la loi n°11-03 sur la protection de l'environnement. Cette dernière prévoit aussi la possibilité d'utiliser des dispositifs incitatifs financiers et fiscaux pour renforcer la protection de l'environnement ainsi que la possibilité de créer un fond national pour la protection de l'environnement.

Les principaux instruments économiques existants identifiés et analysés au cours de ce diagnostic sont les suivants :

- Taxes pour la pollution de l'air et de l'eau,
- Subventions dans le domaine de l'eau,
- Tarification de l'eau potable et de l'eau en irrigation,
- Tarifs de distribution de l'électricité,
- Redevance de l'assainissement,
- Redevance locale pour les déchets ménagers,
- Eco taxe sur les emballages plastiques,

- Assurance ou garantie financière pour les déchets dangereux, industriels, médicaux et pharmaceutique,
- Taxe annuelle sur les véhicules automobile (vignette),
- Taxe d'immatriculation des véhicules,
- Taxe sur les poids lourds,
- Redevance pour l'usage des autoroute (« péage »),
- Redevance pour le contrôle technique des véhicules,
- Subvention sur les produits pétroliers,
- Licences pour les activités d'extraction minière,
- Taxe pour l'extraction des carrières,
- Droits d'exploitation forestière,
- Droits de chasse.

III.2.2. Une fiscalité environnementale balbutiante

Faire de la fiscalité un outil de politique environnementale est un exercice complexe en ce qu'il ne cadre pas forcément spontanément avec l'objectif traditionnellement assigné à la fiscalité : la collecte de ressources. Contrairement à la fiscalité dite contributive, la fiscalité environnementale vise aussi à orienter les comportements en tant qu'outil d'arbitrage ; en effet les agents économiques peuvent soit payer la taxe soit réduire/modifier leur comportement visé par la taxe.

Les **priorités stratégiques de la fiscalité environnementale** peuvent être :

- fiscalité incitative, avec un taux/tarif adapté pour impacter positivement les comportements utiles à la protection de l'environnement ; Mesures de faveur pour les éco productions destinées à récompenser les efforts et les populariser par des signaux prix.
- fiscalité dissuasive, avec un taux/tarif élevé et assiette étroite pour décourager les comportements contribuant à la dégradation des ressources naturelles ;
- fiscalité à visée budgétaire, présentant une assiette la plus large possible afin de mobiliser le maximum de ressources destinées au financement des actions en faveur de la protection ou de la réparation des dégradations de l'environnement ; cependant il sera important de prendre en compte les situations spécifiques et d'étudier la progressivité de certaines taxes pour les faire accepter par la population.

Certaines mesures fiscales et exonérations existent déjà comme notamment :

- l'encouragement du renouvellement du parc automobile,

- la réduction de la TVA sur la location des compteurs d'eau et d'électricité,
- la réduction de la TVA sur la voiture économique,
- la suspension de la TVA à l'importation sur le gaz butane,
- la réduction de la TVA sur les chauffe-eaux solaires,
- l'exonération totale et permanente des revenus des plantations sylvestres, non fruitières destinées à préserver les sols de l'érosion due aux vents et aux pluies.

Par ailleurs, d'autres **projets de réformes** ont été évoqués :

- une proposition de fiscalité incitative avait été faite au Ministère de l'Energie pour le développement des ENR qui consistait à octroyer un crédit d'impôt pour les investisseurs : il leur permettrait de proposer un tarif de l'électricité verte plus faible, de multiplier les opérations et donc de générer de nouvelles recettes fiscales pour l'Etat.⁹⁹
- En 2013, une mesure est prise pour augmenter la vignette des véhicules roulant au gasoil.
- L'ADEREE est appelé à dynamiser les travaux de la commission en charge des normes marocaines concernant les appareils électriques énergivores comme les climatiseurs dont la consommation augmente de 20 % par an et qui proviennent à 70 % de Chine, selon l'Office des Changes.¹⁰⁰
- Dans le cadre de la Loi de Finances 2013, le Département de l'Environnement a proposé l'instauration d'une première écotaxe sur l'importation des produits plastiques dans le but de financer l'émergence de la filière de collecte/tri/valorisation des déchets plastiques. Cette écotaxe alimentera par la suite le FNE. A la demande des professionnels (CGEM et Fédération Marocaine de la Plasturgie), elle devrait être appliquée sur d'autres produits finis qui contiennent une part importante de plastique (emballages, jouets,...).

Le FNE fait aujourd'hui l'objet d'une réforme destinée à mobiliser des ressources nouvelles, d'écrire des activités susceptibles de le financer, de définir des mesures d'accompagnement et incitations, de proposer des mécanismes pour optimiser son fonctionnement sur le plan juridique, institutionnel et procédural, et de développer d'autres mécanismes économiques au profit de la protection de l'environnement.

Au-delà de la réforme du FNE, une réflexion doit être menée dans ce sens au Maroc.

⁹⁹ Consultation NAREVA effectuée en phase de diagnostic sur le thématique Energie.

¹⁰⁰ Consultation MEMEE effectuée en phase de diagnostic sur le thématique Energie

Axe de réflexion 4.7 : Prendre les mesures nécessaires pour l'application effective des amendes, taxes et redevances prévues.

Axe de réflexion 4.8 : Identifier les instruments économiques (taxes, subventions, marchés de droits, fonds de compensation, Eco-organismes) nécessaires à une meilleure protection de l'environnement et à son financement. Rendre le FNE opérationnel et lui allouer les ressources nécessaires.

Axe de réflexion 4.9 : Identifier les meilleures mesures fiscales environnementales lesquelles doivent être appuyées sur des principes environnementaux identifiés dans la Charte de l'environnement (mutualisation des moyens et principe de responsabilité) pour encourager les comportements vertueux des acteurs économiques en faveur de la protection de l'environnement, en tenant compte des spécificités du contexte marocain et rendre cette imposition nouvelle lisible et supportable pour les Marocains.

III.2.3. Les principaux fonds contribuant au développement durable

Les fonds environnementaux

Fonds	Objectifs
Fonds National pour la protection et la mise en valeur de l'Environnement (FNE) (compte d'affectation spéciale dans la LF 2007)	<ul style="list-style-type: none"> la protection et l'assainissement des eaux ; la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique ; la prévention et la gestion des déchets ; la protection de la nature et des ressources naturelles ; l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés.
Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP)	<ul style="list-style-type: none"> Financement des projets de dépollution des entreprises industrielles et artisanales. Projets en aval : réduire la pollution par la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination des déchets liquides, solides ou d'émissions gazeuses. Projets intégrés : outre la réduction de la pollution, économie de ressources (eau, énergie, etc.) et utilisation de technologies propres.
Fonds National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (FALEEU) (Compte d'affectation spéciale dans la LF 2007)	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux et équipements d'assainissement liquide. STEP
Fonds de Développement Énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Ce fonds est destiné à accompagner la nouvelle politique nationale de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et de promotion de l'efficacité énergétique.
Fonds de Garantie des Efficacités Énergétiques et Énergies Renouvelables (FOGEER)	<ul style="list-style-type: none"> Destiné à garantir les crédits d'investissement consentis par les établissements de crédit aux entreprises et opérateurs marocains voulant investir dans les Énergies Renouvelables (ER) et les Efficacités Énergétiques (EE).
Fonds capital carbone Maroc (FCCM)	<ul style="list-style-type: none"> Il a pour mission d'accompagner les promoteurs marocains à réaliser leurs projets par l'acquisition de leurs crédits carbone sur la période 2008-2017. Le Fonds intervient dans les secteurs d'activité suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique et gestion des déchets solides.
Fonds National Forestier (compte d'affectation spéciale n°35-16)	<ul style="list-style-type: none"> Développement du potentiel forestier. Préservation des équilibres naturels et de la biodiversité. Protection du sol et des bassins versants. Satisfaction des besoins prioritaires du pays en produits ligneux. Intégration de la forêt dans la stratégie du développement rural.
Fonds de la chasse et de la pêche continentale	<ul style="list-style-type: none"> Pour la chasse : Conservation du gibier et amélioration de la chasse et Rémunération du personnel de la chasse (non fonctionnaires). Pour la pêche : Conservation et à l'amélioration de la pêche continentale ; Rémunération du personnel de la pêche (non fonctionnaires).

Les fonds sociaux

Fonds	Objectifs
Fonds de soutien à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • lutte contre la pauvreté en milieu rural ; • lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain ; • lutte contre la précarité ; • soutien à la mise en oeuvre de l'INDH
Fonds pour l'Amélioration de l'Approvisionnement en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation de l'accès à l'eau potable dans le monde rural
FOGARIM	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les crédits accordés par les banques pour le financement du logement ou du terrain et/ou sa construction au profit des populations à revenus modestes ou non réguliers.
Fonds Jaïda جدي-ج	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un objectif d'appui économique aux couches sociales défavorisées, ce fonds finance les associations de micro crédits au Maroc et vise à concilier développement social et rentabilité, avec un volet d'assistance technique et renforcement des capacités.
Fonds d'appui à l'Auto-Emploi " Moukawalati "	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le chômage des jeunes diplômés marocains
Fonds de Soutien des Prix de certains Produits Alimentaires (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation du prix du sucre et de la farine afin de sauvegarder le pouvoir d'achat • des populations défavorisées et d'assurer la stabilisation du prix de vente desdits produits.
Fonds Solidarité Habitat (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des programmes de développement de l'habitat social et de lutte contre l'habitat insalubre
Fonds pour le développement rural	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du monde rural, notamment par l'amélioration des services de base et des infrastructures, les activités génératrices de revenus y compris l'agriculture, et la lutte contre les effets de la sécheresse.
Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes (compte d'affectation spéciale)	
Fonds de financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale) (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, la maîtrise de l'exode rural et la réduction des disparités régionales, à travers 3 programmes : <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'équipement local. • Le programme de développement des provinces sahariennes. • Le programme d'action sociale de proximité en milieu rural.

Autres fonds contribuant au développement durable

Fonds	Objectifs
Fond Hassan II pour le développement économique et social	<ul style="list-style-type: none"> • Octroie des subventions aux projets d'investissement dans certains secteurs industriels: automobile, électroniques, aéronautique, nanotechnologie, et biotechnologie.
Fonds d'Équipement Communal (FEC)	<ul style="list-style-type: none"> • Finance les projets des Collectivités Locales dans les domaines touchant l'environnement et les services de base: eau potable, électricité, assainissement liquide, déchets solides, routes communales et voiries urbaines; transport urbain; équipements sportifs, touristiques, récréatifs ou à caractère commercial; aménagements urbains et zones industrielles.
Fonds de Promotion de l'Investissement (FPI)	<ul style="list-style-type: none"> • Le FPI gère les opérations relatives à des subventions de l'Etat pour certains investissements, conformément à la charte de l'investissement.
Fonds de Développement Agricole (FDA)	<ul style="list-style-type: none"> • L'octroi d'aides de l'Etat pour l'encouragement de l'investissement privé dans l'agriculture - Financement d'actions de lutte contre les effets de la sécheresse - Lutte contre les maladies contagieuses aviaires - Mise à niveau et développement des filières agricoles.
Fonds relatif à la part des collectivités locales dans le produit de la TVA (compte d'affectation spéciale)	
Fonds de lutte contre les effets des catastrophes Naturelles (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des actions de secours et d'assistance - Amélioration des moyens d'intervention - Restauration et réparation des infrastructures endommagées - Renforcement des moyens de veille et d'alerte- Construction de diverses installations de prévention.
Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des investissements - Protection de l'environnement - Promotion de la formation, de l'emploi et des activités socio- culturelles - Equipements scolaires et de santé de base.
Fonds National pour l'Action Culturelle (FNAC) (compte d'affectation spéciale)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine monumental et archéologique et au développement de la création artistique, l'animation culturelle et la dynamisation du livre.
Fonds d'Accompagnement des Réformes du Transport Routier Urbain et Interurbain	<ul style="list-style-type: none"> • Octroi de primes de renouvellement de taxis, des véhicules de transport routier de marchandises et de transport en commun en milieu rural. • Accompagnement du transport urbain, notamment scolaire et universitaire.
Fonds de développement de la Pêche maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des ressources halieutiques et promotion du secteur des pêches maritimes

Axe de réflexion 4.10: Procéder à une revue stratégique de chaque fonds.

Axe de réflexion 4.11: Lancer un chantier de financement des grandes infrastructures urbaines, mêlant fonds publics et privés.

III.2.4. Les dérives de la Caisse de compensation entravent l'évolution nécessaire vers une production et une consommation durable

La Caisse de compensation est un instrument social, dans la mesure où elle permet aux catégories socioprofessionnelles les plus démunies un accès subventionné aux produits de première nécessité, seulement la volatilité des prix des matières premières (blé, baril de pétrole, sucre) complique la prévision budgétaire et pénalise les investissements.

La caisse de compensation représentait **20 % du budget total de l'état en 2011**, et selon les prévisions du MEF devrait représenter encore près de 15,7 % pour 2013.

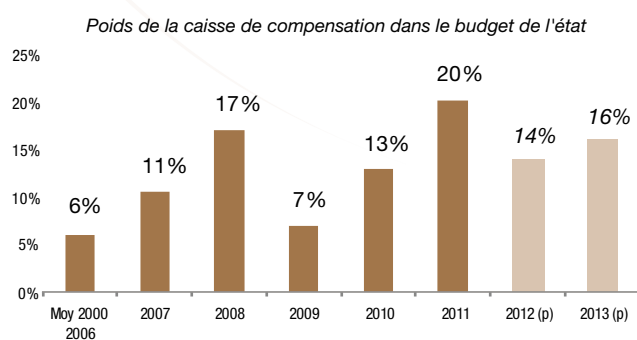


Figure 75: Poids de la caisse de compensation dans le budget de l'Etat

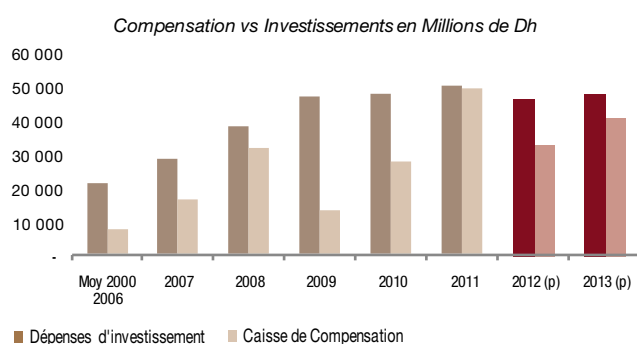


Figure 76: Compensation vs Investissement en millions de Dh

La revue récente du FMI a demandé au Gouvernement marocain de réformer la Caisse Nationale de Compensation, laquelle, fondée pour sauvegarder le pouvoir d'achat des plus démunis, ne remplit plus ses objectifs et déséquilibre l'économie en exerçant un ponctionnement de l'investissement public, puisque son coût représente près des 2/3 du budget d'investissement marocain et 5,5 % du PIB.

Elle induit dans la population des comportements « d'aubaine » qui nuisent à l'équité et à la durabilité

- 20 % des ménages les plus aisés perçoivent 75 % des subventions, tandis que les 20 % les plus démunis ne bénéficient que de 1 %. Par ailleurs, ce système de subventions avantage aussi les entreprises qui utilisent les produits subventionnés (farine, sucre, gaz butane) destinés à l'usage domestique pour leurs besoins industriels.
- Les industries consommatrices de sucre et de matières grasses telle l'industrie agroalimentaire, notamment les limonadiers et les pâtisseries bénéficient du système en achetant du sucre subventionné pour le dissoudre au lieu du sucre liquide.
- Sur les 4,5 Mds de DH de subventions pour le fioul en 2011, 1,5 milliard de DH va aux industriels du secteur privé et à l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et 3 Mds à l'Office National de l'Electricité (ONE).

Ces dysfonctionnements impactent la qualité des produits subventionnés (farine) et créent des activités commerciales factices et non durables.

En soutenant le pouvoir d'achat via les subventions, les responsables marocains font une double hypothèse: le pouvoir d'achat dépend uniquement des prix des biens, lesquels ne peuvent baisser ou être du moins stabilisés que par le biais de subventions gérées administrativement. Or, la science économique nous enseigne que l'on pourrait soutenir le pouvoir d'achat, d'une part, via la baisse des prix en faisant jouer la loi de l'offre et de la demande et celle de la concurrence, et d'autre part, via l'augmentation du revenu disponible des ménages.

Une réforme doit donc être faite, concernant d'abord une manière différente de soutenir le pouvoir d'achat selon le juste prix par le marché, qui finirait par se moduler sur la demande, et par le subventionnement direct et ciblé aux ménages les plus défavorisés. Le gouvernement marocain semble vouloir entreprendre une réforme de la Caisse en conditionnant les aides aux ménages pauvres à la scolarisation de leurs enfants ainsi qu'à leur suivi médical. Il réfléchit aussi à la mise en place d'un système de protection contre les fluctuations des prix.

Mais, outre l'équité et la restauration de la capacité publique d'investissement, la durabilité devrait être un critère de réforme de la Caisse, ce qui aurait des effets utiles sur la mutation énergétique, la qualité des produits, la création d'emplois durables et la lutte contre le secteur informel

Axe de réflexion 4.12: Identifier les critères de durabilité clés de la réforme de la Caisse de compensation afin notamment d'assurer, par des transferts directs, le ciblage du support financier des ménages à faibles revenus et de réformer les subventions pour le fioul.

IV. La co-construction du développement durable

Les parties prenantes au Maroc ont vu leur rôle se renforcer. Néanmoins, les mécanismes de consultation doivent être développés pour passer de la consultation à la coproduction. Le rôle du secteur privé doit s'intensifier dans le domaine du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption mais il doit également dépasser le respect des réglementations internationales et se concrétiser par la mise en œuvre de démarches de responsabilité sociale et environnementale.

IV.1. Une participation de la société civile encore à construire

L'une des avancées majeures qui s'est opérée entre les deux sommets de Rio (1992-2012) a été la reconnaissance progressive de la place de la société civile dans la gouvernance internationale et nationale du Développement Durable. Dans la déclaration finale de Rio+20, les Etats se sont engagés à « *assurer la participation active de toutes les parties prenantes concernées en s'appuyant sur les meilleures pratiques et modèles établis par les institutions multilatérales et en étudiant de nouveaux mécanismes pour promouvoir la transparence et la participation effective de la société civile.* »

IV.1.1. Un préalable de bonne gouvernance : la lutte contre la corruption

Les Marocains ont aujourd'hui une grande aspiration à participer à la gestion publique à travers les mécanismes de consultation des parties prenantes ouverts par le gouvernement, les blogs etc. Afin que ce désir de participation nourrisse le progrès démocratique, il faut que le sentiment de la persistance de la corruption ne décourage pas cet élan.

Un engagement national : lutter contre la corruption

Le Roi avait en 2011 pris l'engagement de lutter contre la corruption. Le Royaume a souscrit des engagements internationaux dans ce domaine notamment la Déclaration sur la probité, l'intégrité et la transparence dans la conduite des affaires et de la finance internationale. Il est également signataire de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

La mise en œuvre de la stratégie politique, juridique et institutionnelle du gouvernement s'est traduite par des efforts de mise à niveau et de transparence, par exemple, des initiatives pour rationaliser et harmoniser la législation

et se conformer aux obligations et standards internationaux (notamment en matière de droit à la propriété intellectuelle) ou la réduction des restrictions au traitement national.

Pendant, le **rapport annuel 2012 de « Transparency International »** sur l'état de la corruption dans le monde, a placé le Maroc à la 88ème position sur 183 pays évalués, perdant ainsi 8 places par rapport à 2011 où il se classait à la 80ème place. L'ONG a écrit au Premier Ministre que « *les structures et les lobbies qui profitent de la corruption, de l'économie de rente et de l'ensemble des privilèges, tiennent toujours leurs positions au sein même des centres de décision, faisant obstacle à toute réforme visant à construire une société fondée sur les valeurs d'intégrité et d'égalité* ». Le système économique est encore trop émaillé d'« *îlots de rente* » échappant à la transparence.

Répondant au rapport de l'ONG international, le président de l'**Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC)** a annoncé la mise en place, l'année prochaine, d'une nouvelle loi élargissant les prérogatives de l'ICPC.

L'ICPC est une organisation marocaine qui a vu le jour le 13 mars 2007. Elle œuvre dans le domaine de la prévention de la corruption au Maroc. L'ICPC a lancé, en 2012, plusieurs conventions de partenariat avec différents organismes tels que le Ministère Marocain de la justice, le Ministère Marocain de l'Intérieur, notamment en ce qui concerne les collectivités locales et la coopération avec l'IGIAT (Inspection générale de l'Administration Territoriale), ainsi qu'avec le ministère marocain de l'Economie et des finances avec particulièrement l'IGF (Inspection Générale des Finances). En plus de ces conventions de partenariats et de coopération, l'ICPC œuvre également à la mise en place d'une démarche visant à encourager l'élaboration et l'appropriation des chartes des valeurs et codes déontologiques dans différents secteurs, administrations et entreprises.

Depuis le discours du Roi, les procès de lutte contre la corruption et les actions menées par la Justice et la police judiciaire, traduisent une volonté de l'Etat d'accélérer le traitement des affaires de corruption révélées au grand jour suite aux convocations de personnalités de l'Etat, dont certaines se sont vues condamnées à des peines de prison. Mais Abdessalam Abouddrar, nommé par le roi Mohammed VI à la tête de l'Instance de lutte contre la corruption, a déclaré dans un récent rapport que « *le champ de la corruption au Maroc est en passe de s'étendre à l'ensemble des domaines de la chose publique* ».

Par ailleurs, en décembre 2012, le ministère marocain chargé de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration a annoncé le **Programme national de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre**

la corruption avec la diffusion de clips télévisés et radio-phoniques ainsi que le recours à des affichages et d'autres supports de communication.

Ce programme veut « mobiliser et sensibiliser les citoyens, la société civile, les organisations syndicales et professionnelles et les acteurs concernés à l'impact néfaste de ce fléau sur la société et l'économie ainsi que sur l'évolution des investissements et le développement durable »

Axe de réflexion 4.13: Identifier les moyens nécessaires au renforcement de la lutte contre la corruption et les déployer dans l'ensemble des secteurs d'activité.

IV.1.2. Mécanismes de consultations des parties prenantes: passer de la consultation à la coproduction

Classification des mécanismes de consultation des parties prenantes

Le développement durable suppose des arbitrages entre les objectifs économiques, sociaux et écologiques qui ne peuvent être déterminés par les seuls gouvernements. Ces jugements de valeur appellent au contraire des approches participatives qui font intervenir le public moyennant une communication. La participation des parties prenantes doit intervenir tout au long du processus depuis la phase de définition des objectifs et d'analyse des problèmes jusqu'à la mise en œuvre des programmes et l'exploitation des enseignements.

On distingue classiquement **deux grands type d'approche: les approches partant de la base et celles issues du sommet.**

Pour favoriser l'adoption d'approches permettant aux autorités, aux populations et aux entreprises locales de jouer un rôle actif dans les stratégies de développement durable, il est possible de s'inspirer des initiatives locales ayant prouvé leur efficacité dans le domaine du développement durable, et d'encourager leur transposition à des situations auxquelles elles semblent adaptées. Au Maroc, le programme INDH est un très bon exemple d'approche participative puisque ce sont les bénéficiaires qui sont investis dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Axe de réflexion 4.14: Réfléchir à la possibilité d'étendre les principes d'approches participatives de l'INDH à d'autres plans et programmes.

Il est également important d'assurer un équilibre entre les approches partant du sommet et les celles issues de la base. « Les acteurs locaux sont les mieux placés pour observer les évolutions, les défis, les problèmes et

les besoins qui se profilent sur le plan local, pour définir leurs propres priorités et faire des choix, et enfin pour déterminer les compétences et les capacités qui leur font défaut ». ¹⁰¹ Il est indispensable de faire la distinction entre les questions qui doivent être traitées au niveau national et central et celles qui doivent l'être au niveau local. Ce constat doit être pris en compte dans les processus de décentralisation et de régionalisation.

Bonnes pratiques en matière de consultation des parties prenantes

Plusieurs pays ont mis en place des processus de participation ad hoc :

- consultées lors de l'élaboration de la stratégie nationale, les parties intéressées le sont moins au sujet de sa mise en œuvre et de son perfectionnement. Pour recueillir des commentaires sur les projets de stratégie, des enquêtes publiques plus ou moins poussées ont été organisées.
- Certains pays font siéger les parties intéressées au sein de commissions ou de conseils spéciaux qui formulent des avis à l'intention de l'organisme officiel chargé de mettre en œuvre la stratégie, mais qui sont distincts de celui-ci
- D'autres pays font participer les parties intéressées, aux côtés des organismes officiels, à la structure de coordination globale mise en place à l'appui du développement durable.

IV.1.3. Le renforcement progressif des ONG

Le tissu associatif actif dans le domaine de l'environnement et du développement durable a connu une émergence quantitative et qualitative importante depuis les années 90. En 2002, environ 300 associations ayant pour objet l'environnement et/ou le développement durable ont été répertoriées. Une enquête réalisée par le HCP a estimé ce nombre à 44 771 en 2007 dont plus d'un millier qui seraient actives dans le domaine de l'environnement. La CGEM (confédération générale des entreprises du Maroc) est devenue quant à elle en 10 ans l'interlocuteur habituel des pouvoirs publics. Elle joue à la fois un rôle de consultant des autorités sur les sujets techniques et de lobbying.

La mise en œuvre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en 2005 a eu un fort effet incitatif sur la création d'associations en intégrant la société civile

¹⁰¹ Les lignes directrices du CAD. Stratégies de développement durable. OCDE 2001.

dans l'effort pour la lutte contre la pauvreté et la précarité. Par ailleurs, l'existence de financements étrangers, particulièrement dans le domaine du développement durable et de l'environnement, incite à la création d'associations. Les ONG et les associations sont considérées comme des relais efficaces et sont encouragées à compléter les actions entreprises par l'Etat et les collectivités locales. Leurs compétences doivent cependant être renforcées ainsi que l'illustre l'étude menée par l'ONG Civitus sur l'indice de la société civile au Maroc.

L'indice de la société civile au Maroc (ONG Civitus)

Le programme de recherche « *Indice de la société civile* » créé par l'ONG internationale CIVICUS2 et piloté sur le terrain marocain par l'Espace Associatif a réalisé une enquête en 2010 sur un échantillon de 1 297 personnes de la population nationale et 211 organisations de la société civile réparties sur l'ensemble du territoire et en a tiré un rapport riche d'enseignements

Les aspirations des citoyens marocains à l'égard de la société civile semblent se limiter à un secteur associatif capable de construire du lien social et de contribuer au développement avec une méfiance marquée quand les actions se politisent. Le constat a été dressé selon lequel « **la société civile n'est pas apte à répondre à des questions de service public au niveau national, ni outillée pour prendre en charge des prestations de service de cet acabit. La meilleure option relevée restant la promotion des activités de plaidoyer pour la défense des droits, afin de se faire le porte-voix des citoyens, et surtout des exigences citoyennes.** »

Les faiblesses relevées sont :

- le manque de professionnels salariés,
- une gouvernance au cadre légale parfois approximatif qui peut nuire aux finalités de l'action associative désintéressée,
- l'absence de mise en réseaux des associations perçue comme une lacune majeure de la société civile, alors qu'ils pourraient coordonner les actions dans chaque domaine.

Pour faire face au manque de stratégies d'intervention et de développement, à l'absence d'une vision claire et à un manque de moyens techniques et financiers. Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a développé en 2007 une **stratégie d'appui**

au tissu associatif. Elle repose sur trois composantes : la qualification et la mise à niveau des associations, le renforcement des capacités des associations et l'appui à la mise en réseau des associations. Le Ministère a signé en 2008 des conventions de partenariat avec 41 réseaux associatifs thématiques et territoriaux, qui interviennent notamment dans le domaine de l'environnement.

Différents **programmes de renforcement des capacités des associations** sont menés :

- Programme « *Hakama* » (gouvernance) pour assurer la formation des membres des associations en matière de gestion organisationnelle et financière ;
- Programme « *Tarafoue* » (plaidoirie) auprès des instances élues et programme « *Taahil* » (mise à niveau) destiné aux employés des associations en matière de gestion.
- Programme « *Facilité société civile* » de l'Union européenne (UE) lancé en avril 2013 pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile. 1,2 million d'euros (13,2 millions DH) bénéficieront au Maroc.

Ce dynamisme du réseau associatif a été couronné par la reconnaissance institutionnelle du tissu associatif et leur impact. L'article 12 de la Nouvelle Constitution permet aux « *associations intéressées à la chose publique, et les organisations non gouvernementales, de contribuer, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics* ». Actuellement, les ONG environnementales siègent dans de nombreuses instances consultatives comme le Conseil économique et social.

Axe de réflexion 4.15 : Identifier les mesures à mettre en œuvre pour renforcer les capacités et la participation des ONG

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement place les enjeux d'éducation et de sensibilisation à l'environnement au cœur de la mission qui lui a été confiée

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement travaille à la sauvegarde du patrimoine écologique et balnéaire en favorisant : l'éducation et la sensibilisation en impliquant tous les acteurs potentiels du changement pour réaliser un développement durable respectueux de l'environnement.

En 1999, SAR la Princesse Lalla Hasnaa a été chargée par feu S.M. le Roi Hassan II d'une mission de protection environnementale des plages du Royaume à travers le programme « *Faisons sourire nos plages* » qui est aujourd'hui une référence au niveau national et régional. De même, en 2001, S.M. le Roi Mohammed VI a nommé la Princesse Lalla Hasnaa présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement développe une approche de partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé, en s'attachant à fédérer les acteurs privés autour de projets concrets et assurer la représentation de toutes les parties concernées par les questions de développement durable au sein des instances de gouvernance de la Fondation, ainsi que leur participation à la définition et la mise en œuvre des programmes.

IV.1.4. Le Dialogue social et les syndicats

Le dialogue social est devenu récurrent dans le discours officiel, pour deux raisons : d'une part la pression des bailleurs de fonds et des organisations internationales et d'autre part la prise de conscience par les gouvernements de la nécessité de l'implication des partenaires sociaux, et plus généralement de la société civile.

Les partenaires sociaux (État, syndicats, employeurs) s'accordent pour admettre que le taux de syndicalisation des travailleurs avoisine les 10 %. Le paysage syndical est très fragmenté et politisé. La plupart des syndicats sont dans une logique de corporatisme et focalisent leur action sur la défense des intérêts de leurs adhérents en oubliant de défendre aussi les intérêts des travailleurs non syndiqués. Les employeurs sont représentés par la Confédération générale des entreprises au Maroc (CGEM), qui regroupe uniquement les entreprises les plus structurées alors que le tissu productif est surtout constitué de petites et moyennes entreprises opérant en tout ou en partie dans le secteur informel.

L'adoption du nouveau Code du travail en 2004 est le résultat d'un véritable dialogue social. Mais les positions des partenaires sociaux restent encore très polarisées. Les employeurs mettent l'accent sur la nécessité d'une plus grande flexibilité externe et salariale, alors que les syndicats axent leurs revendications sur la sécurité de l'emploi et du revenu.

Les droits fondamentaux du travail sont garantis dans la Constitution

Représentation des intérêts professionnels

- Article 8 : « *Les organisations syndicales des salariés, les chambres professionnelles et les organisations professionnelles des employeurs contribuent à la défense et à la promotion des droits et des intérêts socio-économiques des catégories qu'elles représentent* ».
- Droit à la négociation collective : Article 8 : « *Les pouvoirs publics œuvrent à la promotion de la négociation collective et à l'encouragement de la conclusion des conventions collectives du travail...* »

Liberté syndicale :

- Article 8 : « *les organisations syndicales des salariés (...) contribuent à la défense et à la promotion des droits et des intérêts socio-économiques qu'elles représentent* ».
- Article 9 : « *Les organisations ne peuvent être dissous ou suspendus par les pouvoirs publics qu'en vertu d'une décision de justice* »
- Article 29 : « *Sont garanties les libertés d'association et d'appartenance syndicales...* »

Droit de grève

- Article 29 : « *Le droit de grève est garantie, une loi organique fixe les conditions et les modalités de son exercice* »

Axe de réflexion 4.16 : Identifier les mesures à mettre en œuvre pour renforcer l'exercice de la représentation des intérêts professionnels, de la liberté syndicale et du droit de grève.

IV.1.5. Le dialogue national sur la société civile au Maroc

En juin 2013, a été annoncé par le ministre des Relations avec le Parlement et la société civile, un dialogue national sur la société civile et les nouveaux rôles dans la gestion de la chose publique, selon une approche participative, aux domaines de la législation et du contrôle des politiques publiques.

Une commission nationale orientera le processus visant à la mise en œuvre d'un dispositif juridique et organisationnel fondé sur les valeurs de liberté, d'indépendance, de transparence et d'honnêteté qui éclairent l'action des associations et ONG, ajoutant que le jour du lancement du dialogue sera proclamé journée nationale de la société civile.

Trois champs d'action nouveaux pour ce Ministère ont été décrétés pour éviter tout chevauchement de prérogatives avec d'autres ministères qui sont en contact avec les associations : l'action législative, la gouvernance des associations et le suivi et l'organisation des informations concernant la société civile.

Un plan d'action relatif aux relations avec la société civile est par ailleurs en cours après une consultation élargie avec des parlementaires et acteurs gouvernementaux. En outre, des textes sont en préparation dont la révision et la modification de la loi 75.00 régissant les associations, celle relative au bénévolat et la note du Premier ministre de 2003 relative au partenariat entre les établissements étatiques et les associations et ONG.

De l'Instance Equité et Egalité au Conseil des Droit de l'Homme

L'IER (Instance Equité et Réconciliation) est une commission issue du Comité Consultatif des Droits de l'Homme, créé en 2003 par Mohammed VI afin d'aider à établir la vérité sur la répression menée durant les « années de plomb » (1960-1999) du règne de son père Hassan II. Cette commission, dissoute en 2005 après avoir remis son rapport, a notamment recommandé l'abolition de la peine de mort et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre l'impunité par le biais de réformes juridiques. 18 500 victimes ont été indemnisées.

Mais avec le printemps arabe, le Roi a décidé de réformer le Conseil National de Droits de l'Homme. Le nouveau Conseil National des Droits de l'homme a été créée en mars 2011. Il est composé de personnalités représentant les pouvoirs publics, les ONG, les partis politiques ainsi que de personnalités indépendantes. Il jouit d'une autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics. Il est doté de larges prérogatives dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Il peut demander à la justice l'ouverture d'enquêtes en cas de violation des droits de l'homme, et a compétence pour la « protection et la promotion des droits humains, y compris la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation » (IER)

Driss El Yazami, un militant des droits de l'homme qui présidait jusqu'à présent le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et qui a occupé notamment le poste de secrétaire général de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) a été nommé à la présidence du CNDH.

Le débat sur le respect des droits de l'homme est cependant encore ouvert : Ainsi Mustapha Merizek universitaire membre de l'OMDH affirme que 2012 a connu une nette amélioration des droits de l'Homme au Maroc avec la défense des droits économiques et culturels. S'il reconnaît des « dérapages » avec des arrestations passagères dans plusieurs villes du royaume, elles seraient sans commune mesure avec celles du passé. Les points noirs existent néanmoins encore dans les prisons. Le CMDH (centre marocain des droits de l'Homme) juge pour sa part que 2012 a marqué la fin de l'étape du contrôle et le début d'une nouvelle ère. Mais il souligne qu'il est urgent que soient adoptées le plus tôt possible, les lois organiques prévues par la nouvelle Constitution garantissant l'exercice et la protection des droits de l'Homme.

IV.2. La gouvernance du secteur privé : des initiatives de RSE à développer

Face au défi de la mondialisation, le secteur privé a entamé une réflexion sur le rôle qui lui incombe pour favoriser l'instauration d'un développement durable. La participation du secteur privé est d'autant plus fructueuse que le processus stratégique réserve une place importante à des instruments basés sur le volontariat ou sur les mécanismes du marché, complétés par des mesures d'ordre réglementaire et budgétaire.

Au Maroc, La CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) se réfère pour l'entreprise à la définition que donne la Norme ISO 26 000 des lignes directrices de la responsabilité sociétale des Organisations :

« Responsabilité d'une Organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement
- est intégrée dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

IV.2.1. Les conventions internationales du développement durable s'imposent aux entreprises du Maroc

La première obligation qui s'impose aux entreprises au Maroc est de **respecter les conventions internationales du développement durable** auxquelles le Maroc est partie ainsi que les réglementations nationales qui ont été adoptées pour assurer leur transposition dans le droit interne.

Parmi ces conventions internationales, on peut notamment citer :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies (1948) ainsi que les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques (ratifié par le Maroc le 3 mai 1979) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ratifié le 3 mai 1979).
- Les déclarations de l'OIT sur le droit du travail :
 - ◆ La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998
 - ◆ La Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2001.
 - ◆ Le Royaume a ratifié 12 conventions internationales du travail, dont deux sont des conventions fondamentales. Il s'agit de la convention n°138 sur l'âge d'admission au travail et la convention 182 sur les pires formes d'emploi et du travail des enfants.
- La Convention cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (ratifié en 1995) et le Protocole de Kyoto (ratifié en 2002).
- Convention de lutte contre la désertification (ratifié en 1996).
- La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (ratifié en 1995).

IV.2.2. Les initiatives marocaines de RSE

En raison de sa proximité avec le marché européen, le Maroc prend acte de la montée en puissance de la RSE et l'introduit auprès de ses entreprises. Ainsi, plusieurs projets axés sur la mise en œuvre de la RSE au sein des entreprises marocaines ont vu le jour depuis le milieu des années 2000.

- **Label RSE de la CGEM** : la CGEM a institué fin 2006 une Commission Label visant à reconnaître la mise en œuvre d'une démarche de RSE par une entreprise respectant une « charte RSE » établie en cohérence avec les lignes directrices de la norme ISO 26000. A ce jour une quarantaine d'entreprises a été labellisée.

- **Projet MENA** : Le projet MENA a été initié en 2010 par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale afin de développer l'utilisation de la norme ISO 26000 dans 8 pays, dont le Maroc. Il repose à la fois sur la formation d'experts RSE, sur l'accompagnement d'entreprises et sur l'organisation d'événements de sensibilisation. Sur la période 2010-2012, 8 experts ont ainsi été formés, 6 entreprises ont conduit un diagnostic selon l'ISO 26000 et 2 d'entre elles ont élaboré un plan d'action.

- **Initiative AMITH** : L'AMITH – Association Marocaine de l'Industrie du Textile et de l'Habillement – a également lancé un label « fibre citoyenne » à destination de l'industrie textile. Ce label repose sur un fonctionnement proche de celui du label RSE de la CGEM.

- **L'IMANOR** : Le ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a confié à l'IMANOR – Institut marocain de la Normalisation la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de normalisation, de labellisation et de certification. Dans ce contexte, l'IMANOR a décidé de renforcer la portée du projet MENA dont il assure déjà l'infrastructure, en dupliquant les actions de formation et d'accompagnement des entreprises. Le Comité National MENA ISO 26000 sera chargé du suivi de ces actions.

Ces initiatives sectorielles doivent être développées. On pourrait envisager 3 chantiers majeurs pour le Maroc :

Axe de réflexion 4.17 : Bâtir et promouvoir un référentiel cohérent de la RSE, en s'appuyant sur les initiatives internationales et en les adaptant aux réalités micro-économiques du pays et notamment aux spécificités et contraintes des TPE et PME.

Axe de réflexion 4.18 : Adopter un cadre incitatif pour promouvoir la durabilité dans le comportement des entreprises. Ceci suppose de mettre en œuvre des dispositifs adaptés :

- instruments réglementaires, administratifs et économiques, contraignants ou incitatifs qui complètent les normes réglementaires. Il a par exemple été constaté dans différents pays que l'obligation faite aux entreprises de communiquer des informations environnementales, sociales et sociétales pouvait constituer le premier pas vers le développement d'une politique de responsabilité sociétale.
- Mettre en place des dispositifs avantageux pour les entreprises ayant adopté des démarches ISR et RSE.
- Mettre en place un écosystème favorable à la RSE : infrastructures d'accueil, zones d'activités durables, renforcer les organisations de soutien aux entreprises dans le domaine de l'ISR et RSE.

Axe de réflexion 4.19 : Adopter une démarche exemplaire, dans le secteur des politiques d'achat public éco responsable notamment.

V. Pour une gestion équilibrée des espaces ruraux et urbains

V.1. Comment assurer un développement adapté à chaque territoire en fonction de ses potentialités et de ses besoins ?

V.1.1. Décentralisation et régionalisation

Le Maroc s'est engagé sur la voie de la régionalisation et dans la réforme des communes. L'achèvement de ces processus doit favoriser une meilleure prise en compte du développement durable au niveau régional et local. Le projet de régionalisation avancée, mené depuis janvier 2010 par la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR), prévoit d'étendre les pouvoirs des régions à travers la conduite résolue et graduelle des processus de décentralisation et déconcentration. Elle vise le « *développement intégré et durable sur les plans économique, social, culturel et agro-environnemental* » à travers la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région. Ce projet a été institutionnalisé dans l'Article Premier de la Nouvelle Constitution qui définit « *L'organisation territoriale du Royaume [comme] décentralisée, fondée sur une régionalisation avancée* ».

La décentralisation ouvre de larges perspectives en ce qui concerne la mise en pratique au niveau local notamment du développement durable, sous la forme d'un cadre de planification détaillé, de grandes orientations stratégiques. Pour l'OCDE¹⁰², elle doit pour cela s'accompagner :

- d'un transfert de ressources financières et d'une délégation de pouvoir destinée à permettre de lever des fonds au niveau local ;
- d'un renforcement des capacités ;
- d'une définition claire du rôle du gouvernement dans la planification, la gestion des ressources financières, etc., à tous les niveaux de la hiérarchie administrative ;
- d'une législation d'ensemble accompagnée de mesures administratives visant à intégrer les bureaux décentralisés des services centraux dans des structures administratives locales ;
- d'une coordination du soutien apporté, au niveau local, par les agences d'aide au développement.

A ce jour, le processus de la déconcentration administrative subit encore des pesanteurs et des freins. A ce titre, la Commission sur la régionalisation avait recommandé

l'élaboration d'une **nouvelle charte de la déconcentration** qui doit apporter un soutien aux conseils régionaux ainsi qu'autres conseils des collectivités territoriales. Cette charte doit prévoir la création d'administrations étatiques disposant, à chacun de ces niveaux, de réelles marges d'initiative et de pouvoirs effectifs de décision, tout en étant efficacement coordonnées et mises en synergie, au développement intégré et au plus près des populations concernées et des élus.

L'Etude des stratégies sectorielles réalisée en phase de diagnostic a permis de dresser certains constats dans la gouvernance locale des secteurs et la mise en œuvre de la régionalisation.

- Concernant le découpage régional, si la régionalisation avancée est mise en œuvre autour de 12 régions au lieu de 16 précédemment, la gestion de certains secteurs a amené la création de « *territoire* » de compétences et découpages spécifiques comme dans le domaine du tourisme avec les 8 territoires touristiques ou dans le domaine de l'eau avec les bassins versants. Ces « *territoires* » adaptés permettent une gestion au plus proche des enjeux locaux mais il convient de s'assurer que les mécanismes de coordination entre les différents niveaux et organes administratifs sont mis en place et fonctionnent.



¹⁰² Les lignes directrices du CAD. Stratégies de développement durable. OCDE 2001.

- Le processus de régionalisation est engagé depuis 2010. **Sa mise en œuvre ne sera vraiment effective que lorsque les transferts des compétences, des ressources humaines et des moyens financiers auront été réalisés.** L'efficacité de ces processus dépend des secteurs mais elle peut varier également dans un même secteur de la maturité des territoires. Le changement des mentalités prendra du temps.
 - ◆ Dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur par exemple, le transfert de la gestion des ressources humaines et de la gestion du patrimoine aux Académies et aux Universités était prévu ainsi qu'une clarification des attributions et de l'organisation. De même l'autonomie des universités devait être réalisée mais elle demeure plus théorique que réelle sans la mise en œuvre du volet financier.
 - ◆ Dans le domaine de la santé, les directions régionales de la santé ont été mises en place, trois régions sanitaires sont déjà opérationnelles mais la région sanitaire ne s'est pas encore imposée en tant qu'espace de planification des actions de santé et de mise en œuvre des stratégies nationales

Axe de réflexion 4.20: Identifier les moyens permettant d'accélérer la mise en œuvre de la régionalisation et partager les bonnes pratiques.

Axe de réflexion 4.21 : Prévoir dans le processus de régionalisation avancée un coordonnateur du développement durable pour chaque région et des réunions semestrielles pour ces coordonnateurs.

V.1.2. L'aménagement du territoire

Les grands principes de la politique nationale d'aménagement du territoire sont prévus par **la Charte nationale d'aménagement du territoire et du développement durable**. La politique d'aménagement est ensuite mise en œuvre à travers différents documents d'orientation nationaux ou locaux.

Selon la Charte de l'Aménagement du Territoire, **les grandes orientations de l'aménagement du territoire** sont conçues de manière à réaliser les objectifs tracés en vue de relever les défis du développement économique et social, de la préservation des équilibres environnementaux, de l'augmentation de l'efficacité économique, de la gouvernance urbaine, et la compétitivité.

Le concept de durabilité est très bien pris en compte par la Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville, en particulier la nécessité d'appliquer des politiques transversales. Il est également important que les législations sectorielles de protection de l'environnement ou des espaces sensibles (forêts, oasis, littoral, Sahara) soient cohérentes avec les politiques d'aménagement du territoire.

La Charte de l'Aménagement du Territoire met en exergue le fait que « la nature transversale de l'aménagement du territoire exige que soient mises en place des structures chargées de la coordination des options, des interventions et des programmes tant au niveau national que régional afin d'améliorer l'efficacité des investissements et d'éviter les dysfonctionnements qui peuvent découler de la divergence des visions et des orientations spécifiques des différents secteurs de l'Etat et des collectivités locales »

La politique de l'aménagement du territoire est fondée sur **l'approche territoriale**. Elle privilégie la planification ascendante, la participation, l'intégration, la subsidiarité et la contractualisation. Tout l'enjeu est en effet de pouvoir planifier en fonction des populations humaines, des activités économiques et des infrastructures nécessaires afin d'adapter les réponses à chaque territoire en fonction de ses potentialités et de ses besoins.

Les schémas régionaux d'aménagement du territoire sont l'instrument conçu pour planifier l'aménagement du territoire au niveau régional. Les premiers SRAT ont été élaborés mais ils ne rempliront pleinement leur rôle que si le processus de régionalisation aboutit. Les PARI définissent ensuite les projets structurants au niveau de la région.

Une **loi sur l'aménagement du territoire et le développement durable est en préparation** et devra annoncer les principes de base régissant la politique de développement et d'aménagement du territoire, les grandes orientations de cette politique et les structures de mise en œuvre et de coordination de celle-ci.

V.1.3. Synthèse SWOT de l'aménagement du territoire

Les tableaux suivants synthétisent les principales conclusions de ce diagnostic en matière d'aménagement du territoire. Elles sont présentées sous l'analyse des facteurs internes (forces et faiblesses) et des facteurs externes (opportunités menaces) de ces enjeux.

Axe Gouvernance

FORCES	<p>CADRE INSTITUTIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche territoriale: planification ascendante, participation, intégration, subsidiarité et contractualisation. • CSAT: Evaluation de la politique d'aménagement du territoire et présentation prévue au CSAT en 2013. • SNAT évaluation en cours. Projet de révision. • Régionalisation : <ul style="list-style-type: none"> - possibilité de recruter un personnel qualifié, d'avoir des ressources financières – deux fonds spécifiques – - Création des AREP : agences régionales chargées de la l'application des projets état/région. - Projet de renforcer la contractualisation Etat/région. - Existence de SRAT (4 achevés en 2013). • PARI: définit les projets structurants par région. • Etude sur le dispositif de financement de l'aménagement du territoire. • Province: <ul style="list-style-type: none"> - efficacité de la planification stratégique provinciale des services publics grâce à l'existence des gouverneurs. - Schéma provincial de cohérence des services public: 1 étude, 2 projets pilotes. • Foncier projet de création d'agences régionale du foncier/élaboration d'une stratégie du foncier à compter de 2013. <p>MILIEUX SENSIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une politique de la montagne par le ministère de l'agriculture (non diffusée). • Fonds de développement rural et des zones de montagnes. • Elaboration d'une stratégie nationale sur les oasis. • Projet pilote à Talilalt '(123 millions USD): bonne portance du projet.
	<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du cadre réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> - Loi sur le Littoral. - Loi Cadre sur l'Environnement et le Développement Durable. - Loi sur l'Aménagement du Territoire. • Code maritime. • Possible réforme de la Loi de Finances pour passer d'un budget par politique à un budget régionalisé.

FAIBLESSES	<p>CADRE INSTITUTIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil supérieur de l'aménagement du territoire: une seule réunion en 2004. • Régionalisation: difficulté de l'état central à déléguer ses pouvoirs, freins divers (statut du Sahara occidental, élite locales...), absence de sanctions en cas de non-respect des engagements Etat/région pris. • SRAT encore en cours d'élaboration. • Limites des ressources financières et humaines des régions. • Faible inscription de la politique d'aménagement du territoire et dans la planification des services publics. • Retards dans la carte scolaire, la carte sanitaire, les routes rurales et les services des postes. <p>MILIEUX SENSIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une loi sur dédiée à la protection des zones montagneuses. • littoral: manque une stratégie de gestion intégrée des zones côtières. • Mauvaise coordination et concurrence avec les politiques sectorielles, en particulier le littoral et la montagne. <p>FONCIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de visibilité et d'une gestion concertée de l'Etat sur le foncier. • Obsolescence des textes notamment sur l'immatriculation qui est parfois inexistante, multiplication des régimes et des acteurs en charge (statut privé: le Melk, Ministère des Habous, domaine public et privé de l'Etat, terrain militaire).
	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques de déploiement de deux politiques parallèles sur des champs sectoriels identiques. • Risques d'absence de politiques ou de contradictions sur le terrain. • Etude d'impact: impossibilité de proposer un site alternatif; manque de suivi sur l'application des mesures; insuffisante prise en compte des aspects socio-économiques.

Axe Social

FORCES

- Recherche de cohérence territoriale.
- SNAT & SRAT basés sur le principe de l'équité sociale.

FAIBLESSES

- Disparités régionales s'aggravent.
- Gestion de l'étalement urbain et des problématiques péri-urbaines (accès aux équipements de base : transport, assainissement,...).
- Spéculation foncière liée au projet villes nouvelles.

OASIS

- Retard en infrastructure de base et services.
- Poches de pauvreté persistantes.

OPPORTUNITES

- Potentiel de développement de projets régionaux et du marketing territorial dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la santé.
- Réduction des disparités régionales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté par le programme INDH.

MENACES

- **Risques sociaux** : Inégalités dans l'accès à l'éducation, les taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire restent inférieurs en zones rurales.
- **Risques sanitaires** : disparités régionales dans l'accès aux infrastructures de santé.

Axe Economie Verte

FORCES

- Le SNAT prend en compte les milieux sensibles, la gestion de l'eau, la croissance urbaine, le développement économique.
- Le SNAT prend également en compte les potentiels de développement économique.
- Aménagement du territoire fondé par essence sur le développement durable : concilier population, infrastructures et activités économiques.

FAIBLESSES

- Manque de visibilité de certains territoires sur les investissements étrangers/manque d'indicateurs pertinents.
- Absence de territorialisation de l'économie verte.

MONTAGNES

- Pas de diversification économique.
- Grandes inégalités par rapport aux autres régions.
- Parcs naturels peu mis en valeur.
- Installations touristiques insuffisantes.

OPPORTUNITES

- intégrer les P2I et l'économie circulaire dans l'aménagement du territoire : concertation à mener et rôle des autorités régionales à affirmer en fonction des potentialités et des besoins de chaque région.
- Privilégier les modes de transports propres.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Le SNAT repose sur le principe de la durabilité des ressources.

OASIS

- Prise en compte des ressources en eau et biodiversité rare.
- Promotion de l'équilibre des populations, écotourisme.

LITTORAL

- 3500 km de côtes : richesse en biodiversité, ressources halieutiques, paysagères.

MONTAGNE

- 21 % du territoire national, 20 % de la population nationale dans 31 provinces.
- Ressource d'eau et de biodiversité.
- Elevage et zones de pâturage.

FAIBLESSES

LITTORAL

- Sur-densification et urbanisation rapide et parfois anarchique du littoral qui entraîne l'accentuation des déséquilibres spatiaux.
- Rejets en mer et pollution (déchets).
- dégradation des milieux naturels sensibles dégradation de l'environnement socio-économique.

MONTAGNE

- Dégradation des sols et des cours d'eau.

OASIS

- Une gestion irrationnelle des ressources en eaux : surexploitation des ressources en eau.
- Dégradation des palmeraies et des ressources dattières.

Pour l'intégration de l'aménagement du territoire, nous proposons les axes de réflexion suivants :

Axe de réflexion 4.22 : Identifier les mesures permettant d'améliorer la planification et la coordination des acteurs pour un aménagement durable.

Axe de réflexion 4.23 : Intégrer les processus participatifs entre les débats locaux sur l'aménagement du territoire et le développement durable.

Axe de réflexion 4.24 : Réaliser un guide du territoire durable pour les décideurs, décliné par régions.

Axe de réflexion 4.25 : Faire coïncider les 51 propositions du SNAT avec celles de la SNDD.

Axe de réflexion 4.26 : Parachever le dispositif réglementaire et de planification sur les zones sensibles, les espaces menacés, les zones vulnérables aux inondations et catastrophes naturelles et des plans de zones vertes

Axe de réflexion 4.27 : Mieux prendre en compte les mesures d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'aménagement du territoire.



V.1.4. Accès aux infrastructures de base en milieu rural et urbain

Le développement du milieu rural constitue un impératif de développement national. La **stratégie de développement rural** est basée sur l'approche territoriale à travers la participation au financement des projets dont les objectifs visent notamment : la préservation des ressources naturelle, l'amélioration de l'accessibilité à l'eau ; la préservation de la biodiversité, la lutte contre les inondations et l'amélioration des conditions de vie et d'habitabilité.

Isolé par sa faible accessibilité (en 1995, 36 % seulement de la population rurale avait accès à une route), dépourvu de ressources de bases (en 1994, 14 % de la population était desservie en eau potable) et ou d'accès à l'électricité (15 % de foyers raccordés au réseau électrique), le monde rural ne bénéficiait pas du développement économique ou humain. Les vastes programmes entrepris ont permis de combler certains retards : PNRR1, PNRR2, PAGER, PERG, campagnes de vaccination, scolarisation rurale, lutte contre l'analphabétisme des adultes, unités de soins mobiles, effacement des dettes des petits agriculteurs, lutte contre la désertification, aides en périodes de sécheresse, etc.

Ces **programmes sectoriels ont permis d'améliorer les conditions de vie des habitants des zones urbaines et rurales et leur accès aux infrastructures de base**. Mais certains domaines comme l'assainissement ou la gestion des déchets connaissent des retards importants. L'aménagement du territoire doit permettre de combler ces lacunes et d'optimiser la planification et la coordination des politiques.

Indicateur	1995	2012
Desserte par une route	34 %	80 %
Accès à l'eau potable	14 %	92 %
Taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain.		88,4 % (2009)
Accès à l'électricité	15 %	97,4 %
Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants	50,5 (2000)	108,9 (2009)
Nombre d'abonnés aux téléphones mobiles pour 1 000 habitants	104 (2000)	804,4 (2009)
Nombre d'abonnés d'internet pour 1 000 habitants	1,2 (2004)	33,6 (2007)

Tableau 17: Evolution de l'accès aux infrastructures de base dans le domaine social

Axe de réflexion 4.28 : Poursuivre les efforts engagés en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et renforcer les mesures de traitement des eaux usées.

Axe de réflexion 4.29 : Identifier les mesures permettant de concilier accès à l'énergie, baisse de la dépense globale d'éclairage, efficacité énergétique et lutte contre le réchauffement climatique dans les zones rurales et urbaines.

V.2. Politiques de la ville

Le taux d'urbanisation est passé au Maroc de 29 % à 55 % actuellement, et de 1960 à 1994, le nombre de villes a triplé (314 centres). La population urbaine constituera les 2/3 de la population totale en 2020. C'est dire l'enjeu crucial de la politique de la ville.

V.2.1. Le comblement des besoins en habitat social et la paix sociale urbaine exigent une réforme du foncier et une meilleure coordination des acteurs

A la veille de l'année 2003, le secteur de l'habitat était caractérisé par un **déficit important en logement**, avec une offre limitée à 90 000 logements/an, incapable de subvenir aux seuls nouveaux besoins estimés à 125 000 logements/an.

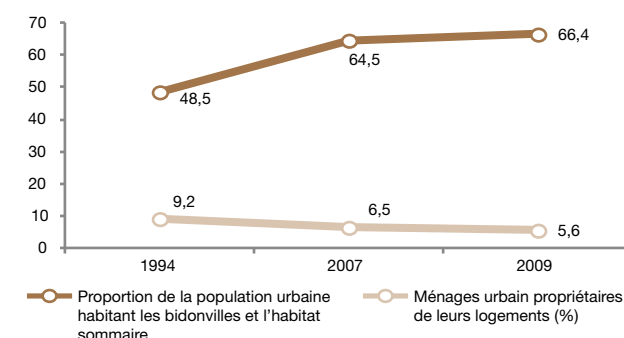


Figure 77 : Données sur l'habitat.¹⁰³

Le programme « *Villes sans Bidonvilles* » (VSB), lancé en 2004, vise l'éradication définitive des 1 000 bidonvilles situés dans les villes et centres urbains à l'horizon 2012. Ce programme concerne 83 villes et 317 000 ménages. Il mobilise un investissement de 25 Mds de DH. A fin 2009, un total de 146 200 baraques a été traité contribuant à l'amélioration des conditions de vie de près de 731 000 personnes. Le nombre de villes déclarées « **villes sans bidonvilles** » a atteint 40 au début de l'année 2010. Le

¹⁰³ Rapport sur les OMD. 2009.

programme est ainsi réalisé à hauteur de 49 %. Dans le même cadre, le programme de mise à niveau de l'habitat menaçant ruine a bénéficié en 2009 à 19 036 ménages pour un coût de 333 millions de DH.

Les Orientations Royales ont placé l'habitat social parmi les priorités nationales. Le gouvernement, à partir de 2003, a mis à la disposition des opérateurs publics et privés, une assiette foncière puisée dans le domaine privé de l'Etat de près de 9 400 hectares, soit une part de 41,6 % des cessions de terrains nus, enregistrées sur la période 2002-2011. Cette contribution de l'Etat a privilégié l'habitat social (83,2 %) suivi de la promotion immobilière (13,6 %). Les projets de recasement des bidonvilles et de l'habitat économique ne représentent que 2,5 % et 0,7 % respectivement.

Par région, l'appui foncier de l'Etat au secteur de l'habitat est plus important au niveau de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 28,8 %, suivie des régions du Grand Casablanca avec 18,7 %, de Chaouia-Ouadigha avec 15,4 % et de l'Oriental avec 12,3 %. Dix ans après la mise à contribution de la réserve foncière dans la lutte contre l'habitat insalubre et la promotion du logement à faible coût, **le déficit global en logement a enregistré une diminution considérable. Il est passé de 1,24 million à 840 000 unités entre 2002 et 2011.**

La Mise en place d'une nouvelle stratégie (2012-2016) pour la consolidation des acquis s'appuie sur trois grands axes : l'intensification de l'offre, sa diversification et la bonne gouvernance. Ainsi, les pouvoirs publics s'engagent à réduire de moitié le déficit en logement de 840 000 unités en 2011 à 400 000 à l'horizon 2016 et ce, à travers l'augmentation du rythme de production de 135 000 en 2011 à 170 000 unités/an. Par ailleurs, le programme de logements sociaux à 250 000 DH, sera davantage stimulé, par la simplification des procédures administratives et l'accompagnement étroit par le Département des promoteurs immobiliers pendant tout le processus de réalisation des projets.

Cependant la mise en œuvre de ces programmes immobiliers ne se fait pas sans difficulté ainsi que l'illustre les projets de **villes nouvelles**, opportunité foncière vendue à Al Omrane qui aménage puis construit ou revend certains îlots sous forme de contrat sous conditions (clauses sociales). La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) s'est en effet désolidarisée des projets de villes nouvelles, les équipements n'étant pas budgétisés par les collectivités. Al Omrane s'est ainsi vu assurer seul le développement des villes nouvelles et de toutes les infrastructures de base (éclairage, sécurité, traitement des déchets, école, centre de police, etc.). Les conditions

environnementales ne sont par ailleurs pas prises en compte dans la construction des deux premières villes nouvelles (Tamesna et Tamansourt). L'échec de ces projets est principalement dû à une insuffisante planification et coordination des acteurs publics impliqués. L'atteinte des objectifs fixés ne pourra pas se faire sans une réforme du foncier.

Axe de réflexion 4.30 : Poursuivre les efforts et les réformes engagés en matière de développement de l'habitat social et de lutte contre l'habitat insalubre, améliorer le respect des critères environnementaux.

Axe de réflexion 4.31 : Améliorer la planification et la coordination des acteurs afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés.

V.2.2. Les défauts de gouvernance de l'urbanisme et du foncier affectent gravement la durabilité des espaces urbains

La **Charte de l'Aménagement du Territoire** indique que la politique de la ville doit se focaliser sur quatre principes essentiels :

- traiter les contradictions urbaines en se basant sur le développement des bases économiques des villes,
- faire du développement social l'objectif et l'outil du développement urbain,
- traiter globalement la problématique de l'habitat insalubre,
- orienter la planification urbaine au profit des objectifs de la politique de la ville.

La gouvernance urbaine au Maroc s'appuie sur des textes législatifs et réglementaires, des documents de planification et des programmes. La réglementation ancienne, datant parfois des années 60 est toujours en vigueur.

De nombreuses difficultés et insuffisances rendent ces textes peu opérationnels

On peut citer : la trop grande centralisation de l'initiative d'élaboration et de l'approbation des documents d'urbanisme, le problème du financement des documents d'urbanisme, la négligence des élus à prendre des arrêtés de mise à l'étude, la trop grande lenteur administrative dans les différentes phases d'étude, d'enquête publique et d'homologation, le faible taux de la mise en œuvre des documents d'urbanisme (pas plus de 20 %).

Mais c'est l'exception dérogatoire en matière d'urbanisme qui cause le plus d'inefficacité dans les processus d'urbanisation : l'application systématique des circulaires ministérielles est utilisée pour déroger aux documents d'urbanisme. Selon le PNUD et la CCDH : la dérogation est un assouplissement dont la pratique abusive nuit à la planification urbaine et la cohérence du développement urbain.

Axe de réflexion 4.32 : Revoir les prérogatives de l'État et des collectivités locales en matière de conception et de gestion des documents d'urbanisme dans le cadre du processus de décentralisation.

Axe de réflexion 4.33 : Réduire les délais d'étude et d'approbation des documents d'urbanisme (DU).

Axe de réflexion 4.34 : Renforcer l'approche participative et concertée lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

En outre, l'absence de politique foncière annule les efforts de gouvernance

Il y a manque de visibilité et d'une gestion concertée de l'Etat sur le foncier :

- Les régimes juridiques et les statuts fonciers sont complexes avec une multiplication des régimes et des acteurs en charge (statut privé : le Melk, Ministères des Habous, domaine public de l'Etat, terrain militaire).
- L'immatriculation, pourtant obligatoire pour l'autorisation des lotissements, ne couvre que peu le territoire. Elle est régie par des textes obsolètes.
- La procédure d'expropriation étant très complexe, la réserve foncière publique disponible insuffisante et les outils opérationnels pour mobiliser les terrains à urbaniser non prévues, la gestion du foncier est erratique et alimente la spéculation foncière. C'est une des principales entraves à la durabilité.

Pour réformer ce secteur, il est prévu de créer des agences régionales du foncier et d'élaborer une stratégie du foncier à compter de 2013.

Axe de réflexion 4.35 : Engager une réforme foncière (loi) qui comprendrait l'aménagement d'un droit de préemption au profit des collectivités publiques, pour se porter acquéreur des terrains.

Axe de réflexion 4.36 : Simplifier les statuts fonciers, abolir la pluralité des régimes et revoir l'immatriculation.

V.2.3. Une gouvernance communale à rénover

La Charte communale n'a pas été suffisante pour rationaliser la gouvernance urbaine

La bonne gouvernance au niveau local est indispensable dans un projet de développement durable ; elle permet l'efficacité de sa mise en œuvre, et l'appropriation par les citoyens de ces concepts vitaux. Le rapport annuel de la Cour des comptes au titre de l'année 2008, publié en mars 2010, a révélé plusieurs irrégularités et dysfonctionnements dans la gestion et la gouvernance des communes :

- faiblesse dans la programmation et la planification ;
- insuffisances en matière de gestion des ressources communales ;
- dysfonctionnements en matière d'exécution des dépenses communales ;
- insuffisances en matière de gestion des biens communaux et la faiblesse du contrôle exercé sur les services gérés dans le cadre de la gestion déléguée
- et faiblesse du contrôle interne.

En outre, l'action des communes est restreinte par des limites aux prérogatives dévolues aux communes (tutelle administrative, limitation des prérogatives des présidents de conseils communaux) et des limites structurelles relatives au problème de ressources financières et humaines.

La réforme de la Charte communale de 2009 s'est fixée comme objectifs essentiels, de doter les communes marocaines d'instances dirigeantes adéquates, capables de planifier et de mettre en œuvre des plans de développements communaux adaptés, d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'assurer une gestion rationnelle et transparente des finances publiques. Elle concerne les communes en général, les grandes villes dotées d'arrondissements et l'amélioration des rapports entre les communes et les citoyens.

L'objectif majeur de la réforme de la législation communale étant l'amélioration de la transparence dans la gestion et la responsabilisation des élus locaux, sa concrétisation implique que l'on remédie aux dysfonctionnements constatés en matière de gestion locale.

En outre, **sur le plan financier, si 90 % des collectivités locales parviennent à couvrir leurs dépenses, elles n'arrivent pas à offrir de nouveaux services (propreté, hygiène, sécurité...)**. Ce manque de moyens financiers entraîne la dépendance des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat. L'insuffisance de ressources financières constitue donc un handicap dans la mise en œuvre de la charte communale amendée, contraignant les communes à faire

du marketing territorial et à collaborer avec les services de l'Etat, les établissements publics, les associations et la société civile. La réforme de la fiscalité locale est donc le corollaire indispensable au parachèvement à la rénovation de la gouvernance communale.

Axe de réflexion 4.37: Identifier les moyens permettant d'améliorer les lacunes identifiées liées aux prérogatives des communes (tutelle de l'autorité administrative, limitation de prorogative des présidents de conseils municipaux) et aux limites structurelles liées aux ressources financières et humaines et accélérer la mise en œuvre de la réforme communale.

Le programme d'appui à la planification communale (PAPCO) vise la promotion des Plans Communaux de Développement (PCD) en tant qu'outils d'un développement territorial participatif. Ce programme permet d'aider les communes à élaborer leurs plans de développement à travers une démarche de planification stratégique participative. Il a couvert 26 provinces soit 533 sites répartis en 482 communes rurales et 51 municipalités. Ce programme est une réponse aux enjeux majeurs de la réforme de la gouvernance communale. Cependant, des défis substantiels demeurent. Le parachèvement de la réforme communale doit être recherché.

La création d'une véritable politique de la ville représente l'occasion de parachever les réformes entreprises.

Le Ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville a annoncé pour 2013 une action politique vigoureuse, avec la mise en place d'une nouvelle Direction dédiée à la politique de la ville.

Le ministère se fixe pour objectifs de donner une nouvelle impulsion à la réalisation des documents d'urbanisme notamment ceux relatifs aux grandes villes. Le but est de mettre à la disposition des acteurs les documents de référence à la promotion de l'investissement et la maîtrise de l'urbanisation. Au total, 100 documents d'urbanisme sont programmés pour l'année 2013.

Le Ministère a également annoncé la révision du texte sur l'urbanisme et sur les lotissements, morcellements et groupes d'habitation, celle sur le contrôle et la sanction des infractions en matière d'urbanisme, ainsi que celle des zones d'aménagement concertées et au remembrement... Le Ministère veut aussi simplifier le référentiel lié à l'élaboration des documents d'urbanisme (TDR), à l'implantation des équipements publics et à l'autorisation dans le milieu rural. Enfin, le rôle des agences urbaines, en fonction des nouvelles afférentes à la mise en œuvre de la régionalisation avancée, sera précisé.

La moralisation de la vie publique

La moralisation de la gouvernance locale constitue une arme contre les violations de la législation communale, la corruption, les détournements des deniers publics et la mauvaise gestion des biens et des affaires de la commune. Cette moralisation ne peut se concrétiser qu'à travers l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes. Dans ce sens, le gouvernement a adopté en 2010 un plan biennal de lutte contre la corruption qui vise à moraliser la vie publique et à consacrer les principes de transparence et d'honnêteté dans la gestion de la chose publique.

Par ailleurs, un nouveau projet de texte sur les marchés publics est en préparation qui régira tous les marchés publics et couvrira les marchés de l'Etat, des collectivités locales et de leurs groupements ainsi que les établissements publics à caractère administratif. Il introduit plusieurs dispositions de nature à moraliser les marchés publics : l'interdiction des conflits d'intérêts, précision du contenu et des modalités de la publication du programme prévisionnel des marchés à lancer, institution d'un délai de trois mois pour la préparation des rapports d'achèvement de l'exécution des marchés.

L'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) est chargée d'auditer et de contrôler la gestion administrative, technique et comptable du ministère de l'intérieur et des collectivités locales. L'IGAT intervient après avoir été alertée par des autorités administratives, des Cours régionales des comptes ou des parlementaires. Ce contrôle a permis d'enregistrer dans la gestion des collectivités locales, une série d'infractions qui portent essentiellement sur la mauvaise gestion des affaires et des biens de la commune, l'utilisation à des fins personnelles des ressources communales, des fraudes dans les marchés publics (Assabah).

En dépit de l'adoption par les autorités publiques de sanctions administratives et disciplinaires (suspension, blâme, révocation) et quelquefois l'engagement de poursuites judiciaires à l'encontre d'élus locaux qui ont commis des infractions dans le cadre de leur mission, un effort considérable reste encore à déployer afin de lutter contre l'impunité.

V.2.4. La politique de la ville doit être revue sous le signe de la durabilité

La situation urbaine marocaine est caractérisée par de grands dysfonctionnements repérables dans la morphologie de la ville, son organisation sociale, ses carences économiques et ses modes de gouvernance. C'est de crise urbaine dont il est question : les conditions de vie et d'activité s'aggravent dans les villes : dégradation de circulation et de transport, pollution, insuffisance des fonctions logistiques, offre foncière inadaptée aux besoins et spéculation sur les terrains et l'immobilier, éclatement des villes au gré des opportunités foncières, apparition de « *villes nouvelles* » sans leur définir des fonctions pouvant les intégrer à l'ensemble de leurs agglomérations respectives.

Malgré des progrès dans la lutte contre l'habitat insalubre et dans le manque de logement, des défis quantitatifs et qualitatifs demeurent donc pour faire face à la demande. Un certain nombre de politiques sectorielles sont mal intégrées dans le développement territorial et leurs effets positifs sont atténués ou même annulés par le manque de visibilité économique de certains projets (par exemple : avenir des ports de Casablanca et de Jorf Lasfar, projet de TGV, mise en place des réseaux internes de transports, technopole de Nouaceur, etc).

Les politiques actuelles tentent souvent des actions réparatrices (programme villes sans bidonvilles, programme de mise à niveau des villes) sans considérer la ville comme des réservoirs de durabilité. Ils appellent une meilleure conception, coordination et réalisation des programmes.

Contrairement à des conceptions anciennes de l'écologie, on ne considère plus aujourd'hui les villes comme les « *ennemies* » de la protection des milieux, mais au contraire un moyen de rationaliser l'accès aux ressources, à l'espace et au bien-être, à condition que leur développement soit maîtrisé, et conçu de façon rationnelle.

Le phénomène d'**urbanisation** peut constituer selon les experts un atout à dans la mesure où les villes permettent des économies d'échelle et une fourniture de services plus efficace. Les experts indiquent que la consommation de ressources par habitant dans les zones densément peuplées est inférieure à celle des régions faiblement peuplées du fait des économies réalisées au niveau de la distribution d'eau, du logement, de la gestion des déchets et du recyclage ainsi que de la consommation d'énergie et des transports. De plus les villes sont au carrefour des trois piliers du développement durable et abritent de plus en plus de jeunes qui doivent être protégés des risques de déstabilisation sociale, amenant à la violence.

Axe de réflexion 3.38 : Améliorer les infrastructures routières et les voiries urbaines, la sensibilisation et la répression pour une meilleure sécurité routière.

Axe de réflexion 3.39 : Encourager les modes de transports propres en ville (transports en communs, covoiturage, vélo).

Axe de réflexion 3.39 : Assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers dans les centres urbains, réhabiliter toutes les décharges spontanées, accompagner la structuration des filières de tri « *tri – recyclage – valorisation* » et la planification territoriale des déchets.

Il faut ainsi faire évoluer la stratégie marocaine de développement urbain vers une véritable prise en compte d'objectifs de durabilité afin de relever les défis subsistant en matière de cohésion sociale, d'urbanisme et de maîtrise des pollutions.

Concernant le volet environnement, la mise en œuvre de **pratiques constructives écologiques** peut intervenir à deux stades, celui de l'édification de bâtiments neufs ou celui de la rénovation voire de la réhabilitation des bâtiments existants. Une construction durable est une façon de construire, en créant, restaurant, rénovant ou réhabilitant un habitat, qui permet d'épargner les ressources non-renouvelables et de générer le moins possible de pollutions et de déchets ainsi que de prévoir une utilisation ultérieure du bâtiment, la plus économe possible en consommation de ressources (consommation d'énergie, organisation de divers flux : eau, déchets...).

L'aménagement doit également s'adapter à son environnement, en tirer le meilleur parti possible. Il convient pour cela de bâtir en prenant en compte les paramètres climatiques du lieu (ensoleillement, protection des vents dominants, espèces végétales adaptées), la topographie et la géographie et de préserver les paysages.

Axe de réflexion 3.40 : Encourager le développement de pratiques écologiques durables dans l'édification ou la rénovation, la réalisation d'éco-quartiers.

Les villes marocaines tentent aussi d'améliorer **leur attractivité et leur compétitivité** (Bouregreg, Anfa, Tanger City Center, mais aussi Casashore, Rabat Technopolis, etc.). Des initiatives ont été prises par exemple à Settat et El Jadida. Après un diagnostic des atouts et des faiblesses, des objectifs ont été fixés, et un plan de développement urbain et d'action à moyen terme (cinq ans), discuté, approprié, partagé et accepté par les divers partenaires locaux et nationaux concernés a été lancé.

Il est crucial à la fois de développer l'activité économique des villes et de faire du développement social l'objectif et l'outil du développement urbain :

- Des moyens doivent être dégagés pour les catégories pauvres de la population pour leur permettre de s'intégrer dans la société urbaine, notamment par le biais de l'alphabétisation et l'appui à la formation professionnelle, parallèlement à l'amélioration du cadre de vie au niveau du logement et des services sociaux, sanitaires et récréatifs, des transports en commun...
- La planification urbaine doit être revue... ou instaurée.
- La planification urbaine doit être davantage axés sur les besoins des catégories sociales à faible revenu et des couches sociales vulnérables ainsi que les exigences de l'économie populaire (secteur informel);

Axe de réflexion 3.41 : Généraliser les processus de stratégies de développement durable urbaines en s'appuyant sur une solide réforme foncière nationale

Le développement durable apparaît donc comme une clé d'entrée pour penser la ville de demain car il interroge nos modes de vie : habitat, transport, organisation, gestion de l'espace, etc. De plus, il constitue à la fois un principe éthique tourné vers le changement et un concept pratique tourné vers l'action. En ce sens, il permettrait de concilier ville, bien-être et cohésion sociale et protection l'environnement.

V.2.5. Synthèse SWOT politiques de la ville

Axe Gouvernance

FORCES

LA GESTION COMMUNALE

- Réforme de la charte en 2009 pour rationaliser la planification, la participation et la transparence.
- Fonds d'équipement communal prévu par la Charte communale.
- Projet en cours sur la réforme des services publics.
- Sur le plan financier, 90 % des collectivités locales parviennent à couvrir leurs dépenses.

LE PROGRAMME D'APPUI À LA PLANIFICATION COMMUNALE (PAPCO):

- Promotion des Plans Communaux de Développement (PCD).
- renforcement des systèmes de données pour répondre aux besoins de la planification et du suivi des indicateurs de développement humain locaux.

PROGRAMME VILLE SANS BIDONVILLES

- Amélioration des conditions de vie de près de 731 000 personnes.
- Le nombre de villes déclarées « villes sans bidonvilles » a atteint 40 au début de l'année 2010.
- Importance des aides publiques mobilisées.
- Programme spécial de la Région du Grand Casablanca: 109 000 ménages.

HABITAT SOCIAL

- Le programme de logements sociaux à 250 000 DH, sera davantage stimulé, par la simplification des procédures administratives et l'accompagnement étroit par le Département des promoteurs immobiliers.

FAIBLESSES

URBANISME

- Grands dysfonctionnements repérables dans la morphologie de la ville.
- Lenteur dans adoption des textes d'urbanisme.
- Les défauts de gouvernance de l'urbanisme affectent gravement la durabilité des espaces urbains ex: des projets d'eau potable et d'assainissement sont réalisés sans qu'ils soient strictement conformes aux documents d'urbanisme.
- Echec programmation et coordination programme villes nouvelles.
- Faible taux de mise en œuvre des documents d'urbanisme (-20 %).

LA GESTION COMMUNALE:

- Faiblesse dans la programmation et la planification.
- Dysfonctionnements en matière d'exécution des dépenses communales.
- Insuffisances en matière de gestion des biens communaux.
- Faiblesse du contrôle interne.
- Les limites à l'efficacité de l'action des communes nuisent au principe d'efficacité durable.
- Dérogation aux documents d'urbanisme.
- Politique de la ville non planificatrice.
- Spéculation foncière.
- Dépendance financière des collectivités locales.

OPPORTUNITES

- Nouvelle direction de la politique de la ville :
 - 100 documents d'urbanisme programmés pour 2013.
 - Texte sur le morcellement en cours d'élaboration.
 - Simplification des référentiels sur les documents d'urbanisme.
 - Précision du rôle des agences urbaines.
 - Création d'un comité interministériel sur la politique de la ville.
 - Projet de loi d'orientation sur la politique de la ville.
 - Forte volonté politique: comité de pilotage auprès du chef du gouvernement.
- Etude sur les schémas de cohérence des services publics pour améliorer les services publics à l'échelle locale.
- Villes sont le bon niveau de gouvernance pour adapter le développement durable au niveau local.
- Opportunité de relancer les agendas 21.
- Débat en cours sur la réforme de la fiscalité locale.

MENACES

- Mauvaise intégration de certaines politiques sectorielles dans le développement territorial.
- Retards dans la carte scolaire, la carte sanitaire, les routes rurales et les services des postes.
- Complexité et obsolescence des tests juridiques et des statuts sur le foncier.

Axe Social

FORCES

PROGRAMME VILLE SANS BIDONVILLES

- En 2011, 44 villes sont déclarées sans bidonvilles après la réalisation de 100 % des objectifs fixés: opérations de restructuration, relogement et recasement.
- Diminution du déficit en logements sociaux de 1,24 millions en 2002 à 840 000 en 2011.

PROGRAMME MISE À NIVEAU URBAINE

- Opérations de restructuration et d'équipement en infrastructures de base des quartiers sous-équipés et des zones d'activités.
- Opérations de réhabilitation des tissus anciens par l'aménagement des espaces publics.
- Travaux de construction d'unités de relogement des familles sinistrées ou évacuées des habitations menaçant ruine.
- Développement des infrastructures de transports et des transports en communs.
- Amélioration des taux de desserte par route, des taux d'accès à l'eau, à l'électricité (PERG).

HABITAT SOCIAL

- Engagement des pouvoirs publics à réduire de moitié le déficit en logement de 840 000 unités en 2011 à 400 000 à l'horizon 2016 à travers l'augmentation du rythme de production de 135 000 en 2011 à 170 000 unités/an.

FAIBLESSES

- Le taux d'urbanisation est passé de 19 % à 55 % de 1960 à 1994.
- Les villes croissent sans que les services urbains ne suivent cette tendance.
- Déficit en logements économisés: nouveaux besoins estimés à 125 000 nouveaux logements par an.

PROGRAMME VILLE SANS BIDONVILLES

- Les efforts entrepris pour assurer l'accroissement et la diversification de l'offre n'ont pas encore permis d'intégrer une frange importante de la population à faibles revenus.
- Enfants des rues.
- Manque d'infrastructures sportives.
- Manque d'adaptation de la ville aux personnes handicapées.
- Les conditions de vie et d'activité s'aggravent dans les villes: dégradation de circulation et de transport, pollution.
- Ilots urbains et bidonvilles mal desservis par les transports en commun.
- Retards dans la gestion de l'assainissement et des déchets urbains.
- Insuffisance des fonctions logistiques.
- Offre foncière inadaptée aux besoins et spéculation sur les terrains et l'immobilier.

OPPORTUNITES

Cohésion sociale et familiale

- **INDH:** Le programme (2010) vise 30 villes, 360 communes rurales qui ont un taux de pauvreté de plus de 30 % et 254 quartiers urbains où les conditions d'exclusion sociale sont aiguës.

MENACES

- Maladies liées à l'eau.
- Faible taux de couverture social et de retraite.
- forte part de l'emploi informel.

Axe Economie Verte

FORCES

- **Opportunités de développer des pratiques écologiques constructives** : façon de construire, en créant, restaurant, rénovant ou réhabilitant un habitat, qui permet d'épargner les ressources non-renouvelables et de générer le moins possible de pollutions et de déchets ainsi que de prévoir une utilisation ultérieure du bâtiment, la plus économe possible en consommation de ressources (consommation d'énergie, organisation de divers flux : eau, déchets...).
- Importance d'intégrer la « ville verte » dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (biodiversité, eau, déchets, efficacité énergétique des bâtiments...).

FAIBLESSES

- Faible efficacité énergétique des villes dans le bâtiment et le transport.
- Faible recyclage de l'eau, déperdition d'eau dans les réseaux.

OPPORTUNITES

- Opportunité de développer les modes de transports propres et en commun.
- Opportunité d'améliorer la gestion des déchets urbains et de créer des activités dans ces domaines.

MENACES

- Faiblesse de la collecte et du traitement des déchets ménagers, industriels et dangereux.
- Raréfaction des ressources en eaux, dégradation de la qualité de l'eau amplifiée par les grands projets urbains.
- Retards dans la gestion des déchets urbains et de l'assainissement (PNA).
- Cout de la facture énergétique s'aggrave.

Axe Empreinte environnementale

FORCES

- Opportunité de concilier développement des villes; rénovations urbaines et réduction des impacts environnementaux ou meilleure planification des activités.

FAIBLESSES

- Sur-densification urbaine.
- Etalement urbain exerce une pression sur les ressources (sols notamment) et eau (généralisation de l'eau potable, et de l'assainissement).
- La demande en eau et aussi la quantité d'eau usée sont amplifiées par les besoins croissants générés par les grands programmes développés par l'habitat et l'urbanisme (villes nouvelles, nouveaux pôles urbains).
- L'étalement urbain que l'on constate au Maroc exerce une pression très forte sur le secteur de l'eau.
- Faible prise en compte des espaces verts.
- Concentration en ville d'activités polluantes et informelle peu protégées avec un impact cumulatif important sur les ressources.

OPPORTUNITES

- Existences d'outils internationaux pour mieux prendre en compte la biodiversité et les ressources naturelles dans la politique de la ville.
- Statut de faible émetteur du Maroc.

MENACES

- Pollution de l'air liée à la circulation routière.
- Dégradation des sols, de la biodiversité et du littoral.
- Raréfaction des ressources en eau et pollutions.
- Le Maroc est très sensible au changement climatique: ressources en eau, désertification.

VI. Principales conclusions et enjeux

L'étude des stratégies sectorielles a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements ou blocages institutionnels. Ils ressortent d'un manque de :

Exemples

PLANIFICATION

- dans la recherche et développement, et la formation
- dans la mise en place des services publics locaux ou la construction des villes nouvelles,
- mise en oeuvre du PNA sans stratégie de dépollution,...

COORDINATION

- absence d'une vision concertée dans la lutte contre la désertification,
- construction d'hôpital ou d'école sans les infrastructures nécessaires d'assainissement,
- manque d'actions unifiées de concertation dans le domaine de l'éducation

PLANIFICATION

- législation dépassée (biodiversité, substances chimiques,...)
- législation incomplète ou sans textes d'applications (loi 10-95 sur l'eau, loi 13-09,...)
- absence de systèmes de contrôle ou de sanctions

FINANCEMENTS

- tarification de l'eau, et de l'énergie
- sous financement de la recherche,
- décoordination dans le financement des programmes



La validation concertée des objectifs fondamentaux basés sur le diagnostic, et la mise en oeuvre effective de la SNDD permettra une meilleure cohérence dans les politiques menées.





Partie II: Vision stratégique & axes de développement

Vision stratégique

I. Assurer la transition vers une économie verte & inclusive

L'économie verte et inclusive est un concept distinct de celui du développement durable, elle a été prônée lors de la conférence de Rio+20. Elle paraît aujourd'hui correspondre à la rénovation du modèle économique selon les principes du développement durable. Différentes instances au Maroc l'ont bien compris, des rapports ministériels ont été élaborés, le CESE et la CGEM s'en sont emparés.

I.1. La vision du CESE sur l'économie verte au Maroc et l'implication de la CGEM

Le CESE a adopté en 2012 un rapport sur « *L'Économie Verte : opportunités de création de richesses et d'emplois* »,

Il reconnaît qu'un potentiel de croissance durable et de création d'emplois est contenu dans l'économie verte et constitue l'amorce d'un nouveau modèle de développement économique et humain durable, en particulier dans : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'assainissement et l'épuration des rejets liquides et la gestion des déchets solides ménagers. Les investissements projetés dans ces secteurs dépassent pour lui les 200 Mds de DH avec un potentiel identifié de création d'emplois de plus de 90 000 postes à l'horizon 2020.

Le CGEM a également fait de l'économie verte une priorité, en créant une commission qui lui est dédiée. Cette commission a souligné que les plans de développement nationaux, particulièrement ceux relatifs à l'eau, l'assainissement liquide et solide, ainsi qu'à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables sont autant de programmes faisant la promotion de l'économie verte. Les objectifs de cette commission sont :

- Accompagnement de l'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Accompagnement des stratégies nationales dans les secteurs liés à l'économie verte et visant la création de richesses et d'emplois « *verts* » ;

- Formulation du point de vue des entreprises sur les nouveaux textes réglementaire, en matière de protection de l'environnement ;
- Propositions pour une fiscalité verte accélérant le développement de l'économie verte ;
- Développement de processus d'engagement volontaire en matière de développement durable ;
- Facilitation de l'accès des entreprises aux financements dédiés à la protection de l'environnement et à l'économie de ressources ;
- Développement de partenariats au niveau national et international ;
- Renforcement du Centre Marocain de Production Propre (CMPP).

Ce travail fait par les parties prenantes montre que le Maroc a bien compris les avantages que l'on pouvait tirer du verdissement de l'économie. Il ne s'agit cependant pas dans ces travaux, d'économie verte et inclusive telle qu'elle est proposée par différentes organismes internationaux, qui présentent l'avantage d'offrir pour les pays émergents, une direction de transformation économique mais aussi sociale. Ces travaux sont l'aboutissement de réflexions et recherches, accélérés par les crises sociales, économiques et environnementales, sur les modèles de développement.

I.2. Les nouveaux concepts verts

Le **débat entre croissance et sobriété** a été lancé par la publication du rapport « *the limits to growth* » du Club de Rome en 1972, qui cherchait à alerter les dirigeants sur la finitude des ressources. Les déclarations de Stockholm en 1972, de Rio de Janeiro en 1992, puis de Johannesburg en 2002 ont par la suite réaffirmé cette nécessité de construire un modèle économique plus sobre en utilisation des ressources non renouvelables. Paradoxalement, alors que dans les milieux économiques et financiers internationaux, la croissance reste le but à atteindre, dans le monde du développement durable, une maîtrise raisonnée de la croissance entraînant un rééquilibrage au profit des pays pauvres est prônée. Les concepts de « *croissance sobre* », de « *croissance verte* » ou de « *croissance raisonnée* » sont ainsi apparus pour traduire un modèle de développement économique non basé sur l'exploitation de ressources équivalentes à deux ou trois planètes.

« La crise qui secoue le monde aujourd'hui n'est ni une **crise économique ou financière**. **C'est une crise écologique profonde, durable, dont les symptômes sont économiques et financiers et dont les coûts sont sociaux.** »

Jacques Weber (économiste et anthropologue)

Elle traduit les limites du modèle de développement mondial basé sur une surexploitation des ressources et une non maîtrise des coûts de dégradation estimés entre **2%** et **5%** du PIB mondial.

➔ Ces constats appellent à définir un nouveau modèle de développement.

1.3. Définition du PNUE sur l'économie verte

En préparation de RIO+20, plusieurs instances internationales se sont attelées à définir un nouveau modèle de croissance économique. Une des définitions de l'économie verte le plus souvent retenue est celle donnée par le PNUE.

Pour le PNUE, l'économie verte est une « économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale. Dans ce type d'économie, la croissance des revenus et de l'emploi doit provenir d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, renforcent l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique et empêchent la perte de biodiversité et de services environnementaux. »

1.4. D'autres organisations développent les concepts de croissance verte ou d'industrie verte

Depuis 2009, l'**OCDE** prône la croissance verte, issue de la « Déclaration de Croissance Verte » décidée par les ministres de l'OCDE lors de leur congrès en juin 2009. La définition de l'OCDE intègre le concept de croissance économique en soulignant l'aspect économique des

« actifs naturels par l'introduction du concept de bien-être ». L'accent est mis sur la continuation de la croissance économique, la valorisation du capital naturel en se concentrant sur l'innovation et la concurrence, bien qu'avec une référence explicite au « bien-être ».

Plus récemment, en 2012, la **Banque mondiale** a également publié un rapport sur la « Croissance Verte Inclusive ». Elle affirme que d'une part, une croissance économique rapide est nécessaire afin de répondre aux besoins urgents des populations pauvres en matière de développement et, d'autre part, que la croissance ne sera pas durable si elle échoue à être socialement inclusive et verte.

L'Initiative Industrie Verte, lancée par l'ONU en 2009, peut être considérée comme la stratégie destinée au secteur de la fabrication et aux secteurs associés pour aboutir à une Économie Verte. L'ONUDI définit l'Industrie Verte comme « la production et le développement industriels ne survenant pas aux dépens des systèmes naturels ou n'aboutissant pas à des effets néfastes pour la santé humaine. » Son objectif est la systématisation des considérations sociales et environnementales dans les opérations des entreprises dans tous les pays et régions du monde, par une utilisation plus efficace de l'énergie et des matières brutes, par des pratiques et des applications innovantes des nouvelles technologies vertes.

L'industrie verte est particulièrement pertinente pour les économies émergentes et en voie de développement, qui sont en pleine transition et peuvent ainsi choisir de suivre la voie traditionnelle « brune » d'utilisation intensive des ressources, ou une voie plus verte.

L'Industrie Verte est un secteur varié et en forte croissance, qui couvre tous les types de services et de technologies contribuant à réduire la consommation des ressources et les impacts néfastes pour l'environnement. Elle inclut la récupération des matériaux, le recyclage, le traitement et la gestion des déchets, ainsi que l'apport de conseils et de services relatifs à l'environnement et à l'énergie, tels que ceux dispensés par les sociétés de services énergétiques et les sociétés fournissant des services de surveillance, de mesure et d'analyse.

Pour mettre en œuvre cette économie verte, la **Commission européenne** recommande un « *double découplage* » : réduire l'usage des ressources naturelles dans une économie en croissance économique d'une part et réduire l'impact environnemental de cet usage de l'autre. Ce double découplage fait plus sens dans des pays très industrialisés.

1.5. Economie verte et inclusive : concilier développement humain et réduction des impacts environnementaux.

Il est également intéressant de mettre en exergue le rapport entre l'empreinte écologique et l'indice de développement humain. L'indicateur de développement humain est fondé sur quatre variables : l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisation des adultes, les taux de scolarisation et le produit intérieur brut par habitant. Entre 1980 et 2012, l'IDH de Maroc a augmenté de 1.7 % par an, passant de 0.371 à 0.591 aujourd'hui, ce qui place aujourd'hui ce pays au rang 130 de 187 pays disposant de données comparables. Cette figure illustre l'importance pour le Maroc de réaliser ses objectifs de développement durable en conciliant développement humain et protection des ressources naturelles. C'est tout l'enjeu et l'ambition de la SNDD de parvenir à accompagner la transition vers une économie verte et inclusive.

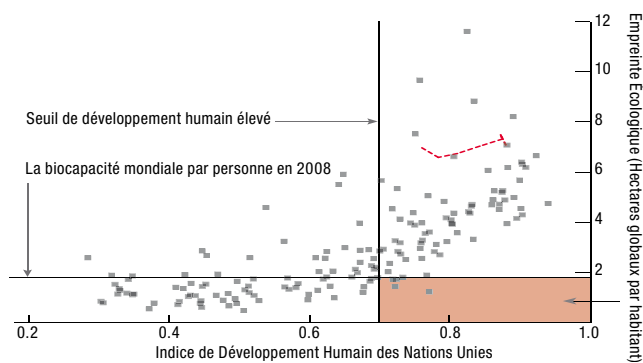


Figure 78 : Empreinte écologique et IDH pour tous les pays avec la tendance pour le Maroc entre 1980 et 2008

1.6. Le fil rouge de l'économie verte et inclusive dans la SNDD

Nous voyons bien, après avoir parcouru le débat international sur l'économie verte et inclusive, qu'elle constitue une opportunité pour le Maroc de découpler l'utilisation des ressources et les impacts environnementaux, issus de la croissance économique, en rompant avec le modèle ancien, hérité du 19ème et du 20ème siècle dans les pays développés, de la surexploitation des ressources et de la dégradation environnementale. Certes, il ne faut pas se cacher qu'un pays comme le Maroc doit fournir des efforts considérables pour adopter cette stratégie nouvelle, car les coûts, à court terme de la restructuration vers une croissance verte et inclusive sont lourds. Mais le Maroc ne disposant pas sur son territoire de ressources énergétiques polluantes (pétrole...), est dans une situation relativement favorable car il est, en quelque sorte, sur une terre vierge : c'est à travers l'innovation et l'investissement sur le capital humain, les technologies nouvelles, et comme on l'a dit, l'économie circulaire que le Maroc peut concilier compétitivité et développement durable.

Le défi de l'économie verte et inclusive consiste finalement à utiliser la contrainte environnementale comme un levier pour le développement en favorisant de nouveaux secteurs économiques instillant des emplois nouveaux et en améliorant le bien-être et la cohésion sociale. La mise en œuvre d'une économie verte et inclusive est une vraie opportunité à cause de son potentiel de création de valeur ainsi que son attractivité pour le citoyen et le consommateur. Il faut cependant, pour assurer sa réussite, entraîner la population marocaine vers un projet de long terme en lui démontrant qu'un bien-être rapide peut aussi être assuré par des mesures ponctuelles et efficaces portant la marque de la durabilité, par exemple par le biais de la fiscalité.

II. Consolider la gouvernance du développement durable

La notion de « *gouvernance* » ne fait pas l'objet d'une définition simple et homogène par l'ensemble des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux. Néanmoins, il existe un constat partagé sur le fait qu'elle constitue un mode de gestion qui implique la concertation et qui doit faciliter la prise de décision. La gouvernance du développement durable est rendue difficile par le fait que, pour assurer la gestion commune des ressources naturelles, des mécanismes de régulation doivent être mis en place pour favoriser la prise de décision à différents niveaux. Elle doit encadrer les relations entre les échelons concernés et instituer les instruments juridiques et économiques permettant la mise en œuvre effective d'une politique de développement durable.

Si la gouvernance nationale du développement durable au Maroc a été renforcée par son ancrage constitutionnel, fruit de la volonté politique de haut niveau de sa Majesté Mohammed VI, l'analyse des stratégies sectorielles réalisée en phase de diagnostic a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements ou blocages. Ils peuvent être de nature :

- Institutionnelle : manque de planification, de coordination, de convergence dans la mise en œuvre des stratégies, concurrence des acteurs, longueur des procédures, chevauchement des compétences, difficultés à appliquer les textes au niveau local ...
- Réglementaire : secteurs non couverts par la loi, réglementation obsolète, projets de réforme non aboutis, manque de texte d'application...
- Financière : insuffisance des financements, mauvaise utilisation des crédits, sous tarification, manque de transparence, corruption.

Le défaut de planification en vue de l'instauration du développement durable ainsi que le manque de coordination des administrations, qui ont chacune tendance à décliner le développement durable selon les particularités de leur secteur sont des freins à la mise en œuvre d'un développement durable. La vision inclusive de l'économie verte comme vecteur de développement durable entraîne la nécessité de rompre avec la complexité et la multiplication des projets et des comportements qui nuisent à l'économie des ressources ou à l'équité ainsi qu'avec les mécanismes de financement destinés à des catégories sociales qui n'en ont pas toujours les moyens.

Axes stratégiques de mise en œuvre

- Axe 1 : Faire de l'exemplarité de l'état un levier pour la mise en œuvre du développement durable
- Axe 2 : Renforcer le cadre institutionnel du développement durable
- Axe 3 : Renforcer le cadre juridique et les mécanismes de contrôle
- Axe 4 : Renforcer les instruments économiques et financiers et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale

II.1. Axe stratégique 1 : Faire de l'exemplarité de l'état un levier pour la mise en œuvre du développement durable

L'Etat doit montrer l'exemple et, pour être crédible, il doit mettre en œuvre dans ses propres services la démarche qu'il appelle de ses vœux et qu'il recommande à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. La démarche d'exemplarité est une démarche d'objectifs qui portent sur les achats publics durables, sur l'éco responsabilité de l'Etat et sur sa responsabilité sociale. Ainsi, le premier axe stratégique de la Stratégie Nationale de Développement Durable est la mise en œuvre d'une démarche exemplaire au sein de la fonction publique.

II.2. Axe stratégique 2 : Renforcer le cadre institutionnel du développement durable

Le diagnostic a permis d'identifier de nombreux acquis institutionnels comme la nouvelle constitution qui consacre le développement durable comme un droit de chaque citoyen, ou encore la Loi-Cadre portant charte sur l'environnement et du développement durable, qui fait du développement durable une réalité opérationnelle par voie réglementaire.

Par ailleurs, de nombreuses administrations ministérielles, de nombreuses agences, de nombreux fonds,... concourent aujourd'hui au développement durable – chacun traçant une feuille de route qui lui est propre. Pour autant, l'absence de cadre institutionnel qui définit clairement le rôle et les prérogatives de chaque acteur entraîne une perte d'efficacité. Il est donc nécessaire de définir clairement le rôle et le périmètre d'action de chacun pour assurer une mise en œuvre efficace.

Rôle de l'Etat :

L'Etat est le premier organe responsable d'une mise en œuvre effective d'un développement durable. Il est donc primordial que celui-ci s'organise de manière à pouvoir assurer cette mise en œuvre. Une gouvernance claire est donc nécessaire.

Rôle des régions et collectivités Locales :

Les régions et les collectivités locales sont responsables de la territorialisation des stratégies nationales et des actions identifiées. Les spécificités régionales et territoriales nécessitent des actions ciblées et des arbitrages qui ne peuvent être effectués au niveau central. Il est donc nécessaire d'assurer l'appropriation des enjeux de la Stratégie Nationale de Développement Durable au niveau local.

Rôle du secteur privé :

Les parties prenantes au Maroc ont vu leur rôle se renforcer. Néanmoins, les mécanismes de consultation doivent être développés pour passer de la consultation à la coproduction. Le rôle du secteur privé doit s'intensifier et se concrétiser par la mise en œuvre de démarches de responsabilité sociale et environnementale et le développement d'investissement socialement responsable (ISR). Le rôle du tissu associatif doit également être renforcé.

Rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la société civile :

La société civile joue un rôle très important dans le développement d'une culture de développement durable en changeant les tendances de production et de consommation.

II.3. Axe stratégique 3 : Renforcer le cadre juridique et les mécanismes de contrôle

La bonne gouvernance du développement durable ne peut ne faire sans une « *police de la durabilité* » forçant les moyens de contrôle des administrations sur le contrôle des réglementations et en instaurant à tous les niveaux des territoires, des sanctions appropriées.

Si l'arsenal législatif est relativement complet, les processus de suivi et de contrôle des différentes lois nécessitent d'être renforcés pour assurer une application rigoureuse. Par ailleurs, certaines lois clés en matière de protection de l'environnement doivent être parachevées, renforcées ou créées.

II.4. Axe stratégique 4 : Renforcer les instruments économiques et financiers et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale

Le succès de la mise en œuvre d'une politique de développement durable est intimement lié à la capacité de mobiliser les ressources nécessaires. Les mécanismes de financement classiques permettent généralement de financer plus ou moins correctement des programmes de développement. Les difficultés sont rencontrées lorsque des arbitrages en faveur de programmes ou projets intégrant un surcoût lié à la durabilité sont nécessaires. Développer de nouveaux instruments comme l'investissement socialement responsable, le financement « mezzanine », ou encore une fiscalité environnementale est un premier pas pour mobiliser de nouvelles recettes ou orienter l'épargne nationale vers de nouvelles formes de financement.

Faire de la fiscalité un outil de politique environnementale est un exercice complexe en ce qu'il ne cadre pas forcément spontanément avec l'objectif traditionnellement assigné à la fiscalité : la collecte de ressources. Contrairement à la fiscalité dite contributive, la fiscalité environnementale vise aussi à orienter les comportements en tant qu'outil d'arbitrage ; en effet les agents économiques peuvent soit payer la taxe soit réduire / modifier leur comportement visé par la taxe.



III. Réussir la transition vers une économie verte»

Depuis deux ans, la notion « *d'économie verte* » a rompu ses amarres avec l'univers des spécialistes en économie de l'environnement et rejoint le flux général du discours politique. Les déclarations des chefs d'État et des ministres des Finances, les communiqués du G20 et les acteurs du développement durable et de l'éradication de la pauvreté y font de plus en plus allusion.

L'intérêt récent pour ce concept a sans nul doute été encouragé par la déception généralisée à l'égard du paradigme économique dominant, le sentiment de lassitude né de la multitude de crises simultanées et les dysfonctionnements du marché qui ont marqué la première décennie du nouveau millénaire, en particulier la crise économique et financière de 2008.

Mais parallèlement l'existence d'une alternative, d'un nouveau paradigme économique où la richesse matérielle ne s'accompagnerait pas inévitablement d'une augmentation des risques environnementaux, de la pénurie de ressources et de disparités sociales, se manifestait avec une insistance croissante.

Des faits de plus en plus nombreux suggèrent également que la transition vers une économie verte se justifie du point de vue économique et social. De nouveaux arguments solides devraient inciter les gouvernements et le secteur privé à redoubler d'efforts pour s'engager dans cette transformation économique. Pour les gouvernements, cela signifierait poser des règles du jeu plus favorables aux produits écologiques, autrement dit abandonner progressivement des subventions d'un autre temps, réformer leurs politiques, adopter de nouvelles mesures incitatives, renforcer l'infrastructure des marchés et les mécanismes économiques, réorienter l'investissement public et verdir les marchés publics. Pour le secteur privé, cela nécessiterait de comprendre et de mesurer l'opportunité réelle que représente la transition vers une économie verte dans de nombreux secteurs clés et de réagir aux réformes des politiques et aux signaux de prix par une hausse des niveaux de financement et d'investissement.

Plusieurs crises simultanées ont surgi ou se sont accélérées au cours de la décennie écoulée : climat, biodiversité, énergie, denrées alimentaires, eau et tout récemment la crise du système financier et l'économie mondiale toute entière. L'augmentation galopante des émissions polluantes donne lieu à des craintes croissantes d'emballement du changement climatique avec des conséquences potentiellement désastreuses pour l'humanité. Le choc des prix des combustibles de 2008 et la flambée des prix des denrées alimentaires et des matières premières qui en a découlé constituent des signes manifestes de faiblesses structurelles et de risques toujours présents. La hausse de la demande prévue par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et d'autres observateurs pour remettre l'économie mondiale sur la voie de la reprise et de la croissance augure une persistance de la dépendance au pétrole et à d'autres combustibles fossiles ainsi que d'une forte hausse des prix de l'énergie.

La sécurité alimentaire est un problème qui se pose avec plus en plus d'acuité, et les politiques agricoles volontaristes menées par le gouvernement traduisent bien la clairvoyance du Royaume en la matière. En revanche les risques liés à l'eau sont renforcés et le déficit annoncé de 5 Milliards de m³ à horizon 2030 est une menace réelle, sérieuse qui doit être traitée. Au cours des deux dernières décennies, des volumes importants de capitaux ont été investis dans l'immobilier, les combustibles fossiles et les actifs financiers, mais relativement peu dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports publics, l'agriculture durable, la protection des écosystèmes et de la biodiversité et la préservation des sols. Il est donc nécessaire pour l'équilibre et la sécurité à moyen / long terme de renverser cette tendance.

Le concept d'économie verte ne remplace pas le développement durable, néanmoins il est de plus en plus largement reconnu que la réalisation du développement durable dépend presque entièrement d'une bonne approche économique. Des décennies de création de nouvelles richesses avec le modèle de l'« *économie brune* » n'ont pas vraiment réussi à mettre fin à la marginalisation sociale et à l'épuisement des ressources et nous sommes encore très loin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement durable demeure un but vital à long terme, mais pour l'atteindre un verdissement de l'économie est nécessaire.

Cette partie passe en revue les principaux secteurs productifs, au sein desquels les gisements de création de valeur et d'emplois sont importants, mais également avec un fort potentiel d'atténuation des pressions sur les ressources. La réalisation des mesures identifiées devrait permettre d'assurer un réel découplage entre la une croissance économique forte et la pression sur les ressources naturelles et les milieux.

Axes stratégiques de mise en œuvre

- Axe 1 : Concilier modernisation du secteur agricole et exigences du développement durable
- Axe 2 : Assurer la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques
- Axe 3 : Mieux valoriser les forêts pour en assurer une gestion durable
- Axe 4 : Inscrire l'Accélération Industrielle dans une trajectoire d'économie verte
- Axe 5 : Accélérer la mise en œuvre les politiques d'efficacité et de transition énergétique
- Axe 6 : Disposer d'un secteur minier durable
- Axe 7 : Promouvoir un artisanat durable
- Axe 8 : Promouvoir la mobilité durable
- Axe 9 : Concilier développement touristique et protection des milieux
- Axe 10 : Promouvoir une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire
- Axe 11 : Aligner l'urbanisme sur les principes de développement durable

III.1. Axe stratégique 1 : Concilier modernisation du secteur agricole et exigences du développement durable

L'agriculture marocaine occupe une place de 1^{er} rang au regard des principaux indicateurs socio-économiques :

- **La valeur ajoutée du secteur agricole** qui a été multipliée par 2,5 en l'espace de 10 ans, atteignant 114 Mds de DH en 2011, et contribuant à hauteur de 15,5% du PIB. Les investissements effectués en matière de grande hydraulique au cours des 50 dernières années et les efforts en matière de modernisation du secteur productif agricole ont permis de mieux maîtriser les impacts des cycles de sécheresse.

- **Le niveau d'emploi** : avec quatre millions d'emplois, le secteur agricole est l'un des principaux secteurs d'activité au niveau national (43% de l'ensemble des ménages au niveau national). Dans le milieu rural, l'agriculture emploie près de 80% de la population active. Le Plan Maroc vert cible 1,4 million d'agriculteurs.

Le contexte mondial marqué par la sécurité alimentaire, le changement climatique, la hausse des prix des produits agricoles, la responsabilisation des producteurs, la lutte contre la pauvreté a imposé au Maroc de revoir sa stratégie agricole dans un sens de mise à niveau, de restructuration et de redéfinition des missions. C'est dans cette perspective que le nouveau Plan Maroc Vert (PMV) a été élaboré.

Cette nouvelle stratégie est articulée autour d'une approche globale qui couvre l'ensemble des acteurs selon leurs objectifs propres. Elle repose d'ailleurs sur deux piliers majeurs : l'agriculture moderne (pilier I) et solidaire (pilier II).

III.2. Axe stratégique 2 : Assurer la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques

«Le droit de pêcher implique l'obligation de le faire de manière responsable, afin d'assurer la conservation et la gestion rationnelles des ressources bio-aquatiques».

Situé à la pointe nord-ouest de l'Afrique, délimité sur deux côtés par la Mer, riverain du Détroit stratégique de Gibraltar et bénéficiant de conditions hydro climatiques très favorables, le Maroc est un pays dont la vocation maritime est naturellement forte :

- 3500km de côtes, dont 3000km sur l'Océan Atlantique et 500km sur la Mer méditerranée
- Conditions hydro climatiques très favorables
- Potentiel halieutique important et diversifié (~1.6 MT de produits halieutiques/An)

Le Maroc dispose d'un patrimoine halieutique important qui lui confère le statut de puissance halieutique. Depuis longtemps le secteur a bénéficié d'investissements conséquents aussi bien publics (ports) que privés (flottes de pêche, industries de transformation). La diversité biologique marine est riche en nombre d'espèces (plus de 7.830 espèces) et en stocks et permet au Royaume de se positionner comme premier exportateur de poissons en Afrique et premier producteur de sardines au monde.

Le secteur de la pêche contribue donc de manière significative à l'économie nationale : (2,3 % du PIB) et jouit d'un positionnement historique à l'export.

- au PIB : 2 à 3% en moyenne durant les 10 dernières années. La stratégie Halieutis ambitionne d'atteindre un PIB de 21,9 Mds de DH en 2020 contre 8,3 Mds de DH en 2007.
- à la balance commerciale : avec un chiffre d'affaire à l'export de 13,2 Md DHS, le secteur de la pêche assure 10% des exportations totales et 50% des exportations agroalimentaires (1,2 Mds de DH en 2007 et objectifs de 3,1 Mds de DH en 2020. Le Maroc occupait en 2007 3,3% du marché mondial et ambitionne de passer à 5,4% en 2020.
- à l'emploi : 170.000 emplois directs (dont environ 61.650 dans l'industrie et l'aquaculture) ; 490.000 emplois indirects ; 3 millions de personnes vivent du secteur.

Les écosystèmes côtiers et marins font l'objet de plusieurs problématiques liées à la surpêche, l'urbanisation et littoralisation, les rejets des eaux usées industrielles (environ 988 millions de M³), des eaux usées domestiques des villes rejetées directement en mer sans traitement préalable (environ 450 millions de M³ / an), les déchets solides des navires, les pollutions accidentelles et les dégazages des navires en haute mer. Les principaux impacts sont la réduction qualitative et quantitative des ressources halieutiques, notamment les crustacés, les coquillés, les mollusques et les espèces benthiques.

La stratégie Halieutis prévoit des mesures pour garantir une gestion durable des ressources marines et une réduction de l'empreinte écologique exercée. Le Royaume s'inscrit dans une dynamique portant sur trois axes :

- La durabilité des ressources : toutes les pêcheries, à intérêt commercial, seront aménagées sur la base de quotas. Des interdictions temporaires de pêche sont régulièrement instituées et publiées en vue de protéger une ou plusieurs espèces de la faune et de la flore marines. Des zones spéciales sont décrétées comme espaces interdits à certaines pratiques humaines. (Une analyse plus détaillée de la protection des ressources marines est effectuée dans la section consacrée au pilier environnement).
- Le développement d'une pêche performante et de qualité : des flux contrôlés tout au long de la chaîne de valeur avec un système de contrôle efficace en mer et à terre.

- Le renforcement de la compétitivité pour capter de nouvelles parts de marché. Le gouvernement prévoit d'investir 9 Mds de DH pour la mise en place des sections industrielles à Tanger, ainsi que dans les ports d'Agadir, de Laâyoune et Dakhla. L'aquaculture est par ailleurs présentée comme un relais de croissance fort.

La pêche de capture et l'aquaculture sont d'importantes sources d'alimentation, d'emplois et de revenus et, dans de nombreuses communautés côtières, la principale, voire la seule façon de gagner sa vie. La pêche continue néanmoins d'être l'une des professions les plus dangereuses et exige une attention particulière pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des pêcheurs.

La surexploitation des espèces les plus prisées fait craindre que la capacité reproductive de leurs stocks ne soit durablement affaiblie. De nombreuses espèces de poissons sont menacées d'extinction : une étude de l'Université de Stanford aux États-Unis prédit que si rien n'est changé à notre mode de pêche actuel, tous les poissons sauvages seront en voie d'**extinction** ou disparus d'ici 2050. Les chercheurs ont conclu que la perte de la **biodiversité** marine réduit les possibilités pour l'océan de produire du poisson et des fruits de mer, à résister aux maladies, à filtrer les polluants, à résister au stress comme le **réchauffement climatique** et la pêche intensive.

Il s'agit d'inscrire la pêche dans les principes du **développement durable** pour préserver les ressources halieutiques, la qualité et la santé des mers et océans.

III.3. Axe stratégique 3 : Mieux valoriser les forêts pour en assurer une gestion durable

À l'heure où la communauté internationale voudrait s'orienter vers une économie plus verte, la forêt et les produits de la forêt apparaissent de plus en plus comme ayant un rôle central à jouer. La production forestière a un rôle important à jouer dans l'instauration d'un avenir durable dans lequel consommation et production seraient étroitement liées au sein d'un même cycle. Il importe aussi de trouver un équilibre entre la conservation et l'exploitation des forêts.

La viabilité économique du secteur forestier, notamment les bénéfices sociaux et environnementaux issus des forêts, constitue un préalable à l'adoption, sur une large échelle, de pratiques de gestion durable des forêts.

«La viabilité économique au sens large est nécessaire pour que les pratiques de gestion durable des forêts se répandent davantage», a déclaré M. Hosny El-Lakany, Sous-Directeur général de la FAO responsable du Département des forêts. «Là où les forêts sont gérées pour fournir, principalement, des services écologiques, la société devrait être prête à en supporter les coûts. Cela permettrait de réduire la pauvreté et d'assurer un environnement durable, deux des Objectifs du Millénaire pour le Développement et deux faces d'une même pièce.»

Les espaces forestiers du Maroc étalés sur 9 millions d'ha, fragilisés et menacés par les pressions accrues qu'ils subissent, doivent être confortés afin qu'ils puissent satisfaire les principales attentes et besoins de la société marocaine dans un contexte international sensible. La forêt est un milieu qui est mis sous pression et insuffisamment valorisé.

A titre d'exemple, le volume de bois de feu qui est prélevé annuellement de la forêt, est le triple de sa possibilité. D'après l'Agence nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique, les pratiques traditionnelles d'utilisation du bois-énergie se perpétuent au Maroc et rythment le quotidien d'une grande partie de la population, notamment en milieu rural : le rendez-vous au hammam, pour l'hygiène, pour le bien-être et la convivialité, mais aussi la cuisson du pain au four à bois et le chauffage en hiver. Ainsi la demande nationale de bois-énergie dépasse les 11 millions de tonnes par an et représente 30% de la demande énergétique totale du Royaume. 88% de cette demande de bois-énergie est rattachée au milieu rural. Mais le milieu urbain n'est pas complètement sevré du bois-énergie. Entre autres, les 5000 hammams que compte le Maroc consommeraient 1,25 millions de tonnes de bois par an.

L'offre renouvelable des forêts est estimée à 3,25 millions de tonnes par an. La demande excède donc de 3 fois l'offre renouvelable de bois-énergie au niveau national ce qui causerait une perte annuelle de 30.000 hectares de forêts.

La réduction des superficies des terrains de parcours et l'augmentation du cheptel a provoqué une surcharge et un surpâturage dans les écosystèmes. La charge actuelle est estimée à 4 la fois la possibilité de production herbagère des forêts. Ainsi chaque année l'offre renouvelable des forêts marocaines s'érode.

Pourtant ce secteur est un secteur hautement stratégique en matière de développement durable avec un potentiel important. Les recettes forestières sont évaluées à 470 millions de Dh de recettes annuelles moyennes dont: 290 millions de Dh versés aux communes, 146 millions de

Dh versés à l'Etat (taxes) et 34 millions de Dh versés aux provinces. Ces recettes proviennent de différentes filières, dont les filières de bois d'œuvre et bois d'énergie, ainsi que la filière des plantes aromatique et médicinales (PAM).

Les mesures proposées pour opérationnaliser l'axe 3 « Mieux valoriser les forêts pour en assurer une gestion durable » sont organisés autour de trois défis majeurs :

- Défi 1 : Structurer, encadrer et accompagner la filière Plante Aromatique et Médicinale
- Défi 2 : Structurer, encadrer et accompagner la filière bois
- Défi 3 : Renforcer l'attractivité des forêts
- Défi 4 : Définir une politique sylvo-pastorale claire

III.4. Axe stratégique 4 : Inscire l'Emergence Industrielle dans une trajectoire d'économie verte

Depuis l'indépendance, le Maroc s'est lancé dans d'importants investissements pour développer et doter le pays d'infrastructures industrielles de bases. Le secteur industriel représente près de 15% du PIB. Longtemps dominé par les industries agro-alimentaires, du textile et du cuir, le secteur industriel s'est diversifié rapidement grâce à une vision stratégique reposant sur des investissements ciblés qui ont permis l'essor de nouveaux secteurs.

- Le développement industriel du Royaume du Maroc a reposé depuis 2004 sur plusieurs stratégies :
- Emergence (2004) qui a identifié les secteurs prioritaires sur la base des avantages concurrentiels du Royaume
- Le « *Pacte National Pour l'Emergence Industrielle* » (2009), qui a scellé les engagements de l'état, du secteur privé et financier au sein d'un contrat programme
- La nouvelle stratégie industrielle (2014-2020) qui vise à porter le PIB industriel à 23% et à créer 500 000 emplois. Cette stratégie s'appuie sur 10 mesures phares dont :
 - ◆ La création d'écosystèmes qui sont des regroupements de leaders industriels et de PME dans des zones industrielles dédiées visant à constituer de véritables filières technologiques, autour de programmes ciblés de coopération aboutissant à des contrats de fourniture à long terme et des transferts technologiques.
 - ◆ La compensation industrielle qui vise à optimiser les retombées socio-économiques de la commande publique. Il s'agit d'évaluer et d'analyser le programme national des achats publics en conditionnant l'octroi des marchés publics aux opérateurs étrangers à un transfert de technologie avérée.

- ◆ Constituant l'un des freins majeurs au développement des filières, l'informel est attaqué de front par la nouvelle vision. A cet effet, un nouveau dispositif d'appui aux TPE est annoncé. Il s'agit d'un mécanisme proposant l'accompagnement des très petites entreprises, des solutions de financement adaptées et l'informatisation de leur gestion quotidienne pour gagner en productivité et en traçabilité. En plus de l'accès systématique à la couverture sociale : santé, chômage et retraite.

Des résultats encourageants et des ambitions fortes

Les résultats sont encourageants puisque depuis la mise en œuvre de la première stratégie Emergence en 2004, le taux de croissance de la valeur ajoutée générée par le secteur industriel est passé d'une moyenne annuelle de 5% à 8%. En revanche, l'emploi créé demeure faible puis seuls 75 000 emplois ont été créés depuis le lancement de la stratégie industrielle.

Sur un horizon de 7 ans (2014-2020), cette stratégie vise à porter le PIB industriel à environ 23% du PIB national, et créer 500000 emplois dont une moitié proviendrait du tissu industriel local et l'autre des investissements étrangers. Ceci avec la mise en location de quelque 1000 hectares du foncier public pour les industriels. Pour réaliser ces objectifs, un fonds d'investissement industriel sera créé pour financer l'ensemble des actions de la stratégie. Il sera doté de 20 milliards de DH à l'horizon 2020.

La stratégie nationale de développement durable propose de développer l'émergence de 4 nouvelles filières industrielles qui ne sont pas à ce stade couvertes par la stratégie industrielle nationale.

L'émergence de filières industrielles vertes : une opportunité de création de valeur à saisir

Le marché mondial des biens et des services pour la protection de l'environnement est estimé par le PNUE à 1400 Milliards d'euros soit 2,5% du PIB, avec une croissance annuelle 10 % tirée essentiellement par les nouveaux secteurs (énergies renouvelables, efficacité énergétique).

Ces chiffres contrastent avec la croissance affichée au sein de secteurs classiques, qui peinent à retrouver un réel dynamisme depuis 2008.

Le passage vers l'économie verte passe aussi par l'intégration de la dimension environnementale dans l'ensemble des secteurs économiques existants et par la création d'une industrie nouvelle qui couvre les filières industrielles vertes. Le développement des financements verts (privés et publics) dédiés à l'économie verte, l'anticipation et le suivi des compétences et la création de centres nationaux d'expertise, de recherche et d'innovation dans les nouveaux métiers verts constitue la principale clé de succès de la transition verte et passe nécessairement par un engagement fort de l'état et du privé dans l'optique d'une vision de développement à long terme.

L'opportunité d'investir dans les filières vertes est réelle, et l'avantage concurrentiel que peut développer le Maroc sur ces filières lui confèrera un statut de leader régional, voire continental.

A ce stade, les filières vertes (FV) identifiées par le gouvernement, et repris dans le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental sont :

- FV1 : Les filières des énergies renouvelables (CSP, PV, et éolien)
- FV2 : La filière de l'efficacité énergétique dans le bâtiment
- FV3 : La filière de l'assainissement et l'épuration des rejets liquides
- FV4 : Les filières de gestion et de valorisation des déchets

A ces filières nous proposons l'ajout des filières suivantes :

- FV 5 : la filière bois pour garantir une gestion et une valorisation du potentiel forestier
- FV 6 : la filière des plantes aromatiques et médicinales qui a un impact sur la gestion et la valorisation de la biodiversité florale, et qui peut contribuer à la mise en application du protocole de Nagoya

III.5. Axe stratégique 5 : Accélérer la mise en œuvre les politiques d'efficacité et de transition énergétique

Le secteur de l'énergie qui contribue à hauteur de 3% du PIB et emploie près de 35000 personnes, est avant tout un secteur hautement capitalistique. La pérennisation du secteur et des stratégies qui y sont déployées dépend essentiellement de la capacité du pays à sécuriser les investissements nécessaires. Les besoins en investissements

chiffrés pour réaliser les objectifs en matière de production d'électricité d'origine solaire sont de 9 milliards USD à horizon 2020, dont 7 milliards sont encore à sécuriser, et il reste 2 milliards d'USD à sécuriser pour réaliser le programme éolien.

Pour le Maroc, pays en développement, qui en plus est dépourvu de ressources propres (dépendante à 96% des importations), la problématique énergie est critique car le coût de la facture énergétique perturbe la compétitivité nationale et aggrave la balance des paiements : la facture énergétique représente jusqu'à 11% du PIB (2011) et 52,6% des exportations.

Le pétrole et le charbon constituent 90% de l'énergie consommée, ce qui est une structure peu durable tant en termes de pollution et émissions de CO₂, que sur un plan économique puisque ces produits énergétiques consomment près de 90% de l'enveloppe de compensation (soit 43 MM Dh en 2011).

Afin d'accompagner d'une manière durable le développement socio-économique du pays, le Maroc a défini une Nouvelle Stratégie Energétique (NSE) complète, puisqu'elle traite des différents aspects de l'efficacité énergétique et de la pénétration conséquente des énergies renouvelables qui devraient représenter 42% du mix énergétique à horizon 2020.

La stratégie énergétique a également fait de l'efficacité énergétique une priorité, qui demande à être concrétisée dans les différents secteurs productifs. Les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique peuvent être réalisées en changeant les comportements ou en améliorant les technologies et les matériaux. Le premier objectif demande une prise de conscience de la population et des décideurs sur ces enjeux ainsi qu'une réflexion sur les modes de vie et les usages. Concernant le second axe d'amélioration, il peut être développé prioritairement dans les domaines des transports, de la construction et des industries.

III.6. Axe stratégique 6 : Disposer d'un secteur minier durable

Le secteur minier a toujours constitué une composante essentielle dans l'économie nationale notamment pour les phosphates. Le contexte géologique favorable a permis depuis plusieurs siècles le développement d'une activité minière dans de nombreuses régions du Royaume. Son poids peut être apprécié à travers :

- sa contribution à hauteur de 10% dans le PIB (y inclus l'industrie de transformation)
- les recettes importantes qu'il génère au niveau des exportations (22,2% en valeur et 75 % en volume),
- les investissements qui ont atteint 22,9 Milliards de DH en 2013 (dont 20,4 milliards pour l'industrie phosphatière)
- ses effets d'entraînement au niveau régional et local et surtout dans les zones reculées ou l'activité minière constituent l'activité économique majeure
- Les emplois qui ont atteint 38 700 en 2013.
- La production minière a atteint 28,8 millions de tonnes en 2013 (dont 26,4 millions tonnes de phosphate brut),
- le chiffre d'affaires du secteur a atteint 51,64 Mds DH en 2013 (dont 41 Mds de DH réalisés à l'exportation).

Ce secteur est aujourd'hui confronté à plusieurs défis notamment la nécessité de découvrir de nouveaux gisements miniers, l'optimisation de la valeur ajoutée des substances minérales exploitées et le développement durable. Il s'agit de concilier valorisation minière et réduction de l'empreinte écologique de ces activités. A ces défis endogènes viennent s'ajouter ceux liés à la mondialisation de l'économie, à la globalisation de la concurrence et à la compétitivité et l'instabilité du marché des matières premières.

Compte tenu de ces considérations, le Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement a adopté une stratégie minière nationale englobant toutes les activités situées aussi bien en amont qu'en aval de la mine.

A la lumière d'un diagnostic du secteur minier soulignant ses forces et ses faiblesses ainsi que les opportunités et menaces auxquelles il fait face, la stratégie de développement du secteur minier, hors phosphates, arrêtée en concertation avec la profession minière, repose sur des objectifs ambitieux à l'horizon 2025 visant près du triplement du Chiffre d'affaires du secteur à plus de 15 Milliards de Dirham, la multiplication par 10 du volume d'investissement dans l'exploration et la recherche minière à près de 4 Milliards de Dirhams et le doublement des emplois générés par le secteur à plus de 30 000 emplois directs.

La stratégie prévoit la mise en œuvre de plusieurs piliers structurants touchant l'ensemble de la chaîne de l'activité minière ; l'exploration, la recherche, la valorisation et à la transformation des minerais.

Au niveau de la trajectoire de mise en œuvre de cette stratégie la priorité est accordée à la redynamisation de l'exploration et la recherche. Ceci permettra la découverte de nouveaux gisements et l'augmentation de la durée de vie des mines actuelles.

Les principaux chantiers ouverts la modernisation du cadre législatif et réglementaire, la mise à niveau du patrimoine minier national visant à libérer les permis miniers dont les travaux ne sont pas menés de manière optimale, la redynamisation de la production de la cartographie géologique et l'amélioration de son accessibilité, la mise en place de mesures incitant à l'investissement dans la recherche minière, activité fortement risquée et capitalistique, la professionnalisation de la promotion minière afin de capter un grand nombre d'opérateurs au niveau de la phase amont d'exploration et de recherche, et le développement de l'offre de formation dans les métiers de la géologie et de la mine.

Pour l'industrie minière, la protection de l'environnement et le développement durable se situent parmi les objectifs prioritaires et tout projet minier est inscrit dans une démarche intégrée, respectant les normes environnementales et visant la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre. La démarche Qualité, les engagements en matière du respect la législation et la réglementation environnementale, les exigences concernant la maîtrise des rejets, la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'intégration de la composante environnementale dès la phase de la conception des projets miniers sont autant de facteurs traduisant l'adhésion de la mine à tout processus assurant son développement durable et sa pérennité.

III.7. Axe stratégique 7 : Promouvoir un artisanat durable

L'artisanat marocain est l'héritier d'une longue histoire. Gardien d'une tradition, il reflète la richesse culturelle ancestrale du pays. De ce fait, il est devenu l'un des éléments caractéristiques de la valeur culturelle et communautaire au niveau des villes et des zones rurales au Maroc.

L'artisanat a subi de nombreux changements liés aux influences étrangères et à l'évolution des modes de vie des marocains. Il a une place importante dans le tissu économique national avec un chiffre d'affaire de MAD 16 milliards (2010) et un taux de croissance annuelle moyen de 14%. Le secteur emploie également 371 000 personnes (Observatoire National de l'Artisanat, 2006).

Aujourd'hui, force est de constater que le secteur de l'artisanat au Maroc n'utilise pas tout son potentiel. Il souffre de lacunes organisationnelles et d'une faible représentativité institutionnelle. Aucune définition juridique claire n'a été mise en place pour encadrer la profession, entraînant un phénomène de dégradation des conditions sociales des artisans qui s'aggrave année après année. En effet, le côté informel de l'activité dans ses différentes filières ne permet pas de bien gérer le secteur de l'artisanat dans son intégralité et notamment au niveau des aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les difficultés sont essentiellement liées au fait que le secteur de l'artisanat marocain est marqué notamment par de fortes hétérogénéités de tailles, de volumes de production, de dispersion géographique et de niveau de formation.

Afin d'assurer la maîtrise des problèmes environnementaux, le secteur de l'artisanat du Maroc doit intégrer les priorités du développement durable. Le but étant de soutenir la croissance de cette industrie tout en limitant les dommages environnementaux qui en émanent.

Les tanneries – une des principales filières de l'artisanat au Maroc – ont un fort impact négatif sur l'environnement à cause de leurs charges organiques dans les effluents et leurs rejets toxiques liquides provenant des produits de tannage non traditionnels, ainsi qu'à cause de leur génération importante de déchets solides (organiques et toxiques). Elles ont également des incidences sur l'humain en raison de la toxicité des produits chimiques utilisés, notamment dans le cas des tanneries industrielles qui utilise du chrome. Les impacts résultant de cette activité touchent principalement l'eau, l'air, le sol et la santé humaine.



III.8. Axe stratégique 8 : Promouvoir la mobilité durable

L'importance de la branche du transport peut être appréciée par la place qu'elle occupe au plan économique et social :

- elle représente 6% du PIB et 9% de la valeur ajoutée du secteur tertiaire;
- tous modes confondus, le transport absorbe 34% de la consommation nationale de l'énergie;
- elle emploie 10% de la population active urbaine;
- le produit de sa fiscalité contribue aux recettes du Budget Général de l'Etat à hauteur de 15%.

Le secteur des transports est un secteur dont le potentiel de contribution à une économie verte est important. La mobilité durable est définie comme une politique des transports qui cherche à concilier l'accessibilité, le progrès économique et la réduction des impacts environnementaux des transports sélectionnés. Concernant les marchandises, la clé se trouve dans l'optimisation des réseaux existants et dans l'amélioration des plateformes d'échange permettant des transferts efficaces entre les différents modes de transport. Pour les particuliers, elle doit s'adapter à chaque besoin de mobilité notamment en proposant une offre multimodale.

Les transports représentent **34% des consommations d'énergie**. Cette consommation est passée de 3558 Ktep en 2004 à 5325 Ktep en 2011, soit un accroissement de 49,66 % sur l'ensemble de la période (taux de croissance annuelle moyen de 5,9 %). L'augmentation des besoins en transport devraient confirmer cette tendance. La mise en œuvre de modes de transports propres est un levier fondamental pour réduire ces consommations et la facture énergétique du Maroc :

- La stratégie logistique ambitionne de réduire le nombre de T/Kms (30% à l'horizon 2020), de réduire les émissions de CO₂ (35% à l'horizon 2020) et de décongestion les routes et les villes.
- L'efficacité énergétique a été intégrée notamment dans le secteur des infrastructures de base et des transports (terrestre, ferroviaire et aérien) ainsi que dans les programmes de formation des conducteurs professionnels de transport de voyageurs et de marchandises.
- Concernant les transports en commun, une généralisation de l'option « tramway » adoptée au niveau de Rabat-Salé depuis 2010 à toutes les grandes agglomérations de plus de 500.000 habitants a par exemple été adoptée. Le développement des transports en commun doit permettre de concilier aménagement urbain, lutte contre la pollution de l'air et accessibilité.

Ces initiatives de développement de transports propres, qui présentent également l'opportunité de promouvoir les transports durables auprès des opérateurs du tourisme et des industriels et de développer des emplois liés à l'efficacité énergétique, doivent être poursuivies et rationalisées.

III.9. Axe stratégique 9 : Concilier développement touristique et protection des milieux

Un secteur clé disposant de stratégies complètes

De par sa transversalité et ses nombreux effets d'entraînement, l'industrie du tourisme a pris une grande importance au sein de l'économie marocaine depuis dix ans (1er contributeur à la balance des paiements, deuxième contributeur au PIB national et deuxième créateur d'emplois). La Vision 2020 a pour ambition de promouvoir un tourisme durable qui accélère le développement économique du Royaume sans dénaturer son patrimoine naturel et culturel autours de six nouvelles destinations touristiques pour relayer les destinations traditionnelles (Marrakech et Agadir). L'ambition affichée pour le secteur est de hisser le Maroc parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales, de doubler les capacités d'hébergement, avec la construction de 200.000 nouveaux lits; de doubler les arrivées de touristes, en doublant les parts de marché sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant 1 million de touristes issus des marchés émergents et de tripler le nombre de voyages domestiques, avec l'objectif de démocratiser le tourisme.

Compte tenu de l'importance de ce secteur au Maroc, de sa contribution potentielle au développement rural et urbain mais également de ses effets négatifs potentiels sur l'environnement, il est important que l'atteinte des objectifs fixés par la Vision 2020 se fasse en protégeant et en sauvegardant les ressources naturelles.

Les différentes stratégies de développement touristique « Vision 2010 », puis « Vision 2020 » adoptées par le Maroc ont pris en considération dans leur mise en œuvre l'enjeu de durabilité. Des actions préventives ont été envisagées à plusieurs niveaux dans le cycle de vie des produits touristiques partant de l'investissement (*via les mesures prévues dans les cahiers de charge, les études d'impact environnemental préalables*) en passant par la phase d'exploitation (*accompagnement technique et financier des opérateurs pour l'optimisation des ressources naturelles*) jusqu'à la promotion. Ces mesures allient dispositifs réglementaires et normatifs obligatoires et mécanismes d'accompagnement techniques et financiers.

La concrétisation de la stratégie touristique implique de s'inscrire dans un cadre stratégique repensé et renouvelé permettant de prendre en compte les défis et enjeux qui sont fondés sur 3 axes majeurs :

- Une politique d'aménagement territorial de l'offre touristique, garante de la diffusion des bénéfices du tourisme et du développement socio-économique de toutes les régions ;
- Un schéma institutionnel et une structure de gouvernance, à même d'apporter la dynamique et le leadership nécessaires au développement territorial touristique ;
- Le développement durable, un défi et une opportunité de différenciation pour le tourisme marocain et notamment lorsqu'il s'agit de l'offre « *nature* ».

III.10. Axe stratégique 10 : Promouvoir une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire

Le développement économique entraîne une augmentation du volume et de la toxicité des déchets produits et le Maroc n'est pas épargné par ce phénomène. Conscient de la menace que représente une mauvaise gestion des déchets pour l'environnement, la santé publique et l'image du pays, le Maroc a entamé une série de mesures pour rattraper son retard.

La mise en œuvre d'une meilleure gestion des déchets est passé par la promulgation en 2006 de la loi 28-00 stipulant que certains déchets sont à la charge des collectivités locales (déchets ménagers et assimilés), d'autres sont à la charge de leurs producteurs (déchets dangereux, inertes, spéciaux, médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers). En plus du principe pollueur payeur, la loi a instauré la création de décharges contrôlées, des modalités de planification de la gestion des déchets au niveau de chaque région ainsi qu'au niveau national, la création d'une structure nationale de gestion des déchets dangereux, la mise en place d'un système de contrôle et de constatation des infractions et la mise en place d'un système graduel de sanctions financières en fonction de la gravité des infractions.

Une meilleure gestion des déchets permet la transformation de cette contrainte en une vraie opportunité. La valorisation des déchets entraîne le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Deux types de valorisation dominant : la « *valorisation matière* » (remblais...) et la «

valorisation énergétique » (compost, biogaz...), dont le marché mondial est estimé à 20 Mds USD en 2050, avec une marge de croissance de 30% dès 2014.

A cet effet, le Maroc dispose d'un potentiel de recyclage très important.

Les déchets ménagers sont constitués par environ 60% de matières organiques (valorisables mais non recyclables) et 40% de matières susceptibles d'être recyclées ou réutilisées soit environ 2.000.000 tonnes. Les matières effectivement recyclées ont été évaluées à 500.000 tonnes, soit le quart du potentiel estimé en 2008. Si les quantités de déchets ménagers et leur composition sont assez bien connues grâce aux nombreuses études réalisées dans ce domaine, il n'en est pas de même pour les déchets industriels. L'industrie marocaine produit environ 1,5 millions de tonnes par an de déchets industriels dont 256.000 tonnes sont dangereux.

Le potentiel économique de la gestion des déchets et du recyclage va croissant avec des possibilités d'emplois et des débouchés commerciaux. Il est alors important de veiller aux conditions de travail de ce secteur d'activité. Si l'on inclut les revendeurs, transporteurs et autres intermédiaires, le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la récupération s'élèverait à plus de 25.000 et à ce que la forte croissance s'accompagne en particulier d'une amélioration de la gestion des déchets.

Par ailleurs, à l'heure où les pays développés payent le prix de choix industriels souvent faits avec une méconnaissance des impacts environnementaux, et doivent ainsi supporter des coûts de mise à niveau significatifs, le Maroc peut éviter les erreurs commises en particulier au niveau de l'aménagement des plateformes industrielles intégrées ou du programme des agropoles, en privilégiant l'économie circulaire, les synergies et la réduction des impacts dès la planification initiale des développements.

Les Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) représentent l'un des principaux outils de mise en œuvre de la stratégie industrielle du Royaume. Il s'agit de mettre à la disposition des investisseurs les meilleurs espaces d'accueil pour l'exercice de leurs activités.

L'Etat s'engage à :

- Mobiliser le foncier nécessaire à la mise en place des P2I ;
- Octroyer le label P2I sur la base d'un cahier des charges définissant la proposition de valeurs des plateformes planifiées ;

- Contribuer si nécessaire au financement des P2I sur la base d'un business plan ;
- Créer des antennes ou déléguer du personnel des administrations nécessaires au guichet unique sur zone ;
- Intégrer au mieux la zone dans la ville, notamment par la mise en place de transport en commun public.

De telles situations sont l'occasion de développer une approche « *d'économie circulaire* » qui permet de favoriser des synergies au sein d'une communauté d'acteurs (collectivités, partenaires, fournisseurs, entreprises, etc.) pour limiter les impacts environnementaux (par exemple utilisation de déchets comme une ressource) ainsi que les coûts économiques. Elle permet aussi de renforcer la cohésion entre les diverses parties prenantes (compétitivité, dialogue) et l'attractivité d'un territoire.

En effet, l'économie circulaire vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système : site de production, zone d'activités, bassin d'emploi ou économie nationale. La prévention des consommations et des rejets est couplée à l'idée d'un fonctionnement quasi cyclique comme celui des écosystèmes. A la différence de l'économie actuelle dite linéaire, l'économie circulaire s'efforce de ne pas épuiser les ressources et permet de contrôler ses rejets et déchets. Très souvent, seule une fraction limitée de la consommation de matière première ou d'énergie est utilisée directement dans le produit fini. Le reste est soit perdu (par exemple l'énergie sous forme de chaleur dissipée ou d'effluent), soit transformé en sous-produit à faible valeur ajoutée voire en déchet. Or, ce déchet ou ce sous-produit constitue peut-être une ressource indispensable ou à forte valeur ajoutée pour une autre industrie située à proximité.

III.11. Axe stratégique 11 : Aligner l'urbanisme sur les principes de développement durable

Le taux d'urbanisation est passé au Maroc de 29 % à 60 % actuellement, et de 1960 à 1994, le nombre de villes a triplé (314 centres). La population urbaine constituera les 2/3 de la population totale en 2020. C'est dire l'enjeu crucial de la politique de la ville.

Par ailleurs, la situation urbaine marocaine est caractérisée par de grands dysfonctionnements repérables dans la morphologie de la ville, son organisation sociale, ses carences économiques et ses modes de gouvernance. C'est de crise urbaine dont il est question : les conditions

de vie et d'activité s'aggravent dans les villes : dégradation de circulation et de transport, pollution, insuffisance des fonctions logistiques, offre foncière inadaptée aux besoins et spéculation sur les terrains et l'immobilier, éclatement des villes au gré des opportunités foncières, apparition de « *villes nouvelles* » sans leur définir des fonctions pouvant les intégrer à l'ensemble de leurs agglomérations respectives.

Les politiques actuelles tentent souvent des actions réparatrices (programme villes sans bidonvilles, programme de mise à niveau des villes) sans considérer la ville comme des réservoirs de durabilité. Ils appellent une meilleure conception, coordination et réalisation des programmes. Contrairement à des conceptions anciennes de l'écologie, on ne considère plus aujourd'hui les villes comme les « *ennemies* » de la protection des milieux, mais au contraire un moyen de rationaliser l'accès aux ressources, à l'espace et au bien-être. A condition que leur développement soit maîtrisé, et conçu de façon rationnelle.

Le phénomène d'**urbanisation** peut constituer selon les experts un atout dans la mesure où les villes permettent des économies d'échelle et une fourniture de services plus efficace. Les experts indiquent que la consommation de ressources par habitant dans les zones densément peuplées est inférieure à celle des régions faiblement peuplées du fait des économies réalisées au niveau de la distribution d'eau, du logement, de la gestion des déchets et du recyclage ainsi que de la consommation d'énergie et des transports. De plus les villes sont au carrefour des trois piliers du développement durable et abritent de plus en plus de jeunes qui doivent être protégés des risques de déstabilisation sociale, amenant à la violence.

Il faut ainsi faire évoluer la stratégie marocaine de développement urbain vers une véritable prise en compte d'objectifs de durabilité afin de relever les défis subsistant en matière de cohésion sociale, d'urbanisme et de maîtrise des pollutions.

Concernant le volet environnement, la mise en œuvre de **pratiques constructives écologiques** peut intervenir à deux stades, celui de l'édification de bâtiments neufs ou celui de la rénovation voire de la réhabilitation des bâtiments existants. Une construction durable est une façon de construire, en créant, restaurant, rénovant ou réhabilitant un habitat, qui permet d'épargner les ressources non-renouvelables et de générer le moins possible de pollutions et de déchets ainsi que de prévoir une utilisation ultérieure du bâtiment, la plus économe possible en consommation de ressources (consommation d'énergie, organisation de divers flux : eau, déchets...).

L'aménagement doit également s'adapter à son environnement, en tirer le meilleur parti possible. Il convient pour cela de bâtir en prenant en compte les paramètres climatiques du lieu (ensoleillement, protection des vents dominants, espèces végétales adaptées), la topographie et la géographie et de préserver les paysages.

Le développement durable apparaît donc comme une clé d'entrée pour penser la ville de demain car il interroge nos modes de vie : habitat, transport, organisation, gestion de l'espace, etc. De plus, il constitue à la fois un principe éthique tourné vers le changement et un concept pratique tourné vers l'action. En ce sens, il permettrait de concilier ville, bien être et cohésion sociale et protection l'environnement.



Valorisation des ressources naturelles

IV. Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité

L'accroissement démographique a eu comme premier impact l'accentuation de la pression sur les ressources : eau, sol, ressources végétales et animales. Malgré la réduction du rythme d'accroissement, la pression n'a pas diminué pour autant. La sécheresse cyclique a d'ailleurs accusé le déficit de ces ressources et accéléré le processus de dégradation.

Or, le Maroc, pays de transition bioclimatique et écologique, possède des ressources fragiles, menacées de dégradation rapide, en cas de sur-prélèvement. Les sols sont très vulnérables et largement soumis à l'érosion. La forêt est en recul rapide; les espaces steppiques sont menacés par la désertification, les côtes sont érodées ou sur-occupées, les ressources de la mer en raréfaction, des biotopes précieux sont constamment et irrémédiablement perdus. Des catastrophes naturelles menacent le territoire, alors que la planification à long terme pour y remédier et les plans d'urgence de sauvegarde sont rarement conçus ou mis en place.

Tous ces aspects confondus ont des impacts sur la disponibilité future des ressources (eau, ressources halieutiques) d'une part et sur les conditions d'hygiène et de salubrité du milieu d'autre part.

La prospective d'évolution de l'environnement semble donc plutôt sombre : épuisement des ressources, dégradation du milieu de vie, des conditions hygiéniques de la qualité de la vie. Tout cela entraîne un coût environnemental élevé que paient la communauté et les individus, au prix fort, sans que ce coût ait forcément le moindre effet curatif.

Seul un choix de développement, intégrant la composante environnementale dans toutes ses phases peut à terme, régler certains des problèmes évoqués. Une bonne prise en compte peut d'ailleurs en plus de la limitation de la dégradation des ressources, en générer d'autres, pouvant participer au développement économique et social du pays.

Ainsi, le troisième enjeu de la stratégie nationale de développement durable vise à améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles tout en renforçant la conservation de la biodiversité.

Axes stratégiques de mise en œuvre

- Axe 1 : Sécuriser les besoins et mettre en application la gestion intégrée des ressources en eau

- Axe 2 : Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols
- Axe 3 : Protéger la biodiversité et renforcer les politiques de conservation

IV.1. Axe stratégique 1 : Sécuriser les besoins et mettre en application la gestion intégrée des ressources en eau

Le contexte hydrologique national est marqué par la rareté de plus en plus accentuée due, essentiellement, aux changements climatiques, à l'usage peu rationnel et à la croissance démographique. En effet, les ressources naturelles en eau au Maroc sont parmi les plus faibles au monde. Ce potentiel est évalué à l'équivalent de 700 m³/hab/an et cette quantité d'eau pourrait chuter à 520 m³ d'ici à 2030. De plus, les ressources eau sont inégalement réparties sur le territoire et les besoins des différents secteurs usagers de l'eau sont en croissance continue.

La réduction de l'empreinte écologique des activités sur la composante « eau » est liée à une meilleure gestion des ressources et à une amélioration de la qualité de l'eau et de l'assainissement. Dans ce sens, des programmes de rationalisation de l'utilisation de l'eau sont développés par les différents intervenants dans le secteur. Néanmoins, la coordination de leurs actions reste encore à améliorer pour réduire leur empreinte écologique et assurer une réelle gestion intégrée des ressources en eau.

La Stratégie Nationale de l'Eau (SNE) a été élaborée dans le but réformer le secteur de l'eau, à travers le développement de ressources alternatives, la gestion rationnelle de la demande, l'augmentation de la production et une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux. Toutefois, se pose le problème de la tarification et du recouvrement des coûts de gestion et d'investissement dans le secteur de l'eau.

La nouvelle stratégie de l'eau va requérir un investissement additionnel de 82 Mds de DH actualisés (133 Mds de DH non actualisés) sur la période 2010–2030, essentiellement pris en charge par le Département de l'Eau et les actions envisagées sont :

- Sur la demande en eau pour atteindre une économie d'eau d'environ 2.5 Mds de M³/an.
- Sur l'offre par la mobilisation de 2,5 Mds de M³/an, à travers la construction de barrages, le transfert de ressources en eaux brutes des bassins du Nord vers le Sud, la sauvegarde des infrastructures hydrauliques existantes et le recours à la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées épurées.

IV.2. Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols

Le sol remplit des fonctions nobles et vitales pour les sociétés humaines et représente la composante essentielle de tous les écosystèmes terrestres. Il assure des fonctions vitales biologiques, physiques et socio – économiques : milieu nourricier pour la végétation naturelle et les cultures, régulateur du régime hydrique, **filtre et épurateur des eaux, siège principal des principaux maillons des cycles biogéochimiques, réservoir génétique** et de biodiversité et **patrimoine culturel et historique**.

En plus du fait que les ressources marocaines en sols sont limitées et ne sont pas renouvelables à l'échelle d'une génération humaine, elles sont soumises à un certain nombre de processus de dégradation suite à leur surexploitation, leur utilisation non rationnelle et à la réduction du couvert végétal. Des études et diagnostics ont identifié, caractérisé et quantifié les processus et facteurs naturels, climatiques et anthropiques de déperdition et de détérioration de la qualité des sols au Maroc. Parmi ces facteurs et processus on peut citer la coupe abusive de bois, le défrichement, l'érosion hydrique, l'érosion éolienne, la dégradation des sols sous irrigation (salinisation sodification, compaction, etc.), urbanisation et d'autres formes de bétonisation, etc. Le coût global de dégradation des sols a été estimé en 2003 à environ 0.41% du PIB. Ces processus de dégradation de la qualité des sols est responsable en partie de la baisse des rendements agricoles, de l'envasement des barrages et de celle des milieux naturels. La protection des sols contribue donc à la réduction de l'empreinte écologique des activités.

Pour cela, une bonne connaissance est nécessaire. Or, seule une superficie de 22 millions d'ha, soit 31 % du territoire national est prospecté. Cette faible connaissance a constitué une contrainte majeure dans la mise en œuvre de programmes nationaux de grande envergure.

De par sa position inter-faciale de l'environnement et son caractère intersectoriel (Agriculture, Eaux et Forêts, Urbanisme, etc.), on dispose de plusieurs textes ou mentions dans des textes relatifs à la conservation des sols mais qui sont éparpillés, orientés sur un secteur donné et ne couvrent pas tous les chapitres nécessaires d'une loi de protection des sols. En somme, la vision sectorielle l'emporte sur une démarche intégrée de gestion et de protection de ces ressources. Ce « *tiraillement* » des champs d'application se solde par une insuffisance en matière de protection et de gestion durable des terres. Cela limite donc l'efficacité des mesures entreprises pour limiter l'impact écologique des activités et la protection de ces ressources.

En réponse à cet état, des programmes et plans et stratégies en relation directe avec la protection de sols ont été mis en place et sont en cours de mise en œuvre :

- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD) qui constitue une étape importante dans le processus de ses engagements dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification. Le PANLCD a été élaboré dans le cadre d'un processus de concertation et de coopération et selon une approche de planification participative impliquant des acteurs aux niveaux national, régional et local (Ministères, ONG, Organismes de coopération, Organismes de financement...) et qui a abouti à sa validation au sein d'un forum national le 17 juin 2001. Ce programme est conçu dans la perspective de promouvoir une solide articulation et une synergie entre les programmes sectoriels à travers des actions impulsées en amont ou en aval dans les domaines suivants:
 - ◆ appui et accompagnement du processus de LCD ;
 - ◆ appui aux initiatives génératrices des revenus ;
 - ◆ actions de LCD et d'atténuation des effets de la sécheresse et
 - ◆ renforcement des connaissances et des systèmes d'observation. Récemment, le PANLCD a été réadapté en adoptant des actions territorialisées en huit zones homogènes pour cibler les manifestations de la désertification spécifique à chaque zone.
- Le Plan Directeur de reboisement: Ce plan affiche l'objectif de reboisement d'une superficie de 500,000 hectares avec un rythme actuel de 40 000 ha/an.
- Le Plan Directeur de gestion conservatoire des terres Bour axé sur la conservation des sols et des eaux dans les zones pluviales.
- La Stratégie de développement des terres de pâturage qui a pour objectif d'améliorer les terrains de pâturage dégradés et l'organisation des populations pour assurer une exploitation rationnelle des parcours.
- Le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants adoptant une approche participative de conservation des sols dans les 22 bassins versants à l'amont des retenues de barrages sur une superficie de 15 million hectares.

IV.3. Axe stratégique 3 : Protéger la biodiversité et renforcer les politiques de conservation

Le Maroc abrite une biodiversité riche tant au niveau de la faune, de la flore que des écosystèmes, occupant ainsi la 2ème position en Méditerranée. Cette biodiversité est cependant soumise à des pressions avec 600 espèces d'animaux menacées, dont 40% des espèces d'arthropodes, ainsi que 1.700 espèces de plantes menacées sur 7.000 identifiées. Ces menaces sont diverses avec pour causes principales la pression démographique et l'urbanisation, des pratiques agricoles inadaptées, la déforestation, le surpâturage, la pollution, la surpêche, le transport, le tourisme de masse, les incendies, le braconnage et les espèces invasives. Le changement climatique participe également à la dégradation de la biodiversité et accentue son empreinte écologique. En effet, la diminution des précipitations (-4% entre 2000 et 2009) et des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues soumettent les écosystèmes à des stress et réduisent leur productivité.

Les secteurs les plus riches en matière d'endémisme sont le littoral macronésien et le Maroc saharien océanique pour les mammifères ; les hautes montagnes (Haut et Moyen Atlas) et les plaines océaniques pour les reptiles. Le secteur des plantes aromatiques et médicinales (PAM) est l'un des plus riches au monde, en raison de sa diversité (400 espèces reconnues pour leur usage médicinal et/ou aromatique). Actuellement, le pays est classé 12ème exportateur mondial des plantes aromatiques et médicinales (PAM).

Face à ce constat, le Maroc a mis en place des solutions afin de préserver sa biodiversité et réduire les menaces qui pèsent sur elle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Maroc a mis en place un Comité National de la Biodiversité, point focal de la CDB et coordonnateur entre les départements et institutions concernés. D'autre part, une Stratégie Nationale et un Plan d'Action National pour la Biodiversité ont été adoptés pour répondre aux besoins nationaux en matière de conservation et d'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité. L'actualisation de la stratégie et son plan d'action est devenue nécessaire pour intégrer les nouvelles données. Le Département de l'Environnement a élaboré un projet de mise à jour de la stratégie nationale et un programme de travail sur la biodiversité pour la période 2011-2020. Le coût total des actions programmées s'élève à 1,527 million de USD cofinancés par le FEM.

La gestion de la biodiversité relève d'une multitude d'acteurs : des départements ministériels, des établissements publics, semi-publics et privés... D'où la nécessité de réfléchir à la mise en place d'une structure de coordination centrale qui veillerait, d'une manière permanente et rationnelle, avec des moyens pluridisciplinaires, sur la sauvegarde et la préservation des richesses naturelles.

Lutte contre le changement climatique

V. Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique

Dans un contexte international perturbé par de nombreuses crises concomitantes : financière, économique, énergétique, climatique,...le Maroc a amorcé la transition vers un nouveau modèle de développement plus respectueux de ses ressources à la fois humaines et naturelles en enclenchant le virage d'une croissance verte. Cette transition s'opère à travers des chantiers structurants tels que, la politique énergétique ou encore l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau, la gestion durable des déchets solides et liquides et l'Initiative Nationale de Développement humain(INDH).

Si le Royaume du Maroc bénéficie d'un statut de faible émetteur des Gaz à effet de Serre, il est soumis de par sa position géographique, à une grande vulnérabilité naturelle aux changements climatiques (désertification, inondations, raréfaction des ressources en eau...). Vulnérabilité qui se trouve exacerbée par la progression du phénomène de désertification ainsi que la réduction du potentiel des ressources hydriques. Avec une agriculture largement dominée par les cultures en bour et donc tributaire de la pluviométrie, cette vulnérabilité aux impacts des changements climatiques est réelle. Avec l'augmentation des besoins de la population et des industries, l'augmentation de l'immigration des régions subsahariennes durement impactées par les changements climatiques, ces vulnérabilités iront croissantes alors que les changements climatiques accentueront l'empreinte écologique des activités.

Afin de faire face à cet enjeu, le Maroc s'est engagé de manière volontariste à mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation dans le cadre d'une approche intégrée, participative et responsable. Cette volonté politique insufflée par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, trouve aujourd'hui son ancrage dans la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, issue d'un processus de consultation et de concertation qui a concerné toutes les parties prenantes. Cette volonté est en parfaite harmonie avec l'effort international qui doit conduire, selon le principe de responsabilité commune mais différenciée, à la mise en place d'un nouvel accord international de lutte contre le changement climatique.

La politique nationale en matière de Changement Climatique constitue le cadre opérationnel au développement d'une stratégie à moyen et long terme permettant de répondre de manière proactive et ambitieuse aux défis que pose le changement climatique. Elle constitue le socle de coordination des différentes mesures et initiatives

entamées pour la lutte contre le changement climatique et se veut un instrument politique structurant, dynamique, participatif et flexible pour asseoir les fondamentaux d'une croissance verte résiliente au changement climatique.

Bien que persuadé de l'impératif de la lutte contre le changement climatique, le Royaume est conscient de ses limites. Limites financières d'abord, car l'ampleur des chantiers à mener nécessite un appui de la communauté internationale à travers l'accélération de la mise en œuvre du Fonds Vert pour le Climat avec une approche équitable entre projets d'adaptation et d'atténuation. Limites technologiques ensuite, car la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'atténuation nécessite le déploiement et la maîtrise de techniques et technologies propres éprouvées.

Axes stratégiques de mise en œuvre

- Axe 1 : Améliorer la gouvernance climat
- Axe 2 : Inscrire les territoires dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique
- Axe 3 : Saisir les opportunités de la finance climat

V.1. Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance climat

Afin d'honorer ses engagements dans le cadre de la CCNUCC et le Protocole de Kyoto, le Maroc a mis en place un dispositif national de gouvernance climatique qui a la charge de coordonner les activités du pays, liées aux changements climatiques, à l'échelle nationales et internationales.

Ce cadre institutionnel est chargé du suivi et de la mise en œuvre des engagements souscrits en assurant la concertation et la coordination des actions. Il comprend un ensemble d'entités chargées des différents aspects de la politique climatique, selon un concept inspiré de la structure même de la CCNUCC notamment :

- Le Département de l'Environnement en tant que Point Focal National de la CCNUCC est chargé de la coordination de la réponse du Maroc à ses engagements auprès de la CCNUCC.
- Un Comité National sur les Changements Climatiques regroupant notamment des représentants des principaux acteurs publics impliqués dans la problématique des CC au Maroc, en sus de représentants du secteur privé et de la société civile.
- Un Comité National Scientifique et Technique – changements climatiques composé d'experts nationaux relevant de structures différentes (établissements publics, universités, bureaux d'études).

- Une Autorité Nationale Désignée MDP, composée d'un Conseil National et d'un secrétariat permanent, qui a la charge d'examiner et d'approuver les projets MDP nationaux ainsi que la promotion du MDP chez les porteurs potentiels de projet MDP.

Ce dispositif s'appuie également sur d'autres institutions telles que la Direction de la Météorologie Nationale, point focal du Groupe Intergouvernemental des Experts sur l'Evolution du Climat et le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat.

De même, des institutions de recherche, des centres universitaires, des réseaux de scientifiques et de cadres techniques confirmés des secteurs public et privé sont impliqués activement dans les études et recherches en relation avec les changements climatiques.

Le diagnostic a permis d'identifier un certains nombres de lacunes en matière de gestion des problématiques liées au changement climatique. La gouvernance, tout d'abord, qui constitue la base de la mise en œuvre d'une action cohérente et concertée doit être renforcée. Renforcée pour pouvoir honorer les engagements internationaux, mais également pour pouvoir profiter pleinement des opportunités liées à la finance climat. Au niveau international le rôle du Maroc doit être renforcé et une ambition de leader régional est nécessaire compte-tenus de la vulnérabilité grandissante de l'ensemble du continent africain.

L'appropriation au niveau territorial est nécessaire pour assurer une mise en œuvre effective des Plan Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC). La mise en œuvre de ses plans est nécessaire pour donner une visibilité des différentes vulnérabilités liées aux spécificités territoriales et identifier des projets qui pourraient faire l'objet de renforcement de capacités (financières, humaines ou technologiques).

Enfin, il ressort que le Maroc pourrait améliorer son positionnement et sa visibilité pour mieux bénéficier des opportunités liées à la finance climat.

V.2. Axe stratégique 2 : Inscrire les territoires dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique

En conformité avec la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Maroc a élaboré la Communication Nationale Initiale en 2001 et la Seconde Communication Nationale en 2009. Il prépare actuellement la Troisième Communication Nationale. Dans ces communications, des inventaires de projets d'adaptation et d'atténuation ont été réalisés.

Par ailleurs, plusieurs plans nationaux ont déjà engagé le pays sur une politique de lutte contre les changements climatiques et, dans le contexte des négociations internationales sur l'après Kyoto, il est apparu important pour le Maroc de faire connaître les mesures qu'il prend volontairement en matière d'atténuation et les mesures qu'il a déjà lancées ou qu'il prévoit en matière d'adaptation.

De ce fait, un Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC) a été élaboré pour recenser le portefeuille des actions gouvernementales ainsi retenues pour lutter contre les changements climatiques.

Le but de ce recensement en forme de tableau de bord est :

- d'une part de permettre la visibilité et la communication sur ces actions gouvernementales,
- d'autre part d'initialiser et d'optimiser le pilotage inter-ministériel nécessaire pour ces actions.

Afin de compléter le PNRC selon les spécificités locales, plusieurs mesures sont à développer dans le cadre des Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC)

La lutte contre le changement climatique exige une action commune et responsable à tous les niveaux de gouvernance, ainsi que des efforts de la part de l'ensemble des citoyens et des changements dans les modes de vie.



Territoires sensibles

V.3. Axe stratégique 3 : Saisir les opportunités de la finance climat

La « *finance climat* » est l'un des efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face au défi des changements climatiques. Il s'agit d'un catalyseur des efforts menés dans les pays en développement pour renforcer leur capacité de résistance aux changements climatiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et soutenir le passage à un développement durable. Ce financement encourage les progrès dans les négociations de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques.

Dans le cadre du processus de levée de fonds, les pays industrialisés se sont fixé l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour soutenir les activités d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement. Les sources des fonds mobilisées sont très variées : le financement provient de sources publiques, privées, bilatérales et multilatérales. La « *finance climat* » encourage les flux en provenance du secteur privé. Les dons et les prêts assortis de conditions très libérales sont essentiels aux efforts d'adaptation dans les pays en développement les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays d'Afrique.

Le financement des différents projets de lutte contre le changement climatique reste le point faible des programmes marocain. Le Maroc devra s'inscrire dans un processus d'amélioration et devra établir des plans cohérents de lutte contre le changement climatique, afin de pouvoir profiter des nouvelles formes de financement, notamment « *la finance climat* ».

Le Maroc devra donc relever trois grands défis en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques :

- L'accès aux sources nouvelles et novatrices de financement de la lutte contre les changements climatiques
- La promotion de synergies entre le financement du développement et celui du climat
- L'emploi et l'apport de fonds limités de source publique pour catalyser et orienter des fonds privés bien plus substantiels.

VI. Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles

Le Maroc est situé sur une superficie de 710 850 Km² au nord-ouest de l'Afrique. Il est délimité au nord par le détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée, au sud par la Mauritanie, à l'est par l'Algérie et à l'ouest par l'océan Atlantique. Le Maroc est un pays avec une grande diversité territoriale, et doit donc faire face à des défis très différents mais dont les enjeux convergent vers la préservation des ressources, l'amélioration de l'attractivité de chaque territoire et la recherche de compétitivité grâce à des avantages comparatifs à valoriser.

La Stratégie Nationale de Développement Durable propose de renforcer les actions en faveur des territoires les plus sensibles. Ainsi 3 types de territoires aux spécificités très différentes sont retenus et nécessitent une coordination des efforts pour assurer un développement durable.

Le littoral, qui concentre 54% de la population, 80% des industries et 50% des infrastructures touristiques subit de trop nombreuses pressions qui menacent sa durabilité et augmente les risques (inondations, habitat insalubre, pollutions,...)

Les Oasis et zones désertiques qui représentent plus de 40% du territoire, sont des territoires pauvres, faiblement équipés en infrastructures et d'une grande fragilité. Les Oasis et l'arganeraie sont les derniers remparts à la progression de la désertification. Le maintien de ces réserves de biosphère est donc un impératif pour le reste du Royaume.

Les zones de montagne, sont des territoires de contrastes car ils concentrent une grande majorité des ressources en eau, forêt ou biodiversité du Royaume, alors que la population y vivant souffre d'une grande pauvreté puisque l'ensemble des indicateurs sociaux sont en deçà de la moyenne nationale.

Axes stratégiques de mise en œuvre

- Axe 1 : Améliorer la gestion et l'aménagement du littoral
- Axe 2 : Préserver et valoriser les zones Oasiennes et les zones désertiques
- Axe 3 : Renforcer les politiques de gestion des zones de Montagne

VI.1. Axe stratégique 1 : Améliorer la gestion et l'aménagement du littoral

Le littoral au Maroc s'étend sur 3500 kms de côtes, riche en biodiversité et en ressources halieutiques et paysagères. Le littoral constitue un lieu hypersensible qui cumule une multiplicité d'enjeux économiques et sociaux. Le littoral présente un patrimoine écologique et environnemental riche et varié, tant par sa valeur intrinsèque que par son intérêt démographique et socio-économique. Il abrite un patrimoine environnemental riche et varié (faune et flore, paysages et sites naturels tels que les dunes et les zones humides), qui procure les ressources à la base de diverses activités économiques (sylviculture, pêche, activités pastorales et forestières,...). Ce qui explique la concentration humaine et urbanistique, de plus en plus diffuse, soutenue et dense sur ces espaces. Cette urbanisation et densification du littoral conduit irrémédiablement à l'accroissement des pressions sur le littoral.

Il subit en effet des pressions (constructions sur les cordons dunaires, pollutions de tout genre, surexploitation des ressources du littoral, etc.) et sa population est à l'origine de diverses activités (tourisme, pêche, exploitation des ressources géologiques, agriculture, industrie, etc.) incompatibles avec la préservation de l'environnement littoral, en l'absence d'un plan d'aménagement. La population des provinces et préfectures côtières représente plus de la moitié de la population totale du Maroc (53,4% et 54% en 2004 et 2010), alors que la superficie des provinces côtières ne couvre que 43,3% du territoire national.

Le développement du tourisme, créateur d'emploi, entraîne également un exode vers ces provinces côtières, causant ainsi une augmentation de la densité de la population, même si la stratégie touristique « *Vision 2020* » présentée en 2010, cherche à contrôler la sur-densification.

Le littoral marocain est actuellement régi par des textes fragmentaires, anciens et appliqués sans coordination entre les différentes institutions qui ne permettent pas une protection adéquate de ce milieu. Un projet de loi 81-12 relatif au littoral a été adopté par le Conseil du Gouvernement le 16 mai 2013. Il prévoit l'instauration des schémas d'aménagement, de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral aussi bien sur le plan national que régional. Ces schémas devraient permettre la mise en place des grandes lignes de la protection et de mise en valeur des côtes marocaines tout en respectant l'aspect écologique et en l'intégrant dans les politiques sectorielles (industrie, tourisme, urbanisme, infrastructures...)

Ces schémas devraient aussi établir les plans d'action visant l'aménagement du littoral tout en prévoyant les programmes d'investissement à réaliser. Dans leur dimension régionale, ils devraient délimiter les zones

non constructibles, les lieux de rejet des eaux usées, les espaces maritimes destinés à l'utilisation des véhicules nautiques à moteur ainsi que les espaces réservés pour l'implantation des camping-cars.

VI.2. Axe stratégique 2 : Préserver et valoriser les zones Oasiennes et les zones désertiques

Les zones désertiques continuent à s'étaler sur une grande superficie du territoire marocain. Ces zones souffrent de déséquilibres climatiques et sociaux aigus. A l'opposé des zones oasiennes, les zones désertiques abritent une végétation très peu variée et les spécificités de ces terres ne permettent pas le développement de plusieurs filières agricoles. Par leur seul rôle de muraille contre la désertification, les oasis remplissent de nombreuses fonctions environnementales. Elles regorgent d'une diversité biologique, structurent et organisent la vie sociale. L'espace oasien couvre 15% de la superficie du Royaume du Maroc, soit 115 563 km² et concentre 1,7 million d'habitants soit 5,3% de la population du Maroc. Il est parcouru par un réseau hydrographique dont le débit moyen est de 25 m³/s avec une mobilisation de plus de 1,1 million de mètres cube essentiellement utilisé dans l'agriculture (98%), sachant que la superficie agricole utile ne couvre que 2% de l'espace des oasis.

Considérées pendant longtemps comme des havres de paix et de prospérité, les oasis sont aujourd'hui, plus que jamais, confrontées à des défis qui risquent de bouleverser leurs équilibres. Ces espaces, dont l'économie repose essentiellement sur les rentrées des secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat, se trouvent confrontées aux règles de jeu imposées par un climat instable et une urbanisation envahissante.

Principal pilier de l'économie oasienne, l'agriculture fait face à plusieurs contraintes notamment celles liées au vieillissement des palmiers, au fléau du «*Bayoud*», au manque de soins apportés après et pendant les récoltes, au caractère pastoral de la zone, à la longue période de sécheresse ainsi qu'à l'exploitation irrationnelle des terres et des ressources en eau.

Le développement d'une activité touristique de dimension nationale et internationale au niveau des zones oasiennes peut de même assurer la croissance économique de la région, la préservation de son environnement et la création d'emplois directs et indirects. Toutefois, un développement rapide et sans visage humain et environnementale de l'activité touristique peut faire perdre aux régions oasiennes leur cachet naturel, civilisationnel et culturel.

Les zones oasiennes au Maroc connaîtraient à l'horizon 2021-2050 une réduction de 10 à 40% des cumuls pluviométriques durant la saison hivernale et une baisse du nombre de jours humides de 5 à 30%. Le nombre d'évènements de fortes précipitations diminuerait sur toutes les zones, alors que les cumuls moyens des précipitations des saisons du printemps et d'automne évolueraient généralement dans le sens de l'augmentation (entre 5 et 30%). Les régions oasiennes connaîtraient, à l'horizon 2050, une augmentation de températures en toutes saisons et une réduction du nombre de jours frais allant de -4 à -8 jours. Pour ce qui est des vagues de chaleur estivales et des vagues de froid hivernales, l'évolution de ces deux indices, projetée à l'horizon 2050, confirme le sens de l'évolution vers un réchauffement additionnel accompagné d'une augmentation d'extrêmes thermiques chauds.

VI.3. Axe stratégique 3 : Renforcer les politiques de gestion des zones de Montagne

Au Maroc, les zones de montagnes s'étendent sur près de 26% du territoire national (plus de 187 000 Km²). Elles abritent 7.548.000 habitants, soit près de 30 % de la population, enregistrant une densité de 40 hab/Km². Les principales caractéristiques au niveau agricole et forestier sont comme suit:

L'agriculture : la montagne détient 35 % de la superficie agricole utile (SAU) nationale, soit 3,2 millions d'hectare. Cette agriculture est occupée essentiellement par les céréales (62 %) et l'arboriculture (14 %). Pour les céréales, les principales cultures sont l'orge et le blé dur. Quant à l'arboriculture, elle est dominée particulièrement par l'olivier et l'amandier.

L'élevage en zone de montagne, est du type extensif à base de petits ruminants (ovins et caprins) dépendant étroitement des ressources sylvo-pastorales. Dans ces zones, l'effectif du cheptel est évalué à 15,7 millions de têtes.

La forêt : les formations forestières en zones de montagne occupent 3,6 millions d'hectares soit 62 % des forêts naturelles. Les formations forestières feuillues couvrent 2.760.000 ha, dont: 1,33 millions ha de chêne vert, l'arganier avec 686.000 ha et le chêne liège avec 208.000 ha et d'autres espèces sur 536.000 ha.

Avec un taux de boisement deux fois supérieur (22 %) par rapport à la moyenne nationale, ces forêts recèlent une grande diversité biologique. En effet, sur les 168 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) identifiés par l'étude des aires protégées au Maroc, 50 % se situent en montagne sous forme de parcs nationaux et de réserves naturelles sur près d'un million d'hectares. Ces forêts contribuent à plus de 70 % de la production nationale en bois d'œuvre et de bois de feu, et 50 % de liège et ce en plus des produits forestiers non ligneux (bruyère, champignon, lichen, plantes aromatiques et médicinales, ressources cynégétiques.....).

Si les zones montagneuses présentent de vraies opportunités de développement (de par la surface qu'elles occupent et la diversité biologique qu'elles abritent), elles souffrent d'un double déséquilibre, à savoir :

- Un déséquilibre entre le niveau de développement des zones montagneuses et celui du reste du pays.
- Un déséquilibre entre les besoins de substance des populations et les ressources disponibles
- Un déséquilibre entre la consommation des ressources naturelles de ces zones et les efforts de conservation et de préservation de ces ressources

Développement humain et inclusion sociale

VII. Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales

Le Maroc a réalisé une amélioration notable de la situation sociale. Le Maroc a pu atteindre et même dépasser certains OMD. Ainsi, le taux de pauvreté (OMD 1), est passé de 15% en 2001 à 6% en 2011 ; et le chômage de 14% en 1999 à 9% en 2012. Le taux d'alphabétisation des Marocains âgés de 15 à 24 ans (OMD 2), estimé à 58% en 1994, a atteint 85% en 2012. Le taux de mortalité infanto-juvénile (0 - 4 ans) a reculé de 47 pour mille en 1999-2003 à 30‰ en 2007-2011, et celui de la mortalité infantile (0 - 1 an) de 40‰ à 29‰ sur la même période (OMD 4). Quant au taux de mortalité maternelle (OMD 5), il est passé en l'espace d'une décennie de 227 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes (1995-2003) à 112 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2009. Cependant, il est nécessaire de renforcer les actions menées pour combler encore certains retards sur trois OMD : l'OMD 2 (éducation -notamment le volet alphabétisation des jeunes -), l'OMD 3 (promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes) et l'OMD 5 (améliorer la santé maternelle). De plus, les résultats obtenus au niveau des OMD se rapportent à l'ensemble de la population et expriment de ce fait des moyennes au niveau national. Or, ces moyennes cachent des disparités qui peuvent être importantes notamment entre milieux rural et urbain, entre régions, entre catégories sociales ou genres.

Le succès accompli par le Maroc en matière de réduction de la pauvreté est terni par des inégalités de revenus et par une accentuation des disparités au sein de la population. La question de la lutte contre la pauvreté au Maroc est désormais une question de réduction des disparités économiques et sociales.

Les disparités spatiales ne se rencontrent pas uniquement entre milieu urbain et milieu rural, elles existent surtout entre régions. Si, entre 1985 et 2011, la pauvreté relative a été réduite d'au moins 50%, dans chacune des régions du Royaume, cette réduction a largement dépassé les 88% dans les régions du Sud mais n'a atteint qu'à peine 50% dans les régions les plus pauvres - telles que Doukala-Abda et le Gharb- Chrarda-Beni Hssen. Il en résulte un creusement de l'écart entre les régions les plus nanties, telle que le Grand Casablanca (taux de pauvreté relative de 2%) et celles les moins favorisées, telle que le Gharb- Chrarda-Beni Hssen (11%).

Conscient des différents obstacles au développement durable et équitable entre les différentes régions, le Maroc a lancé plusieurs initiatives pour améliorer le bien-être des populations les plus défavorisées. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) est l'une des initiatives les plus réussies : En six ans de mise en œuvre, plus de 22.000 projets ont été réalisés au profit de 5 millions de personnes, avec un investissement se chiffrant à 14 milliards de dirhams. Sa deuxième phase a été lancée avec un budget de 21 milliards de dirhams.

Plusieurs plans sectoriels structurants rejoignent l'esprit de l'INDH. Le pilier II du Plan Maroc Vert (PMV) a pour objectif direct l'accroissement de la production, et qui vise indirectement l'amélioration de 2 à 3 fois les revenus agricoles de 3 millions de ruraux socio économiquement vulnérables.

Le Maroc a réservé depuis plus de dix ans, une place importante à l'éducation. Les efforts consentis ont permis d'améliorer le taux net de scolarisation et le taux d'achèvement de l'éducation primaire. Cependant, plusieurs problématiques liées à l'éducation sont à gérer.

Près de 900 000 enfants âgés de 11 à 15 ans restent exclus de l'offre d'éducation. Parmi eux, 11% sont des enfants déscolarisés dont plus de la moitié sont des filles vivant dans des zones rurales. L'écart de scolarisation entre les deux sexes persiste même s'il n'est plus qu'à 1,1 point contre 5,3 en 2008/09. De même, la disparité régionale reste forte avec un écart à la moyenne pour la scolarisation pouvant aller jusqu'à 5,8 points. Tant en ce qui concerne l'éducation primaire que le taux d'achèvement, il existe des disparités entre le rural et l'urbain, ainsi qu'entre les régions.

Équité et qualité sont les enjeux majeurs de l'éducation. L'amélioration du taux de rétention des élèves conjuguée à la réduction du taux de redoublement permettra d'améliorer le taux d'achèvement et de transition quels que soient le milieu, le genre ou la zone de scolarisation.

Axes stratégiques de mise en œuvre

- Axe stratégique 1 : Capitaliser sur les acquis de l'INDH pour lutter contre la pauvreté
- Axe stratégique 2 : Renforcer les politiques de santé et la veille sanitaire
- Axe stratégique 3 : Résorber le déficit en matière d'éducation

VII.1. Axe stratégique 1 : Capitaliser sur les acquis de l'INDH pour lutter contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est un enjeu central du développement humain et durable. Le Maroc a accompli des grands progrès dans ce domaine par la mise en place de l'INDH notamment.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée en septembre 2005, a été l'expression forte de la volonté Royale de faire du développement humain, à la fois une finalité et un facteur dynamisant du nouveau profil de la croissance. L'INDH vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus ; développement des capacités ; amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.) et soutien aux personnes en grande vulnérabilité. Plus globalement, l'intérêt porté aux secteurs sociaux s'est traduit également par une augmentation des budgets qui leur sont alloués. Le financement des secteurs prioritaires dont l'éducation, l'emploi, l'habitat et la santé, est passé de 39% en 1993 à 53% en 2009.

Le bilan de la 1ère phase de l'INDH 2005-2010, affiche des résultats encourageants avec plus de 5,2 millions de bénéficiaires, ainsi que la réalisation de 22.000 projets dans plusieurs domaines. L'enveloppe budgétaire engagée s'est élevée à environ 14,1 Mds de DH, dont 8,4 Mds de DH au titre de la contribution de l'INDH. L'initiative a permis la création de 3700 activités génératrices de revenus et plus de 40.000 emplois stables durant la même période.

La seconde phase a été lancée le 4 juin 2011 pour la période 2011/2015 et prévoit différents programmes :

- Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Le programme de lutte contre l'exclusion sociale
- Le programme de lutte contre la précarité
- Le programme transversal (2,8 Mds de DH) vise l'encouragement des Activités Génératrices de Revenus (AGR)
- Le programme de mise à niveau territoriale
- Et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale

VII.2. Axe stratégique 2 : Renforcer les politiques de santé et la veille sanitaire

En raison des interactions du secteur de la santé avec les politiques de développement social, de réduction des inégalités, de création d'emploi... et des liens entre la santé et l'environnement, il est important d'inscrire les défis de ce secteur dans le cadre plus large du développement durable afin d'accorder aux humains le « *droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* » selon les termes de l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992. En effet, la santé est à la fois une condition préalable, le résultat et un indicateur des trois volets du développement durable. L'amélioration de la santé contribue à la réalisation du développement durable alors que la santé est l'un des principaux bénéficiaires des investissements réalisés dans le développement durable.

Des efforts considérables pour améliorer les conditions de vie et la santé de la population ont été déployés depuis l'indépendance via des programmes massifs de prévention contre les maladies et des programmes de planification familiale. Ces programmes ont permis une amélioration de l'espérance de vie (74,8 ans en 2010 soit près de 5 ans de plus en dix ans), une maîtrise du taux d'accroissement démographique, et de l'indice de fécondité. Ils se sont également traduits par l'élimination ou la réduction de plusieurs maladies, la généralisation de la couverture vaccinale, l'assurance de la sécurité transfusionnelle et de la radioprotection, le contrôle de l'endémie de la tuberculose, la généralisation et la gratuité de la trithérapie pour les malades atteints du SIDA.

Si la mise en œuvre des programmes de santé publique a permis une amélioration globale de la santé au Maroc, des inégalités importantes subsistent entre zones rurales et urbaines, entre les hommes et les femmes. Ces constats illustrent une des problématiques principales de la santé au Maroc, à savoir que les inégalités socio-économiques dans la distribution des ressources, se reproduisent par des inégalités de santé et de mortalité marquantes entre ces groupes. Les moins éduqués, les moins riches ainsi que ceux qui sont confrontés à un statut professionnel précaire présentent souvent d'avantage de pathologies.

Plusieurs enjeux majeurs s'ajoutent aux problématiques d'inégalités sociales et géographiques dans l'accès aux soins : malgré une baisse des taux, les problèmes de mortalité maternelle et néonatale persistent, et certaines maladies menaçant la sécurité sanitaire mondiale émergent ou ré-émergent.

Par ailleurs, l'évolution des modes de vie (sédentarité, tabagisme, mauvaises habitudes nutritionnelles) et la dégradation de la qualité de l'environnement (qualité de l'air, dégradation des sols, etc) se traduisent par une augmentation des maladies respiratoires et des maladies chroniques comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, les maladies métaboliques et de carence.

Renforcer la prévention, la sécurité et la veille sanitaire est un axe primordial pour une meilleure connaissance et suivi de l'état de santé des populations, des maladies qui les touchent, des liens entre la santé et l'environnement.

VII.3. Axe stratégique 3 : Résorber le déficit en matière d'éducation

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et du développement social, l'éducation est un levier indispensable de préparation de l'avenir des générations futures. Au sommet de Rio+20, les Etats ont renouvelé leur engagement pour « *l'accès universel à un enseignement de qualité à tous les niveaux comme une condition essentielle du développement durable, de l'élimination de la pauvreté, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du développement humain* ».

Le Maroc a lancé, en 1999/2000, la Charte Nationale de l'Education et de la Formation avec deux objectifs fondamentaux :

- la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité et de ses performances ;
- la réalisation d'une cohérence structurelle du système selon deux niveaux complémentaires :
 - ◆ une intégration interne du système et son ancrage à son environnement socioéconomique et
 - ◆ la modernisation des procédures et des méthodes de gestion et de pilotage du système.

En 2008, malgré des progrès notables des niveaux de scolarisation et d'alphabétisation, le rythme de réalisation de certains objectifs et le niveau qualitatif n'ayant pas suivi l'augmentation quantitative, un plan d'urgence a été lancé fixant de nouveaux objectifs pour 2012 et 2015 :

- rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à 15 ans,
- stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université,
- affronter les problématiques transversales du secteur.

La poursuite des objectifs quantitatifs fixés s'est faite parfois au détriment de la qualité du système. La tendance visant à accroître les effectifs du primaire fondamental a eu des conséquences sur la qualité de l'encadrement et sur le ratio élève / enseignant. Le système éducatif public reste marqué par des taux de redoublement relativement élevés et une efficacité interne très faible (faible qualité des programmes, des pratiques pédagogiques et des apprentissages) accentués par la persistance des inégalités entre les filles et les garçons. Pour réduire ce fléau, les pouvoirs publics ont notamment engagé le développement du préscolaire. Ces déperditions se répercutent sur le taux d'achèvement de ces cycles par les élèves.

Les programmes d'éducation non formelle tentent de compenser ces déperditions. Cependant, les effectifs des bénéficiaires sont réduits et les taux de réinsertion dans l'enseignement formel et la formation professionnelle sont très limités.

Des efforts ont également été fournis pour améliorer l'offre de l'enseignement supérieur et pour professionnaliser les formations : désormais 63% des filières de formation accréditées sont professionnelles. La présence de professionnels dans l'encadrement des formations existe mais elle mérite d'être développée et institutionnalisée.

Une culture de développement durable

VIII. Promouvoir une culture du développement durable

Renforcer l'écocitoyenneté constitue l'une des grandes priorités de la stratégie nationale de développement durable. En effet, la SNDD vise à changer les comportements, à modifier les pratiques et les organisations pour, améliorer la compétitivité dans une perspective durable, en préservant les ressources et en améliorant le bien-être des citoyens.

La citoyenneté est le lien social qui réunit une personne et l'État, et qui permet à cette personne de bénéficier de ses droits et d'accomplir ses devoirs civiques et politiques. La citoyenneté s'exerce aussi vis-à-vis de l'environnement et de la nature. Le citoyen a des devoirs envers la planète sur laquelle il vit, et l'environnement dans lequel il évolue.

Ces devoirs sont indispensables, car ils sont le garant du maintien des ressources vitales de la Terre. Il s'agit donc pour chaque citoyen de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours.

L'éco-citoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon responsable. Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco-gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements.

La sensibilisation des citoyens est donc indispensable pour garantir la réussite d'une transformation réelle et pérenne. Certes, une telle transformation demande du temps et ne peut s'opérer sans des efforts permanents et soutenus. L'atteinte de cette transformation ne pourrait en aucun cas être appréciée à sa juste valeur aux termes de cette première stratégie nationale de développement durable (2015-2020) mais il s'agit de poser les bases solides avec un esprit de solidarité intergénérationnelle.

Ainsi, l'éducation au développement durable devient une priorité : elle est le gage pour une génération future responsable. L'implication dans le développement durable, les changements de comportements résulteront de la bonne compréhension des enjeux de la protection de l'environnement, de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la gouvernance.

Axes stratégiques de mise en œuvre

- Axe 1 : Renforcer l'écocitoyenneté, à travers les programmes d'éducation de sensibilisation et de communication
- Axe 2 : Faire de l'innovation et de la recherche et développement le levier de transition pour la concrétisation du développement durable
- Axe 3 : Formation et métiers verts
- Axe 4 : Promouvoir la culture comme un levier de changement vers une société durable

VIII.1. Axe stratégique 1 : Renforcer l'écocitoyenneté, à travers les programmes d'éducation de sensibilisation et de communication

Renforcer l'écocitoyenneté constitue l'une des grandes priorités de la stratégie nationale de développement durable. En effet, la SNDD vise à changer les comportements, à modifier les pratiques et les organisations pour, améliorer la compétitivité dans une perspective durable, en préservant les ressources et en améliorant le bien-être des citoyens.

La citoyenneté est le lien social qui réunit une personne et l'État, et qui permet à cette personne de bénéficier de ses droits et d'accomplir ses devoirs civiques et politiques. La citoyenneté s'exerce aussi vis-à-vis de l'environnement et de la nature. Le citoyen a des devoirs envers la planète sur laquelle il vit, et l'environnement dans lequel il évolue.

Ces devoirs sont indispensables, car ils sont le garant du maintien des ressources vitales de la Terre. Il s'agit donc pour chaque citoyen de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours.

L'éco-citoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon responsable. Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco-gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements.

La sensibilisation des citoyens est donc indispensable pour garantir la réussite d'une transformation réelle et pérenne. Certes, une telle transformation demande du temps et ne peut s'opérer sans des efforts permanents et soutenus. L'atteinte de cette transformation ne pourrait en aucun cas être appréciée à sa juste valeur aux termes de cette première stratégie nationale de développement durable (2015-2020) mais il s'agit de poser les bases solides avec un esprit de solidarité intergénérationnelle.

Ainsi, l'éducation au développement durable devient une priorité : elle est le gage pour une génération future responsable. L'implication dans le développement durable, les changements de comportements résulteront de la bonne compréhension des enjeux de la protection de l'environnement, de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la gouvernance.

VIII.2. Axe stratégique 2 : Faire de l'innovation et de la recherche et développement le levier de transition pour la concrétisation du développement durable

La recherche scientifique a toujours été un levier essentiel dans la prise de conscience des enjeux et des conditions du développement durable. La recherche et développement (R&D) anticipe les problèmes, clarifie les enjeux et propose des solutions, elle fournit une matière essentielle et des éclairages irremplaçables aux décisions des acteurs sociaux et des politiques.

La recherche pour le développement durable présente des besoins extrêmement variés selon les thématiques, les disciplines et les espaces géographiques concernés. De par ses spécificités, le Maroc devra reposer sur des projets de recherche qui traitent des problématiques adaptées au contexte national. Il est donc nécessaire de développer les disciplines de R&D, tout en profitant des différents transferts de technologies des autres pays.

Parfois rendue responsable de l'état de dégradation de la planète et de la création de nouveaux risques, la technique reste aussi perçue comme la pourvoyeuse, par excellence, de solutions aux problèmes du développement durable. Les avancées de la recherche, tant dans les sciences physiques, chimiques et de l'ingénieur qu'en sciences humaines et sociales, permettent de dépasser l'apparente opposition de ces points de vue. La structure de R&D devra être orientée vers des projets de recherche appliquée.

Dans ce sens, la vision nationale pour le développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025 vise la gouvernance et les performances du système, la diversification des sources de financement, le rendement scientifique des structures et activités de recherche, l'amélioration des infrastructures scientifique et la coopération internationale.

Les principales réalisations sur 2008/2012 ont été les suivantes :

- la généralisation de l'accréditation des unités de recherche (100% en 2011) ;
- l'augmentation du nombre de publications dans les revues internationales indexées (2019 publications dans les revues indexées (dont 45% en co-signature) ;
- l'augmentation du nombre de projets de recherche appliquée menés avec les entreprises ;
- l'augmentation du nombre de thèses de doctorat soutenues
- et la valorisation de la recherche scientifique.

Les programmes prioritaires de recherche pour 2009/2013 étaient : Agriculture en conditions difficiles, Amélioration de la qualité de la vie, Connaissance, Préservation et valorisation des ressources naturelles, Environnement et développement durable, Biotechnologies, Gestion des risques, Innovation et compétitivité des entreprises, Développement socioéconomique et culturel.

Si plusieurs des thèmes prioritaires de recherche touchaient à des programmes de protection de l'environnement et de l'économie verte (recyclage de l'eau, des déchets, efficacité hydrique et énergétique, mécanismes de production propre), peu ont finalement été mis en œuvre dans ces domaines.

En 2010, les effectifs du personnel de la recherche scientifique au Maroc exerçaient des activités dans 618 institutions marocaines (enseignement supérieur, public et privé, établissements publics, et entreprises privées), et s'élevaient à 37 246 personnes physiques, réparties comme suit :

- 29 819 travaillant dans l'enseignement supérieur (universités et établissements d'enseignement supérieur non universitaire publics ou privés),
- 4 794 exerçant une activité de R&D dans les établissements publics de recherche hors du système de l'enseignement supérieur (comme INRA, CNESTEN, INRH...),
- 2 633 effectuant des activités de R&D dans les entreprises privées

Il convient de noter que sur les 29 819 travaillant dans le système de l'enseignement supérieur :

- 12 133 sont des enseignants-chercheurs, soit 33% ;
- 17 686 sont des étudiants chercheurs préparant une thèse de doctorat, soit 47%.

VIII.3. Axe stratégique 3 : Formation et métiers verts

La transition vers une économie verte entraîne nécessairement une évolution dans les métiers existants. Les principaux secteurs d'activité sont touchés par les réformes réglementaires et la constante évolution des normes environnementales. Pour faire face à cela, ces entreprises ont besoin de recruter des personnes sensibilisées et surtout formées à ces évolutions.

L'enjeu est donc, d'adapter le contenu des formations aux exigences de demain.

Les métiers verts représentent également une conciliation entre la protection de l'environnement et la lutte contre le chômage et surtout l'emploi informel. Ces métiers verts sont donc une nouvelle opportunité d'inclusion sociale au Maroc : Il s'agit d'une opportunité pour les personnes en situation de précarité, celles dont le niveau de qualification est relativement faible et celles encore qui sont exclues du marché du travail.

Ces métiers verts peuvent concerner un grand nombre de secteurs et sont sous deux formes :

- Métiers « *verts* » ou professions « *vertes* »
- Métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.
- Métiers « *verdissants* » ou professions « *verdissantes* »

Métiers dont la finalité n'est pas environnementale qui intègrent de nouvelles « *briques de compétences* » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier. Ces métiers, identifiés par un groupe d'expert dans le répertoire opérationnel des métiers (ROME V3) et dans la nomenclature des PCS, ont vocation à s'étendre.

VIII.4. Axe stratégique 4 : Promouvoir la culture comme un levier de changement vers une société durable

Le développement durable implique un changement dans les comportements et les tendances de consommation et de production, ce qui conduit à s'interroger sur sa compatibilité avec le respect de la diversité culturelle. La culture est devenue, lors du Sommet de Johannesburg, en 2002, le quatrième pilier du développement durable, aux côtés des piliers social, économique et environnemental. La culture est inclut comme le quatrième pilier du développement durable. Les programmes durables devront concilier protection de l'environnement, développement économique, cohésion sociale et diversité culturelle.

Ce quatrième pilier crée de solides passerelles avec les trois autres dimensions du développement durable, tout en restant complémentaire avec chacune d'entre elles.

Promouvoir la culture comme levier de changement vers une société plus durable c'est donner un rôle central à la culture dans la définition d'un nouveau projet de société. Elle permet en effet de partager un sens et une vision de l'avenir.

Facteur d'attractivité, de rayonnement et d'identité territoriale, élément de construction de la communauté citoyenne et de son « *vivre ensemble* », la culture est bien un facteur fondamental du développement durable des territoires. Plus encore, le développement durable de nos sociétés ne peut être envisagé sans la prise en compte des problématiques liées à la diversité culturelle : comment faire en sorte qu'elle puisse être préservée et transmise aux générations futures ?

Le projet de transition vers une économie verte devra intégrer les spécificités culturelles pour garantir sa réussite et devra également se baser sur des événements culturels pour sensibiliser le grand public aux problématiques du développement durable.







Conclusion

Ce rapport de diagnostic a permis de se rendre compte du chantier immense mais prometteur ouvert par la Stratégie Nationale de Développement Durable.

En effet, le Maroc possède de très solides atouts pour ancrer son développement dans les principes d'action du développement durable. Avant tout des instruments institutionnels puissants et qui ont fait leurs preuves dans le contexte récent des bouleversements du monde arabe permettent que les mutations s'opèrent dans le respect des droits de chacun. Certes, certaines institutions et en particulier celles déployées au niveau local doivent être rendues plus efficaces et plus à la portée du citoyen marocain. Mais elles constituent un cadre de stabilité ; or une vision de long terme ne peut se développer sans être protégée des fluctuations de l'urgence, de l'incertitude ou de l'arbitraire.

Le cadre économique constitue également un accélérateur de développement durable, à la condition qu'il soit bien utilisé selon les règles de la durabilité. Le Maroc participe, plus que d'autres pays du Sud à la compétition mondiale et il est essentiel que durabilité et compétitivité soit conjuguées ensemble. Les responsables économiques l'ont bien compris, et ont emprunté le chemin de la croissance verte. C'est un engagement très important, qui ne doit pas être gâché par les aléas d'une production encore très polluante, d'une utilisation des ressources, en particulier l'eau, encore peu rationnelle, et d'une situation de l'emploi marquée par une précarité grandissante. La SNDD est avant tout une stratégie d'adaptation à la réalité mondiale et nationale.

Dans ce cadre, il est proposé que le Maroc s'inscrive dans l'édification de l'économie verte et inclusive. Il s'agit bien sûr, à notre sens, du meilleur chemin de croissance pour un pays qui doit profiter de son statut actuel de faible émetteur de CO₂, tout en anticipant que sa croissance démographique et son explosion urbaine ne soient des risques qui pèseront sur la préservation de son environnement et ses équilibres financiers. Mais il s'agit surtout d'un type nouveau de croissance qui vise l'équité entre les citoyens, les différents âges de la vie et les différents territoires. En cela l'économie verte et inclusive est une belle utopie car elle constitue un projet mobilisateur et enthousiasmant, mais une utopie réalisable étant donné le dynamisme et l'inventivité de la jeunesse marocaine.

Car il s'agit bien de donner un sens au destin de cette jeunesse qui représente 30 % de la population marocaine et de la délivrer de la perte de sens qui est la conséquence immédiate de la mauvaise situation de l'emploi. Ce n'est pas pour rien que le concept fondateur du développement durable est le bien-être des générations futures, bien sûr, on l'oublie souvent, sans sacrifier les générations actuelles. Or ce rapport de diagnostic décline autant de points d'inquiétude que d'espoir pour les jeunes marocains. Tout l'enjeu de la construction de la Stratégie nationale de développement durable est qu'ils s'approprient les propositions d'avenir qui seront approuvées dans le processus d'adoption de la stratégie, en particulier en participant à la consultation sur ses grandes orientations.

Mais l'opérationnalité de cette stratégie reste la pierre angulaire de sa réussite. De très nombreux documents, on l'a vu dans ce rapport, ont été élaborés et conçus de façon judicieuse sans être suffisamment compréhensibles où même appropriables par la population. C'est pourquoi l'étape qui suit le diagnostic présenté ici, à savoir la construction d'actions concrètes, est décisive. Elle sera constituée d'une étape indispensable de consultation du public par le moyen d'un site internet dédié sur le portail du gouvernement, lequel présentera quelques définitions utiles pour éclairer le public sur le développement durable, la présentation du diagnostic du développement durable au Maroc, les objectifs fondamentaux proposés lors de la phase de diagnostic et une série de questions, classées par pilier du développement durable et autour de la gouvernance, auxquelles le public devra répondre. Des ateliers transversaux rassemblant les ministères, les ONG, les collectivités locales et les organisations professionnelles seront organisés afin d'échanger sur chacun des objectifs fondamentaux proposés, un atelier spécifique avec la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement sera organisé ainsi qu'une séance au CESE destinée à valider les objectifs fondamentaux. Tout ce travail nourrira un plan d'action précis, chiffré avec chacun des ministères et particulièrement le Ministère des Finances, qui sera la charpente de la SNDD. Ainsi, la SNDD ne sera pas un document technocratique mais la vie future de chaque marocain.







Appendix

Appendix A. Tableaux

Tableau 1 : Objectifs du plan solaire Maroc	50
Tableau 2 : Objectifs du programme éolien	50
Tableau 3 : Intensité énergétique finale par secteur en France et au Maroc	52
Tableau 4 : Indicateurs démographiques et socio-économiques	81
Tableau 5 : Indicateurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté	87
Tableau 6 : composantes de l'index de disparités entre les genres	89
Tableau 7 : Effectifs des étudiants inscrits en master et évolution	98
Tableau 8 : Besoins estimés en formation et objectifs de création d'emplois des principales stratégies étudiées en phase de diagnostic SNDD (Analyse croisée des thématiques)	100
Tableau 9 : Part Mondiale du Maroc dans la recherche scientifique par domaine	103
Tableau 10 : Structures des grands secteurs industriels (nombre d'entreprises, emplois et valeur ajoutée)	106
Tableau 11 : Structure de l'emploi selon la situation professionnelle par milieu géographique et par genre	106
Tableau 12 : Potentiel d'atténuation par secteur d'activité	120
Tableau 13 : Evolution de la qualité des eaux sous terraines	130
Tableau 14 : Potentiel de recyclage des déchets ménagers	156
Tableau 15 : Répartition de la production de déchets par grande catégorie (tonnes/an)	158
Tableau 16 : Evolution prévisionnelle du gisement de déchets industriels dangereux	160
Tableau 17 : Evolution de l'accès aux infrastructures de base dans le domaine social	205

Appendix B. Figures

Figure 1 : Évolution du PIB	16
Figure 2 : Évolution de la structure du PIB	16
Figure 3 : Évolution de la balance commerciale	16
Figure 4 : Poids socio-économique de chaque secteur	17
Figure 5 : Poids socio-économique hors agriculture/commerce et industrie	17
Figure 6 : Taux d'investissement brut vs épargne nationale en % du PIB	18
Figure 7 : Structure de l'emploi	19
Figure 8 : Évolution du PIB Agricole	20
Figure 9 : Évolution du budget d'investissement du MAPM	21
Figure 10 : Évolution des performances du secteur aquacole au Maroc	22
Figure 11 : Localisation du potentiel minier du Royaume	32
Figure 12 : Localisation des principales activités minières et de carrières par bassins hydrographiques	33
Figure 13 : VA du secteur secondaire en MDH	40
Figure 14 : Croissance de la demande en électricité 1999-2011	49
Figure 15 : Evolution de la facture énergétique en % du PIB	49
Figure 16 : Origine de l'énergie consommée	49
Figure 17 : Répartition des subventions de la caisse de compensation par produits (2011)	50
Figure 18 : Structure de la consommation de l'énergie au Maroc	51
Figure 19 : Structure de la demande en énergie au Maroc et en France	51
Figure 20 : Intensité énergétique finale par secteur en France et au Maroc	52
Figure 21 : Evolution de l'intensité finale par secteurs	52
Figure 22 : Carte du réseau autoroutier au Maroc - 1 416 km (1 800 en 2015)	60
Figure 23 : Evolution des accidents de routes	60
Figure 24 : Évolution du trafic routier en million de véhicules/jour	61
Figure 25 : 70 plateformes logistiques prévues (2 080 Ha d'ici 2015)	61
Figure 26 : Evolution du trafic national import et export de 2000 à 2010	62

Figure 27 : Carte des principaux ports (32)	62
Figure 28 : Évolution du nombre de voyageurs par train.	62
Figure 29 : Transports ferroviaires (1 900 km)	63
Figure 30 : Évolution du trafic aérien	63
Figure 31 : Transports aéroportuaire	63
Figure 32 : Les 8 territoires de la vision 2020 pour le tourisme.	67
Figure 33 : Localisation par bassin versant des principales activités artisanales polluantes	69
Figure 34 : Répartition des unités informelles par secteur d'activité 2007.	71
Figure 35 : l'Indice de développement humain	80
Figure 36 : Evolution du taux de mortalité maternelle (Rapport OMD 2009)	84
Figure 37 : Evolution du taux de mortalité infanto- juvénile.	84
Figure 38 : Répartition du nombre d'habitants par ESB par province en 2011.	84
Figure 39 : Evolution de la densité médicale (publique/privée) et paramédicale (publique) pour 10 000 hbts (1997-2011)	84
Figure 40 : Evolution de la population 15/64 an set de celle âgée de 65 ans et plus	86
Figure 41 : Taux de couverture de la population	86
Figure 42 : Evolution du taux de pauvreté relative.	87
Figure 43 : Carte de la pauvreté communale.	87
Figure 44 : Part de la population âgée de 60 ans et plus (%)	90
Figure 45 : Stratégies sectorielles impactant l'accès et la création d'emplois	95
Figure 46 : Taux de scolarisation du primaire et au secondaire	96
Figure 47 : Evolution de l'offre de formation LP et MS dédiée aux secteurs clés.	98
Figure 48 : Evolution de la part mondiale en R&D du Maroc et groupe de pays proches	103
Figure 49 : Taux de chômage annuel par milieu (1999-2013)	105
Figure 50 : Taux de chômage annuel selon le sexe (1999-2013)	105
Figure 51 : Taux de chômage annuel selon l'âge (1999-2013)	105
Figure 52 : Taux de chômage annuel selon le diplôme (1999-2013)	105
Figure 53 : Empreinte écologique du Maroc par habitant et par composante	117
Figure 54 : Facteurs contribuant à l'empreinte écologique du Maroc (1960/2008)	117
Figure 55 : Facteurs contribuant à la bio-capacité du Maroc	118
Figure 56 : Bio-capacité du Maroc par habitant et par composante	118
Figure 57 : Bio-capacité et part du revenu mondial par habitant (1985/2007)	118
Figure 58 : Emissions nettes de GES par source (2004).	119
Figure 59 : Potentiel d'atténuation 2000/2030	120
Figure 60 : Facteur moyen des émissions de CO ₂ (en TE CO ₂ /te).	120
Figure 61 : Evolution de la disponibilité en eau en m ³ /an/hab	128
Figure 62 : Une baisse alarmante des niveau piezométriques (nappes du Souss, du Saiss, du Haouz)	128
Figure 63 : Ressources en eau renouvelables (Mds de m ³ /an)	129
Figure 64 : Ressources en eau mobilisées en Mds de m ³ /an	129
Figure 65 : Affectation de l'eau dans le domaine public	129
Figure 66 : Evolution des volumes d'eaux usées rejetées (Mds m ³ /an).	130
Figure 67 : Objectifs et état d'avancement du PNA.	131
Figure 68 : Schéma institutionnel de la gouvernance de l'eau	132
Figure 69 : Bilan des charges et des recettes des Agences des Bassins Hydrauliques	134
Figure 70 : SIBE et parc nationaux au Maroc	143
Figure 71 : Zones d'intervention de la gestion intégrée des zones côtières	145
Figure 72 : Evolution prévisionnelle du gisement de déchets industriels dangereux	160
Figure 73 : Implusion donnée au plus haut niveau	176
Figure 74 : Un contexte politique et institutionnel propice	176
Figure 75 : Poids de la caisse de compensation dans le budget de l'Etat	193
Figure 76 : Compensation vs Investissement en millions de DH	193
Figure 77 : Données sur l'habitat :	205
Figure 78 : Empreinte écologique et IDH pour tous les pays avec la tendance pour le Maroc entre 1980 et 2008.	218

Appendix C. Liste des acronymes

% : Pour cent

‰: Pour mille

ABH : Agence de Bassin Hydraulique

ADEREE : Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

CDD-NU : Commission de Développement Durable des Nations Unies

CERED : Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques

CFC : Chlorofluorocarbure

CH4 : Méthane

CITES : Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora ; convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CMDD : Commission Méditerranéenne du Développement Durable

CNCC : Comité National sur le Changement Climatique

CNE : Conseil National de l'Environnement

CO₂ : Dioxyde de Carbone

DD : Développement durable

DE : Département de l'Environnement

Dh : Dirham

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

DPCC : Direction du Partenariat et de la Communication et de la Coopération

DPCP : Direction de la Planification et de la coordination de la promotion

DPSIR : Drivers – Pressures – State – Impact – Response ou Forces – Pressions – Etat -Réponses

DRPE : Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau

DSPR : Direction de la Surveillance et de Prévention des Risques

EIE : Etude d'Impact sur l'Environnement

Eq-CO₂ : Equivalent-CO₂

FDE : Fond de Développement Energétique

FDR : Fonds de Développement Rural

FODEP : Fonds de Dépollution industrielle

GES : Gaz à Effet de Serre

GIZC : Gestion Intégrée de Zones Côtières

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

Ha : Hectare

HCEFLCD : Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

HCFC : Hydro chlorofluorocarbure

HCP : Haut Commissariat au Plan

IDD : Indicateur de Développement Durable

IDE : Investissements Directs Etrangers

IMME : Industrie Métallurgique, Mécanique et Electromécaniques

INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain

ISF : Indice Synthétique de Fécondité

ITC : Industrie de Textile et de Cuir

Kg : Kilogramme

Km² : Kilomètre carré

K TEP : Kilotonne Equivalent Pétrole

m³ : Mètre cube

MAPM : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

MASEN : Agence Marocaine pour l'Energie Solaire

MDH : Millions de Dirham

MEMEE : Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

MEN: Ministère de l'Éducation Nationale
MHUAE: Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
MICNT: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
N₂O: Protoxyde d'Azote
NO₂: Dioxyde d'Azote
Nox: Oxyde d'Azote
O₃: Ozone
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économique
OCP: Office Chérifien des Phosphates
OFPP: Office de Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail
OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONCF: Office Nationale des Chemins de Fer
ONEP: Office Nationale de l'Eau Potable
ONG: Organisation Non Gouvernementale
ONP: Office National des Pêches
ONU: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ORMVA: Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PAGER: Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PAM: Plan d'Action pour la Méditerranée
PANE: Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN/LCD: Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
Pb: Plomb
PED: Pays En Développement
PERG: Programme d'Électrification Rurale Global
PFN: Programme Forestier National
PIB: Produit Intérieur Brut
PMV: Plan Maroc Vert
PNA: Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées
PNABV: Plan National d'Aménagement des Bassins Versants
PNDM: Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
PNEEI: Plan National d'Économie d'Eau en Irrigation
PNR: Plan National de Reboisement
PNRR: Programme National des Routes Rurales
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
PVSB: Programme Villes Sans Bidonville
SAO: Substance Appauvrissant la Couche d'Ozone
SAU: Superficie Agricole Utile
SIBE: Sites d'Intérêt Biologique et Écologique
SIDA: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SIE: Société d'Investissements Énergétiques
SNDD: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNE: Stratégie Nationale de l'Environnement
SO₂: Dioxyde de Soufre
STEP: Station d'Épuration
T: Tonne
TEP: Tonne Équivalent Pétrole
UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VIH: Virus de l'Immunodéficience Humaine
VSB: Villes Sans Bidonville

